



État de durabilité

4.1 Informations générales [ESRS 2]	119
4.1.1 Présentation des activités et de la stratégie de durabilité [SBM-1 ; SBM-2]	119
4.1.2 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec le modèle d'affaires [SBM-3]	129
4.1.3 Gouvernance de la durabilité [GOV-1, GOV-2 ; GOV-3, GOV-4, GOV-5]	134
4.1.4 Informations générales: bases de préparation et matérialité [IRO-1 ; IRO-2] ; [BP-1 ; BP-2]	140
4.2 Informations environnementales [E1, E2, E3, E4, E5]	145
4.2.1 Changement climatique [E1]	145
4.2.2 Pollution [E2]	174
4.2.3 Ressources hydriques et marines [E3]	181
4.2.4 Biodiversité et écosystèmes [E4]	187
4.2.5 Économie circulaire [E5]	191
4.2.6 Informations sur la taxonomie européenne	200
4.3 Informations sociales [S1, S2, S4]	206
4.3.1 Personnel de l'entreprise [S1]	206
4.3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur [S2]	225
4.3.3 Consommateurs et utilisateurs finaux [S4]	231
4.4 Informations en matière de gouvernance [G1]	233
4.4.1 Conduite des affaires [GOV-1]	233
4.4.2 Risques spécifiques à l'entité	245
4.5 Table de correspondance	251
4.6 Annexes	257
4.6.1 Tableaux taxonomie selon format de l'article 8	257
4.7 Rapport des commissaires aux comptes habilités	259

Le mot de la Directrice du développement durable

F

idèle à son ambition de contribuer à un commerce plus durable, le Groupe Vusion a poursuivi, en 2025, le déploiement de son programme Positive Retail, dans un contexte de transformation structurelle du secteur de la distribution, marqué par une digitalisation accrue des processus, des flux et de l'expérience en point de vente.

La montée en puissance de la connectivité, de la géolocalisation et de l'analyse de données, positionne les technologies numériques comme un levier clé de décarbonation du commerce: elles soutiennent le développement de modèles e-commerce et omnicanaux plus efficaces, optimisent la planification logistique, renforcent la traçabilité des produits, et permettent une gestion plus fine des durées de consommation des denrées périssables.

Cette dynamique irrigue bien évidemment notre propre modèle d'affaire et notre stratégie d'offre innovante de produits et services moins carbonés: l'amélioration continue de notre performance d'intensité carbone en témoigne, puisqu'elle enregistre en 2025, une nouvelle diminution par rapport à l'année de référence 2022, retenue dans le cadre de notre engagement validé par la Science Based Targets initiative (SBTi).

L'année écoulée a par ailleurs été marquée par l'élaboration de notre plan de transition, étape déterminante dans la consolidation de notre stratégie climatique. Ce plan formalise une trajectoire opérationnelle intégrant nos mesures d'adaptation, l'activation de nos leviers de décarbonation à 2030 et jette les fondements d'une stratégie Net Zero à horizon 2050. Il constitue désormais un cadre structurant pour orienter nos décisions d'investissement, renforcer la résilience de nos activités face aux risques physiques et de transition et assurer l'alignement de notre feuille de route avec les référentiels internationaux.

En 2026, notre priorité est de transformer ce cadre stratégique en leviers d'exécution concrets, notamment dans la conception de nos produits et solutions et dans l'accélération de nos initiatives d'économie circulaire. La transition environnementale s'affirme ainsi comme un moteur d'innovation et de compétitivité durable pour le Groupe.



Pascale Dubreuil
Directrice du développement durable
Vusion

4.1 Informations générales [ESRS 2]

4.1.1 Présentation des activités et de la stratégie de durabilité [SBM-1 ; SBM-2]

4.1.1.1 Stratégie, modèle d'affaires et chaîne de valeur [SBM-1]

Présentation du Groupe et modèle d'affaires

Marché et enjeux

Le commerce : un modèle économique en transition entre commerce physique et e-commerce

Les ventes mondiales du retail continuent de croître, avec des projections robustes sur la période 2024-2028. Selon les prévisions sectorielles, la valeur des ventes mondiales de commerce en ligne devrait porter pratiquement à elle seule cette croissance, à tel point qu'on estime son poids à plus de 22 % des ventes du total du secteur du commerce d'ici à 2027, selon le site STATISTA ⁽¹⁾.

Malgré cette croissance du e-commerce, le commerce physique porte toujours l'essentiel des transactions (80 %) et le rôle des magasins physiques se reconfigure autour de l'expérience client :

- Les points de vente deviennent des centres d'expérience de marque et d'interaction, plutôt que de simples points de transaction.
- Le retail expérientiel, assorti d'affichage dynamique et de services augmentés, est perçu comme facteur de rétention et de différenciation.

Le retail connaît donc une recomposition structurelle marquée par l'hybridation des canaux physiques et digitaux, l'accélération du commerce omnicanal et data-driven, et l'intégration croissante de technologies numériques (e-commerce, marketplaces, IA, paiement dématérialisé, retail media) comme leviers centraux de compétitivité, d'efficacité opérationnelle et d'expérience client.

Les plus grands distributeurs mondiaux poursuivent ainsi leurs stratégies vers un modèle omnicanal: les parcours d'achats sont désormais multiples entre commande en ligne, livraison au domicile depuis le magasin, drive, click & collect, achats classiques sur le lieu de vente...

C'est dans ce contexte de profonde mutation, portée par l'accélération du numérique que les technologies émergentes – notamment l'intelligence artificielle – jouent un rôle déterminant pour accompagner les commerçants vers des modèles plus efficaces, plus résilients et plus responsables en automatisant les opérations clés, telles que la gestion des stocks et la logistique, grâce à des agents intelligents capables d'optimiser les flux en temps réel ; en permettant la personnalisation du parcours client, désormais un standard du secteur. Les modèles génératifs permettent d'anticiper les tendances, d'ajuster les assortiments produit et de dynamiser les prix grâce à des capacités prédictives plus fines, améliorant ainsi la compétitivité des enseignes.

Les transformations technologiques du retail s'inscrivent désormais pleinement dans les enjeux de durabilité :

- réduction des déchets, optimisation énergétique des opérations, limitation du gaspillage, décarbonation des systèmes logistiques.
- amélioration de l'expérience en magasin, montée en compétence des équipes, conditions de travail modernisées.
- transparence accrue des données, fiabilité des informations, traçabilité, et intégration de l'IA de manière éthique et sécurisée.

Ces enjeux structurent la manière dont les solutions technologiques doivent être conçues et déployées pour soutenir un commerce durable. C'est dans ce contexte que Vusion a développé sa **Feuille de route pour un Commerce Positif (Positive Retail)**, décrit ci-dessous.

Grâce à l'intégration responsable de l'IA et au déploiement de solutions numériques fiables, Vusion contribue à faire émerger un modèle de commerce à la fois plus performant, plus transparent et plus durable. La technologie devient un levier direct au service de la décarbonation, de l'efficacité opérationnelle et de la confiance des consommateurs.

⁽¹⁾ <https://fr.textmaster.com/blog/e-commerce-mondial-statistiques-2025/>

Feuille de route pour un Commerce Positif Des solutions centrées sur l'humain



Collaborateurs du Commerce

Expérience collaborateurs améliorée grâce à des technologies polyvalentes et efficaces valorisant les métiers du retail (fin des tâches fastidieuses, répétitives et à faible valeur ajoutée) pour se concentrer sur des activités de service client;



Client final

Une meilleure transparence pour le consommateur : les étiquettes électroniques permettent au distributeur de mieux informer le client et de soutenir une consommation plus responsable ;

et durables

Nos solutions d'automatisation améliorent l'efficacité et la gestion des stocks dans les magasins physiques, réduisent le gaspillage et contribuent à l'effort de décarbonation du commerce



Local e-commerce

Les solutions de « picking » permettent de créer des micro-centres de distribution/d'expédition et ainsi éviter la construction d'entrepôts de préparation de commandes ;



Transparence de l'information

Les données de la chaîne d'approvisionnement contribuent à une meilleure gestion des flux et des stocks ainsi qu'une meilleure traçabilité (origine des produits, nutriscore, carbonscore) pour toutes les parties prenantes ;



Réduction du gaspillage

Une meilleure gestion du rayon optimise les prévisions de stocks et les ventes, et diminue directement le gaspillage alimentaire. Il est maintenant possible d'ajuster les prix, les promotions ou le placement des produits lorsqu'ils arrivent en fin de vie.

L'offre commerciale du Groupe

Vusion accompagne les enseignes dans l'intégration des technologies numériques au sein de leurs points de vente afin de transformer le magasin physique en un environnement connecté, automatisé et piloté par la donnée. Le Groupe a développé une plateforme numérique permettant de digitaliser les rayons, d'automatiser les processus à faible valeur ajoutée et d'améliorer la qualité et la fiabilité de l'information opérationnelle. Cette approche vise à optimiser en continu la tenue des rayons, limiter les ruptures et le gaspillage, renforcer la précision d'exécution et proposer une expérience omnicanale cohérente et fidélisante, en phase avec l'évolution des attentes des consommateurs.

Vusion se positionne ainsi comme un fournisseur mondial de solutions IoT et Data dédiées au commerce physique.

Les solutions de Vusion contribuent à une exécution opérationnelle plus rigoureuse et fondée sur l'analyse des données, permettant d'optimiser la performance à l'échelle de chaque point de vente comme à celle du réseau.

Son offre, détaillée en section 1 de ce DEU, repose sur une architecture intégrée articulée autour de trois couches fonctionnelles complémentaires.

- 1) La couche « Vusion IoT » regroupe les dispositifs connectés déployés en magasin, notamment les étiquettes électroniques de gondole (ESL) et autres équipements de digital shelf, qui constituent le socle de la digitalisation du rayon, assurent la diffusion dynamique des informations (prix, promotions, données produit) et collectent des signaux opérationnels. Cette portion de l'offre Vusion est aujourd'hui la plus carbonée et le challenge technique qui se pose consiste donc à proposer des solutions qui répondent à tous les besoins- clients tout en étant moins carbonées.
- 2) La plateforme « VusionCloud » permet de piloter, superviser et administrer à distance l'ensemble des équipements IoT déployés, via des interfaces web et mobiles, en assurant leur orchestration à grande échelle.
- 3) Enfin, la couche « Vusion Intelligence » rassemble les applications data et d'intelligence artificielle — notamment en computer vision et analytics — qui exploitent les données issues du magasin pour améliorer la disponibilité produit, la conformité en rayon, la performance commerciale et la qualité de la prise de décision.



Chiffre d'affaires et effectifs du Groupe

En M€ Chiffre d'affaires consolidé	2025	2024	2023
Ventes d'étiquettes électroniques	1 261	849	693
Prestations de services logiciels et autres solutions à valeur ajoutée	211	106	109
Total	1 472	955	802

Effectifs du Groupe*

Effectifs au 31.12 de chaque année	2025	2024	2023
France	463	419	397
International	671	530	450
Total	1 134	949	847

- Les effectifs par zone géographique sont détaillés en section 4.3.1.7 - la société Yagora (40 personnes) consolidée pour la première fois en 2025, n'est pas incluse dans le périmètre du reporting des effectifs pour cette première année d'intégration.

Modèle d'affaire de Vusion

La digitalisation des magasins

Contexte macroéconomique et tendances de marché

Ressources : Facilitateurs de la digitalisation du commerce de détail



Collaborateurs

- 1 134 collaborateurs,
- 30 % de femmes managers



Expertise

- Plus de 30 ans de leadership dans la digitalisation du commerce
- L'IoT à faible consommation d'énergie est une priorité dans la recherche du Groupe
- Conception modulaire et recyclabilité des objets connectés



Propriété intellectuelle

- 1 172 brevets actifs
- 181 familles de brevets actifs



Partenariats solides

- Fabrication : partenariat stratégique avec BOE, E Ink, Qualcomm, Jabil, FIH
- Plateformes technologiques : (Microsoft Azure, Cisco Meraki...)
- Développement durable : HowGood, Smartway, WBCSD ⁽¹⁾, UN Global Compact, SBTi, Ecovadis, CDP

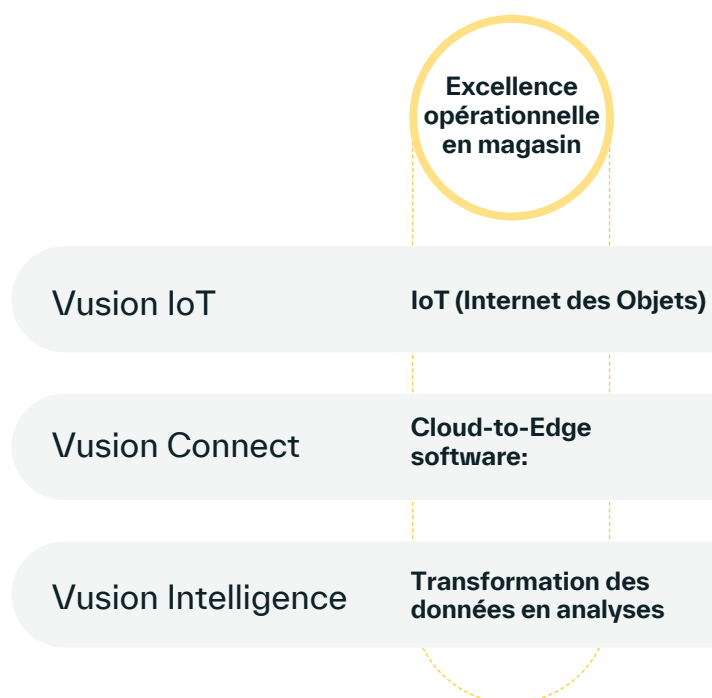


Présence internationale

- Leader mondial
- Principaux marchés en Europe, Moyen-Orient et Amérique du Nord

(1) WBCSD: World Business Council for Sustainable Development.

Création de valeur : en contribuant à la durabilité



Priorités stratégiques



G1

Croissance
& Leadership



C1

Action centrée
sur le client



TOP

Performance
opérationnelle

durable & centrée sur l'humain

Hybridation physique-digital : nouveau modèle économique du commerce

du commerce physique à travers la digitalisation

Accélération
du
e-Commerce

Data-Driven
Commerce

Retail Media
et services aux
consommateurs

EdgeSense, Étiquettes électroniques, Caméras,
Cagettes connectées, media en magasin.

Vusion Cloud, Vusion OX, Vusion Link,
Pick/stock to light, Géolocalisation.

Retail analytics, Vision AI, Retail Media...

du plan Vusion 27



VAS
Logiciels & Services
à valeur ajoutée



DURABILITÉ
Impact
positif

Valeur créée par la digitalisation du commerce physique pour les parties prenantes



Employés de la société

- Environnement de travail et culture favorisant la création de valeur tout en veillant au bien-être des collaborateurs et à l'égalité des chances
- E-NPS® salariés = 33 au S1 et 32 au S2 2025



Commerçants et leurs employés

- Réduction des ruptures de stock
- Augmentation de l'efficacité opérationnelle des magasins induisant une hausse des marges d'exploitation
- Augmentation du NPS® (68,13 T1 2026)



Consommateurs, communautés et société

- Informations sur les prix et les produits facilement disponibles et précises
- Solutions facilitant la lutte contre le gaspillage alimentaire



Fournisseurs et leurs employés

- Chaîne d'approvisionnement responsable et durable
- Transparence (exploitation des minerais de conflit, droits de l'homme, etc.)
- Fournisseurs de longue date et contrats pluriannuels, plan de continuité, résilience de la chaîne de valeur



Actionnariat

- TCAC ⁽²⁾ du chiffre d'affaires sur 10 ans en hausse de 30 %
- Appréciation du cours de l'action sur cinq ans : 130 %



Planète

- Décarbonation du commerce physique: émissions évitées grâce aux cas d'usage (e-commerce local etc.)
- Engagement SBTi: - 35 % intensité carbone scope 3 vs 2022 et - 225 tonnes pour les scopes 1&2 vs.2022
- Circularité : programme « 2nd Life »

(2) Taux de croissance annuel composé.

Vusion : principales caractéristiques des acteurs de la chaîne de valeur

La chaîne de valeur est principalement constituée :

en amont, de fournisseurs de rang 1 et 2

- a) des assembleurs de composants électroniques, généralement appelés EMS (Electronic Manufacturing Services). Ils nous livrent des produits finis, notamment du hardware et des dispositifs IoT ;
- b) les fournisseurs de composants destinés à nos EMS ;
- c) les fournisseurs de services Cloud (CSP – Cloud Service Providers).

Le Groupe présente une dépendance stratégique à un nombre limité de fournisseurs industriels internationaux pour des composants critiques et des capacités d'assemblage spécialisées. Cette concentration, notamment auprès d'acteurs basés en Chine, en Asie du Sud-Est et au Mexique, expose le Groupe à des risques de continuité d'approvisionnement, à des tensions géopolitiques et à des enjeux de durabilité au sein de sa chaîne de valeur amont (cf section 2.2.2.3). La gestion de cette dépendance constitue un enjeu majeur de résilience opérationnelle et de maîtrise du Scope 3: le Groupe a, en effet, externalisé l'ensemble de la production de son matériel (étiquettes électroniques, écrans digitaux, Digital Shelf System, caméras...) à plusieurs partenaires industriels de premier plan spécialisés dans l'assemblage des produits électroniques (« Electronic Manufacturing Services » ou EMS), et a installé des actifs sous son contrôle exclusif au sein des locaux de ces mêmes sous-traitants.

Ces fournisseurs représentent les achats les plus matériels (98 % des achats industriels) que réalise le Groupe et présentent des tailles d'activité se chiffrant en milliards d'euros, voire en dizaines ou centaines de milliards d'euros.

en aval de grands acteurs de la distribution

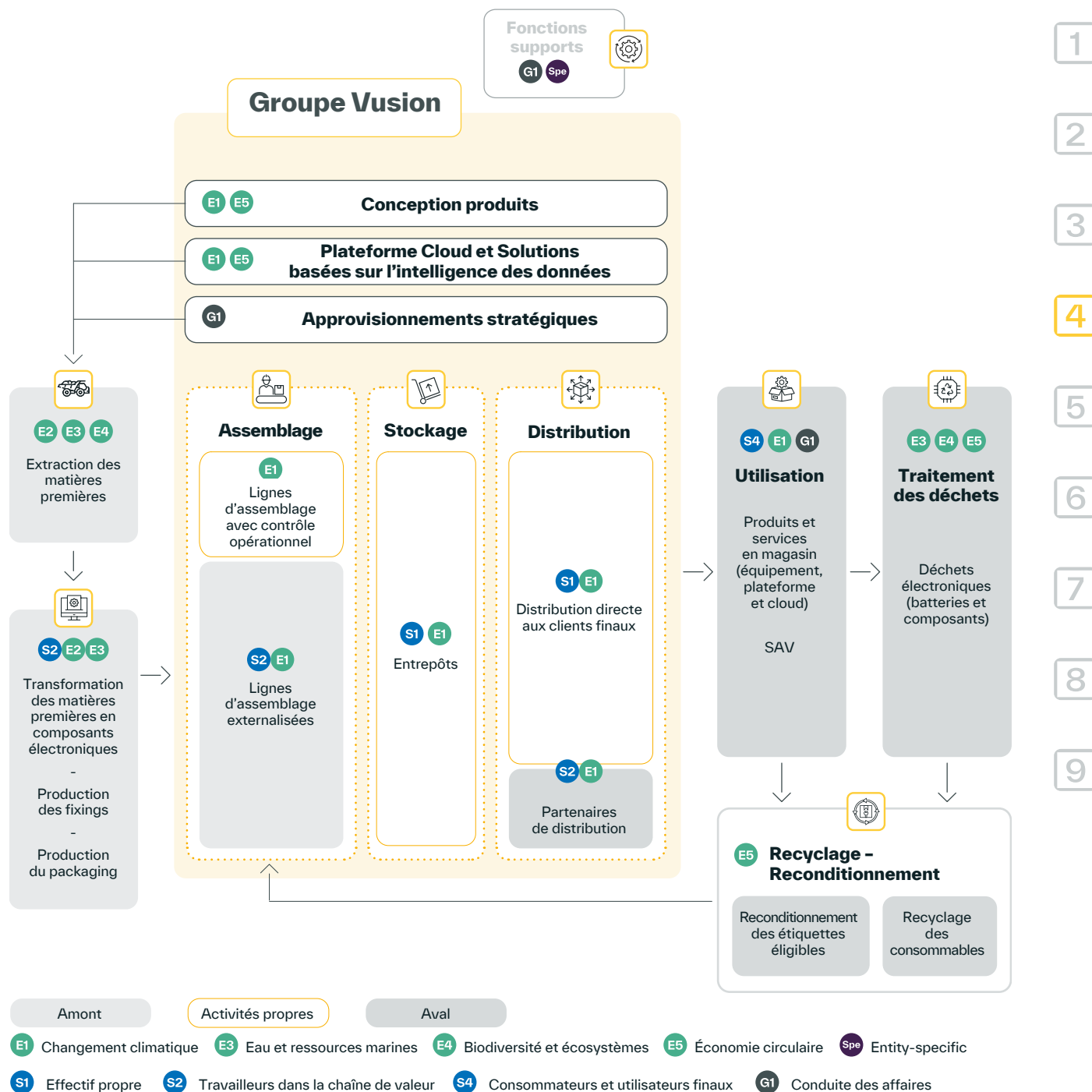
- a) distribution alimentaire et produits de grande consommation ;
- b) distribution non alimentaire: électroménager, textile et habillement, maison et décoration, parfumerie et cosmétiques.

Les dix premiers clients représentent 85 % du chiffre d'affaires consolidé 2025 du Groupe (cf. 2.1.2.2). L'appétence des acteurs du commerce pour les solutions de digitalisation est très marquée, et de plus en plus d'enseignes se lancent dans des projets d'équipement de la totalité de leur chaînes de magasins, induisant ainsi, chaque année, la signature de contrats particulièrement significatifs sur un ou deux exercices comptables successifs.

Le Groupe peut fournir des solutions digitales à des clients dont la taille dépasse largement la sienne : le rapport Deloitte « Global Powers of Retailing 2023 » ⁽¹⁾, analysant les performances des 250 premiers retailers mondiaux, indique un chiffre d'affaires de 5 milliards de dollars [soit 5 fois plus que Vusion] pour le 250^e de la liste et 600 milliards pour le premier (Walmart).

⁽¹⁾ <https://www.deloitte.com/global/en/Industries/consumer/analysis/global-retail-outlook.html>

La chaîne de valeur de Vusion est schématisée ci-dessous, les enjeux matériels ayant été positionnés au niveau auquel cette matérialité s'exprime.



4.1.1.2 Intérêts et point de vue des parties prenantes [SBM-2]

Dialogue avec les parties prenantes

Le dispositif continu de dialogue de Vusion avec ses parties prenantes, est présenté dans le tableau ci-dessous et repose à la fois :

- sur des canaux d'échanges adaptés à la nature de chaque catégorie (relations fournisseurs et sous-traitants, interactions commerciales et NPS clients, dispositifs d'engagement collaborateurs, échanges institutionnels, etc.),
- sur la conduite d'une analyse formalisée des parties prenantes, organisée au cours du dernier trimestre chaque année. La sélection des parties prenantes consultées est basée sur une analyse combinant criticité business et niveau d'exposition au risque. Elle intègre :
 - les acteurs ayant un impact direct sur le chiffre d'affaires, l'efficacité opérationnelle et la satisfaction client,
 - les parties prenantes clés pour la chaîne de valeur,
 - les parties soumises à des enjeux réglementaires ou ESG significatifs,
 - un échantillon représentatif des autres catégories afin d'assurer une couverture équilibrée.

Plus précisément sont consultés deux fois par an :

- **Clients :**
 - 100 % des clients Tier 1 (comptes stratégiques).
 - 100 % de Clients Tier 2-3 considérés « influenceurs » sur leur marché.
- **Employés :** 100 % des employés via l'enquête annuelle Supermood (cf. section 4.3.1.7 indicateur [S1-5]).

Sont consultés une fois par an :

- **Fournisseurs :** inclusion des fournisseurs représentant environ 80 % du volume total d'achats, soit environ 30 parties prenantes, les EMS, partenaires industriels d'assemblage font, eux, l'objet d'une couverture à 100 % ainsi que les sous-traitants adressant les opérations directement liées au client telles que RMA (retours de marchandises), installation, transport, réparations.

- **Partenaires stratégiques :** 100 % des partenaires identifiés comme structurants pour la feuille de route technologique ou commerciale.
- **Autres parties prenantes** (médias, autorités, actionnaires, communautés locales) : Échantillon représentatif basé sur l'influence réglementaire, réputationnelle ou territoriale.

Chaque catégorie est invitée à répondre à un questionnaire structuré couvrant les principaux enjeux matériels dans le cadre de la relation d'affaires (qualité de service et des produits, innovation, initiatives sociétales et environnementales, égalité des droits, santé et sécurité, etc.). Le questionnaire est structuré en huit chapitres :

1. Profil des parties prenantes et contexte de la relation
2. Contexte organisationnel et durée d'engagement
3. Priorités stratégiques et attentes en matière de performance
4. Qualité et excellence opérationnelle
5. Responsabilité sociale des entreprises (RSE)
6. Durabilité environnementale
7. Sécurité et sûreté
8. Retour supplémentaire & commentaires ouverts.

L'enquête mesure à la fois le niveau d'attente et la performance perçue, et permet d'évaluer l'alignement du modèle d'affaires et des initiatives du Groupe avec ces attentes.

En complément de cette analyse, l'exercice de double matérialité, conduit en interne avec des contributeurs expérimentés et représentatifs des différentes entités du Groupe, a permis d'enrichir et de consolider la cartographie des parties prenantes à l'échelle consolidée.

Les principaux enseignements relatifs aux attentes des parties prenantes ont été présentés par le Comité d'audit au Conseil d'administration dans le cadre de l'examen de l'état de durabilité et des résultats de l'analyse de double matérialité, assurant ainsi un niveau approprié de supervision au plus haut niveau de gouvernance.

Parties prenantes	Moyens de dialogue avec les parties prenantes	Enjeux clés évoqués par les parties prenantes	Prise en compte des résultats au sein de la stratégie	
 Clients	• Salons et expositions (NRF, EuroShop etc.) • Étude de satisfaction [questionnaire NPS®] (tous les semestres) • Service après-vente (sur demande client) • Appels d'offres et contrats • Consultation annuelle des parties prenantes	• Performance opérationnelle, économique et environnementale • Qualité de service	• Développement d'offre produits et services répondant aux besoins clients • Création des Customers Experience Centers afin de permettre aux clients d'expérimenter nos solutions • Évaluations externes (<i>ratings</i>)/ annuelles	1 2 3
 Partenaires distributeurs	• Contrats de partenariat • Revue d'affaires deux fois par an • Étude de satisfaction « NPS® » deux fois par an • Consultation annuelle des parties prenantes	• Collaboration • Relations pérennes • Juste rémunération	• Équipe partenariat dédiée • Événements, séminaires et formations spécifiques	4
 Collaborateurs	• Entretien managérial/semestre • Questionnaires eNPS®/ SuperMood /semestre • Message du Président/trimestre • Réunions de service/mensuelles • Code éthique (campagne de signature)/annuelle • Dispositif d'alerte (disponible) • Consultation annuelle des parties prenantes/	• Formation et développement • Rémunération juste • Santé et sécurité au travail • Bien-être au travail • Éthique • Équité et égalité des chances • Valeurs sociétales	• Choix des locaux abritant nos opérations internes • Partage de la valeur par le biais de plans LTI • Plan d'action féminisation managériale • Plan de formation • Plan d'action Parentalité • Évaluations externes (<i>ratings</i>)/ annuelles	5 6 7
 Fournisseurs	• Appels d'offres et contractualisation • Questionnaires d'évaluation en matière de durabilité/annuel • Questionnaires de sécurité/ annuel • Audits réguliers/annuel • Code de conduite fournisseurs/ annuel • Dispositif d'alerte (disponible) • Consultation annuelle des parties prenantes	• Relations d'affaires à long terme • Transaction économique équilibrée -Traitement équitable et éthique • Communication claire • Collaboration en matière d'impacts sociaux et environnementaux • Coût de l'énergie et des matières premières	• Animation de formations spécifiques autour des valeurs du Code de conduite fournisseurs • Ordonnancement planifié Procédure d'ordonnancement industriel planifiée • Coopération étroite sur voies de progrès scores EcoVadis, accompagnée de formations • Procédure de désengagement en cas de non respect des exigences de durabilité • Analyse des risques climatiques sur la chaîne de valeur amont	8 9

Parties prenantes	Moyens de dialogue avec les parties prenantes	Enjeux clés évoqués par les parties prenantes	Prise en compte des résultats au sein de la stratégie
 Investisseurs	- Entretiens investisseurs (<i>Roadshows</i>) - Assemblée générale/annuelle - Évaluations externes (scores ISS, CDP, EvoVadis) - Consultation annuelle des parties prenantes	- Clarté, transparence, gouvernance exhaustive dans l'information financière et dans l'information de durabilité - Point spécifique sur la détention de capital par les vendeurs à découvert	- Information enrichie au sein du DEU et des communiqués de presse - Création d'un poste relation investisseurs - Call analystes à chaque publication de résultats - Modèle d'affaires en évolution (data analytics) permettant d'améliorer la rentabilité du groupe - Évaluations externes (<i>ratings</i>)/ annuelles
 Autorités de tutelle/ Régulateur	- Contact avec l'AMF et les autorités fiscales/annuel - Déclarations de formalités régulières ; réponses aux enquêtes et audits	- Éthique - Respect et conformité des lois et règlements - Respect de l'environnement et de la sécurité	- Amélioration continue de la conformité - création d'un département de contrôle interne et anti-corruption - Veille réglementaire juridique et conformité produits
 Communautés, société et planète 	- Partenariats (WBCSD, EcoVadis) - Enquête annuelle de voisinage - Publications sectorielles et participations aux salons et forum (Sustainable retail Summit, World Economic Forum)	- Pratiques responsables en matière socioéconomique et environnementale - Droits humains - Protection et information des consommateurs	- Engagement SBTi - Création filière de recyclage pour les solutions Vusion - Lancement de solution de lutte contre le gaspillage alimentaire, de traçabilité produits - Analyse des évaluations externes (CDP, EcoVadis)

4.1.2 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec le modèle d'affaires [SBM-3]

4.1.2.1 Résilience du modèle d'affaires et de la stratégie du Groupe face aux IROs (Impacts, Risques et Opportunités) matériels ; [E1-SBM3]

Le processus de cartographie des impacts, risques et opportunités (IROs) permet de déterminer les sujets matériels essentiels pour l'entreprise et ses parties prenantes, et orienter ainsi les politiques et plans d'action prioritaires.

Chaque IRO a été évalué une première fois au cours de l'exercice 2024, selon les critères définis par le Groupe (cf. section 4.1.4.3), avec un seuil de matérialité fixé à **2,2 sur 4**. Les résultats ont été partagés avec la direction financière pour assurer cohérence et alignement.

L'analyse 2025 a repris les mêmes étapes, tenant compte :

- des événements survenus en 2025 ;
- les benchmarks effectués sur les publications CSRD de sociétés comparables ;
- la mise à jour des critères de cotation financière (les seuils ont été ajustés à la croissance du Groupe) ;

- une nouvelle consultation des parties prenantes (section 4.1.1.2).

La matrice ci-dessous illustre les principaux sous-sous enjeux retenus comme étant matériels par le Groupe, au cours de la révision annuelle de l'analyse de double matérialité. Pour une vision plus exhaustive des IRO's matériels, leur lien avec le modèle d'affaire et les facteurs de risques de la section 2 de ce DEU, veuillez vous référer aux tableaux figurant sur les doubles pages suivantes.

À noter : les actifs échoués et les émissions verrouillées ⁽¹⁾ ont été analysés dans le cadre des risques de transition, section 4.2.1.3 mais jugés non matériels, car aucun actif du Groupe n'est susceptible de générer des émissions incompatibles avec une trajectoire 1,5 °C.

La double matérialité de Vusion en 2025



⁽¹⁾ Les « émissions verrouillées » (*locked-in emissions*) désignent les émissions futures de gaz à effet de serre déjà engagées du fait des infrastructures, équipements ou modèles d'affaires existants, compte tenu de leur durée de vie et en l'absence de changements structurels. Les « actifs échoués » (*stranded assets*) correspondent à des actifs qui subissent une dépréciation ou deviennent inutilisables avant la fin de leur durée de vie économique initialement prévue, en raison de facteurs liés notamment à la transition bas carbone (évolutions réglementaires, technologiques, de marché ou de demande).

4 État de durabilité

Informations générales

ODD	Norme ESRS	Sous-enjeux	Sous-sous enjeux	IRO	Partie de la chaîne de valeur	Type
 	Changement climatique E1	Atténuation du changement climatique	Technologies innovantes et durables	Risque de coûts financiers liés aux investissements dans la décarbonation des activités et de la chaîne de valeur du Groupe.	Opérations propres	R
	Changement climatique E1	Atténuation du changement climatique	Technologies innovantes et durables	Gain de clients si les activités du Groupe sont perçues comme bénéfiques à la lutte contre le changement climatique.	Opérations propres	O
	Changement climatique E1	Atténuation du changement climatique	Technologies innovantes et durables	Risque de taxes et de réglementations concernant l'importation en Europe de produits électroniques fabriqués dans d'autres régions du monde.	Amont	R
	Changement climatique E1	Atténuation du changement climatique	Technologies innovantes et durables	Impact négatif sur l'environnement par la contribution au changement climatique via les émissions de GES (scopes 1, 2 et 3).	Opérations propres	—
	Changement climatique E1	Adaptation au changement climatique	Résilience	La réputation du Groupe est en jeu si les parties prenantes ne considèrent pas nos efforts d'adaptation aux enjeux climatiques comme suffisants pour nous adapter à l'avenir	Opérations propres	R
	Changement climatique E1	Adaptation au changement climatique	Résilience	Risque de perturbation des chaînes d'approvisionnement du Groupe en raison de tensions ou de pénuries de matières premières stratégiques ou de risques physiques.	Amont	R
 	Changement climatique E1	Atténuation du changement climatique	Décarbonation du commerce de détail	Décarbonation du commerce de détail en utilisant les solutions Vusion pour traiter les commandes de e-commerce en magasin	Aval	+
 	Changement climatique E1	Atténuation du changement climatique	Décarbonation du commerce de détail	Lutte contre le gaspillage alimentaire grâce à une gestion optimisée des stocks + identification et gestion des dates de péremption.	Aval	+
	Changement climatique E1	Atténuation du changement climatique	Décarbonation du commerce de détail	Décarbonation du commerce de détail en impactant l'assortiment du distributeur.	Aval	+
 	Economie circulaire E5	Flux entrant de ressources, y compris utilisation des ressources	Eco-conception, circularité, gestion des déchets	Manque de vision sur les demandes du marché en matières d'étiquettes reconditionnées, entraînant des coûts de stockage et une dépréciation des étiquettes.	Aval	R
 	Economie circulaire E5	Flux entrant de ressources, y compris utilisation des ressources	Eco-conception, circularité, gestion des déchets	Opportunité de générer de nouvelles offres de services telles que les échanges de batteries, le reconditionnement, les processus de recyclage pour réintégrer nos composants.	Opérations propres	O
 	Pollution E2	Substances préoccupantes – substances extrêmement préoccupantes	Pollution des sols	Impact négatif sur les écosystèmes en raison des rejets de ressources entraînant des substances dangereuses, des émissions polluantes, des déchets toxiques ou des rejets dans l'environnement.	Amont, Aval	—
	Eau et ressources marines E3	Gestion de l'eau	Gestion de l'eau	Impact négatif sur les ressources en eau dans la chaîne de valeur (épuisement, assèchement des plans d'eau, intrusion d'eau salée) du à un prélèvement d'eau excessif, en particulier dans les régions soumises à un stress hydrique.	Amont	—
	Biodiversité et écosystèmes E4	Impacts sur l'étendue et l'état des écosystèmes	Biodiversité	Impact négatif sur les écosystèmes et la biodiversité lié à l'extraction et au traitement des matières premières dans la chaîne de valeur, pouvant causer une dégradation environnementale, y compris la destruction des habitats, la pollution, la déforestation, l'érosion des sols et la contamination de l'eau.	Amont	—

R Risque

+ Impact positif



Actionnariat



Commerçants



Consommateurs



Employés de la société

O Opportunité

— Impact négatif

Probabilité, horizon	Lien avec le modèle d'affaires		Lien avec les facteurs de risques
Réel, court terme	Expertise et propriété intellectuelle du Groupe (nombre de brevets et familles de brevets) - investissements R&D - Performance en matière de durabilité (intensité carbone)	  	2.1.1.1 Compétitivité marché 2.1.1.5 Disruption technologique 2.1.1.6 Climat et décarbonation 2.1.3.1 Propriété intellectuelle
Réel, court terme	Performance commerciale et financière du Groupe favorisée par sa capacité à répondre favorablement aux sujets de durabilité lors des appels d'offres clients (hausse du chiffre d'affaires)	 	2.1.1.1 Compétitivité marché 2.1.1.6 Climat et décarbonation
Potentiel, long terme	Performance en matière de durabilité (intensité carbone). La mise en œuvre de l'Expertise et propriété intellectuelle du Groupe (nombre de brevets et familles de brevets) ainsi que les investissements R&D permettent de développer les technologies innovantes et durables susceptibles d'amoindrir l'impact d'une taxation carbone éventuelle en Europe.	  	2.1.2.3 Approvisionnement composants 2.1.1.2 Tensions géopolitiques
Réel, court terme	La croissance du Groupe induit la mise sur le marché d'un volume croissant de solutions digitales: l'Expertise et la propriété intellectuelle du groupe ainsi que ses investissements en R&D permettent de conduire une stratégie de baisse de l'intensité carbone au fur et à mesure des années.	  	2.1.1.1 Compétitivité 2.1.1.6 Climat et décarbonation 2.1.3.1 Propriété intellectuelle
Réel, court terme	Expertise et propriété intellectuelle du Groupe (nombre de brevets et familles de brevets) - investissements R&D - Performance en matière de durabilité (intensité carbone)	    	2.1.1.6 Climat et décarbonation 2.1.2.4 Offre de produits et services
Réel, court terme	Conclusions de partenariats étroits avec les acteurs de notre chaîne de valeur, et déploiement d'un programme de diligences auprès des parties prenantes de la chaîne de valeur	 	2.1.1.2 Tensions géopolitiques 2.1.1.6 Climat et décarbonation 2.1.2.3 Approvisionnement composants 2.1.2.4 Offre de Produits et services
Réel, court terme	Performance en matière de durabilité (intensité carbone) - Propriété intellectuelle du Groupe - Performance commerciale et financière: dans le cadre de sa contribution à la décarbonation du secteur de la distribution, le Groupe s'attache à créer des fonctionnalités nouvelles afin de répondre à des cas d'usage permettant de décarboner l'activité en magasin.	  	2.1.1.6 Climat et décarbonation 2.1.1.1 Compétitivité marché 2.1.2.4 Offre de Produits et services
Réel, court terme	Performance en matière de durabilité (intensité carbone) - Propriété intellectuelle du Groupe - Performance commerciale et financière: dans le cadre de sa contribution à la décarbonation du secteur de la distribution, le Groupe s'attache à créer des fonctionnalités nouvelles afin de répondre à des cas d'usage permettant de décarboner l'activité en magasin.	  	2.1.1.6 Climat et décarbonation 2.1.1.1 Compétitivité marché 2.1.2.4 Offre de Produits et services
Potentiel, moyen terme	Performance en matière de durabilité (intensité carbone) - Propriété intellectuelle du Groupe - Performance commerciale et financière: dans le cadre de sa contribution à la décarbonation du secteur de la distribution, le Groupe s'attache à créer des fonctionnalités nouvelles afin de répondre à des cas d'usage permettant de décarboner l'activité en magasin.	  	2.1.1.6 Climat et décarbonation 2.1.1.1 Compétitivité marché 2.1.2.4 Offre de Produits et services
Réel, court terme	Performance en matière de durabilité (intensité carbone) et Performance financière et commerciale: le groupe s'attache à trouver des débouchés commerciaux et un marché pour ses équipements reconditionnés dans le cadre de la mise en œuvre d'une conception modulaire de ses équipements et d'une filière de reconditionnement des étiquettes .	   	2.1.2.5 Prévisions commerciales 2.1.1.6 Climat et décarbonation
Réel, court terme	Performance en matière de durabilité (intensité carbone) Performance commerciale et financière et animation de sa politique d'économie circulaire, le groupe propose de nouveaux services et garanties permettant de prolonger la vie des équipements commercialisés.	  	2.1.1.4 Produits et services 2.1.1.1 Compétitivité marché 2.1.2.4 Offre de Produits et services
Réel, court terme	Conclusions de partenariats étroits avec les acteurs de notre chaîne de valeur, et déploiement d'un programme de diligences auprès des parties prenantes de la chaîne de valeur	  	2.1.1.6 Climat et décarbonation 2.1.2.4 Offre de produits et services
Réel, court terme	Conclusions de partenariats étroits avec les acteurs de notre chaîne de valeur, et déploiement d'un programme de diligences auprès des parties prenantes de la chaîne de valeur	  	2.1.1.6 Climat et décarbonation
Réel, court terme	Conclusions de partenariats étroits avec les acteurs de notre chaîne de valeur, et déploiement d'un programme de diligences auprès des parties prenantes de la chaîne de valeur	  	2.1.1.6 Climat et décarbonation



Expertise



Fournisseurs et leurs employés



Partenariats



Planète



Propriété intellectuelle

ODD	Norme ESRS	Sous-enjeux	Sous-sous enjeux	IRO	Partie de la chaîne de valeur	Type
 	Travailleurs de la chaîne de valeur S2	Respect des droits humains et conditions de travail décentes dans la chaîne de valeur	Conditions de travail décentes sur la chaîne de valeur	Contribution négative à la santé et à la sécurité, aux droits humains, à la conformité appropriée, au devoir de diligence sur la chaîne d'approvisionnement du Groupe (y compris les minerais de conflit, l'exploitation et le travail des enfants).	Opérations propres, Amont, Aval	—
	Main-d'œuvre propre S1	Conditions de travail	Conditions de travail et bien-être au travail	Transparence et confiance des salariés dans le dialogue managérial.	Opérations propres	O
 	Main-d'œuvre propre S1	Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Conditions de travail et bien-être au travail	Attirer les employés grâce à la diversité (nationalités, cultures, âges) et l'égalité des chances.	Opérations propres	O
	Main-d'œuvre propre S1	Conditions de travail	Conditions de travail et bien-être au travail	Risque de départ des employés et/ou difficultés d'attraction et de rétention des employés en raison de mauvaises conditions de travail.	Opérations propres	R
	Main-d'œuvre propre S1	Conditions de travail	Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Violation des droits des employés tels que définis par l'OIT en cas de mauvaises conditions de travail.	Opérations propres	—
	Main-d'œuvre propre S1	Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Violation des droits humains des employés en cas de traitement inégal, de harcèlement et/ou de violence.	Opérations propres	—
 	Consommateurs et utilisateurs finaux S4	Consommateurs et utilisateurs finaux	Accès à une information de qualité	Assurer la transparence de l'information (prix, origine, etc.) pour le consommateur final.	Aval	+
 	Conduite des affaires G1	Culture d'entreprise	Conduite des affaires	Risque réputationnel et juridique si le Groupe est soumis à des sanctions en raison de manquements éthiques	Opérations propres	—
 	Conduite des affaires G1	Corruption et pot-de-vin	Conduite des affaires	Risque réputationnel et juridique si le Groupe est soumis à des sanctions en raison de corruption	Opérations propres	—
	Spécifique à l'entité Spe	Gouvernance des données	Protection de la propriété intellectuelle	Risque de violation de la propriété intellectuelle, par le Groupe ou par la concurrence	Opérations propres	R
 	Conduite des affaires G1	Corruption et pot-de-vin	Conduite des affaires	Risque de coûts liés aux sanctions et aux enquêtes internes à la suite d'un incident éthique sur notre chaîne de valeur	Opérations propres, Amont, Aval	R
 	Conduite des affaires G1	Culture d'entreprise	Conduite des affaires	Risque d'interruptions dans la chaîne d'approvisionnement pouvant affecter la disponibilité des produits ou services pour les clients, entraînant une insatisfaction, en raison de problèmes de gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les retards de paiements ou les litiges.	Opérations propres, Amont, Aval	R
 	Spécifique à l'entité Spe	Gouvernance des données	Gestion des données	Violations de la sécurité informatique pouvant entraîner une interruption des activités au sein des opérations propres du Groupe: les systèmes informatiques peuvent être mis hors service pour contenir la violation et réparer les dommages, récupérer ou restaurer les informations.	Opérations propres	R
 	Spécifique à l'entité Spe	Gouvernance des données	Gestion des données	Risque d'atteinte à la réputation du Groupe à la suite d'une violation de données	Opérations propres, Aval	—

R Risque

+ Impact positif

 Actionnariat

 Commerçants

 Consommateurs

 Employés de la société

O Opportunité **—** Impact négatif

Probabilité, horizon	Lien avec le modèle d'affaires		Lien avec les facteurs de risques	
Potentiel, court terme	Conclusions de partenariats étroits avec les acteurs de notre chaîne de valeur, et déploiement d'un programme de diligences auprès des parties prenantes de la chaîne de valeur	 	2.1.3.3 Éthique et compliance 2.1.2.3 Approvisionnement composants	1
Réel, court terme	Marque employeur: le Groupe déploie une politique active en matière de conditions de travail, de respects et d'égalité des droits.		2.1.2.6 Personnes clés et Attraction et compétences technologiques 2.1.3.3 Éthique et compliance	2
Réel, court terme	Marque employeur: le Groupe déploie une politique active en matière de conditions de travail, de respects et d'égalité des droits.		2.1.2.6 Personnes clés et Attraction et compétences technologiques 2.1.3.3 Éthique et compliance	3
Réel, court terme	Marque employeur: le Groupe déploie une politique active en matière de conditions de travail, de respects et d'égalité des droits.		2.1.2.6 Personnes clés et Attraction et compétences technologiques 2.1.3.3 Éthique et compliance	4
Potentiel, court terme	Marque employeur: le Groupe déploie une politique active en matière de conditions de travail, de respects et d'égalité des droits.		2.1.2.6 Personnes clés et Attraction et compétences technologiques 2.1.3.3 Éthique et compliance	5
Potentiel, court terme	Marque employeur: le Groupe déploie une politique active en matière de conditions de travail, de respects et d'égalité des droits.		2.1.2.6 Personnes clés et Attraction et compétences technologiques 2.1.3.3 Éthique et compliance	6
Réel, court terme	Contribution à la communauté en matière d'information sur les prix et les caractéristiques produits.		2.1.2.4 Produits et services	7
Réel, court terme	Politique de conduite des affaires et protection des actifs intangibles	    	2.1.3.3 Éthique et compliance	8
Réel, court terme	Politique de conduite des affaires et protection des actifs intangibles	    	2.1.3.3 Éthique et compliance	9
Réel, court terme	Politique de conduite des affaires et protection des actifs intangibles	   	2.1.3.3 Éthique et compliance	
Réel, court terme	Conclusions de partenariats étroits avec les acteurs de notre chaîne de valeur, et déploiement d'un programme de diligences auprès des parties prenantes de la chaîne de valeur	  	2.1.3.3 Éthique et compliance	
Potentiel, court terme	Conclusions de partenariats étroits avec les acteurs de notre chaîne de valeur, et déploiement d'un programme de diligences auprès des parties prenantes de la chaîne de valeur	  	2.1.3.3 Éthique et compliance	
Réel, court terme	Politique de sécurisation informatique et prévention des risques cyber.	    	2.1.2.1 Cyber Attaques 2.1.3.3 Éthique et compliance	
Réel, court terme	Politique de sécurisation informatique et prévention des risques cyber.	    	2.1.2.1 Cyber Attaques 2.1.3.3 Éthique et compliance	



Expertise



Fournisseurs et leurs employés



Partenariats



Planète



Propriété intellectuelle

4.1.3 Gouvernance de la durabilité [GOV-1, GOV-2 ; GOV-3, GOV-4, GOV-5]

4.1.3.1 Fonctionnement, rôles et responsabilité de la gouvernance [GOV-1]

Les indicateurs de composition et diversité des organes de gouvernance sont fournis au sein du rapport de gouvernance en section 3.1.1 et 3.1.2 du DEU.

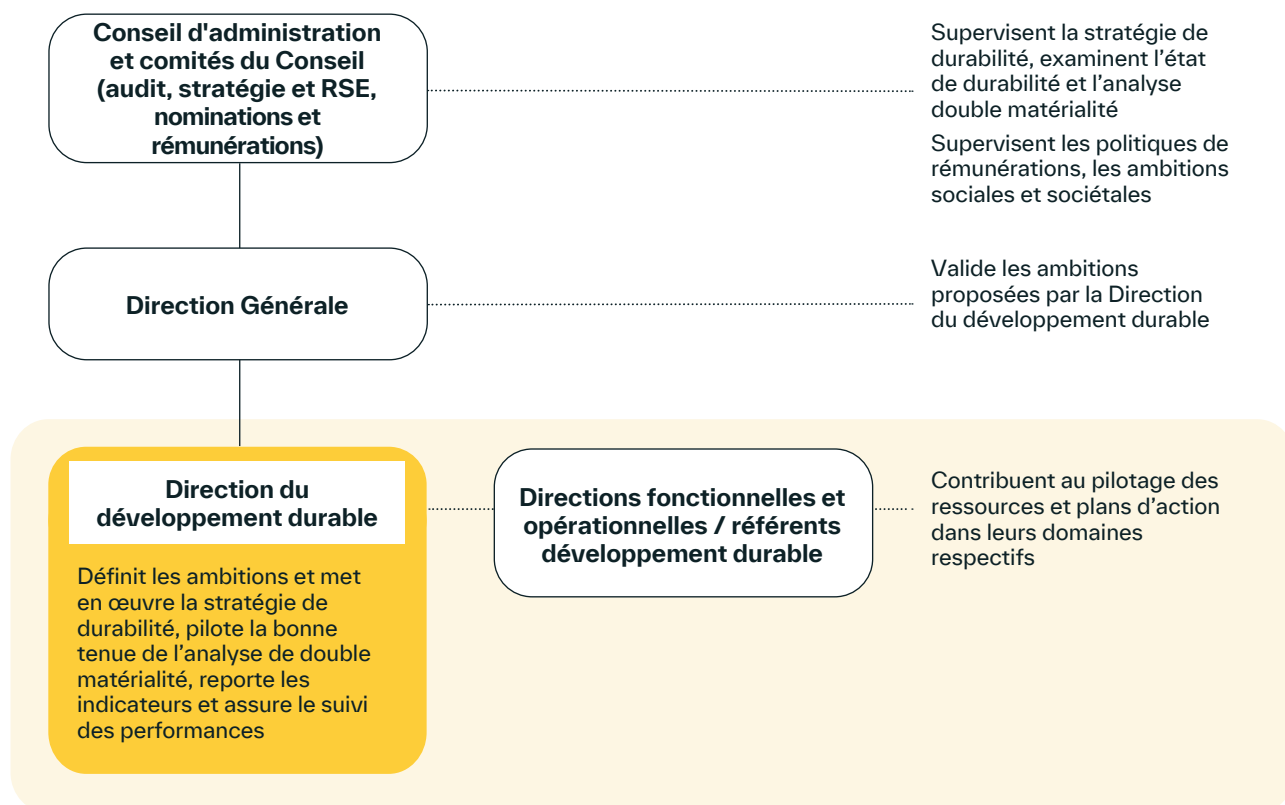
Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société, en considérant notamment ses enjeux sociaux et environnementaux. Les compétences respectives des membres du Conseil d'administration sont synthétisées en sections 3.1.2.2 et 3.1.2.6 puis ci-dessous. Le Conseil définit, sur proposition de la direction générale, les orientations stratégiques pluriannuelles du Groupe en matière de responsabilité sociétale et environnementale et en matière de stratégie climatique. Le Conseil approuve le contenu de l'état de durabilité en s'appuyant sur les travaux de ses différents comités :

- le Comité d'audit s'assure de la qualité de l'analyse de double matérialité ainsi que des processus de reporting des informations de durabilité et en réfère au Conseil d'administration. Ce comité supervise également les sujets relatifs à l'identification des facteurs de risques et notamment les risques cyber, les risques liés à la conduite des affaires et la lutte contre la corruption. Les objectifs et plans d'action fixés pour les enjeux rattachés à la norme G1 sont supervisés par le Comité d'audit ;

- le Comité des nominations et des rémunérations, quant à lui, supervise les sujets relatifs aux politiques de partage de la valeur que le Groupe organise en faveur de ses salariés et en réfère au Conseil d'administration. Les objectifs et plans d'action fixés pour les enjeux rattachés à la norme S1 sont supervisés par le Comité des nominations et des rémunérations ;
- le Comité stratégie et RSE assure le suivi de la stratégie globale du Groupe et examine en particulier avant d'en référer au Conseil d'administration :
 - la pertinence des engagements en matière environnementale et climatique,
 - la capacité du Groupe à réaliser ses ambitions de décarbonation, à offrir des solutions de décarbonation à ses clients, ainsi qu'à planifier une diversification de ses sources d'approvisionnement pour faire face aux tensions potentielles sur les matières premières,
 - les enjeux sociaux sur la chaîne de valeur.

Les enjeux matériels font l'objet de communications réparties auprès des trois comités du conseil, en fonction des périmètres couverts par ces comités - le détail de ces communications est fourni en section 4.1.3.2.

Gouvernance de la performance durable



La cartographie des compétences des membres du Conseil en matière de durabilité est détaillée ci-dessous (en complément de la cartographie de leurs compétences décrite en sections 3.1.2.2 et 3.1.2.6 de ce DEU), sachant que les membres du Conseil, outre leurs compétences acquises dans le cadre de leur expérience professionnelle et leurs autres mandats d'administrateur, sont en capacité de consulter toute expertise interne ou externe, le cas échéant, sur simple demande au secrétaire du Conseil, soit

en invitant un manager expert interne, soit en demandant au secrétaire du Conseil l'organisation d'une consultation auprès d'experts externes spécialisés. Les compétences des membres du Conseil d'administration ont fait l'objet d'un questionnaire basé sur les enjeux matériels du Groupe, issus de l'exercice de double matérialité, auxquels les membres du Conseil ont répondu dans le cadre d'une auto-évaluation basée sur leur expérience professionnelle.

	Enjeux environnementaux					Enjeux sociaux et sociétaux			Enjeux de gouvernance	
Normes CSRD	E1	E2 E3 E4	E5	S1	S2	S4	G1	Spe		
Enjeux matériels pour Vusion	Plan de transition, plan d'adaptation	Pollution, gestion de l'Eau, impact sur la Biodiversité	Économie circulaire	Effectifs propres	Effectifs de la chaîne de valeur	Consommateur final	Conduite des affaires	Gouvernance des données		
Descriptif des domaines de compétences pour chacune des normes	Mise en œuvre des stratégies de transition vers une économie bas carbone et des plans d'adaptation aux risques climatiques, (scenarios scientifiques)..	Pratiques de réduction des pollutions, gestion durable des ressources en eau et évaluation des impacts sur la biodiversité, dans le cadre d'activités industrielles.	Modèles de production favorisant le recyclage et la réduction des déchets, en intégrant les principes de circularité dans la chaîne de valeur.	Dialogue social, d'égalité des droits, de conditions de travail et de bien être au travail.	Diligences à effectuer auprès des partenaires et fournisseurs, en matière sociale et environnementale, y compris l'approvisionnement responsable.	Relation avec les consommateurs finaux notamment en matière d'intégration de la responsabilité sociétale (transparence de l'information).	Principes de gouvernance responsable, éthique des affaires, lutte contre la corruption et respect des droits humains dans toutes les opérations.	Prévention et gestion des risques liés à la cybersécurité, à la protection des données, à la protection des propriétés intellectuelles.		
Emmanuel Blot	✓	✓		✓			✓	✓		
Peter Brabeck-Letmathe		✓		✓			✓			
Cenhui He										
Kevin Holt	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓		
Candace Johnson	✓	✓	✓			✓	✓	✓		
Franck Moison	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
Hélène Ploix	✓	✓		✓			✓	✓		
Xiangjun Yao	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
Andrea Bauer	✓			✓	✓		✓	✓		
Marcela Martin	✓			✓	✓	✓	✓	✓		

Le management de l'entreprise se partage la gestion des IROs matériels par compétence et expertise.

La Directrice du développement durable, chargée de piloter et déployer la stratégie de durabilité du Groupe est directement rattachée à la direction générale et fait partie du Comité exécutif du Groupe. Cette structure centrale est composée de deux collaborateurs, dont les périmètres d'intervention sont les suivants :

- enjeux relatifs au pilotage de la supply-chain (évaluation fournisseurs), rédaction de politiques, réponse aux questionnaires d'évaluation externes de type EcoVadis, ISS, CDP etc., reporting des données d'empreinte carbone exceptées les analyses de cycle de vie ;
- enjeux relatifs aux analyses de cycle de vie, à l'économie circulaire, aux ambitions carbone du Groupe (SBTi), analyse des cas d'usage au sein des activités de distribution (émissions évitées).

La direction du développement durable s'appuie sur plusieurs directions fonctionnelles expertes, qui chacune contribue aux objectifs de durabilité :

- la direction de la recherche et du développement (R&D) et du *Product management*, pilote les calculs d'analyse de cycle de vie des produits et solutions du Groupe, éléments clé du calcul de l'empreinte carbone ;
- une coordination étroite est assurée avec la direction financière afin de procéder au calcul du ratio d'intensité carbone ainsi qu'aux projections long terme de l'activité du Groupe, dans le cadre de la conduite du plan de transition ;
- la direction des opérations pilote les sujets d'économie circulaire en étroite coopération avec la R&D sur les sujets de reconditionnement des composants extraits des étiquettes usagées, et en étroite coopération avec les directions commerciales sur les projets de reconditionnement d'étiquettes électroniques. Cette direction revoit régulièrement ses objectifs en concertation avec les directions commerciales régionales qui initient les reprises de parc d'IoT usagés et/ou initient les offres de gammes de seconde main ;

- la direction des achats stratégiques (achats industriels) anime l'ensemble des investigations effectuées au sein de la chaîne de valeur amont (fournisseurs de rang 1 et 2) ; les objectifs de durabilité (effectifs sur la chaîne de valeur et impacts induits par le changement climatique notamment) sont inscrits dans le cadre plus général de recherche de diversification des sources d'approvisionnement et de sélection fournisseurs ;
- la direction des ressources humaines conduit l'ensemble des ambitions en matière d'égalité des droits, d'équilibre de vie et de dialogue managérial notamment ;
- la direction des systèmes d'information structure les plans de lutte contre le risque cyber et le vol de données ; et veille à mesurer les effets de l'usage de l'IA au sein de nos opérations;
- la direction financière (département contrôle interne) s'assure des bonnes pratiques anti-corruption et d'éthique dans la conduite des affaires en coopération avec la direction juridique ; la direction juridique s'assurant également du pilotage des sujets de propriété intellectuelle;
- la direction financière (département sécurité et gestion des risques) investigue les plans d'action relatifs à la résilience du Groupe, et notamment de sa chaîne de valeur amont, en coopération avec la direction des achats stratégiques. Ces deux directions jouent un rôle majeur dans l'animation du plan d'adaptation au réchauffement climatique.

4.1.3.2 Informations transmises aux organes de gouvernance [GOV-2]

Surveillance des impacts, des risques et des opportunités

Le Conseil est informé de l'évolution des marchés, de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux auxquels l'entreprise est confrontée, y compris dans le domaine de la responsabilité sociétale et environnementale. Il examine régulièrement, en lien avec la stratégie qu'il a définie, les opportunités et les risques (financiers,

juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux) et les mesures prises en conséquence. À cette fin, il reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les informations transmises au conseil d'administration et ses trois comités ainsi que les informations transmises lors de réunions managériales sont détaillées ci dessous.

IRO's matériels	Présentations	Organe de gouvernance / Réunion managériale	Date
Plan de transition	Synthèse du Sustainable Retail Summit	Réunion managériale (GMB)	23 janvier 2025
G1 IRO spécifique	Propriété intellectuelle (risques liés)	Comité d'audit	25 février 2025
Tous les IRO's	Présentation du rapport CSRD 2024	Comité d'audit	11 avril 2025
Tous les IRO's	Les conclusions stratégiques de la CSRD	Comité stratégie et RSE	22 avril 2025
ESRS2 GOV 3	constat de l'atteinte des critères de rémunération variable du PDG et du plan LTI et Validation des critères de rémunération du PD-G	Comité nomination et rémunération	22 avril 2025
Tous les IRO's	Présentation du rapport CSRD 2024	Conseil d'administration	23 avril 2025
Plan de transition	Feuille de route décarbonation 2030	Réunion managériale (GMB)	15 mai 2025
Tous les IRO's	Double matérialité et plan de décarbonation	Assemblée générale des actionnaires	16 juin 2025
IRO's relatifs à S1	Egalité des genres chez Vusion	Conseil d'administration	30 juillet 2025
IRO's relatifs à S2,E3,E4,G1 et IRO spécifique	Approbation du Code de conduite fournisseurs révisé ; Politique de lutte contre le risque cyber	Comité d'audit	10 septembre 2025
Plan de transition	Émissions évitées: le cas du gaspillage alimentaire	Réunion managériale séminaire annuel Agora	8 octobre 2025
Tous les IRO's	Mise à jour de la double matérialité 2025	Comité d'audit	16 décembre 2025
G1 IRO spécifique	Propriété intellectuelle (risques liés)	Comité d'audit	16 décembre 2025
ESRS2 GOV 3	Présentation de la structure de rémunération du PD-G et des membres du comité exécutif telle que décrite en 4.1.3.3	Comité nomination et rémunération	16 décembre 2025
Plan d'adaptation et de transition	Plan de transition et d'adaptation	Comité stratégie et RSE	20 avril 2026
Tous les IRO's	Présentation du rapport CSRD 2025	Conseil d'administration	21 avril 2026

4.1.3.3 Rémunérations au titre de la durabilité [ESRS2 GOV3]

Les critères de rémunération de la direction Groupe, liés à la durabilité, se déclinent pour :

- le Président-directeur général, selon les modalités décrites en section 3.2.1.2, et détaillée sous forme d'infographie ci-dessous;
- la rémunération variable des membres du Comité exécutif (Comex) ⁽²⁾, approuvée par le Président-Directeur général du Groupe, comprend, quant à elle, trois critères de durabilité dont les cibles correspondent aux ambitions du Groupe détaillées dans ce DEU :

Échelle d'obtention du bonus	70 %	100 %	130 %
Femmes managers: ratio cible	29 %	32 %	35 %
E-NPS: score cible	30	35	40
Échelle d'obtention du bonus	50 %	100 %	150 %
Intensité carbone: taux cible	-26 %	-27 %	-30 %

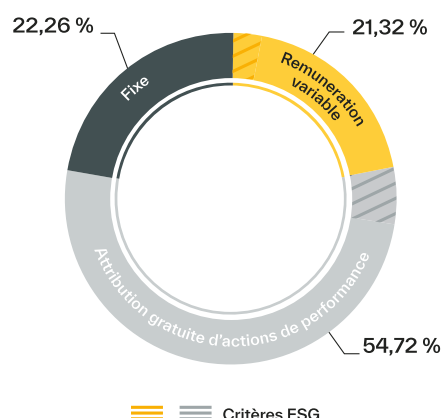
- pour l'ensemble du Comex et des managers du Groupe, par le biais du plan d'incitation à long terme.

Le Comité des nominations et des rémunérations examine chaque année les critères de performance suivants, avant de les soumettre pour approbation au Conseil d'administration :

- les plans d'incitations à long terme (ou « LTI ») dont bénéficient le Président-directeur général et les membres du Comex et les indicateurs de performance associés, dont un indicateur de durabilité (intensité carbone mesurée grâce à un ratio rapportant les émissions carbone du scope 3 de Vusion à sa marge sur coûts

variables) qui pèse pour 10 % de la performance totale du plan 2025. Cette performance est évaluée chaque année après calcul et audit de l'empreinte carbone du Groupe (scope 3) qui constitue le numérateur du ratio et de la marge sur coûts variables, qui constitue le dénominateur du ratio.

- la rémunération variable du Président-directeur général qui, en phase avec les enjeux de durabilité identifiés par le Groupe, comporte, au titre de l'exercice 2025, quatre critères en matière de réalisation d'objectifs sociaux ou environnementaux, représentant 12 % de son bonus variable potentiel ; (cf section 3.2.1.2 de ce DEU).



⁽²⁾ Comité exécutif défini en section 3.1.1.2.

4.1.3.4 Déclaration de diligence raisonnable [GOV-4]

Table de concordance de la vigilance raisonnable

Composante de la vigilance raisonnable	Exigence de publication	Section
Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	ESRS2 - GOV1-GOV2 ESRS2-SBM3	4.1.3.1 Fonctionnement, rôles et responsabilités de la gouvernance ; 4.1.3.2 Informations transmises aux organes de gouvernance ; 4.1.3.5 Gestion des risques et contrôle interne.
Dialoguer avec les parties prenantes affectées à toutes les étapes du processus de vigilance raisonnable	ESRS2-SBM2	4.1.1.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes.
Identifier et évaluer les impacts négatifs	ESRS2-IRO1	4.1.4.3 Gestion des IROs et double matérialité.
Agir pour remédier à ces impacts négatifs	ESRS2 MDR A	4.2.1.2 et 4.2.1.3 Actions et ressources en lien avec les politiques de lutte contre le changement climatique et à son adaptation [E1-3] ; 4.2.2.2 Actions et ressources en lien avec la pollution [E2-2] ; 4.2.3.2 Politiques actions et ressources liées aux ressources hydriques et marines [E3-1,] [E3-2] ; 4.2.4.3 Politiques [E4-2], actions et ressources [E4-3] liées à la biodiversité et les écosystèmes ; 4.2.5.2 Actions et ressources liées à l'économie circulaire [E5-3] ; 4.3.1.4 Actions et ressources liées aux effectifs de l'entreprise [S1-4] ; 4.3.2.3 Actions et ressources liées aux travailleurs de la chaîne de valeur [S2-2, S2-3, S2-4] ; 4.3.3.3 Politiques, actions et ressources liées aux consommateurs et utilisateurs finaux [S4] ; 4.4.1.3 Politiques liées à la prévention et détection des cas de corruption [G1-3; G1-4], plans d'action et cibles ; 4.4.1.6 Politiques liées à la gestion des relations avec les fournisseurs [G1-2; G1-6] plans d'action et cibles ; 4.4.2.2 Actions et ressources liées aux risques spécifiques.
Mesurer ces efforts et communiquer	ESRS2-MDRM ESRS2-MDRT	4.2.1.5 Indicateurs et objectifs liés au changement climatique [E1-4; E1-5; E1-6] ; 4.2.2.3 Indicateurs liés à la pollution [E2-4] 4.2.3.3 Indicateurs liés aux Ressources hydriques et marines [E3-3] ; 4.2.4.4 Indicateurs et objectifs liés à la biodiversité et aux écosystèmes [E4-4] ; 4.2.5.3 Indicateurs et objectifs liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire [E5-3] ; 4.3.1.7 Indicateurs et objectifs liés au personnel de l'entreprise [S1-5 à S1-17] ; 4.3.2.4 Indicateurs et objectifs liés aux effectifs de la chaîne de valeur [S2-5] ; 4.4.1.4 Indicateurs et objectifs liés à la prévention et détection des cas de corruption [G1-3; G1-4], plans d'action et cibles ; 4.4.1.7 Politiques liées à la gestion des relations avec les fournisseurs [G1-2; G1-6] plans d'action et cibles ; 4.4.2.3 Indicateurs et objectifs liés au risque cyber.

4.1.3.5 Gestion des risques et contrôles internes [GOV-5]

Collecte des données et reporting de durabilité

Le reporting et la collecte des données sont réalisés de manière centralisée par la direction du développement durable et fiabilisés en fonction de leur nature. L'essentiel des vérifications effectuées repose sur la rédaction de notes méthodologiques cadrant la définition de l'indicateur concerné, le périmètre sur lequel il est calculé, le contributeur-responsable de son calcul et de sa conformité avec la méthodologie indiquée sur la note, incluant la source d'information à consulter, le membre de l'équipe de durabilité en charge de contrôler ce calcul et de le rapprocher le cas échéant, d'une donnée financière consolidée :

- i. les données sociales sont, pour des raisons de confidentialité, vérifiées par la direction des ressources humaines par le biais d'une séparation de fonctions entre élaboration des données et contrôle de celles-ci ;
- ii. les données relatives à l'audit de notre chaîne d'approvisionnement sont vérifiées par revue analytique et séparation de fonctions entre le collaborateur effectuant les audits et le collaborateur effectuant le reporting. Le périmètre d'investigation fournisseurs est recoupé aux montants d'achats consolidés par fournisseur, reportés par la direction financière ;
- iii. les données d'analyse de cycle de vie du produit (ACV) sont vérifiées une première fois par une revue qualitative, effectuée par l'équipe de consultants externes qui nous assiste dans cet exercice, selon les méthodes prévues par les normes ISO, (sans que le Groupe n'ait encore opté pour la certification ISO de l'ensemble de ces calculs). La cohérence de ces calculs est revue une deuxième fois par les ingénieurs R&D de Vusion avant chargement sur la plateforme de calcul de l'empreinte carbone selon la méthode du *GHG Protocol* ⁽¹⁾ ;

- iv. les données liées à l'économie circulaire sont recoupées avec les données financières consolidées (ventes d'étiquettes de seconde main et stock d'étiquettes recyclées) – les coûts engagés sont vérifiés et recoupés avec le suivi analytique des opex de la direction financière ;
- v. le suivi de l'empreinte carbone s'effectue par revue analytique de chacune des catégories d'émissions carbone, réalisée par la direction du développement durable. De plus, la qualité de ce calcul a été auditée par les auditeurs de la SBTi en 2024, sur la base des calculs 2023, permettant de fiabiliser le classement et la prise en compte de l'ensemble des catégories d'émissions carbone par scope. Enfin, le contrôle effectué par la direction du développement durable consiste à rapprocher les volumes vendus du chiffre d'affaires consolidé, les bureaux et véhicules loués des dépenses de *leasing* inscrites dans les comptes consolidés ;
- vi. les données liées aux émissions carbone induites par les voyages professionnels sont obtenues auprès de l'agence de voyage gérant la totalité des déplacements du périmètre du Groupe, dont la méthodologie correspond au *GHG protocol* ⁽¹⁾ ;
- vii. les données de gouvernance sont collectées auprès de la direction juridique et la direction des risques, contrôle & audit interne, sur la base de compte-rendus de réunions du Conseil ou de ses comités ;
- viii. les données relatives aux impacts pour le consommateur final sont croisées avec les volumes vendus (comptes consolidés).

Procédures de reporting et contrôle interne

Le reporting des données de durabilité fait l'objet d'une revue de cohérence exercée conjointement par la direction financière et la direction du développement durable, focalisée sur les sujets climat essentiellement.

⁽¹⁾ Le Greenhouse Gas Protocol est un protocole international proposant un cadre pour mesurer, comptabiliser et gérer les émissions de gaz à effet de serre. GHG Protocol: Greenhouse Gas Protocol (<https://ghgprotocol.org/>).

4.1.4 Informations générales: bases de préparation et matérialité [IRO-1 ; IRO-2] ; [BP-1 ; BP-2]

4.1.4.1 Base générale d'établissement de l'état de durabilité [BP-1]

Note méthodologique du reporting sur la durabilité

La démarche de reporting sur la durabilité de Vusion répond aux obligations prévues dans le cadre de la réglementation européenne dite CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) qui vise à encadrer le reporting « durabilité » au niveau européen, c'est-à-dire la manière dont les entreprises rapportent leur prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le Groupe n'a pas fait usage de l'option lui permettant d'omettre une information particulière relative à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats d'innovations. Il n'a pas non plus eu recours à l'exemption de divulgation de développements imminents ou de sujets en cours de négociation.

Période et fréquence de reporting

Les données collectées couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. La remontée de ces données s'effectue à une fréquence annuelle.

Périmètre

Le périmètre de reporting de durabilité se veut représentatif des activités de Vusion, il est défini selon les règles suivantes :

- le périmètre du reporting de durabilité pour l'exercice 2025 comprend l'ensemble des entités consolidées du

Groupe pour l'ensemble des indicateurs mentionnés (et détaillé dans la section II.6 Périmètre de consolidation du chapitre 6) : seules les sociétés consolidées dans les états financiers selon la méthode de l'intégration globale sont incluses dans le périmètre de reporting de durabilité ; **la société Yagora, (40 personnes) acquise en juin 2025 n'est pas intégrée au périmètre de reporting CSRD en cette première année d'intégration**, les process de reporting RH, notamment, n'ayant pu être automatisés ;

- le périmètre du Groupe comprend de nouveaux actifs sous « contrôle exclusif » (100 % de leur valeur est inscrite à l'actif de Vusion S.A.) constitués de chaînes d'assemblage installées dans les locaux de sous-traitants de rang 1 du Groupe afin de satisfaire la production de volumes induits par la signature du contrat avec Walmart Inc. ;
- le Groupe ne comprend pas d'entités contrôlées mais non consolidées ;
- le périmètre d'analyse des enjeux intègre les enjeux de la chaîne de valeur :
 - la chaîne de valeur amont comprend les fournisseurs de rangs 1 et 2 avec lesquels le Groupe peut inter-agir directement et inclut au delà des fournisseurs de rang 2, la prise en compte d'études sectorielles,
 - la chaîne de valeur aval comprend clients et partenaires, que ces derniers soient distributeurs ou partenaires technologiques ou fonctionnels.

4.1.4.2 Informations relatives à des circonstances particulières [BP-2]

Horizons temporels

Les horizons temporels utilisés pour cadrer l'analyse des impacts, risques et opportunités générés par l'activité du Groupe, sont conformes à la norme et identiques aux horizons de temps utilisés lors de l'évaluation des facteurs de risques décrits en section 2 de ce DEU.

Horizons de temps	Définition
court terme	moins d'un an
moyen terme	compris entre 1 et 5 ans
long terme	plus de 5 ans

Période de publication des indicateurs

En règle générale, les indicateurs sont publiés sur une période de 2 exercices afin de donner une perspective au lecteur. Certains indicateurs ne comportent pas de données historiques, leur suivi ayant débuté en 2025.

Autres réglementations appliquées en matière de durabilité

La réglementation dite « Taxonomie Européenne » est également appliquée au sein de ce rapport, en section 4.2.6.

Vusion a allégé ses obligations de reporting en 2025 : en effet, les dernières mises à jour de la Taxonomie européenne permettent aux entreprises de ne plus évaluer l'éligibilité ou l'alignement des activités représentant, au cumulé, moins de 10 % de leur chiffre d'affaires, CapEx ou OpEx. Elles peuvent également ne pas reporter le KPI OpEx lorsque celui-ci est jugé non matériel pour leur modèle économique, en se limitant alors à indiquer l'OpEx total accompagné d'une justification. Ce sera le cas pour Vusion.

Changement de méthode, de périmètre et première application

Indicateurs environnementaux

- [E1-6] La prise en compte d'actifs industriels au bilan de Vusion SA est constatée pour la première fois en 2025 au sein de la catégorie 3.2 du scope 3 du bilan carbone et l'année 2024 est donc corrigée de cet effet qui aurait déjà dû être constaté ; l'évaluation des émissions carbone induites par la consommation énergétique de ces actifs industriels est redondant avec la portion d'énergie consommée lors de la phase d'assemblage des objets connectés, déjà décomptée au sein de la catégorie 3.1 du scope 3. Cette redondance est corrigée pour les exercices 2024 et 2025.

- [E1-9] Le plan d'atténuation et le plan d'adaptation face au changement climatique sont complétés par les indicateurs relatifs aux effets financiers estimés à moyen et long terme, les cibles à horizon 2050 ainsi que les leviers pour y parvenir.
- [E2-5] L'indicateur relatif aux substances préoccupantes contenues dans les produits commercialisés (périmètre 99% des produits hardware, le périmètre résiduel (~1 %) correspond à des produits récemment introduits ou en cours de déploiement) est publié pour la première fois, cette investigation approfondie étant nouvellement formalisée en 2025 ; ainsi que l'indicateur lié à la portion de brevets relatives à l'efficacité énergétique, la méthodologie de classement analytique de nos brevets selon un critère lié à leur effet sur l'efficacité énergétique, étant nouvelle.
- [E3-4] L'indicateur de consommation en eau est publié pour la première fois, l'exploitation des données relatives à la consommation d'eau, issues notamment des calculs d'analyse de cycle de vie, ayant débuté en 2025.
- [E5-4/5] Les flux de ressources entrantes et sortantes intègrent désormais les rails et fixings en plastiques vendus; les données 2024 n'ont pu être ajustées, les données fournisseurs manquant de fiabilité sur la période antérieure.

Indicateurs sociaux [S1]

- Ratio d'équité : en 2024, ce ratio était calculé sur base de la masse salariale au 31 décembre 2024, il excluait donc les entrées et sorties en cours d'exercice. En 2025, le Groupe a revu sa méthodologie pour inclure l'ensemble des salariés rémunérés, hors apprentis, y compris les entrées et sorties réalisées en cours d'exercice. 2024 n'a pas fait l'objet d'un ajustement, ce dernier étant estimé non significatif.
- Taux de fréquence : en 2025, le Groupe inclut désormais les accidents sans arrêt de travail.
- Salaires décents : en 2025, le Groupe a mené une analyse pour chaque pays dans lequel le Groupe emploie des salariés, en utilisant l'indice de référence du salaire de subsistance reconnu par l'IDH et proposé par le Benchmark Finder de l'IDH - WageIndicator Typical Family Methodology pour s'assurer que tous les salariés temporaires et permanents ont un salaire décent et adéquat.

Indicateurs de gouvernance [G1]

- [G1-3] L'indicateur de formation du personnel à la lutte anti-corruption est publié pour la première fois puisque ces formations ont été initiées en 2025.
- Risques spécifiques à l'entité: l'indicateur relatif à la propriété intellectuelle est publié pour la première fois dans le cadre de la section G1 car ce thème est matériel pour la première fois au sein de l'analyse de matérialité du Groupe.

Degrés d'incertitude

Dans l'application des exigences de reporting, les managers ont été amenés à formuler certains jugements et à recourir à des estimations. Lorsque des données primaires n'étaient pas disponibles, certaines métriques ont ainsi été établies à partir d'estimations, de moyennes ou d'hypothèses considérées comme raisonnables au regard des informations disponibles.

L'évaluation des incertitudes associées à ces données s'appuie sur la grille méthodologique de l'Association pour la transition Bas Carbone (ABC ⁽¹⁾), avec les niveaux indicatifs suivants :

- 5 % pour une donnée issue d'une mesure directe (A) ;
- 15 % pour une donnée issue d'une mesure indirecte, collectée auprès des fournisseurs (B) ;
- 30 % pour une donnée recalculée ou extrapolée (C) ;
- 50 % pour une donnée approximative (C) ;
- 80 % pour une donnée connue en ordre de grandeur (D).

Les données sous-jacentes proviennent soit directement de nos fournisseurs, de nos propres relevés ou sont obtenues auprès de fournisseurs de données externes. Ces dernières, étant des données secondaires telles que les moyennes industrielles/sectorielles, sont utilisées si aucune information pertinente n'est disponible dans notre chaîne de valeur. Les sources utilisées seront spécifiées au fil du document et dans le tableau ci-dessous.

En particulier, nous constatons que les incertitudes les plus significatives se situent au sein du reporting des émissions de scope 3 liées à nos partenaires de la chaîne de valeur en amont et en aval. À ce stade, nous devons nous fier aux moyennes industrielles/sectorielles pour les calculs d'émissions des composants de nos produits et des services utilisés (catégorie 1 du scope 3 : émissions liées aux produits et services achetés) car les fournisseurs, pour la plupart, ne peuvent pas encore fournir de données primaires. Nous nous attendons à ce que la précision des émissions de scope 3 s'améliore avec le temps à mesure que les calculs deviennent plus granulaires avec des modélisations plus détaillées et des données spécifiques aux fournisseurs.

Les données utilisées pour compiler nos métriques de durabilité sont sujettes à une amélioration continue, étant donné que la réglementation liée à la durabilité entraînera également la disponibilité de données plus standardisées à l'avenir.

⁽¹⁾ Association Bilan Carbone - Guide méthodologique - Annexes QB 14.03.

Les points de données concernés par un degré d'incertitude induit par la consultation de bases sectorielles ou industrielles sont :

Point de données	Section	Indicateur	Sources de référence
DR-E3	4.2.3 Ressources hydriques et marines [E3-3]	Identification des impacts	CDP Water Watch, Aqueduct Water Risk Atlas
DR-E4	4.2.4 Biodiversité et écosystèmes [E4-4]	Identification des impacts	WWF Biodiversity Risk Filter, ENCORE, SASB
DR-E1	4.2.1.5 Émissions brutes de GES [E1-6]	Émissions brutes de GES	ECOINVENT, ADEME, IAE
DR-E5	4.2.5.3 Ressources sortantes [E5-5]	% Matériaux recyclables	Taux de recyclabilité technique des matériaux

Les informations incorporées par référence

ESRS	N° du paragraphe/ Point de donnée	Contenu correspondant	Renvoi DEU
ESRS 2 GOV-1	21 et 23	Composition, Diversité des organes d'administration, de direction et de surveillance, Expertise et compétences en matière de durabilité.	section 3.1.2.1, 3.1.2.2 et 3.1.2.6
ESRS 2 GOV-3	29	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation (rémunération).	section 3.2.1.2
ESRS 2 GOV 4	30 et 32	Intégration des processus de diligences fournisseurs, Intégration des processus de diligences sur le contrôle interne.	section 4.4.1.5 section 2.2.2

Les informations non publiées en 2025

N/A.

4.1.4.3 IRO's matériels : méthodologie [IRO-1 ; IRO-2]

Le processus de cartographie des impacts, risques et opportunités (IROs) repose sur une approche de **double matérialité**, intégrée dans le cadre général de gestion des risques du Groupe (cf. section 2). selon les mêmes échelles, critères et horizons temporels. En revanche, l'évaluation des risques de durabilité se fait en termes « bruts », avant mesures d'atténuation.

La phase d'identification et de notation a mobilisé une vingtaine de managers experts, en s'appuyant sur :

- leurs connaissances métiers et des attentes des parties prenantes ;
- une compréhension fine des filiales du Groupe ;
- des critères homogènes définis (échelle, périmètre, probabilité, temporalité) ;
- des références externes, notamment sur les impacts environnementaux des chaînes d'approvisionnement en électronique.

En 2024, plusieurs ateliers ont été organisés pour conduire la première analyse de double matérialité selon la structure des ESRS (AR 16 / ESRS 1). Lors des évaluations liées aux droits humains, la sévérité a été systématiquement privilégiée par rapport à la probabilité.

La liste des experts impliqués couvre les ressources humaines, les achats, la qualité, la production, les opérations, les partenariats, le service client, la gestion des risques, le contrôle interne, la finance, le juridique et les systèmes d'information.

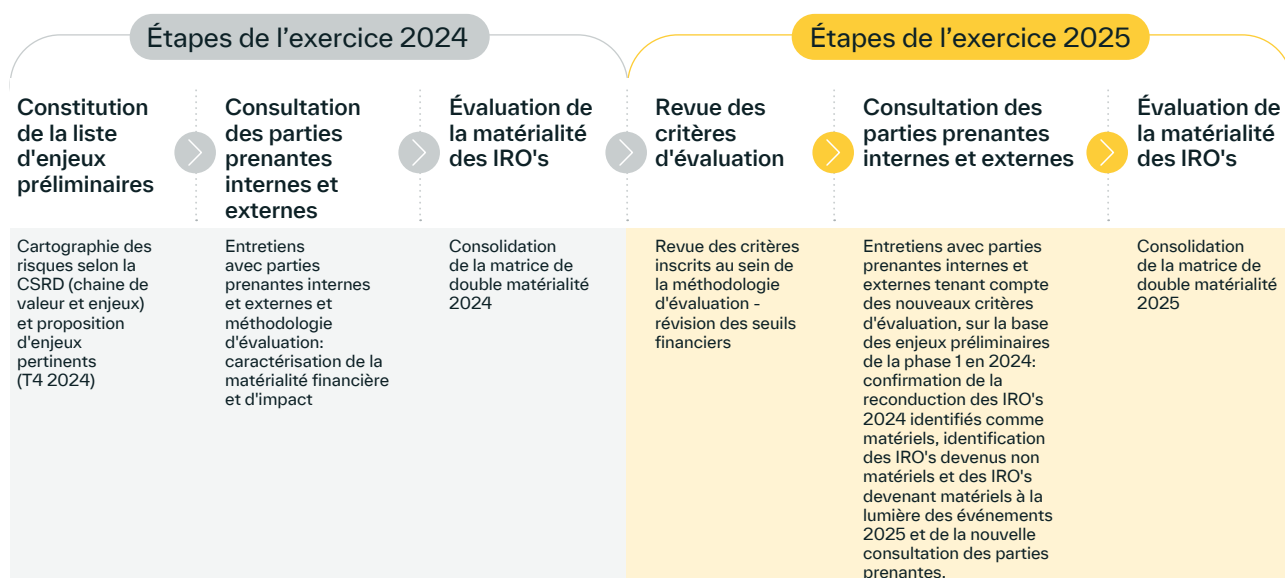
Chaque IRO a été évalué selon les critères définis par le Groupe (cf. section 4.1.4.3), avec un **seuil de matérialité fixé à 2,2 sur 4**. Les résultats ont été partagés avec la direction financière pour assurer cohérence et alignement.

L'analyse 2025 a repris les mêmes étapes, tenant compte :

- des événements survenus en 2025 ;
- les benchmarks effectués sur les publications CSRD de sociétés comparables ;
- une nouvelle consultation des parties prenantes. (section 4.1.1.2) ;
- la mise à jour des critères de cotation financière (les seuils ont été ajustés à la croissance du Groupe). Les analyses de sensibilité n'ont pas mis en évidence d'exposition financière significative liée à des actifs susceptibles de dépréciation anticipée.

Par conséquent,

- un IRO matériel relatif à l'économie circulaire, a disparu par rapport à 2024, sous l'effet des nouveaux seuils financiers, déclassant ce risque, lié à la gestion des déchets en Europe, en un risque non matériel,
- les sujets d'éthique et de corruption ont fait l'objet de deux IROs scindés afin de mieux distinguer risques réputationnels et risques financiers, et enfin,
- les risques spécifiques à l'entité comprennent désormais un risque lié à la propriété intellectuelle et à la protection des données.



4.1.4.4 Table de concordance Enjeux matériels [IRO-2]

Table de concordance des points de données ESRS

DR	Nom	Section
Changement climatique ESRS E1		
E1 GOV 3	Intégration des performances de durabilité dans le mécanisme de rémunération	4.1.3.3
E1 SBM3	Impacts risques et opportunités - interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires	4.1.2.1
DR E1-1	Plan de décarbonation pour l'atténuation du changement climatique	4.1.2.3
DR E1-2	Politiques relatives à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique	4.2.1
DR E1-3	Actions et ressources liées aux politiques mises en place en lien avec le changement climatique	4.2.1.2 et 4.2.1.3
DR E1-4	Objectifs liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique	4.2.1.2 et 4.2.1.3
DR E1-5	Consommation d'énergie	4.2.1.5
DR E1-6	Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et total des GES	4.2.1.5
Pollution ESRS E2		
DR E2-2	Actions et ressources relatives à la pollution	4.2.2.2
Ressources hydriques et marines ESRS E3		
DR E3-2	Actions et ressources liées à l'eau et aux ressources marines	4.2.3.2
DR E3-3	Objectifs relatifs à l'eau et aux ressources marines	4.2.3.3
Biodiversité et écosystèmes ESRS E4		
DR E4-1	Plan de transition et prise en compte de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le <i>business model</i>	4.2.4.1
DR E4-3	Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	4.2.4.3
DR E4-4	Objectifs relatifs à la biodiversité et aux écosystèmes	4.2.4.5
Utilisation des ressources et économie circulaire ESRS E5		
DR E5-1	Politiques relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	4.2.5.1
DR E5-2	Actions et ressources liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	4.2.5.2
DR E5-3	Objectifs liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	4.2.5.3
DR E5-4	Ressources entrantes	4.2.5.3
DR E5-5	Ressources sortantes	4.2.5.3
Effectifs de l'entreprise ESRS S1		

DR	Nom	Section
S1 SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	4.1.1.2
S1 SBM-3	Impacts risques et opportunités - interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires	4.1.2.1
DR S1-1	Politiques relatives aux effectifs de l'entreprise	4.3.1.3
DR S1-2	Processus d'engagement avec les effectifs et et leurs représentants au sujet des impacts	4.3.1.4
DR S1-3	Processus pour remédier aux impacts négatifs et et canaux permettant aux effectifs de faire part de leurs préoccupations	4.3.1.5
DR S1-4	Prendre des mesures en cas d'impacts matériels sur ses propres effectifs, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités matérielles liées à son propre personnel, ainsi que l'efficacité de ces actions	4.3.1.6
DR S1-5	Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs importants, à l'amélioration des impacts positifs et à la gestion des risques et des opportunités	4.3.1.7
DR S1-6	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	4.3.1.7
DR S1-7	Caractéristiques des travailleurs non-salariés de l'entreprise	4.3.1.7
DR S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social	4.3.1.7
DR S1-9	Mesure de la diversité des effectifs	4.3.1.7
DR S1-10	Salaires adéquats	4.3.1.7
DR S1-11	Protection sociale	4.3.1.7
DR S1-13	Mesures relatives à la formation et au développement des compétences	4.3.1.7
DR S1-14	Indicateurs de santé et de sécurité	4.3.1.7
DR S1-15	Mesures relatives à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	4.3.1.7
DR S1-16	Paramètres de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	4.3.1.7
DR S1-17	Incidents, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme	4.3.1.7
Effectifs de la chaîne de valeur ESR S2		
S2 SBM2	Intérêts et point de vue des parties prenantes	4.1.1.2
DR S2-1	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	4.3.2.2
DR S2-2	Processus d'engagement avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts	4.3.2.3
DR S2-3	Processus pour remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	4.3.2.3
DR S2-4	Mesures à prendre en cas d'impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur sur les travailleurs de la chaîne de valeur, et approches pour gérer les risques matériels et saisir des opportunités matérielles liées aux travailleurs de la chaîne de valeur, ainsi que l'efficacité de ces actions	4.3.2.3
DR S2-5	Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs, à l'amélioration des impacts positifs et à la gestion des risques et des opportunités	4.3.2.4
Consommateurs et utilisateurs finaux ESR S4		
DR S4-5	Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs importants, à l'amélioration des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités	4.3.3
Conduite des affaires ESR S G1		
DR G1-1	Culture d'entreprise et politiques de conduite des affaires et de culture d'entreprise	4.4.1.2
DR G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	4.4.1.5
DR G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	4.4.1.4
DR G1-4	Incidents confirmés de corruption ou de pots-de-vin	4.4.1.4
DR G1-6	Pratiques de paiement	4.4.1.5
	Sécurité informatique (spécifique à l'entité)	4.4.2

4.2 Informations environnementales [E1, E2, E3, E4, E5]

4.2.1 Changement climatique [E1]

Plan de transition et adaptation au changement climatique

Le Groupe inscrit son plan de transition dans une logique de résilience stratégique et d'alignement avec l'Accord de Paris. Fondé sur l'analyse de double matérialité, ce plan repose sur l'identification des risques et opportunités climatiques à partir des scénarios :

- SSP/RCP du GIEC ⁽¹⁾, utilisés comme référentiel scientifique pour évaluer les risques physiques chroniques et extrêmes associés aux différents niveaux de réchauffement;
- du scénario et « Zero Emissions by 2050 » (IEA-NZE) de l'Agence Internationale de l'Énergie pour analyser les changements relatifs aux politiques, technologies et marchés.

Le scénario NZE correspond fonctionnellement à la famille SSP1-1.9, tous deux alignés avec l'objectif 1,5 °C.

Le scénario IEA-NZE fournit une trajectoire détaillée de transition du système énergétique mondial compatible avec un objectif de 1,5 °C, incluant les évolutions attendues du mix énergétique, des technologies bas-carbone et des prix carbone. Il constitue notre référence pour l'évaluation des risques et opportunités de transition.

Les scénarios SSP/RCP du GIEC, notamment SSP1-1.9 (1,5 °C) et SSP3-7.0 / SSP5-8.5 (réchauffements élevés), permettent d'analyser l'évolution des aléas climatiques physiques – températures extrêmes, hydrologie, montée des eaux – et de quantifier les risques potentiels sur nos sites, chaînes d'approvisionnement et opérations. L'articulation entre ces deux référentiels garantit une vision cohérente des impacts du changement climatique : le GIEC pour comprendre la dérive climatique, et l'AIE pour évaluer les transformations économiques et technologiques nécessaires à une trajectoire alignée 1,5 °C.

Les mesures de gestion et d'atténuation sont définies en cohérence avec les recommandations de la TCFD et intégrées à l'analyse des dynamiques sectorielles propres au Groupe. Cette approche vise à aligner la stratégie avec les exigences de marché, anticiper les évolutions de la demande et renforcer la robustesse du modèle économique dans un contexte de transition bas carbone.

Vusion a complété en 2025, son plan de transition, dont les volets sont :

Le Plan d'adaptation

Le plan d'adaptation initié en 2024 par une première cartographie des risques physiques (inondations, vagues de chaleur, stress hydrique) basé sur un scénario de réchauffement intermédiaire, est étoffé en 2025 par :

- une cartographie plus exhaustive : outre la liste de nos fournisseurs industriels critiques ⁽²⁾ et de nos propres

établissements, les emplacements des centres de données de nos fournisseurs de services Cloud ont été inclus dans l'analyse afin de compléter l'état des risques physiques, aigus ou chroniques sur toute la chaîne de valeur amont et les opérations en propre ;

- une évaluation des risques plus poussée car bâtie sur un scénario de réchauffement élevé (à 4 °C de réchauffement) en sus du scénario de réchauffement intermédiaire, de manière à engager les plans de résilience idoines avec nos fournisseurs en matière de flux d'approvisionnement à risques et de capacités de production à risques ;
- un point d'analyse sur les tensions possibles (prix, disponibilité) des matières premières a également été conduit.

Le Plan d'atténuation

Le plan d'atténuation comporte l'analyse des risques réglementaires, technologiques, réputationnels, mais aussi les opportunités de marché.

Le plan de décarbonation, à horizon 2030, inscrit dans l'engagement SBTi du Groupe, comporte désormais l'évaluation des apports respectifs des leviers de décarbonation identifiés. Pour poursuivre cette feuille de route à long terme, l'ambition net zéro a été envisagée sous la forme d'une première approche simplifiée : la validation d'une cible à l'horizon 2050 compatible avec la limitation du réchauffement de la planète à 1,5 °C consiste à réduire l'empreinte carbone de l'année de référence du Groupe (2022, année de référence SBTi) de 90 % en termes absolus d'ici 2050. Les principaux leviers d'action ont été hiérarchisés entre économie circulaire, coopération fournisseurs et innovation technologique.

Cette cible à long terme sera travaillée à partir de 2026 et assortie d'une feuille de route claire avec le projet de définir le portefeuille de technologies ou solutions de séquestration ou compensation carbone de haute qualité à utiliser à terme pour compenser les émissions résiduelles (10 % des émissions de l'année 2022, en valeur absolue).

Ce plan a été présenté aux membres des comités d'audit et stratégie réunis, le 20 avril 2026.

⁽¹⁾ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

⁽²⁾ Nos fournisseurs sont considérés comme critiques ou stratégiques lorsqu'ils répondent à l'un des critères suivants : Ils sont nos Electronics Manufacturing Services. Ils fournissent un composant critique pour nos produits ou fondamental à la production. Ils détiennent un monopole sur un composant spécifique.

Le plan de transition du Groupe Vusion

	 Plan de transition/ atténuation			 Plan d'adaptation
Piliers stratégiques	Opérations du Groupe ambition de décarbonation des opérations du groupe à horizon 2030	Chaîne de valeur aval les cas d'usage menant à des émissions évitées	Feuille de route Net Zero émissions résiduelles 2050	Résilience
Actions clé	 Trajectoire de décarbonation alignée sur un scénario scientifique 1,5 °C, traduite par un engagement formel auprès de la Science Based Targets initiative (SBTi) à l'horizon 2030.  -75 % Diminution des émissions des scopes 1 & 2 en valeur absolue (vs -42 % requis par le SBTi). -59 % Diminution de l'intensité carbone (scope 3) (vs 51,6 % requis par le SBTi).	 Apporter un appui au commerce dans sa stratégie de décarbonation par la mise en œuvre en magasin de cas d'usages rendus possibles grâce aux fonctionnalités offertes par les solutions du Groupe, (e-commerce, gaspillage alimentaire etc.).	 En prévision de l'échéance 2050, évaluation régulière des crédits carbone nécessaires à l'absorption des émissions résiduelles du Groupe.	 Plan de continuité aligné avec deux scénarii scientifiques (1,5 °C et 4 °C) : analyse des risques physiques sur les points clés de la chaîne de valeur.  Risque approvisionnement matières analyse des risques pesant sur les matières premières critiques.
Plan d'avancement en 2025	Intensité carbone 2025 (scope 3) : -35 % vs 2022. Scopes 1&2: -225 tonnes vs. 2022	Cas d'usage identifiés • gaspillage alimentaire, • local e-commerce et • assortiment des magasins.	Feuille de route à horizon 2050, initiée.	Analyse des risques climatiques effectuées selon 2 scénarii. Analyse des risques de tension pour 2 matières premières prioritaires.

4.2.1.1 Gestion des impacts, risques et opportunités liés au changement climatique [ESRS 2. IRO-1] et Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à son adaptation [E1-2]

Vusion a procédé à son évaluation de double matérialité tel que décrit en section 4.1.2.1. Le Groupe a intégré l'analyse des scénarios liés au climat dans le cadre plus général de la gestion des facteurs de risques et de l'analyse de double matérialité: cette approche a permis d'adopter une méthode d'identification et d'évaluation des risques physiques, ainsi que l'identification des risques et opportunités de transition à court, moyen et long terme.

Vusion s'appuie sur les scénarios climatiques du GIEC⁽¹⁾ afin d'évaluer ses trajectoires d'atténuation et ses risques physiques :

- **scénario de référence « alignement 1,5 °C » : SSP1-1.9⁽²⁾**, considéré comme compatible avec la limitation du réchauffement à 1,5 °C à l'horizon 2100 (avec dépassement limité) ; ce scénario a essentiellement encadré la réflexion autour du plan de transition et d'atténuation ;
- **scénario de référence « intermédiaire 2 °C » : SSP2-4.5**, considéré comme compatible avec la limitation du réchauffement à 2 °C à l'horizon 2100 ;
- **scénario de stress « réchauffement élevé » : SSP5-8.5**, représentatif d'un monde à ~4 °C de réchauffement global à l'horizon 2100, mobilisé notamment pour tester la résilience des activités et des actifs, dans le cadre du plan d'adaptation.

L'évaluation couvre un large éventail de facteurs liés au climat, tels que les risques physiques aigus et chroniques, les risques juridiques et réglementaires, ainsi que les opportunités associées, notamment auprès de nos clients

(risques et opportunités liés au marché, à la technologie et pour la réputation)

Cette approche assure au Groupe un positionnement solide pour anticiper les défis d'une économie en mutation et saisir les opportunités offertes par la transition mondiale vers un modèle bas carbone.

L'analyse de scénarios, qui évalue l'impact du changement climatique sur l'exposition des sites de la chaîne de valeur – notamment en amont – aux événements météorologiques extrêmes et aux risques naturels, est complétée par des audits réalisés par les équipes qualité et la direction des risques (voir section 4.4.1.6 sur la gestion des relations fournisseurs et la conduite des diligences raisonnables).

Cette analyse est également utilisée par l'équipe Finance pour estimer les risques réglementaires et fiscaux liés au carbone à moyen terme, ainsi que pour effectuer des tests de dépréciation des actifs exposés aux risques physiques identifiés.

Les risques et opportunités climatiques sont évalués pour les activités propres et la chaîne de valeur à trois horizons :

- court terme (1 an) : aligné sur le plan budgétaire annuel ;
- moyen terme (1-5 ans) : défini par les objectifs de décarbonation validés par le SBTi à l'horizon 2030 ;
- long terme (plus de 5 ans) : conforme aux données scientifiques pour limiter le réchauffement à 1,5 °C, avec un objectif Net Zéro et une réduction de 90 % des émissions absolues des scopes 1, 2 et 3 d'ici 2050 par rapport à 2022.

⁽¹⁾ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

⁽²⁾ SSP : Shared Socioeconomic Pathway.

Enjeux liés à l'atténuation du changement climatique

Norme ESRS	Sous-sous enjeux	IRO	Type	Partie de la chaîne de valeur	Politiques du Groupe ⁽¹⁾	Description de la politique	Indicateurs et objectifs
E1	Technologies innovantes et durables	Risque de coûts financiers liés aux investissements dans la décarbonation des activités et de la chaîne de valeur de Vusion.	R	Opérations propres	Politique d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, Politique d'économie circulaire	La politique d'atténuation et d'adaptation définit le cadre pour réduire les émissions de GES, s'adapter aux risques climatiques et intégrer le climat dans la stratégie, les finances et les achats. Elle fixe des objectifs alignés 1,5 °C, impose des évaluations régulières des risques physiques et de transition, et prévoit des plans d'adaptation lorsque nécessaire.	Identification des risques de transition et d'adaptation Réduction émissions de GHG.
E1	Technologies innovantes et durables	Gain de clients si les activités de Vusion sont perçues comme bénéfiques à la lutte contre le changement climatique.	O	Opérations propres			
E1	Technologies innovantes et durables	Risque de taxes et de réglementations concernant l'importation en Europe de produits électroniques fabriqués dans d'autres régions du monde.	R	Amont		La politique sur l'économie circulaire de Vusion vise à réduire l'impact environnemental du Groupe en précisant les actions de Vusion sur la durabilité/longévité, la réparabilité et la recyclabilité des solutions.	
E1	Technologies innovantes et durables	Impact négatif sur l'environnement par la contribution au changement climatique via les émissions de GES (scopes 1, 2 et 3).	—	Amont Opérations propres	Politique Flotte de véhicules (interne)	Cette politique interne définit les critères de motorisation et modèles de véhicules autorisés à faire partie de la flotte Groupe.	Réduction émissions de GHG du scope 1.
E1	Décarbonation du commerce de détail	Décarbonation du commerce de détail en utilisant les EEG pour traiter les commandes de e-commerce en magasin.	+	Aval	Politique d'atténuation et d'adaptation au changement climatique	La politique d'atténuation et d'adaptation au changement climatique définit le cadre obligatoire pour gérer les émissions de gaz à effet de serre, les risques physiques et de transition, ainsi que les opportunités liées au climat.	Identification des opportunités liées au climat.
E1	Décarbonation du commerce de détail	Lutte contre le gaspillage alimentaire grâce à une gestion optimisée des stocks + identification et gestion des dates de péremption.	+	Aval			
E1	Décarbonation du commerce de détail	Décarbonation du commerce de détail en impactant l'assortiment du distributeur.	+	Aval			

Enjeux liés à l'adaptation au changement climatique

E1	Résilience	La réputation du Groupe est en jeu si les parties prenantes ne considèrent pas nos efforts d'adaptation aux enjeux climatiques comme suffisants pour nous adapter à l'avenir.	R	Opérations propres	Politique de continuité d'activité. Politique d'atténuation et d'adaptation au changement climatique	Dans le cadre plus général de la politique d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, la politique de continuité d'activité définit le cadre organisationnel permettant d'assurer le maintien ou le rétablissement rapide des activités essentielles en cas d'incident majeur. Elle précise les objectifs de continuité, le périmètre couvert, les rôles et responsabilités, les principes d'évaluation des risques et d'analyse d'impact, les stratégies de continuité et de reprise, les ressources et procédures à activer en situation dégradée, ainsi que les modalités de test, de mise à jour et d'amélioration continue du dispositif. Les risques climatiques sont inclus dans cette approche.	Évaluation des risques physiques et des risques d'interruption de l'activité.
E1	Résilience	Risque de perturbation des chaînes d'approvisionnement du Groupe en raison de tensions ou de pénuries de matières premières stratégiques ou de risques physiques.	R	Amont	Politique approvisionnement et achats responsables Code de conduite fournisseurs	Vusion exige de ses fournisseurs le respect strict des lois, des droits humains, des normes environnementales et des principes d'éthique. Ce code vise à instaurer une amélioration continue et une collaboration responsable tout au long de la chaîne d'approvisionnement, avec des audits réguliers et une exigence de preuve de conformité.	Taux de signature du Code de conduite fournisseurs.

(1) Les politiques du Groupe sont disponibles sur le site www.Vusion.com exceptées: la politique Flotte de véhicules, la politique de continuité d'activité, et la politique de diversification et multisourcing.

4.2.1.2 Adaptation au changement climatique [ESRS2- SBM-3] ; [E1-IRO 1]

Vusion a structuré son approche de l'adaptation au changement climatique autour de trois leviers complémentaires :

- l'identification et la priorisation des expositions physiques sur ses actifs clés ;
- la réduction de la vulnérabilité opérationnelle par des mesures organisationnelles et industrielles ; ce volet inclut également l'analyse de dépendance du Groupe à certaines matières premières ;
- le transfert résiduel du risque via des mécanismes assurantiels.

Cette approche vise prioritairement la préservation de la continuité d'activité, la protection des actifs critiques et la limitation des impacts financiers liés à des événements climatiques aigus ou chroniques.

4.2.1.2.1 Identification des sites et risques climatiques prioritaires

L'analyse des risques climatiques physiques repose sur une cartographie multicritère des sites clés du Groupe, réalisée à partir de scénarios climatiques prospectifs à horizon 2050.

L'évaluation a porté sur l'ensemble des emplacements géographiques critiques (au nombre de 38) pour la continuité d'activité, qu'il s'agisse de nos opérations propres (centres de R&D et entrepôts notamment) ou de nos fournisseurs amont (matières premières, composants, EMS, fournisseurs de centres de données), permettant ainsi aux équipes en charge des achats stratégiques et direction des systèmes d'information d'engager les discussions nécessaires avec les fournisseurs critiques exposés pour comprendre leur niveau d'adaptation climatique :

- les sites de nos fournisseurs stratégiques ⁽¹⁾, définis de concert entre direction des risques et direction des achats industriels ;
- nos usines d'assemblage : lieux de sous traitance de production et assemblage. Le choix de ces sites clés a été effectué en concertation avec le directeur des achats stratégiques, expert interne des étapes clés de notre chaîne de valeur ;
- ainsi que nos centres de données Cloud.

L'analyse des risques physiques s'est concentrée sur les phénomènes météorologiques extrêmes et les évolutions climatiques graduelles susceptibles d'affecter ces infrastructures, en intégrant l'étude de leur vulnérabilité et de la probabilité de leur exposition future.

Les résultats de l'étude du scénario de réchauffement élevé (SSP5-8.5 à l'horizon de 2050) détaillés en section 4.2.1.2.2 indiquent que certains sites, notamment des infrastructures numériques et industrielles situées en Europe, en Amérique du Nord et en Asie, présentent des niveaux de risque bruts nécessitant la mise en oeuvre de mesures d'atténuation concertées avec nos fournisseurs.

L'exposition actuelle de ces sites aux phénomènes météorologiques extrêmes est prise en compte dans nos plan d'atténuation du risque (détaillés dans les sections 4.2.1.2.3 et 4.2.1.2.4). **En 2026, l'ambition du Groupe consistera à enrichir les audits des sites identifiés comme faisant face à un risque élevé ou très élevé, d'un volet dédié à l'anticipation des impacts du réchauffement climatique sur leurs opérations.**

4.2.1.2.2 Conclusions détaillées de l'analyse des risques climatiques

Pour garantir la robustesse de son analyse, le Groupe a défini une approche basée sur deux scénarios de réchauffement intermédiaire et de réchauffement élevé :

Scénario	Horizon 2030	Horizon 2050	Horizon 2100
SSP2-4.5	+1,7 °C à +2 °C	+2,0 °C à +2,5 °C	+2,7 °C
SSP5-8.5	+2,5 °C à +3,0 °C	+3,5 °C à +4,0 °C	+4,4 °C

Le Groupe s'est doté en 2025 d'un nouvel outil de modélisation des risques : Altitude, la plateforme scientifique d'AXA Climate au service de l'adaptation au changement climatique. Fondée sur des données scientifiques robustes et les dernières projections du GIEC, la solution permet :

- d'évaluer la vulnérabilité des sites et actifs aux aléas climatiques (canicules, submersions, stress hydrique, etc.) ;
- de définir des stratégies d'adaptation contextualisées selon les spécificités locales, sectorielles et opérationnelles.

Altitude couvre à la fois le climat et la biodiversité, permettant d'adopter une vision globale, en s'appuyant sur une modélisation des risques. L'étude comprend l'analyse des risques physiques ainsi que celles des catastrophes naturelles induites par les modélisations de risques issues des scénarii du GIEC.

L'analyse a détaillé les typologies de risques potentiels encourus par chaque site faisant partie du panel de Vusion, en les scindant en :

- risques climatiques aigus (se réfèrent généralement à des événements météorologiques extrêmes et soudains, comme les ouragans ou les inondations) ;
- risques climatiques chroniques (concernent des changements à long terme, tels que l'élévation du niveau de la mer ou les modifications des régimes de précipitations).

Les niveaux de risque définis au sein de l'outil Altitude permettent de qualifier l'exposition d'un site ou d'une activité aux aléas climatiques, aujourd'hui ou à l'horizon 2030-2050 :

- un risque très élevé correspond à une combinaison d'aléas intenses et fréquents, susceptibles de provoquer des perturbations majeures sur les opérations, des dommages matériels significatifs ou des interruptions prolongées d'activité ;
- un risque élevé signale une exposition importante à des aléas susceptibles d'impacter régulièrement la performance du site, nécessitant déjà des mesures d'adaptation structurantes ;
- un risque moyen reflète des aléas présents mais de sévérité modérée, entraînant des impacts ponctuels ou gérables avec des mesures d'adaptation classiques, ou une sensibilité faible des équipements et activités à ces aléas ;
- enfin, un risque faible indique une exposition limitée, avec des aléas rares ou peu intenses, ne nécessitant généralement que des actions de surveillance ou de maintenance renforcée.

⁽¹⁾ Nos fournisseurs sont considérés comme stratégiques lorsqu'ils répondent à l'un des critères suivants : Ils sont nos Electronics Manufacturing Services. Ils fournissent un composant critique pour nos produits ou fondamental à la production. Ils détiennent un monopole sur un composant spécifique.

Scénario « réchauffement élevé » (SSP5-8.5 à horizon 2050)

Type d'actif	Nb de sites du panel	Ventilation du niveau de risque brut par type d'actif			Risques climatiques chroniques principaux	Risques climatiques aigus principaux	Mesures d'atténuation
		Risque très élevé	Risque élevé	Risque moyen			
Centre de R&D 	Vusion	9	56 %	22 %	22 %	Chaleur extrême	Effective en 2025 : Diversification géographique des centres de R&D qui travaillent en réseau sur les projets
Entrepôts 	Vusion et fournisseurs	3	33 %	n/a	67 %	Chaleur extrême	À mettre en œuvre : Adaptation des protocoles HSE pour s'adapter aux chaleurs extrêmes
Production et assemblage 	EMS	8	63 %	38 %	n/a	Chaleur extrême	Effective en 2025 : Diversification de la localisation des EMS, À mettre en œuvre : audit et test des PCA sur des scénarios climatiques ⁽¹⁾
Fournisseurs critiques 	Fournisseur	5	80 %	20 %	n/a	Chaleur extrême, sécheresse	Effective en 2025 : <i>Multisourcing</i> et diversification selon le risque, en particulier climatique
Centre de données 	Fournisseur	13	31 %	54 %	15 %	Chaleur extrême	Effective en 2025 : Les sites de secours sont choisis avec une exposition différente au risque

(1) PCA : Plan de continuité d'activité.

Scénario « réchauffement intermédiaire » (SSP2-4.5 à horizon 2050)

		Ventilation du niveau de risque brut par type d'actif						Mesures d'atténuation
		Nb de sites du panel	Risque très élevé	Risque élevé	Risque moyen	Risques climatiques chroniques principaux	Risques climatiques aigus principaux	
Type d'actif								
Centre de R&D 	Vusion	9	56 %	22 %	22 %	Chaleur extrême	Cyclones tropicaux, Inondation	Effective en 2025 : Diversification géographique des centres de R&D qui travaillent en réseau sur les projets
Entrepôts 	Vusion et fournisseurs	3	n/a	33 %	67 %	Chaleur extrême		À mettre en œuvre : Adaptation des protocoles HSE pour s'adapter aux chaleurs extrêmes
Production et assemblage 	EMS	8	50 %	38 %	n/a	Chaleur extrême	Cyclones tropicaux, Inondation	Effective en 2025 : Diversification de la localisation des EMS À mettre en œuvre : audit et test des PCA sur des scénarios climatiques ⁽¹⁾
Fournisseurs critiques 	Fournisseur	5	60 %	40 %	n/a	Chaleur extrême, Sécheresse	Cyclones tropicaux	Effective en 2025 : <i>Multisourcing</i> et diversification selon le risque, en particulier climatique
Centre de données 	Fournisseur	13	15 %	69 %	15 %	Chaleur extrême	Inondation	Effective en 2025 : Les sites de secours sont choisis avec une exposition différente au risque

(1) PCA : Plan de continuité d'activité.

4.2.1.2.3 Mesures d'atténuation opérationnelle sur les sites sous contrôle direct:

Les risques climatiques physiques identifiés au sein des opérations en propre, sont pleinement intégrés au dispositif de continuité d'activité du Groupe.

Pour les sites exposés à des aléas climatiques significatifs, les principales mesures d'atténuation incluent :

- la définition de solutions de repli organisationnelles (travail à distance, redéploiement d'équipes) les activités de bureau pouvant globalement être effectuées à distance, et les équipes travaillent en réseau sur plusieurs sites donc des solutions de secours et de repli existent ;
- la diversification géographique des fonctions critiques (R&D, support client, opérations IT, production et assemblage) ;
- des objectifs de temps de reprise adaptés au niveau de criticité des activités concernées.

Ces mesures visent à limiter la durée et l'ampleur des interruptions d'activité en cas d'événement climatique majeur.

Pour les sites hébergeant des infrastructures sensibles (centres de données, plateformes logistiques, centres R&D), l'atténuation du risque repose principalement sur :

- la redondance fonctionnelle (IT, Cloud, sauvegardes),
- la capacité de relocalisation rapide d'activités vers d'autres sites du Groupe ou des partenaires,
- cette relocalisation est facilitée par le travail en réseau des principales équipes.

Ces dispositifs permettent de réduire la vulnérabilité directe aux événements climatiques aigus, sans recourir à des investissements d'infrastructure lourds spécifiques à chaque aléa.

Répartition des sites critiques sur la chaîne de valeur du Groupe



4.2.1.2.4 Atténuation des risques climatiques au sein de la chaîne d'approvisionnement

Compte tenu de la dépendance Groupe à des fournisseurs et partenaires industriels clés (cf présentation de la chaîne de valeur en section 4.1.1.1), les risques climatiques physiques sont également intégrés à la stratégie de sourcing et d'évaluation fournisseurs.

Les principales mesures d'atténuation du risque mises en œuvre sont :

- La diversification de nos partenaires industriels (EMS), ainsi que leur répartition géographique, nous confèrent une plus grande flexibilité pour activer des solutions de continuité d'activité via leurs différents sites. Nos EMS sont en mesure d'augmenter les capacités de production en mobilisant des équipes supplémentaires afin de compenser un retard lié, par exemple, à un événement climatique. Dans certaines situations exceptionnelles, ils peuvent également transférer la production Vusion vers d'autres sites du même EMS situés dans la région ;
- l'identification des fournisseurs critiques : sont considérés comme fournisseurs critiques les partenaires stratégiques dont l'importance opérationnelle, financière ou environnementale est significative pour l'entreprise. Cela inclut notamment les EMS, les fournisseurs en situation de monopole, ceux concentrant jusqu'à 90 % des volumes d'achats dans leur catégorie, ainsi que les fournisseurs associés à un impact environnemental élevé (ex. PCB, batteries). Sont également considérés critiques les fournisseurs constituant une source principale unique ou dont la substitution nécessiterait un délai supérieur à six mois et/ou entraînerait un impact significatif sur les coûts de production ;
- la diversification géographique des sources d'approvisionnement, lorsque cela est techniquement et économiquement possible, et le déploiement de stratégies de second sourcing sur les composants stratégiques. Cette diversification est basée sur notre processus d'évaluation du risque fournisseur qui comprend des facteurs géographiques et climatiques (cf. 4.2.1.2.6) ;
- l'exposition de nos centres de données au risque climatique est intégrée dans nos analyses de risques, et nous nous assurons que les centres de secours/ sites redondants soient exposés différemment.

Cette approche vise à limiter les risques de rupture d'approvisionnement liés à des événements climatiques affectant des régions ou des sites industriels spécifiques.

4.2.1.2.5 Transfert du risque résiduel par l'assurance

En complément des mesures de prévention et d'adaptation opérationnelle, Vusion a structuré un dispositif d'assurance couvrant à la fois les dommages aux biens et les pertes d'exploitation.

Ce dispositif permet :

- de couvrir les impacts financiers résiduels liés à des événements climatiques extrêmes,
- d'intégrer les pertes d'exploitation consécutives à une interruption d'activité,

- de renforcer la résilience financière du Groupe face à des sinistres majeurs.

L'assurance constitue ainsi un levier complémentaire, et non substitutif, aux actions de mitigation opérationnelle.

Le programme d'assurances du Groupe est détaillé en section 2.2.1.

4.2.1.2.6 Risques de transition et d'adaptation sur les matières premières

Analyse des dépendances de la chaîne d'approvisionnement

La cartographie des fournisseurs stratégiques ou critiques (indicateurs section 4.4.1.7) met en évidence une dépendance structurelle élevée à des chaînes d'approvisionnement asiatiques, en particulier chinoises, pour les composants électroniques stratégiques (batteries, EPD⁽¹⁾, PCB⁽²⁾), avec une concentration géographique marquée dans les provinces du Jiangsu, Guangdong, Hubei, Zhejiang et Liaoning. Plus de 70 % des fournisseurs critiques identifiés sont localisés en Chine, avec des capacités industrielles fortement intégrées couvrant l'assemblage de composants mais également, en amont, des segments clés du raffinage et de la transformation des matières premières critiques. Cette configuration expose le groupe à des risques systémiques de dépendance, notamment liés à la concentration géopolitique des chaînes de valeur des métaux critiques utilisés dans ces composants.

En particulier, les batteries reposent sur des intrants tels que le lithium, le cobalt, le nickel et le cuivre, dont les chaînes de valeur sont fortement concentrées :

- le raffinage du lithium est dominé à plus de 60 % par la Chine⁽³⁾ ;
- le cobalt provient majoritairement de la République démocratique du Congo avec un raffinage également largement chinois ;
- le cuivre, essentiel aux circuits électriques, présente une dépendance accrue au raffinage chinois (environ 40 % des capacités mondiales), malgré une extraction plus diversifiée (Chili, Pérou⁽⁴⁾).

Les composants EPD et PCB dépendent quant à eux fortement du silicium et de ses dérivés (verre, semi-conducteurs), dont la production de polysilicium est également dominée par la Chine (plus de 75 % des capacités mondiales), exposant le groupe à des risques de restriction d'exportation, de volatilité des prix et de contraintes réglementaires.

La présence de capacités industrielles au Vietnam et au Mexique traduit une amorce de diversification géographique, en ligne avec la politique diversification des sites d'assemblage menée par le Groupe, mais ces implantations restent largement dépendantes d'intrants intermédiaires produits en Chine, limitant la réduction effective du risque de dépendance.

Cette structure d'approvisionnement traduit une dépendance matérielle à des zones géographiques exposées à des risques physiques (exposés en section 4.2.1.2.2), de transition (réglementation carbone, mécanismes d'ajustement carbone aux frontières) et géopolitiques (tensions commerciales, restrictions à l'export). Elle justifie l'intégration explicite de ces

⁽¹⁾ EPD : E Paper Display.

⁽²⁾ PCB : Printed Circuit Board.

⁽³⁾ Source : AIE Agence Internationale de l'énergie.

⁽⁴⁾ Source : AIE – Global Critical Minerals Outlook & The Role of Critical Minerals in Clean Energy Transitions.

dépendances dans le plan de transition et d'adaptation du groupe, notamment via une stratégie de diversification des fournisseurs et des zones d'approvisionnement, l'évaluation de scénarios de rupture d'approvisionnement sur les matières critiques, le renforcement de la traçabilité amont et l'intégration de critères de durabilité dans la sélection et le suivi des fournisseurs critiques.

Focus sur les matières critiques

Un travail conjoint de la direction de la durabilité, la direction des risques et la direction des achats industriels a été mené afin d'identifier les risques de tension ou de volatilité sur les matières premières induits notamment par une transition à une économie bas carbone: conscient de la pression structurelle croissante sur les matières premières, le Groupe observe que plusieurs métaux essentiels à la transition énergétique et numérique présentent une criticité accrue.

Dans ce contexte, l'évaluation des risques de transition liés au climat réalisée par le Groupe a conduit à un examen systématique du portefeuille produits et de la chaîne d'approvisionnement afin d'identifier les matières premières exposées à un risque de transition élevé. L'analyse s'est concentrée sur les matériaux susceptibles d'être affectés par des évolutions réglementaires, une volatilité accrue des marchés ou des exigences de décarbonation renforcées.

Cette approche a été menée selon deux axes :

- l'approche flux matière au sein des nomenclatures produit avec, pour but, une compréhension des flux d'approvisionnement assortis des liens de dépendance du Groupe, et des scénarii inflationnistes potentiels ;
- l'approche « fournisseur critique » et la présence de source alternative d'approvisionnement avec, pour but, la continuité d'exploitation face aux risques climatiques.

À l'issue de cette analyse, le cuivre et le silicium ont été identifiés comme matières premières sensibles pour les opérations du Groupe. Leur évaluation a été effectuée en référence à la liste européenne des matières premières critiques, afin de mesurer les risques liés à la concentration des approvisionnements et à la dépendance stratégique. Ces matières présentent, pour le Groupe, des risques financiers potentiellement matériels, liés à la hausse potentielle des coûts d'approvisionnement et aux risques de perturbations logistiques.

Le cuivre et le silicium sont particulièrement stratégiques, car largement utilisés dans l'électronique, les batteries, les équipements électriques, les dispositifs connectés et les semi-conducteurs. Leur importance pour les technologies bas carbone et les infrastructures numériques accentue encore leur vulnérabilité.

Plusieurs dynamiques convergentes expliquent le risque élevé de tensions sur les prix de ces matériaux :

- l'accélération mondiale de la demande : l'usage croissant de métaux pour les batteries, le photovoltaïque, l'électronique de puissance ou les semi-conducteurs progresse beaucoup plus vite que les capacités d'offre, entraînant un déséquilibre durable ;
- les contraintes géologiques et minières : les gisements sont fortement concentrés géographiquement et les coûts d'extraction augmentent dans un contexte d'accès plus difficile aux ressources ;

- les risques physiques climatiques sur les zones productrices : les régions d'extraction sont exposées à la sécheresse, aux vagues de chaleur, aux inondations et à l'instabilité hydrologique, perturbant les opérations minières, notamment pour le lithium et le cuivre en Amérique du Sud, ainsi que pour le silicium métal dont la transformation requiert d'importantes quantités d'énergie et d'eau ;
- la forte dépendance énergétique : la production de silicium métal est très énergivore ; les tensions sur les marchés de l'énergie et les politiques de décarbonation en renchérissent les coûts et peuvent conduire à des arrêts temporaires de production ;
- la lenteur du recyclage et l'absence de substituts : les taux de recyclage restent faibles (inférieurs à 8 %), et les technologies de recyclage du lithium et du silicium métal demeurent limitées, ce qui maintient une forte dépendance aux minerais primaires.

4.2.1.2.7 Atténuation des risques liés à la chaîne d'approvisionnement amont et aux matières premières dans un contexte de transition climatique

Afin de renforcer sa résilience face aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement liées au climat et à la volatilité des matières premières, Vusion a structuré sa stratégie d'atténuation autour de trois leviers opérationnels : la multi-sourcing, la gestion des stocks de sécurité et la flexibilité de production, incluant la capacité à transférer la production entre sites.

Parallèlement, le Groupe évalue son exposition financière à la volatilité des matières premières au moyen d'une analyse structurée de sensibilité aux variations de prix.

Niveau d'atténuation 1 : Multi-sourcing

La politique de multi-sourcing fait partie du processus annuel d'évaluation des risques fournisseurs (voir section 4.4.1.7). Dans ce cadre, le risque de dépendance à une source unique est évalué pour chaque fournisseur critique.

Un fournisseur est classé comme fournisseur en situation d'exposition à une source unique lorsqu'il constitue l'unique source disponible et que la qualification d'une alternative nécessiterait 6 à 12 mois, ou lorsqu'il opère dans une situation de monopole sans solution de repli et avec un délai de qualification supérieur à 12 mois.

Nous visons à limiter ces fournisseurs à ≤ 10 % de notre base totale de fournisseurs.

	Objectif	Résultat 2025
Part des fournisseurs en situation d'exposition à une source unique parmi les fournisseurs critiques	≤ 10 %	10 %

La multi-sourcing réduit la dépendance à des fournisseurs individuels et atténue l'exposition aux perturbations résultant d'événements climatiques, de tensions géopolitiques ou de pressions liées à la transition affectant les matières premières critiques.

Niveau d'atténuation 2 : Stocks de sécurité

Vusion met en œuvre des stratégies ciblées de stocks de sécurité visant à absorber l'impact de perturbations soudaines du marché et de la volatilité de la chaîne d'approvisionnement.

Des stocks de sécurité sont constitués pour les composants stratégiquement critiques et calibrés selon une méthodologie structurée fondée sur les risques. Les niveaux de stock prennent en compte :

- les délais d'approvisionnement et leur variabilité, les cycles d'approvisionnement longs ou imprévisibles augmentant le risque de rupture ;
- la volatilité de la demande et l'incertitude des prévisions, notamment pour les composants associés à des lignes de produits en forte croissance ou fluctuantes ;
- la concentration des fournisseurs et la difficulté de substitution, y compris l'exposition à une source unique ;
- l'exposition aux matières premières critiques et aux pressions de marché liées à la transition, telles que la volatilité des prix ou les contraintes d'approvisionnement ;
- l'exposition géographique et aux risques climatiques dans les régions de production des fournisseurs.

Les niveaux de stocks de sécurité font l'objet de revues périodiques et sont ajustés afin de refléter l'évolution des conditions de marché, géopolitiques et climatiques. L'objectif est de maintenir des niveaux de stock calibrés et ajustés au risque, sans générer de surstock structurel.

La direction des achats stratégiques travaille en étroite collaboration avec les partenaires EMS afin de définir et de suivre des niveaux de stock appropriés, garantissant une gestion proactive et continue des risques.

En complément, Vusion a mis en place des mécanismes structurés de contingence au sein de son réseau industriel :

- support inter-EMS, permettant à un partenaire EMS de soutenir temporairement un autre lorsque des composants sont disponibles sur un site mais contraints sur un autre ;
- recours au marché ouvert, permettant aux partenaires EMS de s'approvisionner sur le marché lorsque les canaux d'approvisionnement habituels sont perturbés.

Cette approche structurée des stocks de sécurité renforce la capacité de Vusion à absorber des perturbations d'approvisionnement à court terme liées à des événements climatiques, à l'instabilité géopolitique ou à la volatilité des marchés des matières premières critiques.

Niveau d'atténuation 3 : Flexibilité de production et transfert vers des sites alternatifs

La flexibilité de production renforce la capacité de Vusion à répondre aux perturbations localisées et aux contraintes de capacité. Appuyée par des partenariats industriels de long terme et par une planification capacitaire prospective, cette approche permet l'identification précoce des contraintes et des ajustements opérationnels proactifs.

Lorsque cela est nécessaire, Vusion et ses partenaires peuvent transférer la production vers des sites alternatifs

afin d'atténuer les perturbations temporaires causées par des événements climatiques extrêmes, une instabilité géopolitique, des pénuries de composants ou des contraintes sur des matières premières critiques.

Cette capacité est essentielle pour assurer la continuité des activités lorsque des risques localisés se matérialisent, en particulier ceux liés aux événements climatiques ou à des tensions d'approvisionnement sur les matières premières critiques.

Ensemble, ces mesures – multi-sourcing, stratégies ciblées de stocks de sécurité et forte flexibilité de production – constituent un cadre d'atténuation cohérent et proactif qui renforce significativement notre résilience face aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement et aux risques de transition liés aux matières premières.

4.2.1.2.8 Analyse de sensibilité à l'exposition financière à la volatilité des prix des matières premières critiques

Afin d'évaluer l'exposition financière à la volatilité des matières premières, Vusion a réalisé une analyse de sensibilité fondée sur une hypothèse d'augmentation de prix de 10 % pour le cuivre et le silicium métal.

Le scénario d'augmentation de 10 % a été déterminé sur la base d'enquêtes de marché et d'informations recueillies auprès des fournisseurs, et reflète un scénario plausible de tension à court et moyen terme sur les marchés des matières premières.

Conformément aux principes de matérialité et de proportionnalité prévus par la CSRD, l'analyse porte sur les composants à fort volume, représentant la contribution la plus significative en volume et en EBITDA.

Pour chaque composant sélectionné :

- la part du cuivre ou du silicium métal dans le coût total du composant a été quantifiée ;
- une augmentation hypothétique de 10 % du prix de la matière première a été appliquée.

L'exposition financière est évaluée à l'aide de l'échelle financière de matérialité du Groupe: le calcul est réalisé selon une approche exclusivement fondée sur les coûts, en supposant l'absence de répercussion des hausses de prix aux clients, des volumes stables et des charges opérationnelles inchangées. Dans ces hypothèses conservatrices, toute augmentation des coûts des matières premières se traduit directement par une diminution de l'EBITDA. Les enjeux financiers sont présentés en section 4.2.1.5.

En pratique, les hausses durables de coûts peuvent être partiellement ou totalement répercutées dans les prix de vente afin de préserver les marges. L'analyse de sensibilité constitue donc un scénario prudentiel de stress test et non une prévision de performance financière attendue.

Les composants identifiés comme présentant une exposition modérée ou élevée font l'objet de mesures de mitigation renforcées, notamment des négociations fournisseurs, des stratégies de diversification et un suivi continu des marchés.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'analyse des composants exposés aux risques liés au cuivre et au silicium : les risques sont identifiés comme peu matériels à modéré.

Composant	Matière première	Facteurs de risque d'inflation	Évaluation de l'exposition financière aux variations de prix des matières premières critiques
Composant A	Cuivre	Forte demande liée à l'électrification ; raffinage concentré ; production énergivore	Non matériel
Composant B	Cuivre		Non matériel
Composant C	Cuivre		Non matériel
Composant D	Cuivre		Risque faible
Composant E	Cuivre		Non matériel
Composant F	Cuivre		Non matériel
Composant G	Cuivre		Risque modéré
Composant A	Silicium métal	Forte dépendance énergétique ; nombre limité de fournisseurs mondiaux ; demande issue des semi-conducteurs et du photovoltaïque	Non matériel
Composant B	Silicium métal		Non matériel
Composant C	Silicium métal		Non matériel
Composant H	Silicium métal		Non matériel
Composant I	Silicium métal		Non matériel

4.2.1.3 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique [E1-1] ; [E1-3]

Le Groupe vise à assurer sa résilience stratégique dans un contexte de transition vers une économie bas carbone et à aligner sa trajectoire de décarbonation avec les objectifs de l'Accord de Paris.

La méthode de structuration du plan de transition, qui s'appuie sur l'analyse de double matérialité, consiste à :

- identifier les risques et opportunités liés au climat en utilisant les scénarios climatiques du GIEC ⁽¹⁾ ou de l'Agence Internationale de l'Énergie, utilisés comme base scientifique pour évaluer les impacts macroéconomiques réglementaires, technologiques et physiques associés aux différents niveaux de réchauffement et quantifier ces risques et opportunités à moyen terme (5 ans) et long terme (plus de 5 ans) ; ces scénarii sont détaillés en section 4.2.1.1 ;
- et concevoir les mesures de gestion et d'atténuation correspondantes, en se référant aux recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD) appliquées dans le cadre de l'analyse des tendances du secteur d'activité de Vusion. Cela permet au Groupe d'aligner sa stratégie sur les exigences du marché, anticiper les besoins des clients, et fournir des solutions innovantes en phase avec les défis et opportunités qui accompagnent ces tendances, assurant la résilience de la stratégie et du modèle économique du Groupe.

Les événements de transition susceptibles d'avoir un impact financier et/ou de nuire à la réputation du Groupe à moyen et long terme, en l'absence de mesures d'atténuation appropriées, ont été identifiés et regroupés autour des axes majeurs suivants :

Risques liés aux politiques publiques et réglementations

Les mécanismes de tarification carbone, susceptibles d'être appliqués en priorité sur le territoire européen, constituent un risque potentiel à moyen terme. Leur évaluation s'appuie sur les hypothèses de prix du carbone publiées par l'Agence Internationale de l'Énergie (IEA-NZE) qui utilise des

trajectoires de prix du carbone comme outil économique dans ses scénarios prospectifs, en particulier dans le scénario Net Zero Emissions by 2050, aligné sur l'objectif 1,5 °C.

Risques et opportunités de marché

Le Groupe considère l'offre de produits et services à faible impact environnemental, ou permettant à ses clients de réduire leurs émissions grâce aux solutions Vusion, comme un levier stratégique de différenciation et de compétitivité. Cette orientation se traduit par :

- l'adaptation du portefeuille en faveur de solutions moins carbonées ;
- une offre de services sans cesse renouvelée et enrichie chaque année, portée par l'offre « Vusion intelligence » ;
- la proposition de fonctionnalités répondant aux besoins opérationnels du commerce tout en permettant de conduire à des émissions évitées lors de cas d'usage en magasin (section 4.2.1.5).

Risques technologiques

Le Groupe identifie la technologie (servant l'innovation ou l'économie circulaire) comme un levier déterminant dans la transition vers une économie bas carbone. Il a consacré plus de 21 millions d'euros à la recherche et au développement en 2025, (cf. Notes au comptes consolidées II.4, note 1) afin de proposer des solutions innovantes et sobres en carbone, tout en maintenant une capacité d'adaptation face à un environnement technologique en constante évolution. Les risques de transition liés aux matières premières nécessaires aux technologies favorisant la transition bas carbone ont été développés en section 4.2.1.2.6.

Des stratégies spécifiques d'atténuation et d'adaptation ont été mises en œuvre, notamment des investissements significatifs dans l'efficacité énergétique (innovation) et l'économie circulaire (cf. section 4.2.5). L'analyse des risques relatifs aux émissions verrouillées et aux actifs échoués a également été menée.

⁽¹⁾ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Émissions verrouillées⁽¹⁾

Scope 1

Nos émissions de Scope 1 proviennent principalement de la flotte de véhicules de l'entreprise. Les contrats de location ont généralement une durée inférieure à cinq ans, et nous visons une flotte entièrement électrique d'ici 2030. Compte tenu de la durée de vie courte et des alternatives bas carbone disponibles, cette flotte ne génère pas d'émissions verrouillées.

Scope 2

Les émissions de Scope 2 proviennent de l'électricité utilisée pour nos actifs industriels, dont la durée de vie estimée est d'environ cinq ans et qui fonctionnent entièrement à l'électricité. Ces actifs peuvent être alimentés par de l'électricité renouvelable et remplacés (ou pas) sur des cycles courts, de sorte qu'ils ne génèrent pas d'émissions verrouillées.

Scope 3

Nos émissions de Scope 3 incluent la phase d'utilisation et la fin de vie de nos étiquettes électroniques (ESL), dont la durée de vie est comprise entre 5 et 10 ans en fonction de l'intensité d'usage. Bien que ces produits génèrent des émissions futures au cours de leur utilisation, leur consommation énergétique est faible et leur durée de vie modérée ne crée pas d'émissions verrouillées significatives ni de risque pour l'atteinte de nos objectifs climatiques.

Actifs échoués

Sur la base de notre analyse, le Groupe n'a pas identifié de risques matériels d'actifs échoués. Nos émissions de Scopes 1 et 2 proviennent d'actifs ayant des durées de vie courtes (généralement inférieures à cinq ans) et fonctionnant à l'électricité plutôt qu'aux combustibles fossiles. Nos produits vendus (ESL) présentent une durée de vie modérée de 7 à 10 ans et une faible consommation d'énergie. Aucun de ces types d'actifs ne repose sur des technologies carbonées ou des infrastructures fossiles de longue durée. Par conséquent, nous ne prévoyons pas d'exposition au risque d'actifs échoués dans le cadre de la transition bas carbone.

Vusion n'est pas concerné par les activités économiques liées au pétrole, au charbon ou au gaz.

Vusion a renouvelé son soutien au Pacte mondial des Nations Unies et a confirmé son action pour le climat conformément à l'accord de Paris, en validant en novembre 2024 ses objectifs de décarbonation court-terme auprès de la Science Based Target Initiative (SBTi). Les projections d'émissions résiduelles à 2030 sont détaillées dans la section 4.2.1.4. - pour rappel, cet objectif en valeur absolue s'inscrit dans un contexte de très forte croissance pour Vusion. Notre stratégie de réduction des émissions de GES

à horizon 2030 s'articule autour de deux typologies majeures de leviers de décarbonation dont les effets escomptés sont détaillés au sein des indicateurs section 4.2.1.5 :

- les leviers liés à l'usage de l'énergie ;
- les leviers liés à la conception de nos solutions (produits et services).

Pour ce qui concerne le long terme, Vusion a initié, en 2025, un plan de transition à horizon 2050 afin d'initier son engagement pour atteindre la neutralité carbone (section 4.2.1.4).

4.2.1.3.1 Leviers identifiés en matière d'énergie

a) Levier lié à la promotion et usage des énergies renouvelables

Scope 1

- Pour le poste concernant les émissions fugitives, un plan d'action sera engagé à partir de 2026, afin d'investiguer la qualité et la maintenance des systèmes de conditionnement d'air au sein de nos locaux les plus importants. Les émissions fugitives proviennent essentiellement des fuites accidentelles ou diffuses de gaz réfrigérants (HFC), gaz anesthésiques, ou autres gaz à fort PRG (Potentiel de Réchauffement Global) contenus dans des équipements (climatisation, froid industriel, pompes à chaleur). Leur contrôle repose sur une approche combinant inventaire précis des équipements, prévention, détection, et maintenance structurée.
- L'électrification de la flotte de véhicules : la politique voitures du Groupe prévoit le remplacement progressif des véhicules thermiques (essence, diesel ou GPL) par des véhicules électriques (hybrides rechargeables ou 100 % électriques) au fur et à mesure du renouvellement des contrats de location des véhicules. Cette politique est menée depuis 2022 et constitue le levier majeur de décarbonation du scope 1.

Flotte de véhicules	2024	2025	Cible 2030
% véhicules à moteur thermique	46 %	34 %	0 %

Scope 2

- Des critères de mesures d'efficacité énergétique sont intégrés lors des choix de location de nos sites de bureaux ou nos entrepôts : ce levier du scope 2 inclut d'éventuels audits énergétiques sur site lorsque les locaux sont loués depuis plusieurs années : cela a été le cas cette année au sein de notre filiale à Taïwan.

Cf. section consommation énergétique en section 4.2.1.5.

Bureaux audités en 2025	Capex prévu en 2026	Économie d'énergie annuelle attendue
Taïwan	Remplacement des systèmes de climatisation, modernisation des tours de refroidissement et installation de dispositifs d'isolation thermique, incluant notamment des rideaux isolants et des batteries de pré-refroidissement.	29,796 kWh

⁽¹⁾ Les « émissions verrouillées » (locked-in emissions) désignent les émissions futures de gaz à effet de serre déjà engagées du fait des infrastructures, équipements ou modèles d'affaires existants, compte tenu de leur durée de vie et en l'absence de changements structurels. Les « actifs échoués » (stranded assets) correspondent à des actifs qui subissent une dépréciation ou deviennent inutilisables avant la fin de leur durée de vie économique initialement prévue, en raison de facteurs liés notamment à la transition bas carbone (évolutions réglementaires, technologiques, de marché ou de demande).

- L'approvisionnement en électricité renouvelable : lorsque cet approvisionnement n'est pas réalisable directement, le levier consiste à procéder à l'acquisition de certificats d'électricité renouvelable dont la source est garantie: ce levier est exercé pour l'ensemble du scope 2, qu'il s'agisse des établissements de nos opérations en propre ou de nos actifs industriels abrités chez nos EMS.

Consommation d'électricité adossée à des certificats d'énergie renouvelable (REC)

	2024	2025	2030
en teqCO ₂	1 086	21 209	641

Scope 2 et 3

- Lorsque l'approvisionnement en énergie renouvelable peut être effectuée directement par nos usines d'assemblage sous-traitantes (EMS) nous en effectuons le suivi et veillons à un engagement des fournisseurs croissant d'année en année; ce levier génèrera un effet positif sur notre scope 2 lorsqu'il sera appliqué pour valoriser la consommation en énergie de nos actifs industriels sous contrôle opérationnel et affectera dans le futur notre scope 3 lorsque nous serons en mesure d'intégrer la réalité du mix énergétique au sein de nos calculs d'analyses de cycle de vie (pour l'instant basées sur les mix énergétiques normés par pays de production).
- Le choix de prestataires Cloud (fournisseurs de centres de données) engagés dans une validation d'objectifs de décarbonation validées par la science (engagement SBTi) qui inclut une stratégie d'utilisation d'énergies renouvelables sur laquelle Vusion peut s'adosser. Ce levier concerne :
 - la consommation en énergie de nos plateformes Cloud sur lesquelles l'ensemble des systèmes d'information de nos opérations propres, fonctionnent ;
 - ainsi que la phase d'usage chez nos clients pour ce qui concerne la plateforme Vusion Connect au sein du scope 3 (catégorie 3.11 « use phase »).

Ces choix de prestataires plus vertueux ne seront reflétés au sein de notre performance carbone que lorsque nous serons en mesure d'intégrer la réalité du mix énergétique au sein de nos calculs, pour l'instant basés sur des bases de données de facteurs d'émissions standardisés.

Fournisseur	Engagé auprès du SBTi	Cible
Microsoft Azure	oui	Engagement d'utiliser 100 % d'énergie renouvelable en 2025
Equinix	oui	Engagement d'utiliser 100 % d'énergie renouvelable en 2030

b) Levier lié à l'efficacité énergétique de nos solutions

Vusion dispose d'un savoir-faire en matière d'efficacité énergétique, largement développé en section 4.2.5.2 qui constitue à elle seule, la première marche d'une diminution de l'utilisation de matières vierges (relatives à la source d'énergie de nos solution) et donc levier de décarbonation au sein du scope 3. Ce savoir-faire peut se résumer en deux points :

- phase d'usage en magasin plus sobre, moins énergivore, grâce à la plateforme Vusion Connect, qui permet de s'affranchir de serveurs locaux: les plateformes Cloud

(centre de données) sont constituées d'infrastructures mutualisées exploitées dans des zones dédiées. Elles regroupent des capacités de calcul, de stockage et de réseau pour plusieurs clients, avec des économies d'échelle et des pratiques d'optimisation qui réduisent l'énergie consommée par unité de service. Les systèmes de refroidissement sont également optimisés (free cooling, immersion, gestion thermodynamique), ce qui réduit la part relative de l'énergie non informatique ;

- innovation technologique (caractérisée, entre autres par le nombre de familles de brevets déposés, ayant trait à l'efficacité énergétique de nos solutions) qui a mené, par exemple, à la diminution du nombre de batteries nécessaires pour les nouvelles gammes EdgeSense™ comparée aux gammes précédentes (cf. section économie circulaire en 4.2.5 pour se référer au ratio des familles de brevets liées à l'efficacité énergétique, compris entre 50 % et 46 % sur la période 2023-2025).

4.2.1.3.2 Leviers identifiés en matière de design et conception

a) Levier lié à la vente de services

Le modèle d'affaires de Vusion repose sur la digitalisation des magasins physiques via l'IoT, la donnée et l'intelligence artificielle, permettant aux enseignes d'améliorer leur performance opérationnelle, réduire leurs impacts environnementaux et optimiser l'expérience de leurs collaborateurs et clients. Les services associés – logiciels Cloud (VusionCloud), analyse de données (Memory), computer vision (Captana), Retail Media, maintenance, reprise et seconde vie – constituent désormais un levier stratégique majeur de création de valeur pour l'entreprise et pour ses parties prenantes.

Dans le plan Vusion'27, Vusion vise à accroître fortement la part des revenus issus des services et solutions à valeur ajoutée (VAS) afin de renforcer la résilience du modèle économique, réduire la dépendance au matériel et développer des impacts environnementaux et sociaux positifs à long terme.

L'ambition 2027 consiste à développer les revenus générés par le Cloud, les solutions logicielles et les services proposés par le Groupe pour atteindre 650 M€.

VAS en m€	2024	2025	Cible 2030 ⁽¹⁾
VAS	106	211	650

(1) Ambition publiée au sein de la section 1 de ce DEU, page « Stratégie ».

b) Levier lié aux composants et designs moins émissifs

Analyse de cycle de vie

Les efforts engagés pour comprendre l'analyse de cycle de vie des solutions de Vusion permettent une meilleure compréhension des émissions par composants ou par étape de cycle de vie, d'identifier les plus émissifs, comme le « printed circuit board » ou PCB et conduisent donc à orienter les recherches et les plans d'action vers les cibles matérielles et apporter les modifications ciblées aux design de produits futurs, en intégrant des composants moins carbonés, par exemple par la recherche d'une diminution en taille et en poids des PCB.

Dans une démarche d'amélioration continue de la mesure de son empreinte carbone, Vusion analyse les composants et les étapes du cycle de vie les plus émissifs de ses produits à partir de facteurs d'émission de référence issus de la base internationale Ecoinvent. (cf section 4.2.1.5 pour plus de détail sur l'ACV).

% chiffre d'affaires couvert par une Analyse de Cycle de Vie

2025	2024	2023
89 %	92 %	91 %

NB : le taux de couverture baisse légèrement en 2025 - cela correspond à des produits récemment introduits ou en cours de déploiement (notamment certaines offres de la gamme Engage ou Captana), pour lesquels les analyses de cycle de vie (ACV) ne sont pas encore finalisées à la date de clôture. Ces analyses sont en cours de réalisation et leur intégration est prévue dans les prochains exercices de reporting.

Engagement des fournisseurs

Parallèlement à l'analyse de cycle de vie de ses objets connectés, le Groupe engage un dialogue actif avec ses fournisseurs afin de les associer à la démarche de décarbonation des composants utilisés, et pour ce faire, de collecter des données de type Product Carbon Footprint (PCF) lorsqu'elles sont disponibles, selon la méthodologie ACT (Assessing Low-Carbon Transition). Cette approche progressive permettra à Vusion de renforcer la qualité et la précision de ses analyses de cycle de vie, en s'appuyant de plus en plus sur des données spécifiques aux composants intégrés dans la nomenclature de ses produits, et de mieux orienter ses actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

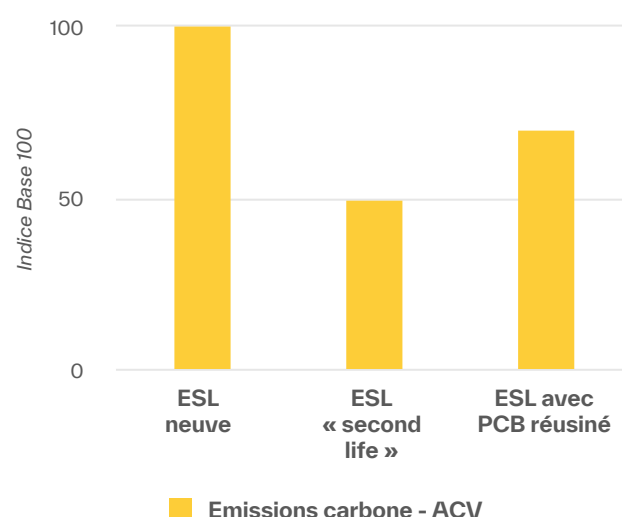
L'ambition et les indicateurs relatifs à ce levier restent à affiner, l'initiative ayant débuté en fin d'année 2025.

c) Levier lié à l'économie circulaire

Le Groupe investit plusieurs voies afin d'initier des boucles de réutilisation de matières et/ou de produits finis. L'ensemble des actions entreprises est largement détaillé en section 4.2.5 :

- intégration de matières recyclées au sein de nos accessoires - essentiellement la gamme de fixation/ rails en plastique - et de nos emballages, et projet d'intégration de composants recyclés au sein de notre hardware: le projet de réusinage des PCB, qui vise à réutiliser un des composants les plus émissifs, pour fabriquer de nouvelles étiquettes est un des leviers prometteurs de notre action en matière d'économie circulaire ;
- programme de reconditionnement « Seconde Vie » pour permettre à nos étiquettes électroniques de doubler leur durée de vie.

Comparaison des empreintes carbone des ESL neuves et recyclées (neuves = base 100)



4.2.1.4 Feuille de route Net Zero à horizon 2050 [E1-4]

Le Groupe a initié, en 2025, sa réflexion sur une ambition Net Zero, avec, à ce stade, un objectif cible correspondant à la guidance SBTi, de -90 % en émissions absolues par rapport à 2022, année de référence de l'engagement SBTi de Vusion. Les 10 % résiduels étant traités, au sein de cette feuille de route projetée, par des solutions d'élimination

(crédits carbone) de haute intégrité, en ligne avec le SBTi Corporate Net-Zero Standard. Le plan envisagé, qui n'a pas été soumis au SBTi (dans l'attente de la révision du standard Net-Zéro en 2027), peut être cadencé, à titre indicatif comme suit :

Feuille de route Net Zéro à 2050

Horizon	Scopes 1 & 2 Cibles et leviers d'action	Scope 3 Cibles et leviers d'action
2025-2030	Objectif : --75 % de réduction absolue vs 2022 La décarbonation des Scopes 1 et 2 repose principalement sur des leviers opérationnels sous contrôle direct du Groupe : • électrification progressive de la flotte de véhicules ; • approvisionnement en électricité renouvelable, incluant le recours à des certificats d'attributs énergétiques, permettant d'atteindre jusqu'à -100 % des émissions de Scope 2 en approche market-based ;	Objectif : --59 % d'intensité carbone vs 2022 Contrainte : la croissance limite la réduction en valeur absolue à cet horizon. Les émissions de Scope 3 représentent la majorité de l'empreinte carbone du Groupe et sont principalement liées aux achats de biens et composants (notamment PCB, batteries et plastiques). La stratégie de décarbonation repose sur une combinaison de leviers structurels et opérationnels : • éco-conception et innovation technologique : réduction de l'intensité carbone des produits via l'optimisation du design et des matériaux ;
2030-2040	Objectif : Net Zero en 2040 • renforcement des mesures d'efficacité énergétique sur les opérations ; • amélioration du suivi et réduction des émissions fugitives liées aux installations. Ces leviers devraient permettre une trajectoire de réduction rapide et concentrée en début de période, conduisant à l'atteinte du Net Zero d'ici 2040.	Objectif : -70 % à -80 % d'intensité carbone, avec une transition progressive vers des objectifs en valeur absolue. Transformation progressive du Scope 3, reflétant l'évolution structurelle du modèle d'affaires, la dépendance aux fournisseurs et les dynamiques de cycle de vie des produits. • économie circulaire : montée en puissance d'initiatives telles que le reconditionnement de PCB et les programmes de seconde vie des étiquettes électroniques, rendue possible par la constitution progressive de parcs installés de grande taille et plus homogènes ; • engagement fournisseurs : renforcement de la collaboration avec les fournisseurs amont pour favoriser l'adoption de matériaux bas carbone et l'alignement sur des trajectoires scientifiques (fournisseurs engagés SBTi ou CDP) ;
2040-2050	Statut : Net Zero maintenu (en valeur absolue)	Objectif : -90 % de réduction absolue vs 2022 Émissions résiduelles : neutralisées via des solutions d'élimination carbone à haute intégrité. Maturité du système : • boucles d'économie circulaire pleinement opérationnelles ; • chaîne d'approvisionnement bas carbone stabilisée. évolution du modèle d'affaires : transition progressive d'un modèle centré sur la vente d'équipements (IoT) vers des offres de services et de valorisation de la donnée (logiciels, outils d'aide à la décision, revenus récurrents), contribuant à la réduction de l'intensité carbone.

Gouvernance et pilotage

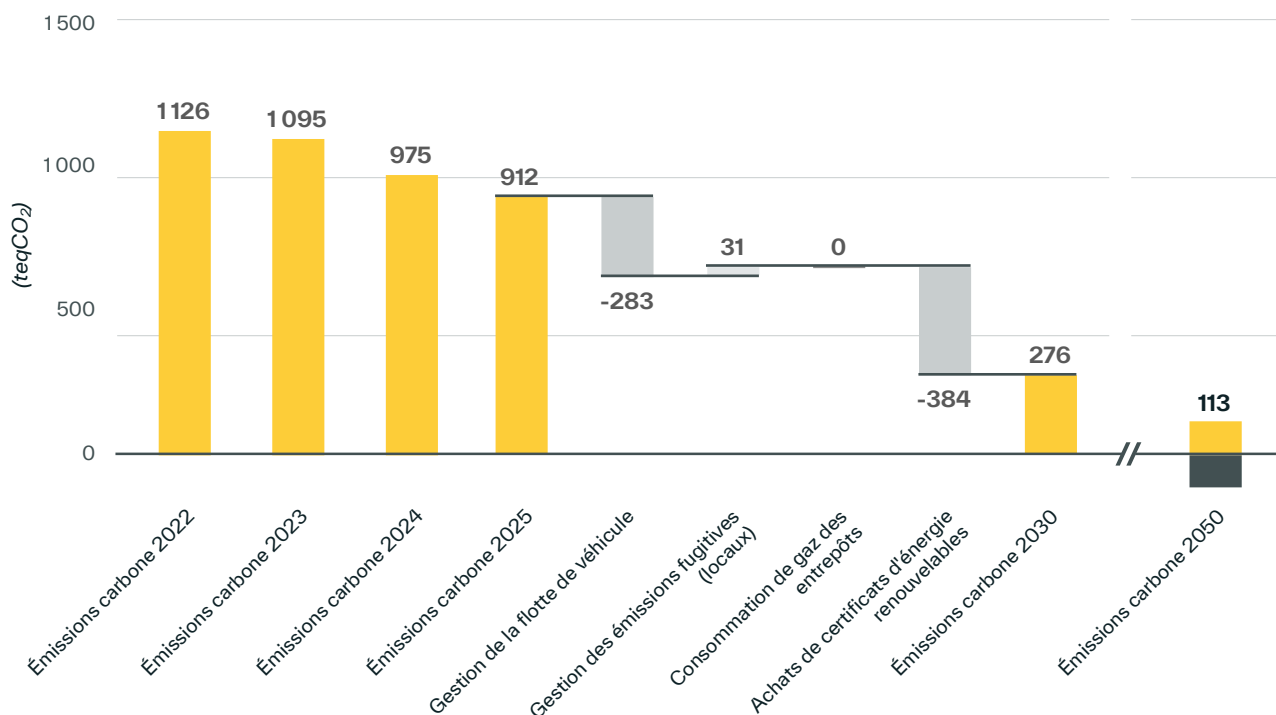
La mise en œuvre du plan de transition est intégrée au cadre global de gouvernance ESG du Groupe et fait l'objet d'un suivi au moyen d'indicateurs clés de performance (KPI) dédiés, incluant :

- les émissions absolues (Scopes 1, 2 et 3) ;
- des indicateurs d'intensité carbone ;
- des indicateurs d'engagement des fournisseurs ;
- des indicateurs de performance carbone des produits.

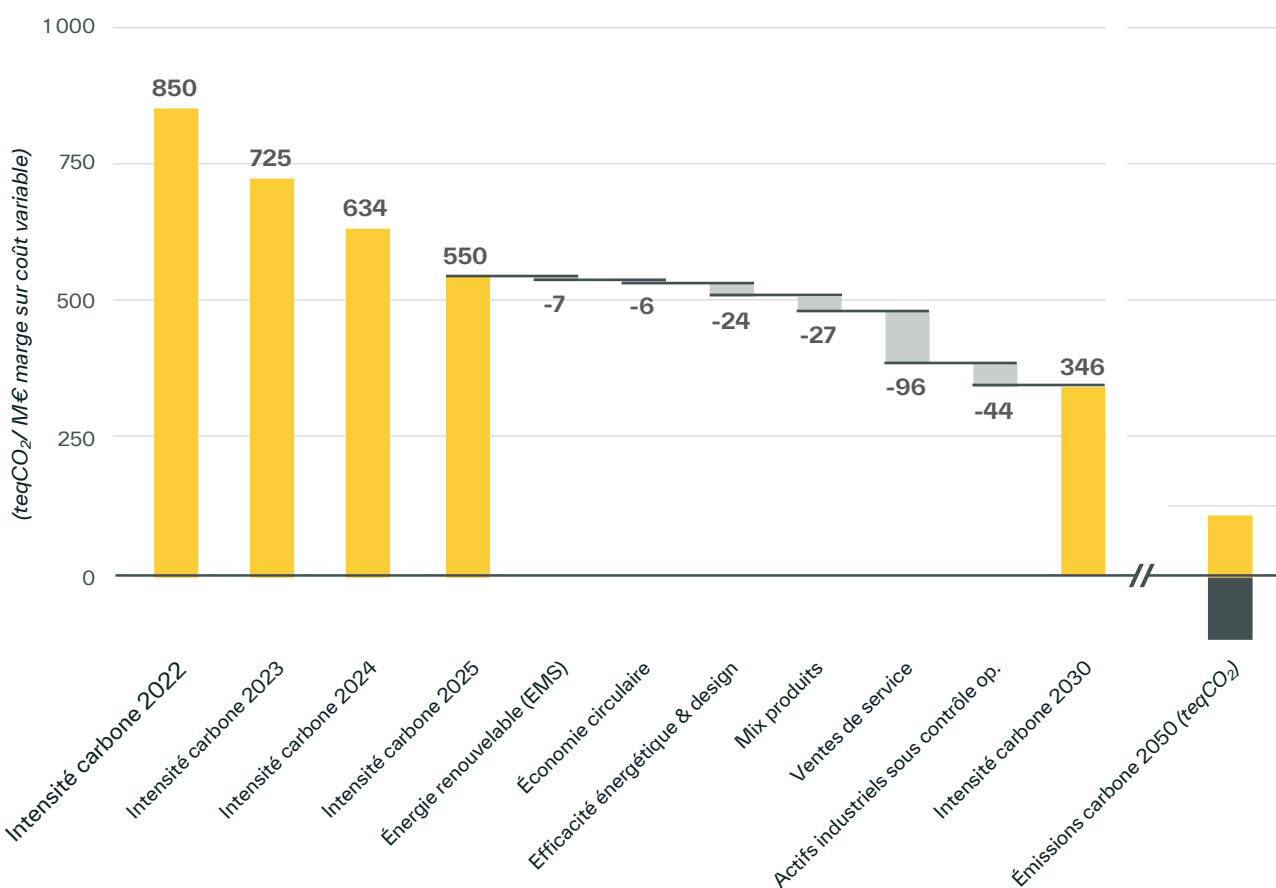
L'avancement par rapport aux objectifs fait l'objet de revues périodiques, et la feuille de route est mise à jour si nécessaire afin d'intégrer les évolutions réglementaires (notamment les révisions du standard Net-Zero de la SBTi et du GHG Protocol) ainsi que les avancées technologiques.

Le Groupe suit étroitement l'évolution des référentiels internationaux et entend aligner ses objectifs et ses publications sur les meilleures pratiques et les exigences réglementaires applicables.

Leviers de décarbonation Scopes 1 et 2 (scope 2 market based)



Leviers de décarbonation Scope 3 (intensité carbone jusqu'en 2030 - cible 2050 en valeur absolue)



4.2.1.5 Indicateurs et objectifs liés au changement climatique [E1-4], [E1-5], [E1-6], [E1-9]

4.2.1.5.1 Objectifs climat à horizon 2030 [E1-4]

Vusion a validé ses objectifs auprès de la Science Based Target Initiative (SBTi) depuis novembre 2024. Ces objectifs respectent les accords de Paris et contribuent à l'objectif de limiter le réchauffement climatique à +1,5 °C en 2030. Le cadre du SBTi repose sur la définition d'objectifs minimaux de réduction des émissions alignés sur une

trajectoire scientifique (1,5 °C), différenciés selon les scopes (1, 2 et 3).

Les objectifs de la SBTi ont bien été définis en respectant les limites de l'inventaire de GES, définies par le *GHG Protocol* (cf. [E1-6]).

La section 4.2.1.3 détaille l'ensemble des leviers permettant au Groupe de fixer, à horizon 2030, des niveaux de performance supérieurs aux objectifs requis par le SBTi.

Tableau de suivi des objectifs de décarbonation de Vusion selon la Science-Based Target initiative

Données rétrospectives								Cible 2030
Année de référence : 2022	2024 révisé	2025	Variation en valeur 2025 vs 2022	Variation en % 2025 vs 2022	2030	Cible 2030 en % vs 2022	Cible 2030 minimale requise en % vs 2022	
Émissions de GES du scope 1 + 2 (market based) - Objectif dans le cadre de la Science-Based Target Initiative								
Somme des émissions scope 1 + 2 (teqCO ₂)	1 126	975	901	-225	-20 %	276 ⁽¹⁾	-75 %	-42 %
Intensité carbone (Émissions scope 3/Marge sur coût variable) - Objectif dans le cadre de la Science-Based Target Initiative								
Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 3) (teqCO ₂ / M€ marge sur coût variable)	850	705	550	-300	-35 %	346	-59 %	-52 %

(1) Veuillez vous référer à la section 4.2.1.5.3 pour consulter la ventilation des scopes 1 et 2 (market-based).

Tableau de suivi des objectifs de décarbonation selon la norme ESRS E1

Données rétrospectives							Cible annuelle en %/année de référence
Année de référence : 2022	2024 révisé	2025	Variation en valeur 2025 vs 2022	Variation en % 2025 vs 2022	2030		
Émissions significatives de GES du scope 3							
Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 3) (teqCO ₂)	111 728	208 734	259 256	147 528	132 %	407 833	265 %
Intensité carbone (Émissions scope 1 + 2 + 3 / chiffre d'affaires)							
Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 1, 2 location-based et 3) (teqCO ₂ /M€ chiffre d'affaires)	182	209	184	2	1 %	114	-37 %
Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 1, 2 market-based et 3) (teqCO ₂ /M€ chiffre d'affaires)	182	208	170	-12	6 %	114	-37 %

Vusion est un Groupe en croissance [Taux de Croissance Annuel Composé du chiffre d'affaires sur 10 ans en hausse de 30 %] :

Les émissions de GES du scope 3 sont donc prévues à la hausse, en valeur absolue, à horizon 2030, mais le Groupe s'emploie, dans le cadre de son engagement SBTi, à ce que toute création de valeur (formulée en marge sur coûts variables et non pas sous forme de chiffre d'affaires) supplémentaire, s'effectue de manière moins émissive, et

reste donc concentré sur son objectif en intensité carbone à horizon 2030. Comme le détaille la feuille de route 2050, en section 4.2.1.4, la stratégie future s'articulera autour d'une intensité carbone en réduction accrue après 2030, grâce à plusieurs leviers d'action lié à l'efficacité énergétique, l'innovation, l'économie circulaire et la vente de services, accompagnée d'une réflexion centrée sur la réduction en valeur absolue à long terme.

Pour ce qui concerne les émissions du scope 1, celles-ci sont, pour l'essentiel, constituées des émissions relatives à la composition de notre flotte de véhicules ainsi qu'aux émissions fugitives de nos locaux. Pour le poste d'émissions lié à la combustion mobile, la politique de

conversion des véhicules thermiques en véhicules hybrides ou électriques, se poursuit depuis 2023, avec pour ambition, une réduction des véhicules à motorisation thermique, en 2030 :

Nombre de véhicules par type de motorisation ⁽¹⁾	2025			2024			2023		
	Moteurs électriques	Moteurs hybrides	Moteurs thermiques	Moteurs électriques	Moteurs hybrides	Moteurs thermiques	Moteurs électriques	Moteurs hybrides	Moteurs thermiques
En % ⁽²⁾	42 %	25 %	34 %	13 %	41 %	46 %	8 %	24 %	68 %

(1) Les statistiques sur le type de motorisation de la flotte de véhicules du Groupe ont été réalisées sur l'ensemble des entités du Groupe, basées sur le fichier du département de la direction financière/consolidation pilotant l'ensemble des contrats de location de véhicules faisant l'objet d'un retraitement IFRS 16.

(2) Les modèles et référence de véhicules loués ont permis d'identifier le type de motorisation thermique, hybride ou électrique.

4.2.1.5.2 Consommation d'énergie et mix énergétique [E1-5]

L'analyse de la consommation d'énergie et du mix énergétique associé couvre désormais l'ensemble de la consommation d'électricité du Groupe.

Pour l'électricité achetée, la répartition entre énergies fossiles, énergies renouvelables et énergie nucléaire est déterminée sur la base des données moyennes annuelles 2025 du mix électrique par pays, extraites de Electricity Maps (<https://app.electricitymaps.com/map>).

Lorsque les fournisseurs d'électricité précisent explicitement la part d'énergie renouvelable sur les factures d'électricité ou dans la documentation contractuelle, ce pourcentage spécifique au fournisseur est appliqué en lieu et place des données moyennes nationales.

Les hypothèses ayant conduit à la cible 2030 en matière de consommation énergétique sont les suivantes : les actifs industriels sous contrôle opérationnel du Groupe seront arrivés en fin de vie et ne seront pas renouvelés ; les véhicules de la flotte ne comprennent plus de véhicules à motorisation thermique en 2030.

Consommation d'énergie et mix énergétique		Année 2025	Objectif 2030
1	Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon (en MWh)	0	0
2	Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers (en MWh)	0	0
3	Consommation de combustible provenant du gaz naturel (en MWh)	133	133
4	Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles (en MWh)	1 388	0
5	Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles (en MWh)	33 314	1 042
6	Consommation totale d'énergie fossile (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 1 à 5)	34 835	1 175
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (en %)		70 %	37 %
7	Consommation provenant de sources nucléaires (en MWh)	349	401
Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (en %)		0,7 %	12,5 %
8	Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.) (en MWh)	0	0
9	Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (en MWh)	14 258	1 639
10	Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (en MWh)	0	0
11	Consommation totale d'énergie renouvelable (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 8 à 10)	14 258	1 639
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)		29 %	51 %
Consommation totale d'énergie (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 6, 7 et 11)		49 442	3 215

4.2.1.5.3 Émissions brutes de GES [E1-6]

Vusion mesure l'empreinte de ses activités, celle de ses employés, et de sa consommation énergétique sur les scopes 1, 2 et 3 selon le cadre général proposé par le *GHG Protocol*⁽¹⁾. La comptabilité carbone, commune à toutes les

sociétés du Groupe, s'appuie sur les référentiels internationaux : *GHG Protocol*, Agence Internationale de l'Energie, ISO 14064-1-2016.

Le schéma ci-dessous reprend toutes les catégories d'émissions du Groupe :

Bilan carbone

Activités auxiliaires



Scope 1 (0,2 %)

- 1.1 Combustion stationnaire (gaz)
- 1.2 Émissions fugitives
- 1.3 Combustion mobile (carburant)



Scope 2 (7,7 %)

- 2.1 Consommation d'électricité (locaux et chaînes de montage)
- 2.2 Consommation d'électricité (parc automobile)



Scope 3 (2,1 %)

- 3.5 Déchets générés par les opérations
- 3.6 Voyages d'affaires
- 3.7 Déplacements domicile-travail des salariés

Activités principales



Extraction des matières premières



Fabrication de produits semi-finis



Assemblage



Transport



Scope 3 en amont (85,9 %)

- 3.1 Achats de biens et services
- 3.2 Biens d'équipement
- 3.3 Activités liées aux combustibles et à l'énergie (hors scopes 1 et 2)
- 3.4 Transport et distribution en amont



Utilisation des étiquettes en magasin



Fin de vie

Scope 3 en aval (4,1 %)

- 3.9. Transport et distribution aval
- 3.11 Utilisation des produits vendus
- 3.12 Fin de vie des produits vendus

Pour rappel, le *GHG Protocol* définit la méthode de calcul des émissions carbone et les périmètres à considérer :

Les émissions de scope 1 sont les gaz à effet de serre résultant de la combustion de carburants provenant de sources que nous possédons ou exploitons – comme les véhicules ou le gaz naturel pour le chauffage.

Les émissions de scope 2 correspondent à celles résultant de l'utilisation de l'électricité.

Les énergies renouvelables génèrent des émissions de scope 2 minimes, tandis que la combustion du charbon, du pétrole ou du gaz naturel pour produire de l'électricité libère du dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Le Groupe comptabilise dans ce scope les émissions carbone dues au besoin en énergie des chaînes d'assemblage sous son contrôle opérationnel.

Les émissions de scope 3 correspondent à toutes les autres émissions indirectes qui interviennent dans la chaîne de valeur d'une entreprise, y compris les activités en amont et en aval : les catégories d'émissions les plus matérielles pour Vusion sont les catégories reflétant les émissions des produits vendus (la catégorie « achats de biens et services » notamment) qui sont évaluées grâce à la méthode d'analyse de cycle de vie (ACV) pour chacune des références vendues, combinée aux volumes commercialisés sur l'exercice. Cf. ci-dessous section consacrée à l'analyse de cycle de vie.

⁽¹⁾ GHG Protocol: Greenhouse Gas Protocol (<https://ghgprotocol.org/>).

Répartition des émissions de GES

	Données rétrospectives				Jalons et année cible		
	Référence : 2022	2024 révisé	2025	% 2025 vs 2022	Degré d'incertitude	2030	Cible 2030 en %/2022
Émissions de GES du scope 1 ⁽¹⁾							
Émissions brutes de GES du scope 1 [teqCO ₂]	695	554	517	(20 %)	A	276	(60 %)
Pourcentage d'émissions de GES du scope 1 résultant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés (en %)	— %	— %	— %	— %		— %	— %
Émissions de GES du scope 2							
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur la localisation (teqCO ₂)	431	1 507	21 592	4 910 %	B	641	49 %
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur le marché (teqCO ₂)	431	421	384	(11 %)	B	0	(100 %)
Émissions significatives de GES du scope 3							
Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 3) (teqCO ₂)	111 728	208 734	259 256	132 %	A	407 833	265 %
1 Achats de biens et services ⁽²⁾	101 724	165 587	189 816	87 %	A	358 137	252 %
2 Biens d'équipement	92	22185	37 222	40 359 %	C	340	270 %
3 Activités liées aux combustibles et à l'énergie (hors scopes 1 et 2)	234	477	5 797	2377 %	B	350	50 %
4 Transport et distribution en amont	3 466	9 027	8 874	156 %	A	14 799	616 %
5 Déchets générés par les opérations	53	70	86	62 %	B	213	302 %
6 Voyages d'affaires ⁽³⁾	1 254	3 707	5 099	307 %	B	12 688	912 %
7 Déplacements domicile-travail des salariés ⁽⁴⁾	464	441	841	81 %	C	2 093	351 %
9 Transport et distribution en aval ⁽⁵⁾			6 001		A	10 009	N/A
11 Utilisation des produits vendus	94	877	1 114	1 085 %	A	1 857	1876 %
12 Fin de vie des produits vendus	4 347	6 363	4 405	1 %	A	7 347	69 %
Émissions totales de GES							
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) (teqCO ₂)	112 854	210 795	281 365	149 %	A	408 750	262 %
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) (teqCO ₂)	112 854	209 709	260 157	131 %	A	408 109	262 %

(1) Scope 1 : prise en compte des émissions du GPL (butane, propane), du gaz naturel, du fioul domestique ou gazole, du fioul lourd et du kérosène pour les sources fixes et mobiles ainsi que les émissions liées aux fuites de fluides frigorigènes.

(2) Les émissions induites par les achats de biens et services du Groupe ont été estimées en ayant recours aux facteurs d'émissions monétaires qui associent des émissions de CO₂ à la valeur des achats réalisés selon différentes natures de biens ou services achetés. Les facteurs d'émission sont définis pour chaque type de dépenses et s'appliquent à leurs montants.

(3) Voyages d'affaires: la prise en compte des émissions liées aux déplacements professionnels sur le périmètre du Groupe est réalisée grâce au reporting de l'agence de voyages qui répond aux besoins de déplacements et voyages de l'ensemble des entités du Groupe.

(4) Déplacements domicile travail des salariés: nos collaborateurs ont répondu à un questionnaire détaillant distance réelle et mode de locomotion (taux de participation de 60%) à partir duquel nous avons pu extrapoler nos calculs

(5) Catégorie du scope 3 disponible en 2025 grâce une meilleure granularité de l'information

Degrés d'incertitude

A	Mesure directe	~5 %
B	Donnée issue d'une mesure indirecte, collectée auprès des fournisseurs	~15 %
	Donnée extrapolée	~30 %
C	Donnée statistique ou approximative	~50 %
E	Donnée connue en ordre de grandeur	~80 %

Changements significatifs dans le périmètre de l'empreinte carbone de Vusion en 2025 et / ou changement de méthodes

- l'empreinte carbone de ces actifs sous contrôle exclusif est constaté en rubrique 3.2 « immobilisations » au sein du scope 3 - l'année 2024 est retraitée de cet effet, non pris en compte lors de la publication 2024.
- La consommation d'énergie des actifs sous contrôle exclusif, décomptée en scope 2, a permis l'assemblage

de gammes de produits dont l'émission carbone a été également constatée en scope 3 au sein de l'analyse de cycle de vie pour chacune des références commercialisées. L'analyse de cycle de vie comporte, en effet, l'étape d'énergie nécessaire à l'assemblage des produits: un retraitement est effectué afin d'éviter le double comptage de cette phase. Ce retraitement est pratiqué rétroactivement sur l'exercice 2024 et en 2025.

Tableau récapitulatif des retraitements & changements significatifs

			Retraitement		Change (teqCO ₂)
	Catégorie du scope 3	Ajustements effectués sur le scope 3	2024 révisé	2024	
1	Achats de biens et services	Double comptage énergie liée à l'assemblage	165 587	166 559	-972
2	Biens d'équipement	Achat d'actifs industriels	22 185	87	22 098
Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 3) (teqCO ₂)			208 734	187 608	21 126

Analyse du cycle de vie

Le Groupe applique une méthodologie d'Analyse du Cycle de Vie (ACV) afin d'évaluer les impacts environnementaux de ses produits et solutions sur l'ensemble de leur cycle de vie. Cette méthodologie est conforme aux principes et exigences des normes ISO 14040 et ISO 14044, garantissant une approche structurée, cohérente et scientifiquement robuste. Les calculs sont réalisés selon une approche attributionnelle, en cohérence avec le *GHG Protocol* (Product Standard) pour la quantification des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Le périmètre d'analyse est défini selon une approche « cradle-to-grave » (du berceau à la tombe), couvrant l'ensemble des étapes pertinentes :

- extraction et transformation des matières premières ;
- fabrication et assemblage ;
- transport et distribution ;
- phase d'utilisation ;
- fin de vie (recyclage, valorisation ou élimination).

Le Groupe privilégie l'utilisation de données primaires lorsque disponibles (par exemple nomenclatures produits, consommations énergétiques), complétées par des données secondaires issues de bases reconnues le cas échéant.

Lorsque des approches simplifiées sont mises en œuvre à des fins opérationnelles, elles reposent sur des principes de matérialité visant à couvrir les principaux postes d'impact. Les hypothèses et exclusions sont documentées afin d'assurer la transparence et la cohérence des analyses.

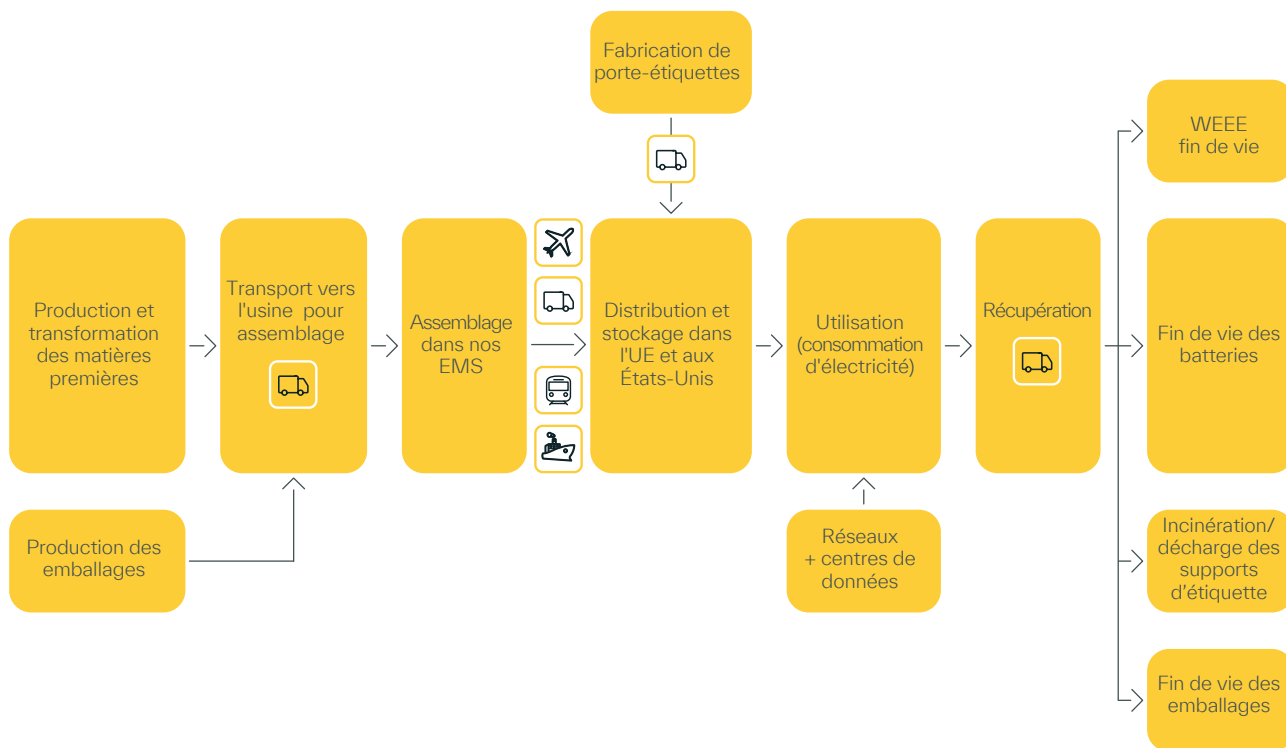
Cette méthodologie est utilisée pour orienter les décisions d'écoconception, identifier les principaux postes d'impact environnemental et alimenter les informations publiées au titre des ESRS E1 (Changement climatique) et ESRS E5 (Utilisation des ressources et économie circulaire).

Pour rappel :

- le *GHG Protocol* vise avant tout la comptabilisation des émissions de GES annuelles catégorisées en Scopes 1, 2, 3 et ne tient donc pas compte de la longévité des produits dont l'empreinte est mesurée.
- la méthodologie ACV retient la durée de vie comme un paramètre central, utilisé pour modéliser l'ensemble des impacts environnementaux sur tout le cycle de vie : elle sert à répartir les impacts dans le temps, définir la fréquence de remplacement et intégrer pleinement l'usage et la fin de vie. La durée de vie est donc spécifique au produit, basée sur des données techniques ou sectorielles.

Le SBTi s'appuyant strictement sur les standards du *GHG Protocol* pour le calcul des émissions (scopes 1, 2 et 3), il ne modélise pas la durée de vie réelle des produits comme le ferait une ACV, ce qui crée un défaut de prise en compte d'objectifs basés sur un cycle physique (objectifs de durabilité et longévité des produits) plutôt que comptable. Le *GHG Protocol* ne reflète pas la réalité d'un produit dont

la durée de vie augmente, ce qui peut diminuer les émissions d'usage ou réduire la fréquence de remplacement — un effet invisible dans la comptabilité carbone SBTi, qui n'intègre donc pas la plupart des efforts faits par Vusion en matière de longévité des objets connectés (détaillés en section 4.2.5).



Méthodologie, facteurs d'émissions et hypothèses utilisés pour le calcul des données

Catégorie du GHG Protocol	Utilisation de données primaires	Hypothèses	Facteurs d'émissions
Scope 1			
1 Émissions directes des unités mobiles de combustion	Données fournisseur lorsque disponible et pour le reste extrapolation	Km prévu dans le contrat de location : en moyenne 30 000 km par an par voiture	ADEME
2 Émissions directes des unités de combustion fixes	Données fournisseur	NA	ADEME
3 Émissions fugitives directes		0,004kg fuites de gaz par mètre carré	ADEME
Scope 2			
1 Émissions indirectes liées à la flotte de voitures électriques	Données fournisseur lorsque disponible et pour le reste extrapolation	30 000 km par an par voiture	ADEME
2 Émissions indirectes d'électricité liées à la vie au bureau	Données fournisseur lorsque disponible et pour le reste extrapolation	Hypothèses sur consommation annuelle moyenne tertiaire lorsque pas d'information du fournisseur prises du CEREN ⁽¹⁾	IEA
3 Ligne d'assemblage sous contrôle opérationnel	Oui	NA	IEA
Scope 3			
1 Biens et services achetés	Données fournisseur lorsque disponible	Pour les émissions dues à la production des produits vendus, les quantités vendues sont égales aux quantités achetées	EcolInvent, ADEME
2 Biens d'équipement	Oui		ADEME
3 Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les scopes 1 et 2)	Données fournisseur lorsque disponible et pour le reste extrapolation	Hypothèses sur consommation annuelle moyenne tertiaire lorsque pas d'information du fournisseur prises du CEREN	IEA
4 Transport et distribution en amont		Moyennes des transports utilisés	EcolInvent
5 Déchets produits lors de l'exploitation		75 kg de eqCO ₂ par employée	ADEME
6 Voyages d'affaires	Oui	NA	Donnée fournisseur
7 Déplacements domicile-travail des salariés	60 % des données primaires pour le reste extrapolation	Extrapolation a 40 % basé sur les données primaires	ADEME
11 Utilisation des produits vendus	Oui, consommation en électricité des produits vendus	NA	[Lean ICT Materials] Forecast Model, par The Shift Project, updated 2020
12 Traitement en fin de vie des produits vendus		Recyclage de métaux et plastiques (hypothèse RDC) Incinération de plastique avec récupération d'énergie	PEF method / epa.gov

(1) CEREN : Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie.

4.2.1.5.4 Effets financiers anticipés des risques et opportunités liés au changement climatique [E1-9]

Les analyses de sensibilité (prix carbone, scénarios AIE (Agence Internationale de l'Énergie) n'ont pas mis en évidence d'exposition financière significative liée à des actifs susceptibles de dépréciation anticipée.

Catégories de risques liés à l'adaptation climatique	Risques physiques	Risques d'interruption de l'activité	Risques de tension sur les matières premières
Description des risques liés à l'adaptation climatique	La réputation du Groupe est en jeu si les parties prenantes ne considèrent pas nos efforts d'adaptation aux enjeux climatiques comme suffisants pour nous adapter à l'avenir.	La réputation du Groupe est en jeu si les parties prenantes ne considèrent pas nos efforts d'adaptation aux enjeux climatiques comme suffisants pour nous adapter à l'avenir.	Risque de perturbation des chaînes d'approvisionnement du Groupe en raison de tensions ou de pénuries de matières premières stratégiques ou de risques physiques.
Périmètre	Groupe	Groupe	Groupe
Occurrence à moyen terme (5 ans) évaluée lors de l'analyse de double matérialité	Très élevée	Très élevée	Élevée
Nature du risque financier	Le risque lié à un manque d'anticipation des risques physiques pouvant être dommageable à nos actifs sur la chaîne de valeur pourrait mener à l'interruption de l'activité du Groupe et donc son chiffre d'affaires et sa rentabilité.	Le risque lié à un manque d'anticipation des risques physiques pouvant être dommageable à l'activité, y compris de sous-traitance, sur la chaîne de valeur pourrait mener à l'interruption de l'activité du Groupe et donc son chiffre d'affaires et sa rentabilité.	Le risque lié à une hausse des prix de matières premières, liée à une forte demande dans le cadre de la transition à une économie bas carbone pourrait avoir un effet sur les coûts de revient des produits Vusion et donc sa rentabilité.
Méthode évaluation de l'impact financier à moyen terme (5 ans)	La méthodologie d'Altitude consiste à identifier, pour chaque actif et chaque aléa climatique, les indicateurs climatiques pertinents, puis à leur appliquer des courbes d'impact spécifiques au type d'actif afin d'estimer un pourcentage de perte. Ces pertes annuelles moyennes, déclinées par scénario et horizon temporel, peuvent être exprimées dommages matériels ou interruption d'activité.	La méthodologie d'Altitude consiste à identifier, pour chaque actif et chaque aléa climatique, les indicateurs climatiques pertinents, puis à leur appliquer des courbes d'impact spécifiques au type d'actif afin d'estimer un pourcentage de perte. Ces pertes annuelles moyennes, déclinées par scénario et horizon temporel, peuvent être exprimées dommages matériels ou interruption d'activité.	Analyse centrée sur les composants à fort volume contenant du cuivre et du silicium, basée sur une augmentation hypothétique de 10 % du prix des matières premières, en supposant aucun ajustement des prix de vente. Impact évalué sur l'EBITDA selon une approche prudente en coût uniquement. Voir section 4.2.1.2.
Méthode évaluation de l'impact financier à long terme (> 5 ans)			Sur la base des calculs à court terme ci-dessus; une extrapolation a été calculée sur le long terme en fonction de la hausse attendue des volumes de produits vendus.
Plan d'atténuation envisagé	Diversification géographique des fonctions critiques (opérations propres) Redondance fonctionnelle IT Multi Sourcing Stocks de sécurité Flexibilités de production Programme d'assurance	Multi Sourcing Stocks de sécurité Flexibilités de production Programme d'assurance	Multi Sourcing Stocks de sécurité Flexibilités de production
Programmes	Sections 4.2.5 et 4.2.1.3.2	Sections 4.2.5 et 4.2.1.3.2	Section 4.2.1.5 et 4.2.5
Estimation de l'impact financier à moyen terme (EBITDA)	Faible	Modéré	Faible
Estimation de l'impact financier à long terme (EBITDA)	Faible	Modéré	Faible

NB : en l'état des prévisions financières, un impact critique ne remet pas en question la valorisation du Groupe.

Échelle impacts financiers sur l'EBITDA en M€	Faible	Modéré	Élevé	Critique
Moyen terme	< 4	4 < x < 20	20 < x < 40	> 40
Long terme	< 4,6	4,6 < x < 23	23 < x < 46,1	> 46,1

Événements de transition susceptibles d'avoir un impact financier à moyen et long terme, en l'absence de mesures d'atténuation appropriées

Catégories de risques et opportunités de transition	Risques réglementaires	Risques technologiques	Risques et opportunités de marché
Description des risques et opportunités liés à la transition climatique	Risque de taxes et de réglementations concernant l'importation en Europe de produits électroniques fabriqués dans d'autres régions du monde	Risque de coûts financiers liés aux investissements dans la décarbonation des activités et de la chaîne de valeur de Vusion	Gain de clients si les activités de Vusion sont perçues comme bénéfiques à la lutte contre le changement climatique
Périmètre	Marché européen	Groupe	Groupe
Occurrence à moyen terme (5 ans) évaluée lors de l'analyse de double matérialité	Élevée	Très élevée	Très élevée
Nature du risque ou de l'opportunité financière	Baisse des profits liés à l'activité européenne	Consommation de cash flow nécessaire au financement des dépenses et investissements requis pour la bonne tenue de la feuille de route de décarbonation	Hausse des revenus et des marges
Méthode évaluation de l'impact financier à moyen terme (5 ans)	Hypothèses de prix du carbone utilisées par l'AIE dans le scénario Net Zero Emissions by 2050 (NZE), aligné sur l'objectif 1,5 °C. et appliquées au volant d'activité projeté en Europe sur la période 2030	Hypothèses de dépenses consacrées à l'acquisition de certificats REC, consacrées aux programmes liés à l'économie circulaire, aux dépôts de brevets, et aux investissements dans l'innovation (projets de R&D)	Estimé par le biais d'une croissance des VAS (<i>Value Added Services</i>)
Méthode évaluation de l'impact financier à long terme (> 5 ans)	Hypothèses de prix du carbone utilisées par l'AIE dans le scénario Net Zero Emissions by 2050 (NZE), aligné sur l'objectif 1,5 °C et appliquées au volant d'activité projeté en Europe sur la période au delà de 2035	En sus des hypothèses décrites pour l'évaluation à moyen terme, l'évaluation long terme comprend l'acquisition de crédits carbone, construite sur des hypothèses de prix du carbone utilisées par l'AIE appliquées aux émissions résiduelles en 2035	Estimé par le biais d'une croissance des VAS (<i>Value Added Services</i>)
Plan d'atténuation liée à l'efficacité énergétique	Innovation du Groupe centrée sur l'efficacité énergétique des produits et solutions (brevets déposés, réduction du nombre de batteries)	Innovation du Groupe centrée sur l'efficacité énergétique. Promotion des énergies renouvelables: politique voitures, acquisition de REC's, l'instauration de feuilles de route de promotion et d'usage des énergies renouvelables chez nos fournisseurs amont (EMS's et Data centers)	Instauration de feuilles de route de promotion et d'usage des énergies renouvelables chez nos fournisseurs amont et notamment les fournisseurs de centres de données sur laquelle s'adosse la Plateforme Cloud gérant le parc d'objets connectés exploités par nos clients
Plan d'atténuation lié à la conception des solutions	Innovation du Groupe centrée sur le recours à l'économie circulaire, l'innovation en faveur de nomenclatures produits moins émissives, un dialogue actif avec les fournisseurs en faveur de composants moins émissifs	Innovation du Groupe centrée sur le recours à l'économie circulaire, l'innovation en faveur de nomenclatures produits moins émissives, un dialogue actif avec les fournisseurs en faveur de composants moins émissifs	Outre les efforts de décarbonation inclus au sein du plan d'atténuation « risques technologiques », qui bénéficieront à la réputation du Groupe, la recherche de cas d'usage bénéfiques à la décarbonation chez nos clients viendra enrichir le panel de services à commercialiser
Programmes	Sections 4.2.2.2.3 et 4.2.1.2.4 et 4.2.1.2.5	Sections 4.2.1.2.4 et 4.2.1.2.5	Section 4.2.1.2.7
Estimation de l'impact financier à moyen terme (EBITDA)	Critique	Modéré	Critique (opportunité développement commercial)
Estimation de l'impact financier à long terme (EBITDA)	Critique	Élevé	Critique (opportunité développement commercial)

NB : en l'état des prévisions financières, un impact critique ne remet pas en question la valorisation du Groupe.

Échelle impacts financiers sur l'EBITDA en M€	Faible	Modéré	Élevé	Critique
Moyen terme	< 4	4 < x < 20	20 < x < 40	> 40
Long terme	< 4,6	4,6 < x < 23	23 < x < 46,1	> 46,1

4.2.1.6 Émissions évitées -[information volontaire]

Le « handprint » correspond aux émissions de CO₂ évitées, réduites ou éliminées chez les utilisateurs ou dans l'écosystème, grâce à l'utilisation d'un produit, d'un service ou d'une technologie. Le handprint désigne les réductions d'émissions permises chez nos clients grâce à nos solutions. Il complète notre stratégie climat en valorisant notre contribution positive à la décarbonation des usages, sans se substituer à notre obligation de réduire notre propre empreinte carbone (« footprint »).

Décarbonation du secteur de la distribution : information non normée

Dans le cadre de ses activités, le Groupe développe des solutions technologiques susceptibles de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre au sein du secteur de la distribution. Ces contributions relèvent d'effets dits « émissions évitées », entendus comme des réductions d'émissions se produisant en dehors du périmètre opérationnel direct du Groupe, et résultant de l'utilisation de ses produits et services par ses clients.

Ces effets ne sont pas intégrés dans le bilan d'émissions consolidé du Groupe (scopes 1, 2 et 3), mais font l'objet d'une information distincte, non normée à ce stade, visant à éclairer la contribution potentielle des solutions proposées à la décarbonation du secteur. Leur estimation repose sur des hypothèses qui comportent un degré d'incertitude, et doit être interprétée avec prudence.

Les mécanismes d'évitement d'émissions associés aux solutions du Groupe sont susceptibles d'affecter différentes catégories d'émissions chez les acteurs de la grande distribution. Ils concernent principalement le scope 3, notamment à travers la réduction des émissions amont et aval liées aux produits vendus (production, transport, fin de vie) et aux pertes (gaspillage alimentaire). Certains effets peuvent également concerner le scope 1 et le scope 2 des distributeurs, par exemple via l'optimisation des flux logistiques, la réduction des consommations énergétiques en magasin ou l'évitement de nouvelles infrastructures physiques.

Les analyses présentées ci-après s'appuient sur plusieurs cas d'usage représentatifs – digitalisation des magasins et développement du e-commerce local, réduction du gaspillage alimentaire, optimisation de l'assortiment – pour lesquels des mécanismes d'évitement d'émissions peuvent être identifiés. Ces mécanismes reposent principalement sur (i) la substitution d'infrastructures ou de processus plus intensifs en carbone, (ii) l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et logistique, et (iii) la réduction des pertes tout au long de la chaîne de valeur.



Le e-commerce local

La croissance rapide du commerce en ligne entraîne un besoin accru en surfaces logistiques, notamment dans la construction de millions de mètres carrés d'entrepôts spécialisés. Cette tendance s'accompagne d'une augmentation significative des émissions de CO₂, tant lors de la construction de ces infrastructures – qui contribuent à l'artificialisation des sols – que lors de leur exploitation. La digitalisation des magasins physiques offre une alternative permettant la création de micro-centres de préparation et d'expédition directement au sein des points de vente

existants. Ce modèle évite la construction d'entrepôts supplémentaires et les émissions associées.

Les magasins physiques constituent en effet un réseau logistique de proximité préexistant : on dénombre près de 20 millions de magasins dans le monde, soit un point de vente pour 400 habitants. Sans nécessiter de nouvelles constructions, ils combinent les atouts du commerce de proximité et les fonctionnalités du e-commerce grâce aux technologies numériques (localisation des produits, assistance au « picking », visibilité temps réel des stocks, etc.). Ils répondent par ailleurs aux nouveaux comportements d'achat, permettant aux consommateurs d'arbitrer entre commandes de réassort en ligne et expériences d'achat en magasin. En ce sens, ils représentent une synthèse efficace entre commerce physique et numérique, tout en limitant l'impact environnemental et en soutenant l'emploi local.

Face à l'essor structurel de l'e-commerce, le Groupe capitalise sur l'infrastructure logistique déjà disponible au sein des magasins pour développer un modèle technologique permettant de réduire la nécessité de construire de nouveaux entrepôts. Cette approche contribue ainsi à éviter les émissions de CO₂ qui résulteraient d'une expansion massive des infrastructures logistiques dédiées.

Le picking en magasin pourrait théoriquement permettre d'éviter des émissions selon deux principaux leviers :

- l'optimisation des trajets et des taux de remplissage, grâce à la mutualisation des livraisons, qui réduit les distances parcourues et l'intensité carbone par colis par rapport au modèle d'achat en magasin ;
- la mobilisation d'infrastructures existantes, qui limite la construction de nouveaux entrepôts spécialisés, fortement émetteurs lors de leur construction et de leur exploitation.

Ces bénéfices potentiels doivent toutefois être évalués conjointement aux transformations induites par le développement du picking, dont certaines pourraient augmenter les émissions de GES, notamment en cas d'effet rebond sur la consommation.



Réduire le gaspillage alimentaire

La réduction du gaspillage alimentaire en magasin constitue un levier direct d'évitement d'émissions. En améliorant la précision des prévisions de stocks, l'ajustement dynamique des prix et la gestion des dates de péremption, les solutions Vusion, Captana Fresh et Smartdetection Flash Evo contribuent à limiter significativement les pertes en rayon. Cette diminution du gaspillage se traduit par une réduction des émissions liées à la destruction des invendus : les déchets alimentaires génèrent notamment du méthane lors de leur décomposition, un gaz dont le potentiel de réchauffement global est très élevé.

Captana Fresh, grâce à sa technologie de vision intelligente, renforce cet impact en assurant une surveillance continue des rayons frais. La solution détecte automatiquement les produits approchant leur date limite de consommation, les ruptures et les anomalies d'exposition, permettant ainsi d'agir en amont pour éviter les pertes. L'amélioration de la disponibilité et de la qualité de l'assortiment en rayon réduit tant les produits non

1

2

3

4

5

6

7

8

9

vendus que les opérations logistiques associées à leur retrait et à leur élimination.

Enfin, l'ensemble de ces dispositifs permet également d'éviter des émissions dites « indirectes inutiles » : les produits non gaspillés préservent les ressources mobilisées lors de leur production (eau, énergie, terres agricoles) ainsi que les émissions associées au transport, au stockage et à la distribution. En limitant la quantité d'aliments produits mais non consommés, les solutions déployées contribuent ainsi à une réduction nette et mesurable des émissions évitées sur l'ensemble de la chaîne de valeur.



L'assortiment des magasins

La démarche d'analyse de l'assortiment des magasins s'inscrit dans l'identification d'un levier significatif de décarbonation du scope 3 des commerçants, dont la majorité du bilan carbone (85 à 95 %) est imputable aux produits vendus. En fournissant une méthodologie homogène d'évaluation de l'impact environnemental des assortiments et des scénarios de substitution, la solution que Vusion propose permet d'identifier, quantifier et projeter les émissions évitées résultant de décisions d'arbitrage entre plusieurs références de produits substituables (SKU).

La solution s'appuie potentiellement sur une combinaison de services composés de :

- la base scientifique HowGood : une méthodologie reconnue et unifiée pour l'évaluation environnementale des produits alimentaires – afin d'attribuer à chaque SKU un indicateur carbone robuste et comparable. Elle permet ainsi :
 - une mesure standardisée à l'échelle du SKU,
 - une analyse indépendante des calculs fournisseurs (particulièrement pertinente dans la phase initiale de la démarche),
 - une base commune pour la modélisation des émissions évitées en cas de recomposition d'assortiment ;
- les compétences d'analyses de données de Vusion intelligence, qui permet de projeter les effets d'un changement d'assortiment sur les comportements d'achat, en identifiant notamment :
 - les SKU à footprint élevé,
 - les alternatives plus faiblement émissives au sein de la catégorie,
 - les impacts induits par ces changements de référencements: volume vendu, adhésion client,
 - les effets économiques associés (chiffre d'affaires, marge magasin par magasin) afin de garantir une réduction des émissions compatible avec la rentabilité du distributeur.

Cette capacité de projection permet de quantifier les émissions évitées liées au remplacement de produits

hautement émissifs par des alternatives moins carbonées, de manière scientifiquement cohérente et opérationnellement applicable: facilement déployable, cette combinaison de services permet de réduire concrètement les émissions liées au scope 3 des distributeurs, tout en mesurant et pilotant la performance de l'assortiment et la satisfaction client.

En synthèse, les effets positifs potentiels de chacun de ces cas d'usage peuvent être « traduits » en effets sur les catégories du *GHG protocol*, au sein du tableau page suivante, sachant que l'essentiel des effets porte sur le scope 3 des distributeurs, dont la structure des émissions carbone converge vers les proportions suivantes:

Scope ⁽¹⁾	Part moyenne	Sous-postes dominants
Scope 1	~2-5 %	Réfrigérants (fuites HFC), flotte interne (camions, véhicules)
Scope 2	~3-8 %	Électricité des magasins, entrepôts (forte intensité énergétique du froid)
Scope 3	~90-95 %	Achats de biens (produits vendus), transport amont/aval, déchets

(1) Benchmark synthétique (ordres de grandeur observés pour le Scope 3 : Carrefour : ~95-97 %; Tesco : ~96 % ; Walmart : ~94-96 % ; Ahold Delhaize : ~95 % .

Dans le retail, le Scope 3 est massivement dominé par les produits vendus (catégorie 1 – Purchased Goods & Services) :

Catégorie Scope 3	Part du Scope 3	Commentaire
Produits vendus (amont)	~75-90 %	Agroalimentaire (élevage, agriculture), textile, électronique
Transport & distribution amont	~5-10 %	Logistique fournisseurs → entrepôts
Transport aval (clients)	~2-5 %	Déplacements clients souvent exclus ou estimés
Déchets & fin de vie	~1-3 %	Packaging principalement
Immobilisations (CapEx)	~1-3 %	Construction magasins, équipements

Les ratios varient selon, notamment, le mix produit:

- Forte présence alimentaire (viande, produits laitiers) → Scope 3 encore plus dominant (>95 %) ;
- Non-alimentaire (électronique, textile) → CapEx et transport légèrement plus élevés.

Décarbonation du secteur de la distribution : des effets positifs sur le scope 3, le plus matériel de l'empreinte carbone du Retail

Cas d'usage	Mécanisme d'évitement	Scope impacté	Catégorie Scope 3 (GHG Protocol)	Hypothèses clés	Limites / incertitudes
e-commerce local	Évitement de construction d'entrepôts	Scope 3	Cat.2 – Biens d'équipement	Substitution effective à des projets logistiques neufs ; intensité carbone élevée de la construction	Dépend du scénario contrefactuel retenu (croissance e-commerce)
	Réduction des flux logistiques longue distance	Scope 3	Cat.4 / Cat.9 – Transport & distribution	Mutualisation des flux, amélioration du taux de remplissage	Variabilité selon organisation logistique et géographie
	Optimisation du dernier kilomètre	Scope 3	Cat.9 – Transport et distribution aval	Densification des tournées, proximité magasin-client	Dépend du modèle de livraison (domicile vs click & collect)
	Évitement de consommations énergétiques liées à de nouvelles infrastructures	Scope 1 / 2	n.a.	Non-construction = non-consommation future	Effet indirect, difficilement quantifiable
Réduction du gaspillage alimentaire	Réduction des déchets alimentaires	Scope 3	Cat.5 – Déchets générés par les opérations	Diminution des volumes détruits en magasin	Dépend des pratiques locales de traitement des déchets
	Réduction des volumes produits en amont	Scope 3	Cat.1 – Achats de biens & services	Ajustement des commandes et des stocks	Nécessite lien robuste entre réduction des pertes et production évitée
	Réduction des flux logistiques inutiles	Scope 3	Cat.4 – Transport et distribution amont	Moins de transport de produits non vendus	Effet diffus, dépend de l'organisation supply chain
	Réduction des opérations internes de gestion des déchets	Scope 1 / 2	n.a.	Moins de manutention, stockage, traitement	Effet marginal
Optimisation de l'assortiment	Substitution de produits à forte intensité carbone	Scope 3	Cat.1 – Achats de biens & services	Données fiables d'empreinte carbone par SKU (ex. HowGood)	Qualité et homogénéité des données produits
	Modification du mix produit (volume vendu)	Scope 3	Cat.1 – Achats de biens & services	Acceptation client des substitutions	Risque de report vers d'autres produits non anticipés

4.2.2 Pollution [E2]

4.2.2.1 Gestion des impacts, risques et opportunités liés à la pollution [ESRS 2. IRO-1] et Politiques liées à la pollution [E2-1]

Vusion a procédé à son évaluation de double matérialité tel que décrit en section 4.1.2.1. La gestion de la pollution constitue un enjeu majeur pour les entreprises du secteur électronique. Ce secteur, fortement dépendant de procédés de fabrication complexes et de matières premières spécifiques, génère des émissions et des déchets susceptibles d'affecter l'air, l'eau et les sols. Les principales formes de pollution liées à cette industrie incluent :

- Pollution chimique : utilisation de solvants, acides et métaux lourds (plomb, cadmium) pouvant contaminer les eaux et les sols.

- Pollution atmosphérique : émissions de gaz à effet de serre et de composés organiques volatils (COV) lors des procédés de fabrication et de soudure et pollution particulière : poussières fines issues des opérations de découpe et de polissage des composants.
- Pollution électronique et batteries : production de déchets électroniques et batteries contenant des substances dangereuses, générant des risques lors de leur traitement ou élimination.

Norme ESRS	Sous-sous enjeux	IRO	Type	Partie de la chaîne de valeur	Politiques ⁽¹⁾	Description de la politique	Indicateurs et objectifs
E2	Pollution des sols	Impact négatif sur les écosystèmes en raison des rejets de ressources entraînant des substances dangereuses, des émissions polluantes, des déchets toxiques ou des rejets dans l'environnement.	—	Amont, Aval, Opérations propres	Politique concernant les substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes et déchets	La politique définit un cadre de conformité aux réglementations européennes (REACH, RoHS, WEEE, batteries) visant à éliminer les substances dangereuses, renforcer la diligence raisonnable auprès des fournisseurs et assurer une gestion responsable des déchets fondée sur l'éco-conception, la réparabilité, le recyclage et la responsabilité élargie du producteur.	Mise sur le marché et recyclage conforme des déchets Contrôles des conformités REACH
				Amont	Politique d'approvisionnement durable et achats responsables	Les fournisseurs doivent respecter l'ensemble des réglementations applicables relatives aux substances dangereuses : les équipements électriques et électroniques fournis doivent être conformes aux réglementations européennes applicables, notamment REACH et RoHS, quel que soit le pays de fabrication ou d'utilisation.	Taux de signature du Code de conduite fournisseurs
				Amont	Code de conduite fournisseurs		

(1) Les politiques du Groupe sont disponibles sur le site web Vusion.com.

Les IROs matériels de Vusion relatifs à la pollution sont liés :

- à la partie amont de sa chaîne de valeur, lors de l'étape de production des produits,
- à la partie aval dans le cadre de l'étape de fin de vie (les méthodes de recyclage ou destruction) des produits.

Le Groupe a mis à jour, en 2025, une politique sur les substances préoccupantes, extrêmement préoccupantes et les déchets (électroniques et batteries), regroupant les grands principes de contrôles des substances extrêmement préoccupantes incluses dans nos solutions et les lignes directrices de la gestion des déchets électroniques et des batteries usagées, déjà fortement encadrées par les exigences réglementaires résumées ci-dessous.

Respect des réglementations et directives européennes

Réglementations liées aux substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes

Quels que soient les marchés de commercialisation dans le monde, les produits Vusion sont conformes au règlement européen REACH (1), et à la directive européenne RoHS (2) :

- 1) En vertu du règlement REACH de l'UE, les entreprises doivent notifier la présence de substances extrêmement préoccupantes supérieures à 0,1 % dans leurs produits avec comme objectif commun de réduire et restreindre les substances potentiellement nocives pour l'homme et l'environnement.
- 2) La directive RoHS de l'UE stipule que les produits électriques et électroniques vendus sur le marché de l'UE respectent des seuils de présence de certaines

substances toxiques (listées dans le tableau de couverture des réglementations ci-dessous) : elle vise donc à limiter l'impact et l'exposition des consommateurs et de l'environnement à des substances dangereuses spécifiques. Elle vise à réduire également l'exposition professionnelle lorsque des produits ou de l'équipement sont fabriqués, recyclés ou envoyés pour élimination finale.

Au-delà du respect de ces exigences réglementaires, Vusion met en œuvre un suivi spécifique des substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes présentes dans ses produits. Ce suivi distingue :

- les substances classées dangereuses au sens du règlement CLP (ci-après « Substances of Concern » ou SoC),
- les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) identifiées au titre de REACH.

	REACH	RoHS
Périmètre	Substances extrêmement préoccupantes	Substances extrêmement préoccupantes spécifiques
Substances concernées	Substances : • cancérogènes, • mutagènes, • toxiques pour la reproduction, • persistantes et bioaccumulables, • perturbateurs endocriniens.	• plomb, • cadmium, • mercure, • chrome hexavalent, • polybromobiphényles (PBB), • polybromodiphényléthers (PBDE), • autres substances réglementées (y compris les phtalates DEHP/BBP/DBP/DIBP).
Seuils	Communication obligatoire aux clients et aux consommateurs sur la présence de substance extrêmement préoccupante au-delà du seuil de 0,1 %	Les fabricants, importateurs et distributeurs doivent garantir que leurs produits respectent un seuil <0,1 % pour les substances et <0,01 % pour le cadmium

Réglementation relative aux déchets électroniques et aux batteries

Les dispositions encadrant la collecte et le traitement des équipements électriques et électroniques, ainsi que des batteries, en fin de vie sur nos deux principaux marchés – l'Europe et les États-Unis – sont les suivantes :

En Europe

L'Union européenne a adopté plusieurs directives afin de relever les défis environnementaux distincts liés à ces ressources sortantes électroniques, aux piles et aux emballages. Les objectifs sont notamment de réduire la production de déchets électroniques, de favoriser le recyclage des produits, de garantir une manipulation et un traitement appropriés des matières dangereuses : la collecte des déchets s'accompagne du tri, du traitement sélectif et de la valorisation. Concrètement, les règles européennes requièrent un financement a priori des destructions futures de produits arrivés en fin de vie. Ces dispositifs reposent sur le principe de responsabilité élargie du « producteur » : les entités responsables de la mise sur

le marché de certains produits, sont responsables de financer ou d'organiser la prévention et la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie. Elle est mise en œuvre par l'entreprise fabricante / importatrice, ou confiée à des éco-organismes agréés et certifiés pour lesquels chaque pays de l'UE impose un agrément délivré par les autorités nationales : cet agrément est accordé pour une période allant jusqu' à 6 ans et repose sur un cahier des charges strict :

- Organisation de la collecte et du traitement des déchets (DEEE, emballages, piles, etc.).
- Atteinte des objectifs chiffrés de collecte, réemploi, recyclage.
- Mise en place d'actions de réparation et d'éco-conception.
- Reporting annuel et traçabilité des flux via registres nationaux.

Vusion assure la conformité de l'activité du Groupe, sous forme reportings des quantités mises sur le marché et des financements correspondants auprès des éco-organismes européens.

Aux États-Unis

Déchets électroniques

Il n'existe pas de cadre fédéral exhaustif pour les déchets électroniques: seul le RCRA ⁽¹⁾ encadre la réglementation pour les composants toxiques.

La législation américaine repose sur deux modèles :

- Responsabilité élargie du producteur: adopté par 24 États et le District de Columbia, ce modèle transfère la responsabilité du recyclage au fabricant, qui doit financer la collecte et le traitement des CED. La plupart de ces États réglementent les dispositifs d'affichage vidéo

(VDD) dont l'écran dépasse 4 pouces en diagonale, ce qui place Vusion hors périmètre réglementaire.

- Frais avancés de recyclage (ARF) : utilisé uniquement en Californie, ce modèle fait supporter le coût à l'utilisateur final, qui paie entre 6 et 10 dollars lors de l'achat. Ces fonds alimentent un programme de recyclage à l'échelle de l'État.

Batteries

La responsabilité est transférée au consommateur, avec des règles simplifiées pour favoriser le recyclage.

Aspect	Europe (UE)	États-Unis
Cadre juridique	Règlement (UE) 2023/1542 (batteries) + Directive DEEE 2012/19/UE + RoHS	Pas de cadre fédéral complet ; RCRA (uniquement composants toxiques)
Définition e-waste	Définie au niveau européen (EEE, DEEE)	Aucune définition fédérale uniforme
Responsabilité	Responsabilité Élargie du Producteur (REP) : fabricants financent collecte	Responsabilité transférée au consommateur (EPA considère l'utilisateur comme générateur de déchets)
Objectifs chiffrés	Collecte : 63 % (2027), 73 % (2030) ; Lithium : 80 % recyclé (2031)	Aucun objectif fédéral ; dépend des États
Obligations batteries	Passeport numérique, contenu recyclé obligatoire (2031), taux de récupération	Universal Waste Rule : encourage collecte/ recyclage, mais sans obligation
Couverture géographique	Uniforme dans les 27 États membres	Fragmentée : 25 États + D.C. ont des lois, mais très variables
Applicabilité Vusion	Oui (produits électroniques et batteries soumis à REP)	Faible impact : exemptions fréquentes (produits sans écran > 4 pouces, clients grands comptes)

4.2.2.2 Actions et ressources liées à la pollution [E2-2]

Le Groupe a mis en œuvre plusieurs plans d'actions de manière à limiter ses impacts liés à la pollution :

- des innovations en matière d'efficacité énergétique, qui permettent de limiter le nombre de batteries nécessaires à l'alimentation en énergie de ses solutions; et donc de limiter la pollution inhérente à la production des matières vierges (lithium notamment) nécessaires ;
- la mise en œuvre d'une politique d'économie circulaire, contribuant à la limitation de la pollution du Groupe. Celle-ci est détaillée en section 4.2.5 ;
- sa politique relative aux substances dangereuses visant à définir :
 - le dispositif de contrôle et de prévention au sujet des substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes afin de limiter les risques pour l'environnement et la santé humaine, sur sa chaîne de valeur amont,
 - la bonne gestion des ressources sortantes (fin de vie des équipements).

Les rôles et responsabilités sont répartis entre plusieurs départements afin de contrôler les substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes présentes dans nos produits :

- L'équipe Product management veille à ce que la conformité soit intégrée dans les spécifications produits dès la phase de développement : répondre aux exigences RoHS/REACH.

- Les équipes achats et chaîne d'approvisionnement contrôlent la conformité des fournisseurs à ces réglementations, notamment, les fabricants (EMS) sont contractuellement tenus de la sélection de composants standards et de matériaux auxiliaires conformes.
- L'équipe R&D effectue des contrôles aléatoires pour confirmer que les composants approuvés sont utilisés. Les audits aléatoires confirment le respect des nomenclatures produits approuvées en amont.
- L'équipe juridique prévoit une clause contractuelle de désengagement et de résiliation d'une relation avec un fournisseur en cas de non-conformité décelée lors d'un audit.
- La direction des opérations anime l'ensemble des plans d'actions relatifs à la gestion des déchets notamment ainsi que la sensibilisation des parties prenantes à la bonne manipulation, en sécurité, des batteries au lithium, en coordination avec la direction des risques.
- Les équipes durabilité et R&D constituent le reporting de la masse estimée de substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes mise sur le marché, sur la base des informations émanant des fournisseurs, des fiches de données de sécurité et des nomenclatures produits.

⁽¹⁾ Resource Conservation and Recovery Act.



4.2.2.2.1 Limitation d'utilisation de matières premières vierges

La gamme de solutions la plus récente du Groupe, la gamme EdgeSense™ présente une conception innovante d'alimentation des étiquettes en énergie, sous forme de rails connectés, chaque rail, équipé de 7 à 10 étiquettes selon les configurations, n'étant alimenté que par une seule pile (pouch cell).

Cette rupture technologique permet de réduire, pour un nombre d'écrans d'affichage équivalents (étiquettes électroniques), le nombre de batteries nécessaires au bon fonctionnement du système et donc la quantité de composants nécessaires dont notamment le lithium, mais également le nombre de PCU ⁽¹⁾ nécessaires (un seul PCU nécessaire logé au sein du rail, au lieu d'un PCU par étiquette).

L'objectif du Groupe consiste à accroître, au sien de son chiffre d'affaires consolidé, le mix produits en faveur de la gamme EdgeSense™.

Descriptif des Systèmes et solutions	Nombre de Piles boutons (de type CR2450)	Nombre de Batterie pouch cells (de type CP583083)	Quantité de lithium totale (grammes)
7 étiquettes Vusion	14		2,38
1 système EdgeSense™ comportant 7 afficheurs		1	1,28

4.2.2.2.2 Intégration de ressources entrantes secondaires dans les produits vendus

Une des premières initiatives possibles concernant la pollution, consiste à limiter l'utilisation de matières vierges : Vusion inscrit l'économie circulaire comme un des piliers de sa stratégie de développement durable: l'intégration de ressources entrantes secondaires et recyclables aura un impact direct sur la préservation des écosystèmes et constitue un des objectifs du Groupe.

Les objectifs de ces plans d'action sont détaillés en section 4.2.5.

4.2.2.2.3 Contrôle des substances préoccupantes (SoC) et extrêmement préoccupantes (SVHC)

La conformité en matière de substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes, est assurée, en premier lieu, par les diligences réalisées auprès des fournisseurs dont les résultats sont publiés en section 4.4.1.7.

L'ambition du Groupe consiste à maintenir le taux de conformité REACH de ses fournisseurs, soit 100 % des fournisseurs critiques tels que définis en section 4.4.1.6 ⁽²⁾.

Par delà la conformité des fournisseurs de composants, les substances relevant de la réglementation REACH sont analysées selon leur classification réglementaire et regroupées par familles de dangers par la direction R&D. Une distinction méthodologique est opérée entre SoC et SVHC : ces indicateurs permettent d'identifier les principales catégories de dangers susceptibles de générer des impacts sur la santé humaine et l'environnement et d'orienter, lorsque cela est techniquement possible, les actions de réduction, de substitution ou d'amélioration de la conception des produits. Les résultats de cette analyse sont publiés en section 4.2.2.3.

Au-delà des exigences règlementaires : contrôle de la teneur en brome dans les plastiques

La norme RoHS (Directive 2011/65/UE – équipements électriques et électroniques) fixe, pour les retardateurs de flammes bromés, une limite à 1 000 ppm ⁽³⁾ (0,1 %) maximum pour les PBB et PBDE dans les matériaux homogènes.

Le Groupe a initié la réalisation de tests plus approfondis sur les gammes Vusion et Edge Sense, dans le cadre de sa démarche de gestion proactive des risques chimiques. La présence de brome constitue en effet un indicateur potentiel de retardateurs de flamme bromés, dont certains sont classés ou susceptibles d'être classés comme substances préoccupantes voire très préoccupantes. Cette approche permet d'anticiper les évolutions réglementaires, de sécuriser la recyclabilité des matériaux (prévention de la circulation de substances bromées dans les filières de recyclage) et de répondre aux attentes croissantes en matière de transparence et de vigilance chimique.

Les analyses ont été réalisées selon des protocoles de dépistage conformes aux standards internationaux.

Les résultats obtenus (cf. indicateurs en 4.2.2.3) indiquent une concentration en brome inférieure à 200 ppm, pour toute pièce dont le poids est supérieur à 25 grammes, seuil largement en deçà des limites fixées par les directives européennes REACH et RoHS. Les analyses ont été validées par un organisme de certification allemand.

Ces tests s'inscrivent dans notre politique environnementale visant à garantir la sécurité des produits, à promouvoir une gestion responsable des substances chimiques et à assurer une transparence accrue vis-à-vis de nos parties prenantes.

L'ambition du Groupe consiste à maintenir cette veille spécifique sur la teneur en brome en préservant un taux de couverture des volumes vendus supérieur à 95 %.

⁽¹⁾ PCU : Power Control Unit Module chargé de piloter, réguler ou distribuer l'énergie électrique.

⁽²⁾ Nos fournisseurs sont considérés comme critiques ou stratégiques lorsqu'ils répondent à l'un des critères suivants : Ils sont nos Electronics Manufacturing Services. Ils fournissent un composant critique pour nos produits ou fondamental à la production. Ils détiennent un monopole sur un composant spécifique.

⁽³⁾ Les concentrations chimiques sont exprimées en parties par million (PPM), correspondant à des milligrammes de substance par kilogramme de matériau analysé.

4.2.2.2.4 Gestion des ressources sortantes : déchets électroniques et batteries

Au sein de l'organisation du Groupe, la clé de voute du pilotage des ressources sortantes repose sur la Direction des Opérations qui gère, outre les programmes d'économie circulaire décrits en section 4.2.5.3.2.

- la relation avec les partenaires certifiés en charge du recyclage des étiquettes en fin de vie ;
- la sensibilisation à la dangerosité des piles au lithium, en interne comme en externe.

Pour rappel, les déchets générés par les opérations propres de Vusion ne sont pas matériels. Ce sont uniquement les ressources sortantes du Groupe qui le sont (les produits vendus ayant atteint leur fin de vie).

Au-delà des exigences réglementaires

En Europe, le Groupe a organisé sa propre filière de récupération d'étiquettes usagées (cf programme « Second Life » ou « Seconde Vie » en section 4.2.5) afin de ménager une étape de récupération possible des objets connectés avant mise au rebut.

Aux États-Unis, à ce stade, le marché nord américain étant un marché récent pour Vusion, les parcs d'étiquettes installés ne sont pas encore en fin de vie mais le Groupe prévoit d'instaurer un processus de retour d'équipements défectueux ou usagés dès 2026 : l'objectif de ce plan d'action est d'initier, au-delà des obligations réglementaires nord américaines, un flux de reprise d'étiquettes usagées ou endommagées, en s'appuyant sur un prestataire-partenaire spécialisé en récupération et valorisation de déchets électroniques, situé dans l'Indiana aux États-Unis.

Ces initiatives permettent d'animer notre ambition de donner une seconde vie à 15 millions d'unités d'équipements électroniques usagés, à horizon 2027 telle que décrite dans la section 4.2.5.3.2 sur l'économie circulaire.

Sensibilisation aux risques liés aux batteries au lithium

La direction des opérations, en coopération avec la direction des risques, a lancé, en mai 2025, sur l'intranet du Groupe, un « tool kit » composé notamment de la liste des références de piles utilisées par le Groupe, leurs caractéristiques techniques ainsi que la méthode à respecter lors des manipulations et entreposage de piles au lithium.

Nos clients, quant à eux, sont informés des risques inhérents aux batteries grâce à plusieurs voies de communications:

- dès la production, une déclaration de conformité simplifiée est insérée dans chacune des boîtes d'étiquettes: celle-ci comporte un QR code renvoyant sur la notice d'information relative à la dangerosité des piles ;
- le service logistique, à chaque expédition de piles nues, insère cette même notice d'information ; Les batteries sont conditionnées dans des emballages spécifiques et étiquetées correctement pour éviter tout risque lors de leur manipulation ;
- le service en charge des retours produits (RMA) insère systématiquement cette notice en réponse à toute demande de retour de marchandises.

4.2.2.3 Indicateurs et objectifs liés à la pollution [E2-5]

4.2.2.3.1 Conformité réglementaire Européenne sur les substances chimiques

La conformité des fournisseurs de rang 1 et/ou des fournisseurs critiques, aux normes REACH est détaillée au sein des indicateurs de la section 4.4.1.7 : la procédure de vérification de conformité est réalisée auprès de la liste de fournisseurs représentant 98 % des achats industriels du Groupe et 100 % des fournisseurs auprès desquels la procédure de diligence est effectuée en 2025 présentent une conformité REACH. L'ambition du groupe consiste à maintenir ce taux de conformité de ses fournisseurs.

Mises sur le marché de substances extrêmement préoccupantes - SVHC (en kg)

Ce tableau présente la masse (en kg) estimée de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) au sens du règlement REACH, contenues dans les produits mis sur le marché par Vusion. Les substances sont classées selon

leur motif d'inclusion réglementaire. La couverture de cette analyse est effectuée sur 99 % des volumes vendus. Le périmètre résiduel (~1 %) correspond à des produits récemment introduits ou en cours de déploiement (notamment certaines offres de la gamme Engage ou Captana), pour lesquels les analyses de cycle de vie (ACV) et les évaluations de substances associées ne sont pas encore finalisées à la date de clôture. Ces analyses sont en cours de réalisation et leur intégration est prévue dans les prochains exercices de reporting.

Motif d'inclusion réglementaire	2025
Substance présentant un niveau de préoccupation équivalent pour la santé humaine et l'environnement au titre de REACH (article 57(f)).	4,19
Substance identifiée comme toxique pour la reproduction au titre de REACH (article 57(c)).	159,42
Total (99 % des volumes vendus IoT)	163,61



Mises sur le marché de substances préoccupantes - SoC (en kg)

Ce tableau présente la masse (en kg) estimée des substances classées dangereuses au sens du règlement CLP et inclut les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) au sens du règlement REACH, contenues dans les produits mis sur le marché par Vusion. Les substances sont classées selon leur nature de danger conformément à leur classification réglementaire.

Nature du danger	2025
Toxicité aiguë pour la santé humaine	0
Toxicité systémique chronique	8 052
CMR et dangers graves pour la santé	19 992
Dangers d'incendie et d'explosion	35
Substances inflammables	17
Dangers liés aux gaz	0
Dangereux pour le milieu aquatique	46 504
Lésions cutanées et oculaires ou sensibilisation	9 720
Total (99 % des volumes vendus IoT)	84 321

Note méthodologique – Calcul des substances préoccupantes (SoC) et SVHC

L'inventaire des substances repose sur l'exploitation des nomenclatures produits (Bill of Materials) des objets connectés (IoT) vendus au cours de l'exercice. Les substances identifiées sont croisées :

- avec la liste officielle des SVHC publiée au titre du règlement REACH (Candidate List) ;
- avec les classifications harmonisées et notifiées au titre du règlement CLP.

La masse estimée de substances est calculée à partir des données de composition disponibles et des volumes de produits mis sur le marché sur la période considérée. Les quantités correspondent à la masse théorique contenue dans les produits commercialisés et ne constituent pas des émissions dans l'environnement.

Les données reposent sur les informations fournies par les fournisseurs et peuvent comporter un niveau d'incertitude lié à la disponibilité et à la granularité des informations de composition.

Tableau d'analyse et de détection du brome dans les plastiques (DP volontaire)

L'étude menée en 2025, a consisté à investiguer plus spécifiquement la famille des retardateur de flamme bromé (RFB), et à tester la quantité de retardateur de flamme bromé dans toute pièce plastique de la gamme Vusion ou de la gamme Edge Sense, avec un seuil maximal de 200 ppm⁽¹⁾. Ce test couvre 99 % des volumes de hardware vendus en 2025, le périmètre résiduel (~1 %) correspond à des produits récemment introduits ou en cours de déploiement (notamment certaines offres de la gamme Engage ou Captana), pour lesquels les analyses de cycle de vie (ACV) et les évaluations de substances associées ne sont pas encore finalisées à la date de clôture. Ces analyses sont en cours de réalisation et leur intégration est prévue dans les prochains exercices de reporting.

Gammes (99 % des volumes vendus)	Type de Plastique	Conformité au seuil de <200 ppm	Résultat
Vusion	ABS	✓	<100 ppm
	Copolyester	✓	<100 ppm
	PA6	✓	<100 ppm
	PMMA	✓	<100 ppm
Edge Sense	ABS	✓	<100 ppm
	Copolyester	✓	<100 ppm
	PC	✓	<100 ppm
	POM	✓	<100 ppm
	PVC	✓	<100 ppm

⁽¹⁾ Parties par million, unité de concentration, utilisée pour quantifier la présence d'une substance dans un matériau.

4.2.2.3.2 Flux d'équipements électroniques mis sur le marché et performance de circularité en fin de vie (collecte, réemploi, dispositifs UE/USA)

Mises sur le marché des déchets électroniques, piles et batteries (en kg)

Mises sur le marché (en kg)	Nature des ressources sortantes	2025*	2024	2023
IoT déchets électroniques DEEE	Dangereuses	11 255 896	5 497 232	3 443 467
Piles et batteries		2 443 376	1 518 829	1 238 567
Emballages	Non dangereuses	2 107 025	1 053 038	963 328

* Les systèmes d'information du Groupe permettent le reporting de ces quantités pour un périmètre représentant 95,5 % des ventes du Groupe en 2023, 98,9 % des ventes du Groupe en 2024 et 98 % des ventes du Groupe en 2025.

Focus sur les modalités de collecte et les taux de réemploi en Europe

Les éco-organismes certifiés et agréés

Dans le cadre de la mise en œuvre de la responsabilité élargie du producteur (REP) en Europe, les éco-organismes constituent des entités centrales, agréées par les autorités publiques compétentes sur la base de cahiers des charges réglementaires stricts. Leur agrément est conditionné au respect d'exigences opérationnelles, financières et de gouvernance, incluant des mécanismes de transparence, de traçabilité et de contrôle, audités par des tiers indépendants. Ces organismes sont mandatés pour assurer, pour le compte des metteurs sur le marché, la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation des déchets relevant de filières spécifiques (DEEE, emballages, piles, textiles, etc.). À ce titre, ils sont soumis à des objectifs quantitatifs et qualitatifs de performance, définis au niveau européen (notamment par les directives-cadres déchets et directives sectorielles) et transposés dans les législations nationales, incluant des taux minimums de collecte et de recyclage, ainsi que des exigences croissantes en matière de circularité et d'incorporation de matières recyclées. Leur performance fait l'objet d'un suivi régulier par les autorités.

Pour les autres zones géographiques, l'ambition du Groupe consiste, en l'absence de réglementation homogène, à insérer des clauses de recyclage et valorisation des déchets électroniques et batteries auprès d'organismes de recyclage certifiés.

Les taux de ré-emploi

En Europe

Le Groupe ne dispose pas encore d'un système consolidé lui permettant de publier un taux de collecte rapporté aux équipements mis sur le marché, ni un taux agrégé de réemploi ou de recyclage couvrant l'ensemble des flux traités via les éco-organismes et partenaires sur toutes les zones géographiques. En conséquence, les indicateurs européens disponibles sont présentés à titre de référence sectorielle et réglementaire, sans constituer une mesure directe de la performance du Groupe.

À titre de contexte, les taux de collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques et des batteries en Europe ⁽¹⁾ se situent autour de 40 à 50 %, en deçà des objectifs réglementaires européens, notamment un objectif de 65 % pour les déchets électroniques et des objectifs progressifs de 63 % à horizon 2027 et 73 % à horizon 2030 pour les batteries portables. Dans ce cadre, le Groupe s'inscrit dans une démarche progressive de renforcement de ses capacités de suivi et de pilotage, visant à améliorer la disponibilité, la fiabilité et la comparabilité de ses indicateurs relatifs à la collecte, au réemploi et au recyclage.

Aux États-Unis

La gestion des déchets électroniques et des batteries s'inscrit dans un cadre réglementaire décentralisé, reposant principalement sur des législations étatiques et des dispositifs de responsabilité élargie du producteur (EPR) variables selon les juridictions. Dans ce contexte, les taux de collecte et de réemploi demeurent globalement inférieurs aux niveaux observés dans l'Union européenne.

⁽¹⁾ <https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/>

4.2.3 Ressources hydriques et marines [E3]

Vusion reconnaît que l'eau est une ressource vitale limitée et inestimable et adhère à l'objectif de développement durable n° 6 des Nations Unies, « Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous ».

Les IRO matériels identifiés lors de l'analyse de double matérialité sont principalement liés à la production des produits dans la chaîne de valeur amont, ainsi qu'à la gestion de l'eau opérée par nos fournisseurs de centres de données.

4.2.3.1 Gestion des impacts, risques et opportunités liés aux ressources hydriques et marines [ESRS 2. IRO-1]

L'évaluation de matérialité réalisée conformément à l'ESRS E3 a identifié des impacts potentiels sur les ressources en eau, principalement associés à la fabrication

des composants électroniques, ainsi qu'à l'exploitation des centres de données nécessaires à la gestion de nos solutions Cloud.

Norme ESRS	Sous-sous enjeux	IRO	Type	Partie de la chaîne de valeur	Politiques du Groupe	Description de la politique	Indicateurs et objectifs
E3	Gestion de l'eau	Impact négatif sur les ressources en eau dans la chaîne de valeur (épuisement, assèchement des plans d'eau, intrusion d'eau salée) dû à un prélèvement d'eau excessif, en particulier dans les régions soumises à un stress hydrique.	—	En amont, notre propre chaîne de valeur	Politique de gestion de l'eau	Politique structurant la gestion des risques et des impacts liés à l'eau au sein de nos opérations directes, de la chaîne de valeur amont et des fournisseurs de services cloud / centres de données	% des fournisseurs critiques évalués sur les risques liés à l'eau (via CDP / EcoVadis / audits) % des fournisseurs de services cloud publiant des données sur leur consommation d'eau et leur WUE (Water Usage Effectiveness)
				Amont	Code de conduite fournisseurs	Exigences explicites faites aux fournisseurs en matière de gestion de l'eau dans leurs opérations et chaînes d'approvisionnement, et adoption de mesures visant à maîtriser les risques de contamination et à préserver la ressource en eau.	Taux de signature du Code de conduite fournisseurs

La cartographie des pressions hydriques — détaillée dans l'infographie suivante — guide la nature de nos exigences et de nos actions de réduction des impacts.

Les opérations directes

Les opérations directes du Groupe utilisent essentiellement de l'eau pour assurer la vie domestique au sein de ses locaux (qui sont pour la plupart des bureaux et quelques entrepôts ainsi que nos actifs sous contrôle opérationnel). Aucun de ces sites n'est situé dans une zone protégée. De ce fait, le Groupe n'utilise pas d'eau provenant de zone restreinte, protégée ou de bassin versant. L'eau municipale est la seule source d'eau utilisée : les opérations directes n'ont donc pas d'impact environnemental significatif sur les sources d'eau ou l'écosystème de bassins versants, et nous n'avons pas relevé de localisation de sites du Groupe dans des zones en situation de stress hydrique. Les eaux grises domestiques générées sont traitées en les déversant directement dans les systèmes conformément à la loi.

Le long de la chaîne de valeur amont

Production : Afin d'évaluer ces impacts, le Groupe s'appuie sur des analyses de cycle de vie (ACV) couvrant la fabrication de ses étiquettes électroniques (ESL). Ces analyses permettent de mesurer la consommation d'eau sur

les principales étapes de production, notamment les circuits imprimés (PCB), les batteries, les écrans e-paper et les autres composants, ainsi que les phases en aval, d'emballage, d'assemblage, d'utilisation, de distribution et de fin de vie.

Les résultats indiquent que la consommation d'eau est largement concentrée dans les premières étapes de la chaîne de valeur. La production des PCB constitue le principal contributeur, en raison de l'intensité en eau des procédés de fabrication des semi-conducteurs et des substrats. La production des batteries et des écrans e-paper contribue également de manière significative, du fait des procédés chimiques et des traitements de matériaux, tandis que les autres composants présentent un impact plus modéré. À l'inverse, les phases en aval ne représentent qu'une part marginale.

Dans l'ensemble, ces résultats confirment que les impacts du Groupe sur les ressources en eau sont principalement liés aux processus industriels en amont, tandis que les activités d'assemblage et les étapes en aval ont une influence limitée sur la consommation totale d'eau.

Plateforme Cloud : Par ailleurs, en 2025, Vusion a initié des travaux visant à mieux comprendre et collecter les données précises de la consommation d'eau associée aux centres de données et aux plateformes cloud soutenant ses propres opérations.

Le long de la chaîne de valeur aval

En phase d'utilisation chez le client, les étiquettes électroniques ne nécessitent pas d'eau pour leur fonctionnement et présentent une faible consommation d'électricité ; les impacts associés sur l'eau sont donc négligeables. Une consommation indirecte d'eau peut toutefois intervenir via les infrastructures numériques soutenant le fonctionnement des étiquettes, notamment les plateformes cloud et les centres de données permettant les échanges de données avec les logiciels de gestion centralisés, où l'eau est principalement utilisée pour le refroidissement des serveurs. Ces impacts restent limités compte tenu de la faible intensité de données des systèmes ESL. Dans le cadre de son approche environnementale globale, le Groupe renforce le suivi de ces impacts en investiguant auprès de ses prestataires de services les risques liés à l'eau au sein de son infrastructure numérique.

En fin de vie, une consommation d'eau peut être associée aux opérations de traitement et de recyclage des déchets, en fonction des technologies et pratiques des prestataires. Bien que ces processus ne soient pas directement contrôlés par le Groupe, celui-ci privilégie des filières de recyclage certifiées. Dans certains cas, le recyclage peut générer des bénéfices environnementaux nets en évitant l'extraction de matières premières vierges.

Les résultats d'Analyses de Cycle de Vie (ACV) réalisés sur les solutions ESL du Groupe confirment que les impacts sur l'eau en aval, incluant les phases d'utilisation et de fin de vie, sont négligeables par rapport aux étapes amont, (avec des effets potentiellement compensés par les bénéfices du recyclage).

Les impacts négatifs potentiels le long de la chaîne de valeur peuvent être schématisés comme ci-dessous :

Impacts négatifs potentiels induits par les activités de Vusion

Conclusion de l'analyse sectorielle		AMONT (fournisseurs de rang 2 et plus)	AMONT (fournisseurs de rang 1)	OPÉRATIONS DIRECTES	AVAL
Pressions	Impacts potentiels	Extraction minière des matières premières, production des composants électroniques, fixings et packagings	Ligne d'assemblage en sous-traitance	Lignes d'assemblage avec contrôle opérationnel Fonctions support, stockage, distribution	Phase d'usage clients Traitement des déchets, reconditionnement, recyclage
Surexploitation des ressources (besoin en eau)	Épuisement des nappes phréatiques et des rivières	Extraction de matières premières et production des composants semi-finis nécessitant une quantité significative d'eau (lithium, PCB, etc.) Processus de refroidissement des équipements Assainissement des composants	Usage de la plateforme Cloud Usage domestique de l'eau	Usage domestique de l'eau	Usage de la plateforme Cloud Besoin d'eau pour le traitement des étiquettes en fin de vie (nettoyage, refroidissement des équipements, traitement avant recyclage...)
Pollution de l'eau	Changement dans la qualité de l'eau	Rejet d'eau usée Utilisation de produits chimiques au cours de l'extraction minière et de la production des composants électroniques	N/A	N/A	Élimination des déchets électroniques

4.2.3.2 Politiques [E3-1], actions et ressources liées aux ressources hydriques et marines [E3-2]

Politiques

Vusion a renforcé ses exigences en matière de gestion de l'eau sur sa chaîne de valeur amont en mettant à jour son **Code de conduite fournisseurs** : les ressources hydriques y sont explicitement intégrées dans le périmètre environnemental, alors qu'elles relevaient auparavant d'une simple conformité réglementaire générale.

Le Code impose désormais aux fournisseurs la mise en place d'un système formalisé de gestion de l'eau, incluant la documentation et le suivi des sources, des volumes consommés et des rejets. Il ne s'agit plus seulement de respecter la réglementation locale, mais de piloter la ressource de manière structurée. Les fournisseurs doivent identifier des leviers de réduction de consommation, prévenir les contaminations et garantir la surveillance, le contrôle et le traitement des eaux usées avant rejet. garantir conformité et performance environnementale.

Le Code va au-delà de la conformité minimale en recommandant la conformité à des référentiels internationaux reconnus : réponse au questionnaire CDP Water et obtention d'une certification de type AWS (Alliance for Water Stewardship) :

- 1) L'eau est désormais traitée comme un facteur de risque environnemental spécifique (consommation, prélèvements, rejets, pollution), ce qui élargit le champ d'analyse des impacts et des pratiques attendues.
- 2) Renforcement de la traçabilité contractuelle : en intégrant l'eau comme thématique identifiée, le Groupe se dote d'un fondement contractuel pour :
 - i. inclure des critères eau dans les audits fournisseurs,
 - ii. demander des actions correctives en cas de non-conformité,
 - iii. exercer, le cas échéant, un droit de désengagement.

Le Groupe a également formalisé en 2025 **une politique de gestion de l'eau**, établissant un cadre structuré visant à encadrer l'utilisation responsable de cette ressource au sein de ses opérations et de sa chaîne de valeur. Alignée avec la norme ESRS E3 et l'Objectif de Développement Durable numéro 6 des Nations Unies, cette politique traduit l'engagement du Groupe à renforcer progressivement sa gestion de l'eau, avec un accent particulier sur les risques amont, l'engagement des fournisseurs et le suivi des impacts liés aux infrastructures numériques.

Dans ce cadre, des critères relatifs à la gestion de l'eau sont intégrés dans la sélection et le suivi des fournisseurs de services cloud et de centres de données, compte tenu de leur contribution à la consommation d'eau, notamment pour les processus de refroidissement. Vusion s'appuie sur des prestataires démontrant des pratiques structurées de gestion de l'eau, une transparence dans leurs publications

et une amélioration continue de leur efficacité hydrique, et encourage le déploiement de technologies plus sobres en eau ainsi que de solutions de réutilisation.

En synthèse, le progrès ne réside pas uniquement dans l'ajout thématique « eau », mais dans la transformation d'un principe générique de conformité environnementale en un cadre explicite couvrant les ressources hydriques, rendant le sujet auditable, opposable et intégrable dans la stratégie ESG globale du Groupe.

L'ambition est de maintenir un taux de signature du Code de conduite auprès de 100 % des EMS et fournisseurs critiques (cf. section 4.4.1.7).

Actions et Ressources

Fournisseurs industriels

Vusion a initié le principe d'une formation obligatoire sur la gestion de l'eau pour les fournisseurs EMS et les fournisseurs critiques ayant un impact environnemental significatif ou une importance stratégique dans la chaîne d'approvisionnement en composants. En 2025, le Groupe a retenu un cours dédié à la gestion de l'eau dispensé via la plateforme EcoVadis Academy. Les fournisseurs non intégrés à EcoVadis doivent suivre un module équivalent via l'UN Global Compact Academy. (cf. section 4.4.1.7 pour plus de détails).

L'ambition est d'atteindre en 2026 un taux de complétion de 100 % parmi les fournisseurs critiques invités à suivre cette formation en gestion de l'eau.

Au delà de l'adhésion des fournisseurs industriels à ces principes de bonne gestion de l'eau, par la signature du Code, le Groupe réalise également des audits et des évaluations des fournisseurs EMS ainsi que des fournisseurs critiques ⁽¹⁾ présentant un fort impact environnemental ou une importance stratégique dans la fourniture de composants.

Pour les fournisseurs critiques, les évaluations EcoVadis sont complétées par des audits annuels sur site effectués par l'équipe Qualité de Vusion.

En 2025, le processus d'audit a été renforcé : l'accent porte sur des actions et des pratiques concrètes liées aux ressources hydriques et marines, telles que la mise en œuvre de systèmes de management environnemental (par ex. ISO 14001 ⁽²⁾), l'alignement sur des cadres reconnus de gestion de l'eau (par ex. la norme AWS) et la communication via le programme CDP Water Security.

L'ambition consiste à maintenir le taux de conformité aux systèmes de management environnemental (ISO 14001) à 100 % auprès des EMS et des fournisseurs critiques disposant de sites de production (cf. section 4.4.1.7).

⁽¹⁾ Fournisseurs critiques : Nos fournisseurs sont considérés comme stratégiques lorsqu'ils répondent à l'un des critères suivants : Ils sont nos Electronics Manufacturing Services. Ils fournissent un composant critique pour nos produits ou fondamental à la production. Ils détiennent un monopole sur un composant spécifique.

⁽²⁾ L'ISO 14 0001 comporte plusieurs axes d'analyse concernant la gestion de l'eau : 1) Conformité réglementaire et gestion de l'eau ; 2) Consommation et optimisation de l'eau ; 3) Gestion des rejets d'eau et pollution ; 4) Sensibilisation et amélioration continue ; 5) Gestion des risques et plans d'urgence.

En complément, ces fournisseurs critiques ont fait l'objet d'audits sur site par notre équipe Qualité ou co-audités avec nos EMS pour identifier les impacts, risques et opportunités de nature environnementale qui leur sont propres. L'eau a fait l'objet d'un focus particulier et la réponse aux questionnaires démontre différents niveaux de maturité.

En ce qui concerne les fournisseurs critiques ayant un impact environnemental significatif ou une importance stratégique dans la chaîne d'approvisionnement en composants, l'analyse a été menée à l'aide de l'outil « Water Watch » – publié par le Carbon Disclosure Project (CDP) ⁽¹⁾ qui classe plus de 200 activités industrielles dans 13 secteurs d'industrie, selon leur impact potentiel sur les ressources en eau – à la fois en termes de quantité et de qualité de l'eau.

L'indice CDP Water Impact ⁽²⁾ identifie les activités à plus fort impact hydrique sur l'ensemble de la chaîne de valeur. L'analyse des fournisseurs critiques, au niveau sectoriel et par activité, classe la fabrication de composants électroniques comme « critique » et celle des batteries comme « très élevée ». En l'absence de catégorie spécifique pour l'assemblage, les EMS sont inclus dans des catégories plus larges, ce qui peut surestimer leur impact réel. Cette limite est complétée par des analyses de cycle de vie, qui montrent une contribution nettement moindre de l'assemblage par rapport aux étapes amont. Par ailleurs, l'Aqueduct Water Risk Atlas est mobilisé pour évaluer l'exposition géographique au risque hydrique.

Méthodologie ACV – Consommation d'eau

La consommation d'eau de l'exercice a été évaluée en s'appuyant sur des études d'Analyse du Cycle de Vie (ACV) réalisées avec l'appui du cabinet spécialisé RDC Environment, conformément aux normes ISO 14040 et 14044, ainsi qu'aux principes de l'ISO 14046 relatifs à l'empreinte eau.

Cette approche permet de quantifier les volumes d'eau consommés sur l'ensemble du cycle de vie des produits et services, incluant les phases d'extraction des matières premières, de production, de transport, d'utilisation et de fin de vie. Elle intègre ainsi non seulement les consommations directes liées aux opérations du Groupe, mais également les consommations indirectes associées à la chaîne de valeur amont et aval.

L'évaluation repose sur un inventaire des flux (Life Cycle Inventory) combinant des données primaires disponibles et des données secondaires issues de bases de données reconnues au niveau international. Les volumes d'eau sont ensuite consolidés et, le cas échéant, convertis en indicateurs d'impact tenant compte des conditions locales de stress hydrique, selon des méthodes de caractérisation communément utilisées en ACV (notamment de type AWARE).

Conformément à l'ESRS E3, la consommation d'eau est définie comme le volume d'eau prélevé et non restitué au milieu d'origine. L'approche retenue permet ainsi de couvrir de manière cohérente l'ensemble du périmètre des activités et de la chaîne de valeur, en particulier les impacts indirects (Scope 3), qui ne peuvent être appréhendés de manière exhaustive par des mesures physiques directes.

Les résultats issus de cette modélisation comportent néanmoins des incertitudes inhérentes à l'utilisation de données secondaires et à la modélisation de certaines étapes du cycle de vie. Ces incertitudes sont prises en compte dans l'interprétation des résultats et feront l'objet d'améliorations progressives à mesure du renforcement de la disponibilité des données primaires.

Centres de données

Les fournisseurs de centres de données sont choisis en fonction, entre autres, de leur ambition en matière de gestion de l'eau et la localisation spécifique des centres de données utilisés par Vusion a été intégrée dans la cartographie des risques détaillée en section 4.2.3.3.

Ambition gestion de l'eau	Microsoft Azure	Equinix
Type d'objectif	Objectif de bilan hydrique net positif (water positive)	Optimisation de l'efficacité d'eau (operational stewardship)
Indicateur principal	Eau reconstituée > eau consommée (globale)	WUE (Water Usage Effectiveness)
Cible temporelle	2030	en continu

En 2025, Vusion également initié une estimation de la consommation d'eau associée aux centres de données soutenant ses opérations, sur la base de données internes fournies par la direction informatique.

L'évaluation couvre l'infrastructure cloud du Groupe, incluant les services de calcul et de stockage. Elle repose sur une approche fondée sur l'énergie, utilisant des données d'infrastructure et des hypothèses standards, avec une différenciation géographique afin de refléter les variations des besoins de refroidissement.

Cette estimation repose sur des données modélisées et des hypothèses. Elle ne couvre pas de manière exhaustive l'ensemble des services cloud, notamment certains services de plateforme et les activités liées au réseau. En conséquence, le résultat doit être considéré comme une approximation prudente de l'empreinte en eau du Groupe liée à son infrastructure cloud.

⁽¹⁾ <https://www.cdp.net/en/disclose/question-bank/water-security/water-watch>

⁽²⁾ <https://www.cdp.net/en/disclose/question-bank/water-security/water-watch>

4.2.3.3 Indicateurs et objectifs liés aux ressources hydriques et marines [E3-3] ; [E3-4]

4.2.3.3.1 Consommation en eau [E3-4]

Évaluation des impacts liés à l'eau des solutions ESL sur le cycle de vie

Sur la base des volumes vendus en 2025, la consommation en eau a été évaluée grâce à l'inventaire détaillé des flux hydriques associés aux étapes de cycle de vie de nos produits.

E3-4 28 a)	2025	2024
Consommation d'eau (m ³)*	83 713 515	ND

* 99 % des objets connectés et des rails plastiques vendus en 2025.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de la consommation d'eau d'une de nos étiquettes électroniques (ESL) sur l'ensemble de son cycle de vie, sur la base de données d'analyse de cycle de vie (ACV). Il met en évidence la contribution relative de chaque étape et identifie les principaux postes de consommation d'eau au sein de la chaîne de valeur.

Étape du cycle de vie	Part de la consommation totale d'eau
Production des PCB	52,8 %
Production des batteries	21,5 %
Production des écrans e-paper	10,2 %
Production des autres composants	10,7 %
Production des emballages	0,7 %
Assemblage	2,0 %
Distribution	1,8 %
Amont (phase de production)	99,8 %
Aval (phase d'utilisation)	0,2 %

Estimation de la consommation d'eau liée aux infrastructures cloud

La consommation d'eau associée à l'utilisation des centres de données pour les opérations de Vusion est estimée à environ :

E3-4 28 a)	2025	2024
Consommation d'eau (m ³)	5,8	ND

Cette estimation reflète l'utilisation par le Groupe d'infrastructures cloud pour soutenir ses activités numériques, les besoins en calcul constituant le principal facteur, tandis que le stockage contribue dans une moindre mesure. Elle intègre les variations régionales liées aux besoins de refroidissement et aux conditions climatiques.

Le niveau global de consommation d'eau reste limité par rapport à celui associé à la phase de production des ESL.

4.2.3.3.2 Procédures de vigilance effectuées

Les audits annuels, la conformité aux systèmes de management environnemental, les taux de signature du Code de conduite fournisseur ainsi que les taux de complétion de la formation obligatoire à la gestion de l'eau pour les fournisseurs EMS et les fournisseurs critiques sont

présentés dans la section 4.4.1.7. Les diligences menées auprès de nos fournisseurs critiques et de nos centres de données en matière de performance auprès du CDP Water impact index et Aqueduct Water Risk Atlas sont présentées ci-dessous :

	Fournisseurs critiques ⁽¹⁾	Groupe d'activité selon le CDP	Activité selon le CDP	CDP Water Impact	Aqueduct Water Risk Atlas
Transaction directe	EMS1	Équipements électriques et électroniques	Composants électroniques	Critique	Faible à moyen
	EMS2 – Site A	Équipements électriques et électroniques	Composants électroniques	Critique	Extrêmement élevé
	EMS2 – Site B	Équipements électriques et électroniques	Composants électroniques	Critique	Extrêmement élevé
	EMS3 – Site A	Équipements électriques et électroniques	Composants électroniques	Critique	Extrêmement élevé
	EMS3 – Site B	Équipements électriques et électroniques	Composants électroniques	Critique	Élevé
	Fournisseur critique 1	Équipements électriques et électroniques	Batteries	Très élevé	Faible à moyen
	Fournisseur critique 2	Équipements électriques et électroniques	Batteries	Très élevé	Élevé
	Fournisseur critique 3	Fabrication de produits plastiques	Produit plastique	Très élevé	Moyen à élevé
	Fournisseur critique 4	Fabrication de produits plastiques	Produit plastique	Très élevé	Élevé
	Fournisseur critique 5	Équipements électriques et électroniques	Composants électroniques	Critique	Moyen à élevé
Taux de couverture (dépenses d'achats industriels)		98,1 %			
Transaction indirecte	Fournisseur critique 6	Équipements électriques et électroniques	Batteries	Très élevé	Faible à moyen
	Fournisseur critique 7 – Site A	Équipements électriques et électroniques	Batteries	Très élevé	Moyen à élevé
	Fournisseur critique 7 – Site B	Équipements électriques et électroniques	Batteries	Très élevé	Moyen à élevé
	Fournisseur critique 8	Équipements électriques et électroniques	Batteries	Très élevé	Moyen à élevé
	Fournisseur critique 9	Équipements électriques et électroniques	Batteries	Très élevé	Élevé
	Fournisseur critique 10	Fabrication de produits plastiques	Plastic Product	Très élevé	Moyen à élevé
	Fournisseur critique 11	Équipements électriques et électroniques	Composants électroniques	Critique	Extrêmement élevé
	Fournisseur critique 12 – Site A	Équipements électriques et électroniques	Composants électroniques	Critique	Élevé
	Fournisseur critique 12 – Site B	Équipements électriques et électroniques	Composants électroniques	Critique	Élevé
	Fournisseur critique 12 – Site C	Équipements électriques et électroniques	Composants électroniques	Critique	Moyen à élevé
	Fournisseur critique 13 – Site A	Équipements électriques et électroniques	Composants électroniques	Critique	Moyen à élevé
	Fournisseur critique 13 – Site B	Équipements électriques et électroniques	Composants électroniques	Critique	Faible à moyen
	Fournisseur critique 14	Équipements électriques et électroniques	Composants électroniques	Critique	Élevé
	Fournisseur critique 15	Équipements électriques et électroniques	Composants électroniques	Critique	Moyen à élevé
	Fournisseur critique 16	Équipements électriques et électroniques	Composants électroniques	Critique	Moyen à élevé
	Centres de données ⁽²⁾	Médias, télécommunications et services de centres de données	Serveurs et centres de données	Élevé	Moyen à élevé : 15 % Faible à moyen : 62 % Faible : 23 %

(1) Nos fournisseurs sont considérés comme stratégiques lorsqu'ils répondent à l'un des critères suivants : Ils sont nos Electronics Manufacturing Services. Ils fournissent un composant critique pour nos produits ou fondamental à la production. Ils détiennent un monopole sur un composant spécifique.

(2) Même périmètre de centres de données que pour l'analyse des risques physiques présentée en section 4.2.1.2.

Les EMS (partenaires d'assemblage) sont classés par le CDP Water Impact dans la catégorie générique « composants électroniques », ce qui conduit à les considérer comme à impact potentiellement critique, bien que cette classification puisse surestimer leur contribution réelle. Si l'exposition au risque hydrique de leurs sites est

variable selon les zones géographiques (d'après Aqueduct Water Risk Atlas), les activités d'assemblage restent peu consommatrices d'eau par rapport à la fabrication des composants, limitant ainsi leur contribution globale à la consommation d'eau du Groupe.

4.2.4 Biodiversité et écosystèmes [E4]

Vusion reconnaît que la biodiversité et les écosystèmes sont essentiels au maintien de la vie humaine et adhère à l'objectif de développement durable n° 15 des Nations Unies « Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et

mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ». À ce stade, le Groupe concentre ses efforts sur l'identification et l'évaluation des impacts, risques et opportunités (IRO) matériels liés à la Biodiversité et aux Écosystèmes sur sa chaîne de valeur, avec pour objectif, à terme, la formalisation d'un plan de transition et de politiques associées conformément aux exigences des ESRS E4-1 et E4-2.

4.2.4.1 Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique [E4-1]

Vusion mesure pleinement l'importance stratégique de la biodiversité et de la résilience des écosystèmes pour la durabilité à long terme de son modèle économique. La traçabilité des impacts sur la biodiversité dans la chaîne de valeur amont – notamment lors de l'extraction de matières premières pour les composants électroniques – demeure complexe, et le Groupe n'est pas encore en mesure de publier un plan de transition complet.

Cependant, des avancées significatives ont été réalisées en 2025 afin de renforcer nos capacités de gestion des risques liés à la biodiversité et de préparer une future conformité aux cadres réglementaires européens et internationaux. Au quatrième trimestre 2025, Vusion a déployé un outil d'évaluation des risques liés à la biodiversité, développé par Altitude, une filiale d'AXA Climat. Cet outil permet un suivi systématique des risques liés à la biodiversité sur l'ensemble des sites de notre chaîne de valeur : il identifie les impacts potentiels de nos activités sur les espèces menacées et les écosystèmes sensibles, constituant une base solide pour les analyses de résilience et l'adaptation stratégique.

Les informations générées par l'outil Altitude orienteront notre gestion des risques physiques, de transition et systémiques liés à la biodiversité. Bien qu'un plan de transition formel assorti d'un calendrier ne soit pas encore

disponible, les initiatives engagées contribueront à définir des objectifs mesurables alignés sur le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ⁽¹⁾, la Stratégie européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 ⁽²⁾ et dans le cadre des limites planétaires.

Vusion renforcera progressivement sa stratégie biodiversité et prévoit de publier un plan de transition dans les prochains cycles de reporting, en s'appuyant sur les données et analyses produites par l'outil Altitude.

Des risques de transition (renforcement des réglementations minières et exigences de conformité biodiversité) et des risques physiques liés à la raréfaction des ressources ont été identifiés comme pertinents pour la chaîne d'approvisionnement amont (voir section 4.2.1.2). Des opportunités émergent des initiatives d'économie circulaire et des stratégies d'approvisionnement en matières recyclées (voir section 4.2.5.1).

À ce stade, Vusion n'a pas réalisé d'analyse des risques systémiques, d'engagement communautaire ou de scénarios liés à la biodiversité. Ces sujets sont reconnus comme des priorités futures et seront intégrés dans la feuille de route de durabilité, en cohérence avec la Convention sur la diversité biologique et les orientations de l'IPBES ⁽³⁾.

4.2.4.2 Impacts, risques et opportunités importants et leurs liens avec la stratégie et le modèle économique [ESRS 2. SBM-3] ; [E4 -IRO-1] ; Politiques [E4-2] liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Vusion a procédé à son évaluation de double matérialité tel que décrit en section 4.1.2.1.

Vusion applique une approche de double matérialité à la biodiversité sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Les impacts les plus importants se situent en amont, notamment lors de l'extraction de matières premières telles que le lithium, le cobalt et les terres rares. Leurs procédés d'extraction et de transformation peuvent entraîner la destruction d'habitats, la pollution des sols et de l'eau ainsi que la perturbation d'espèces. Ces activités utilisent de grandes quantités d'eau et libèrent des substances chimiques, contribuant à la dégradation des écosystèmes. Les principaux facteurs de perte de biodiversité identifiés sont la conversion des terres, la pollution et l'épuisement des ressources en eau. En raison de la complexité des chaînes d'approvisionnement amont, la traçabilité reste limitée et nous n'avons pas consulté les communautés potentiellement affectées.

Pour nos fournisseurs de rang 1 et de rang 2, l'évaluation ENCORE ⁽⁴⁾ indique que la fabrication de composants électroniques présente une faible dépendance à la biodiversité mais comporte des impacts potentiels élevés en raison de possibles rejets de polluants métalliques lourds dans les sols et les eaux, susceptibles de provoquer des dommages écologiques de long terme (voir Section 4.2.2 pour nos mesures de prévention de la pollution). Les impacts liés à l'utilisation des sols demeurent faibles, compte tenu de l'empreinte relativement limitée des sites de production.

Afin de compléter cette analyse sectorielle, nous avons examiné la localisation géographique de nos fournisseurs de rang 1 et 2 au moyen de la WWF Risk Filter Suite, qui identifie les Zones Clés pour la Biodiversité (Key Biodiversity Areas – KBAs) ⁽⁵⁾, c'est-à-dire les sites les plus importants pour les espèces et leurs habitats, en utilisant une échelle de risque à cinq niveaux allant de très faible à très élevé.

⁽¹⁾ <https://www.cbd.int/gbf>

⁽²⁾ https://environment.ec.europa.eu/strategy/biodiversity-strategy-2030_en

⁽³⁾ <https://www.ipbes.net/>

⁽⁴⁾ <https://encorenature.org/en>

⁽⁵⁾ <https://riskfilter.org/>

En outre, nous avons utilisé l'outil Altitude pour évaluer la proximité géographique des sites fournisseurs avec des espèces menacées et des zones importantes pour la biodiversité. Pour la proximité aux espèces, Altitude analyse chaque site à l'aide des données du GBIF ⁽¹⁾ et signale un risque lorsque des espèces menacées sont présentes dans des périmètres définis. Parallèlement, Altitude évalue la proximité avec les zones d'intérêt en croisant chaque site avec sa base propriétaire regroupant aires protégées, zones désignées au niveau international, zones enregistrées légalement et autres habitats sensibles pour la biodiversité. Le niveau final de risque lié au capital naturel attribué à chaque site est déterminé par la combinaison des résultats de ces deux évaluations.

- S'agissant de nos propres opérations, incluant les centres de R&D, centres logistiques et bureaux, nous avons également utilisé l'outil Altitude pour examiner les interactions potentielles avec la biodiversité. Les résultats montrent que certains sites se situent à 5-10 km d'aires de conservation telles que Natura 2000 ⁽²⁾, les zones ZNIEFF ⁽³⁾ ou les zones humides Ramsar, et que quelques-uns se trouvent à 1-10 km d'habitats d'espèces vulnérables, en danger ou en danger critique d'extinction. Ces résultats indiquent une proximité spatiale plutôt qu'une preuve de perturbation écologique et, point essentiel, aucun de nos sites n'est situé à l'intérieur d'aires protégées. Compte tenu de la nature de nos activités et des environnements déjà urbanisés dans lesquels nos installations opèrent, les impacts potentiels sur la biodiversité sont intrinsèquement limités, nos sites n'impliquant ni conversion de terres, ni utilisation intensive de ressources, ni activités susceptibles d'affecter les écosystèmes locaux.
- En aval, l'entreprise reconnaît des risques liés au traitement en fin de vie des produits électroniques (ESL et dispositifs IoT). Une élimination inadéquate peut libérer des substances dangereuses, notamment des métaux lourds, des composants de batteries et des retardateurs de flamme bromés. Selon le Forum économique mondial, au moins un quart des déchets électroniques mondiaux finit en décharge, contribuant à la conversion des terres

et à la contamination des sols et de l'eau, ce qui dégrade les habitats et accélère la perte de biodiversité. Vusion atténue ces risques via la conformité aux réglementations REACH, RoHS et DEEE (cf. section pollution en 4.2.2) ainsi que par des initiatives d'économie circulaire telles que l'échange de batteries, le reconditionnement et le recyclage des composants, qui réduisent la dépendance à l'extraction de matières premières. Plus d'informations figurent en section 4.2.5 Économie circulaire [E5].

En 2025, Vusion a renforcé son Code de conduite fournisseur en y intégrant des exigences explicites en matière de biodiversité (éviter la dégradation, l'érosion et la contamination des sols ; prévenir la dégradation des habitats ; réduire la pollution et l'épuisement des ressources hydriques affectant la biodiversité aquatique). Un élément structurant est l'interdiction de s'approvisionner en matières premières issues de zones à haute valeur de conservation. Cette exigence étend la responsabilité au-delà des opérations directes vers l'amont de la chaîne d'approvisionnement et introduit une dimension explicite de maîtrise des impacts indirects. Comparativement à une approche antérieure fondée sur la conformité générale aux lois environnementales, le Code 2025 :

- thématise explicitement l'eau et la biodiversité comme risques environnementaux prioritaires ;
- exige des systèmes de gestion documentés (au moins pour l'eau) ;
- introduit des références à des standards internationaux (CDP, AWS) ;
- encadre les impacts directs et indirects (sourcing en zones à haute valeur de conservation) ;
- rend ces exigences auditables et sanctionnables contractuellement.

L'évolution est donc double : élargissement du périmètre (eau, biodiversité identifiées comme enjeux critiques) et montée en exigence (pilotage, documentation, amélioration continue, levier de désengagement).

Norme ESRS	Sous-sous enjeux	IRO	Type	Partie de la chaîne de valeur	Politiques	Description de la politique	Indicateurs et objectifs
E4	Changement d'affectation des terres, utilisation d'eau douce	Impact négatif sur les écosystèmes et la biodiversité lié à l'extraction et au traitement des matières premières dans la chaîne de valeur, pouvant causer une dégradation environnementale, y compris la destruction des habitats, la pollution, la déforestation, l'érosion des sols et la contamination de l'eau.	—	Amont	Code de conduite fournisseurs	Exigences explicites faites aux fournisseurs en matière de respect de la biodiversité dans leurs opérations et chaînes d'approvisionnement, et adoption de pratiques minimisant les impacts sur les écosystèmes	Taux de signature du Code de conduite fournisseurs, Cartographie des risques liés à la biodiversité, Nombre de collaborateurs des EMS et des fournisseurs critiques ayant suivi une formation relative à la biodiversité.
					Politique approvisionnements et achats responsables		

⁽¹⁾ <https://www.gbif.org/>

⁽²⁾ <https://www.natura2000.fr/>

⁽³⁾ <https://ofb.gouv.fr/doc/40-ans-inventaire-naturaliste-les-znieff-sources-durables-de-connaissance-au-service-de-action>

4.2.4.3 Actions et ressources [E4-3] liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Le Code conduite fournisseur constitue la base des grands principes qui régissent notre relation fournisseur : tous les fournisseurs EMS et fournisseurs critiques doivent signer ce Code, dont plusieurs exigences ont été renforcées lors de la mise à jour de 2025 : en effet, d'une exigence de respect des réglementations environnementales, le Groupe s'est inscrit dans une exigence plus précisément définie en matière de respect de la biodiversité et des éco-systèmes, de la gestion de l'eau, de la gestion et du respect réglementaires dans le domaine des substances préoccupantes etc.

L'ambition est de maintenir un taux de signature du Code de conduite auprès de 100 % des EMS et fournisseurs critiques.

Dans le cadre du pilotage de sa relation fournisseurs, le Groupe est susceptible d'effectuer des audits sur site et les fournisseurs sont tenus d'en accepter le principe (cf. section 4.4.1) : ces audits, à partir de 2026, incluront des critères renforcés évaluant la conformité aux normes biodiversité, la mise en œuvre des meilleures pratiques et la formation en matière de durabilité des employés travaillant sur les flux opérationnels de Vusion. Un système de

notation permettra d'évaluer le niveau d'intégration, allant d'une gestion complète de la biodiversité alignée sur les ODD de l'ONU à une simple inclusion dans la politique.

L'ambition est de constituer l'échelle de notation propre à la biodiversité, à appliquer lors des audits effectués, ainsi que de piloter la participation active des salariés de nos fournisseurs, aux formations proposées.

Au quatrième trimestre 2025, Vusion a déployé un outil d'évaluation des risques de biodiversité développé par Altitude, une filiale d'AXA Climat, dont les résultats sont détaillés au sein de la section indicateurs ci-dessous.

L'ambition est d'établir une cartographie dynamique des risques liés à la biodiversité au sein de la chaîne de valeur amont et de la mettre à jour de manière régulière, en tenant compte de l'évolution de notre base fournisseurs, de notre exposition géographique ainsi que des résultats des évaluations de risques réalisées.

Ces actions illustrent l'engagement de Vusion à préserver la biodiversité et les écosystèmes tout en favorisant un approvisionnement responsable et une collaboration active avec ses fournisseurs.

4.2.4.4 Indicateurs et objectifs liés à la biodiversité et aux écosystèmes [E4-4]

Les indicateurs relatifs à la signature du Code de conduite, à l'adoption de la norme ISO 14001 et à la formation de nos fournisseurs, sont disponibles section Gouvernance 4.4.1.7.

Les analyses combinées de la WWF Risk Filter Suite et de l'outil Altitude nous permettent de cartographier les sensibilités liées à la biodiversité au sein de nos réseaux de fournisseurs de rang 1 et 2. Le tableau ci-après présente une synthèse des résultats des deux évaluations, mettant en

évidence les sites situés à proximité de Zones Clés pour la Biodiversité ainsi que ceux identifiés par Altitude comme étant proches d'espèces menacées ou de zones importantes pour la biodiversité. Cet exercice offre une vue d'ensemble des points potentiels d'exposition liés au capital naturel au sein de notre chaîne de valeur amont. Dans ce filtrage des risques liés à la biodiversité, nous avons couvert 98,1 % des dépenses d'achats industriels.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

	Fournisseurs ⁽¹⁾	WWF biodiversity risk filter	Altitude biodiversity
EMS audités et fournisseurs critiques audités	EMS1	Très faible	Faible
	EMS2 – Site A	Faible	Faible
	EMS2 – Site B	Très Faible	Faible
	EMS3 – Site A	Faible	Faible
	EMS3 – Site B	Moyen	Faible
	Transaction directe		
	Fournisseur critique 1	Très faible	Faible
	Fournisseur critique 2	Faible	Faible
	Fournisseur critique 3	Faible	Élevé
	Fournisseur critique 4	Moyen	Élevé
	Fournisseur critique 5	Moyen	Faible
	Taux de couverture (dépenses d'achats industriels)	98,1 %	
	Fournisseur critique 6	Faible	Moyen
	Fournisseur critique 7 – Site A	Faible	Moyen
	Fournisseur critique 7 – Site B	Faible	Faible
	Fournisseur critique 8	Faible	Faible
	Fournisseur critique 9	Faible	Faible
	Fournisseur critique 10	Faible	Élevé
	Fournisseur critique 11	Très faible	Faible
	Transaction indirecte		
	Fournisseur critique 12 – Site A	Très faible	Faible
	Fournisseur critique 12 – Site B	Très faible	Faible
	Fournisseur critique 12 – Site C	Très faible	Faible
	Fournisseur critique 13 – Site A	Très faible	Faible
	Fournisseur critique 13 – Site B	Moyen	Moyen
	Fournisseur critique 14	Moyen	Moyen
	Fournisseur critique 15	Faible	Faible
	Fournisseur critique 16	Faible	Moyen

(1) Nos fournisseurs sont considérés comme stratégiques lorsqu'ils répondent à l'un des critères suivants : Ils sont nos Electronics Manufacturing Services. Ils fournissent un composant critique pour nos produits ou fondamental à la production. Ils détiennent un monopole sur un composant spécifique.

4.2.5 Économie circulaire [E5]

4.2.5.1 Gestion des impacts, risques et opportunités liés à l'économie circulaire [ESRS2. IRO-1] ; Politiques liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire [E5-1]

Vusion a procédé à son évaluation de double matérialité tel que décrit en section 4.1.2.1.

Norme ESRS	Sous-sous enjeux	IRO	Type	Partie de la chaîne de valeur	Politiques ¹	Description de la politique	Indicateurs et objectifs
E5	Eco-conception, circularité, gestion des déchets	Manque de vision sur les exigences/les demandes du marché pour les EEG reconditionnées, entraînant des coûts de stockage et une dépréciation des étiquettes.	R	Opérations propres, Amont, Aval	Politique sur l'économie circulaire	La politique sur l'économie circulaire de Vusion vise à réduire l'impact environnemental du Groupe en précisant les actions de Vusion sur la durabilité/longévité, la réparabilité et la recyclabilité des solutions.	Efficacité énergétique (portefeuille brevets) Nombre d'étiquettes de seconde vie.
					Politique concernant les substances préoccupantes et déchets	Cette politique vise à éliminer ou contrôler l'utilisation des substances dangereuses au sein de ses produits, et assurer le recyclage des déchets conformément aux normes en vigueur et bannir l'exportation de déchets.	Mise sur le marché et recyclage conforme des déchets Contrôles des conformités REACH
E5	Eco-conception, circularité, gestion des déchets	Opportunité de générer de nouvelles offres de services telles que les échanges de batteries, le reconditionnement, les processus de recyclage pour réintégrer nos composants.	O	Opérations propres, Amont, Aval	Politique sur l'économie circulaire	La politique sur l'économie circulaire de Vusion vise à réduire l'impact environnemental du Groupe en précisant les actions de Vusion sur la durabilité/longévité, la réparabilité et la recyclabilité des solutions.	Chiffre d'affaires services liés à la réparabilité

Vusion a formalisé en 2025 sa politique relative à l'économie circulaire en trois volets : la durabilité et longévité, la réparabilité et la recyclabilité de ses produits.

L'expertise du Groupe repose sur deux principes clés :

- L'efficacité énergétique : lors du développement de ses produits, la définition d'un cahier des charges rigoureux afin de garantir leur longévité, et d'optimiser la consommation d'énergie.
- La conception modulaire : la capacité de remplacer l'une ou l'autre de ses pièces fait partie intégrante du cahier des charges et de l'expression de besoin lors de la création d'un nouveau produit

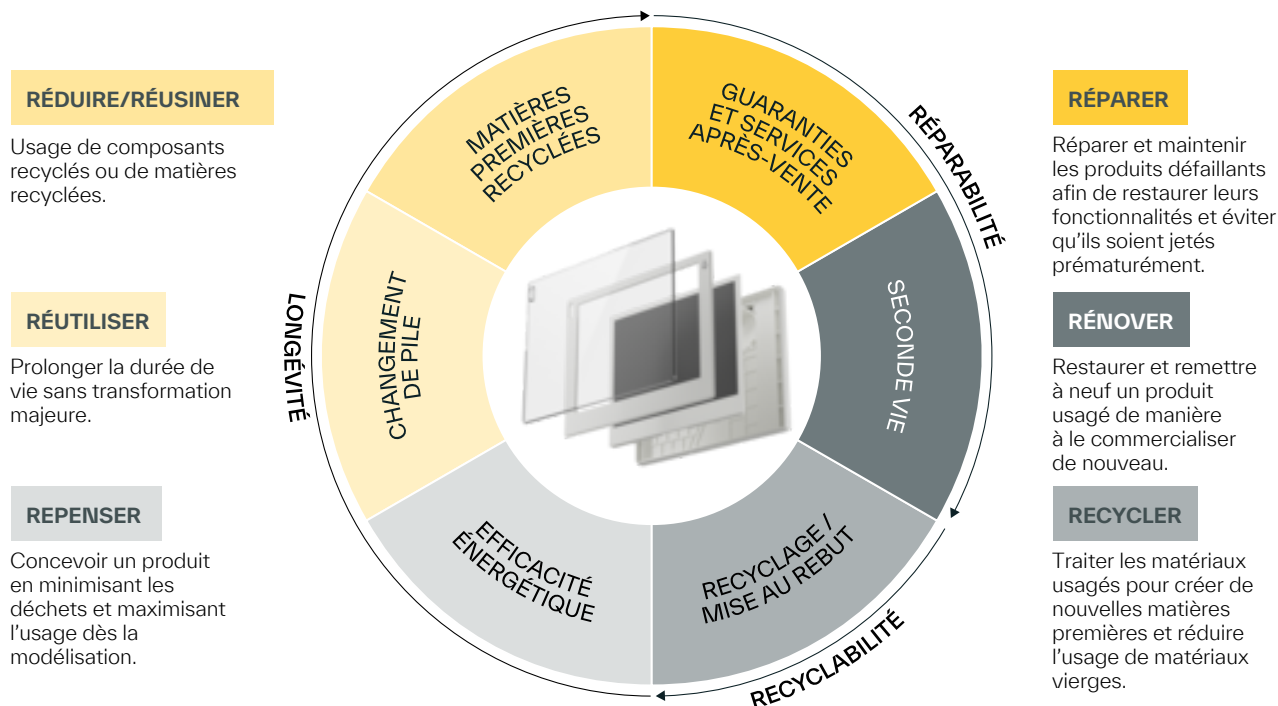
Les grands principes de conception d'un équipement électronique sont résumés sur l'infographie ci-dessous. Ces principes visent à tirer parti de l'économie circulaire tout au long du cycle de vie de l'étiquette, de sa phase de

conception à la chaîne d'approvisionnement en passant par le reconditionnement et le recyclage.

Pour plus de détails sur l'analyse de cycle de vie des produits Vusion, se référer à la section 4.2.1.5 qui détaille, au sein de l'indicateur E1-6, « émissions brutes de GES », la méthodologie utilisée pour établir les analyses de cycle de vie : celles-ci (ACV) sont réalisées conformément aux normes ISO 14040/14044, selon une approche cohérente avec le *GHG Protocol* (Product Standard). Le périmètre couvre l'ensemble du cycle de vie des produits (cradle-to-grave : matières premières, fabrication, transport, usage, fin de vie). Les calculs reposent prioritairement sur des données primaires, complétées par des bases de données reconnues.

⁽¹⁾ Les politiques du Groupe sont disponibles sur le site web Vusion.com

La circularité au sein de Vusion



4.2.5.2 Actions et ressources, objectifs liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire [E5-2] ; [E5-3]

4.2.5.2.1 Durabilité - Longévité



REPENSER

Les équipes R&D et Product management sont les deux équipes en charge de ces actions :

- elles recueillent les besoins de fonctionnalités clients rédige les cahiers des charges (design, nomenclature produits) tout en respectant les objectifs de décarbonation (matières recyclées);
- elles réalisent les tests de compatibilité (matières, composants) et garantissent le maintien et la pérennité de l'efficacité énergétique.

Efficacité énergétique durant la phase d'usage et diminution des ressources sortantes

Dès la phase de conception, les solutions IoT (étiquettes électroniques notamment) sont développées pour réduire durablement leur consommation énergétique, en cohérence avec des objectifs de longévité, de fiabilité et de déploiement à grande échelle. Cette démarche d'éco-conception vise à optimiser l'usage des ressources mobilisées dans les équipements, en prolongeant leur durée

de vie et en limitant les remplacements, la maintenance et les consommables, notamment les batteries. L'efficacité énergétique est un axe structurant de l'éco-conception des solutions de Vusion et s'inscrit pleinement dans l'approche d'économie circulaire portée par le Groupe. En maximisant la performance d'usage sur l'ensemble du cycle de vie des solutions, l'efficacité énergétique contribue ainsi à une utilisation plus sobre et plus durable des ressources.

Une offre Cloud

Avec 375 millions d'ESL connectées via le Cloud à ce jour vs 31 millions en 2021, le Groupe pilote la première plateforme IoT mondiale pour le commerce physique : cette plateforme est hébergée sur le Cloud Microsoft Azure, qui intègre la durabilité comme principe fondamental, investissant massivement dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique des centres de données et l'innovation technologique pour réduire l'empreinte carbone du Cloud. Ce prestataire de services publie chaque année un rapport détaillé sur ses progrès, ses défis et ses données environnementales, auditées par des tiers, garantissant la fiabilité des engagements pris pour l'alimentation de ses centres de données en énergie renouvelable.

En complément, il faut noter que conformément à l'analyse du cycle de vie de nos solutions, détaillée en section 4.2.1.6, la proportion de la phase d'usage chez nos clients (phase essentiellement composée de la consommation énergétique des serveurs durant la durée d'utilisation des systèmes Vusion en magasin) reste assez faible en proportion au sein de l'empreinte carbone d'une solution, comprise dans une fourchette de 0,5 % à 1 % de l'empreinte carbone totale en fonction des gammes et solutions analysées.

Le Groupe a pour objectif de :

- suivre les effets de l'usage de l'intelligence artificielle sur la consommation énergétique durant cette phase d'usage, à partir de 2026 ;
- suivre l'avancée du plan d'action Microsoft Azure chaque année (cf. ambition section 4.2.1.3.1).

Une technologie d'affichage e-paper

Le Groupe dispose d'une expertise dans la technologie d'affichage e-paper ou papier électronique : celle-ci limite la consommation d'énergie car les afficheurs à base d'encre électronique (EPD) comportent de minuscules capsules remplies de particules chargées d'encre, qui, après application de la bonne charge électrique, créent des images haute résolution, avec le même niveau de contraste et de lisibilité qu'un support imprimé. Une fois le texte et les images visibles, l'EPD n'a plus besoin d'énergie pour maintenir l'affichage (technologie bistable⁽¹⁾).

Cette technologie est soutenue par notre effort continu de recherche-développement matérialisés par les dépôts de brevets du Groupe liés aux économies d'énergie et à l'efficacité énergétique (cf. plan de transition section 4.2.1).

L'objectif du Groupe est de maintenir un ratio de brevets relatifs à l'efficacité énergétique > 45 % à horizon 2027, dont l'évolution est visible en 4.2.5.3.1 (indicateur relatif à la longévité).

L'efficacité en matière d'alimentation énergétique

Par ailleurs, une des dernières innovations majeures du Groupe, la gamme EdgeSense™ présente une conception innovante d'alimentation des étiquettes en énergie, sous forme de rails connectés, chaque rail, équipé de 7 à 10 étiquettes selon les configurations, n'étant alimenté que par une seule pile

Cette rupture technologique permet de réduire, pour un nombre d'écrans d'affichage équivalents (étiquettes électroniques), à la fois :

- le nombre de batteries nécessaires au bon fonctionnement du système et donc la quantité de lithium nécessaire (cf. section pollution 4.2.2) ;
- l'empreinte carbone émise pour alimenter le système en énergie.

Le nombre de piles nécessaires par gamme

À titre de comparaison avec la gamme Vusion et à nombre d'étiquettes égal (7), dans le cadre d'un scénario de fonctionnement normé (cadre de détermination de la durée de vie du système), le système EdgeSense™ ne nécessite qu'une batterie au lieu de 14 piles boutons :

EdgeSense™ range Energy Efficiency



Alimentation pour 7 étiquettes	Nombre de batteries	Empreinte carbone des batteries [kg CO ₂ eq]
Gamme Vusion	14	1,56
Gamme EdgeSense™	1	0,44

L'objectif du Groupe consiste à accroître, au sein de son chiffre d'affaires consolidé, le mix produits en faveur de la gamme EdgeSense™.



RÉUTILISER

Les équipes Product management et direction des Opérations sont les deux équipes clés dans la voie de la réutilisation des objets connectés: la première en adoptant un design modulaire à chaque conception, la deuxième dans son animation du programme « Second Life » ou « Seconde Vie ».

Changement de batterie

Les équipements électroniques de Vusion sont conçus en intégrant une trappe à piles de manière à rendre le remplacement de ces dernières facile et faisable sans connaissance technique particulière: ce remplacement peut s'effectuer en toute autonomie par client ou, lorsque l'ampleur de ce remplacement concerne un parc total d'étiquettes en magasin, Vusion propose un service de remplacement des piles et batteries sur site, en magasin ou au sein de nos centres spécialisés en France ou en Pologne : la prévision d'une telle opération est rendue possible grâce aux tableaux de bord de suivi en magasin permettant à Vusion comme au client, d'analyser l'état du parc et le niveau d'énergie encore disponible afin d'anticiper les changements de piles.

La batterie représente souvent le facteur limitant de la durée de vie des solutions Vusion : son remplacement remet en l'état initial de marche l'objet connecté utilisé ce qui constitue le premier volet du programme nommé « Second Life » dont le 2^e volet, lié à la réparabilité, est décrit ci-dessous en 4.2.5.2.2.

L'objectif du Groupe est de maintenir un taux de couverture d'IoT conçus avec une trappe à pile, supérieur à 90 % des gammes d'ici 2027.

⁽¹⁾ Une technologie bistable est un système d'affichage capable de maintenir une image sans apport d'énergie. L'énergie n'est requise que lors du changement d'état (rafraîchissement de l'image).



RÉDUIRE/ RÉUSINER

Les équipes Product management, R&D, direction des Achats et direction des Opérations sont les acteurs de cette ambition consistant à utiliser des matières recyclées dans la conception de nos produits :

- les deux premières en testant la compatibilité de ces matières recyclées dans le cadre du cahier des charges technique (robustesse notamment) ;
- les achats, dans le cadre de leur recherche de fournisseurs de matières recyclées et enfin ;
- la direction des Opérations dans l'organisation du projet potentiel de réusinage d'un de nos composants les plus émissifs, le PCB (Printed Circuit Board).

Matières entrantes : utilisation de matières recyclées

Vusion a pour ambition d'intégrer autant de matériaux recyclés que possible, au sein de ses produits : cet objectif vise bien sûr à promouvoir l'économie circulaire, mais peut également contribuer à l'objectif de sécurisation de l'approvisionnement en matières premières sous tension.

Matières Plastiques:

En 2025, Vusion a créé le poste de « sustainability manager » au sein de la direction R&D dont la mission consiste à rechercher activement les voies d'intégration de composants recyclés et recyclables au sein de nos nomenclatures produits, en étroite collaboration avec les équipes de management produits (product management).

Un des axes de travail a consisté en l'intégration de matériaux recyclés (ABS) au sein des équipements électroniques : certaines références hardware (Vusion Sway's 4.5" and 5.9 ") intègrent jusqu'à 85 % de plastique ABS recyclé dans leurs boîtiers, en remplacement du plastique vierge. Les équipes R&D de Vusion ont entamé des phases de tests pour déployer l'ABS recyclé au sein de nouvelles références tout en respectant les exigences d'une réglementation stricte quant à l'innocuité des produits en contact potentiel avec des produits alimentaires.

Le Groupe n'est pas encore en mesure de formuler un objectif, l'innocuité en cas de contact alimentaire restant à étudier.

Dans le domaine des éléments de fixation classiques, le plan d'action visant à accroître l'utilisation de plastique recyclé est en œuvre et pris en compte dans l'indicateur des ressources entrantes (section 4.2.5.3). Vusion travaille en collaboration avec ses fournisseurs afin d'intégrer progressivement davantage de matière recyclée dans ses rails. À ce jour, 17 % de la masse totale de plastique mise sur le marché via ces rails est constituée de plastique recyclé.

Emballages

Vusion a mené, depuis 2021, un effort soutenu dans le domaine des emballages, poursuivant à la fois des objectifs de :

- réduction du volume d'emballages utilisés ;
- réduction de matières plastiques.

Le tableau ci-dessous fait état à la fois des gains en poids de matières utilisées pour transporter 1 000 étiquettes, ainsi que la diminution de l'emploi de plastiques, depuis 2021, date à laquelle ce plan a été initié par le service logistique.

Poids et Composition du packaging nécessaire pour transporter 1 000 étiquettes Vusion 1.6 [DP volontaire]

En kg	2025	2021	Évolution (%)
Plastique	0,4	1,4	-71 %
Matières biologiques	4,6	11,2	-59 %
Bois (palette)	1,4	3,2	-56 %
Carton	3,2	8,0	-60 %

PCB

Le Groupe Vusion, outre le projet « Second Life ou Seconde Vie » décrit au sein du paragraphe « réparabilité » ci-dessous, a pour ambition de lancer un programme encore plus exigeant, qui, lorsque les équipements électroniques sont particulièrement usagés et ne permettent pas le reconditionnement pratiqué dans le cadre de la « seconde vie », impliquerait alors de réutiliser la carte de circuit imprimé ou PCB, qui constituerait alors un composant recyclé, inséré dans la production de nouvelles étiquettes.

Ce projet constitue un levier de décarbonation significatif, car comme indiqué en section 4.2.1.6, le PCB représente 30 % de l'empreinte carbone d'une étiquette Vusion neuve.

Ce processus est un processus industriel à part entière et a nécessité en 2025, l'étude de divers aspects à piloter en étroite coopération avec nos sous-traitants d'assemblage électronique ou EMS :

- a) les flux logistiques et douaniers, les autorisations de transport de pièces électroniques usagées (législation sur les déchets) ;
- b) les défis techniques de compatibilité entre PCB d'ancienne génération et écrans de nouvelle génération ;
- c) le coût de revient de cette production.

Ce projet se poursuit en 2026, l'ambition étant d'être capables de produire les premières étiquettes réusinées au cours de l'exercice.

4.2.5.2 Réparabilité

La direction des Opérations orchestre l'essentiel des actions relatives à la réparabilité de nos solutions en proposant aux clients du Groupe un panel de services après-vente, de garanties, de retours de marchandise défectueuse, de programme de récupérations des étiquettes usagées, dit « Second Life ou Seconde Vie » puis de recyclage final pour mise au rebut et revalorisation au sein de filières spécialisées.

Robustesse et qualité

Nos produits sont conçus pour une longévité optimisée, réduisant ainsi la fréquence de remplacement et la consommation de ressources. Cette démarche s'inscrit pleinement dans notre volonté de réduire les déchets électroniques, d'optimiser l'efficacité énergétique et la robustesse de nos produits vendus, en contribuant à une économie plus durable et responsable.

Les clients Vusion ont la possibilité de faire des retours en cas de produit défectueux. Vusion assure un service après-vente et suit les taux de retours clients.

La garantie de base des contrats Vusion est prévue pour un an, auquel s'ajoute une garantie d'un an de nos sous-traitants électroniques.

L'objectif du Groupe est de s'assurer d'un taux de retour inférieur à 1 % dans les 2 ans suivant la vente de ses produits.



RÉPARER

SAV - V Care – garanties (Réparer)

La modularité des produits Vusion facilite leur réparation et leur remise en état.

Soucieux d'offrir à ses clients une excellente satisfaction des produits et services vendus, Vusion a mis en place un service après-vente efficace pour réparer les produits défectueux et toujours améliorer leur longévité.

Un service après-vente performant a été mis en place au sein de la région EMEA, pour accompagner cette démarche. En 2025, le questionnaire de satisfaction a révélé une note moyenne de 3,3 sur 4 ⁽¹⁾, témoignant de l'efficacité du dispositif. Ce service propose des réparations, des mises à jour et des conseils d'entretien, incitant les clients à conserver leurs produits plus longtemps.

Cela joue un rôle crucial en prolongeant la durée de vie des produits et en réduisant les déchets. En offrant des réparations, des mises à jour et des conseils d'entretien, Vusion encourage ses clients à conserver leurs produits plus longtemps plutôt que de les remplacer prématurément. Cela diminue la demande de nouvelles ressources et réduit l'empreinte écologique associée à la production de nouveaux biens.

Tableau des garanties proposées aux clients

		Garantie de base	V-Care	V-Care Plus
Durée		1 an	3,5,7 ans	3,5,7 ans
Matériel	Défauts de conception inclus	Oui	Oui	Oui
	Étiquettes cassées incluses			Oui
Batterie	Batterie incluse		Oui (étiquettes Cloud uniquement)	Oui (étiquettes Cloud uniquement)
Retour produit	Demande via l'équipe support client ou via le portail client MyVUSION	Oui	Oui	Oui
	Logistique : Envoi des nouveaux produits sous 5 jours			Oui
	Retrait des produits défectueux			Oui
Quantités minimum pour le retour produits		50 étiquettes (tailles diverses) 10 étiquettes (tailles entre 3.7 et 12.2)		



RÉNOVER

Programme Second Life - Seconde-vie (Reconditionner)

Outre le remplacement de la batterie, permettant de remettre en état initial de marche l'objet connecté utilisé, (cf section 4.2.5.3.1 Durabilité- Longévité ci-dessus), et qui constitue le premier volet du programme « seconde vie » ou « second life », Vusion a développé un deuxième volet au sein de ce programme, destiné à prolonger la vie des objets connectés cette fois grâce à la conception modulaire de ces derniers: la conception des étiquettes est pensée afin qu'elles puissent être réparées, reconditionnées (facilité de démontage, services associés, et disponibilité des pièces), puis recyclées.

Ce volet du programme, centré sur le reconditionnement des étiquettes en fin de vie est rendu possible grâce à la modularité de la conception des équipements, permettant la remise en état à la fin de la première vie: la batterie est changée, le boîtier et le mécanisme de fermeture sont remplacés.

Le dispositif de gestion des retours

Le programme « second life » repose sur des dispositifs de logistique retour (appelée « RMA ») permettant de récupérer les étiquettes chez les clients avant le renouvellement de leur parc. Cette politique de reprise des équipements en fin d'usage ou défectueux, est accessible aux clients du Groupe selon des modalités définies contractuellement et opérationnellement, couvrant les principales zones géographiques dans lesquelles le Groupe opère.

- Accès au dispositif de reprise et périmètre géographique: Les clients et partenaires peuvent accéder au processus de reprise via des outils digitaux dédiés (portail dédié), permettant l'enregistrement des demandes de retour, la traçabilité des équipements et l'organisation logistique associée. Le dispositif est déployé à l'échelle internationale, en cohérence avec l'empreinte opérationnelle du Groupe, et vise à garantir une gestion homogène des flux de retour, indépendamment de la localisation des équipements.
- Collecte, traçabilité et optimisation logistique: Les équipements retournés sont identifiés individuellement (scan unitaire) et regroupés en lots homogènes avant expédition vers des centres de traitement. En Europe, la

⁽¹⁾ 143 participants, note allant de 1 à 4, la note de 3 signifie « Satisfait » et 4 « Très satisfait ».

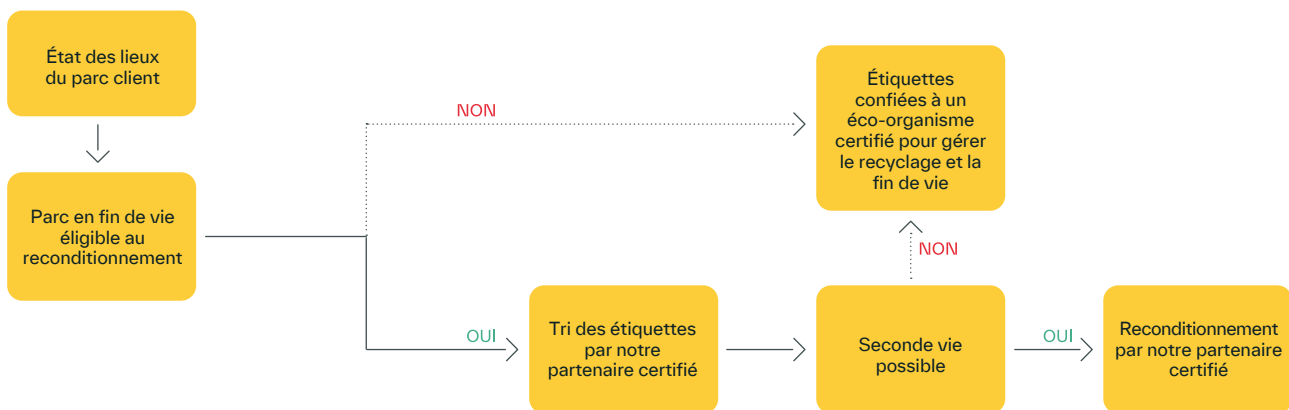
logistique retour est centralisée sur les sites partenaires d'Ingram Micro Lifecycle, en France et en Pologne, tous deux certifiés ISO 14001, ISO 9001, ISO 45001, R2, e-Stewards et EcoVadis Platinum. Aux Etats-Unis, un nouveau site partenaire de tri, certifié ISO 14 001 et ISO 9001, a ouvert en fin d'année 2025.

- Pour les étiquettes non éligibles au reconditionnement, des instructions sont fournies afin d'orienter les clients vers les éco-organismes compétents. Cette organisation permet d'assurer une traçabilité complète des flux et de regrouper les équipements en fin de vie au sein de circuits de collecte dédiés, limitant ainsi la multiplication des transports et réduisant les impacts environnementaux liés à la logistique retour.
- Diagnostic et hiérarchisation des traitements : À réception, les équipements font l'objet d'un diagnostic technique visant à déterminer leur état et leur potentiel de valorisation. Conformément à la hiérarchie des modes

de traitement définie par la directive-cadre européenne sur les déchets, le Groupe privilégie : la réparation et remise en service, le réemploi ou reconditionnement, et enfin, le recyclage des composants et matériaux, lorsque aucune autre option n'est techniquement ou économiquement viable.

- Traitement des déchets électroniques et exigences de certification: Les flux de déchets électroniques issus du processus RMA sont orientés vers des filières de traitement opérées par des prestataires qualifiés, sélectionnés sur la base de leur conformité aux réglementations locales applicables et à des standards reconnus de gestion des DEEE (par exemple certifications de type WEEE, ISO 14001 ou équivalents). Le Groupe vise à assurer un niveau de traitement homogène et conforme aux meilleures pratiques, y compris au-delà de ses principaux hubs opérationnels.

Flux de la logistique retour aux fins de reconditionnement ou mise au rebut



Le reconditionnement joue un rôle central dans la stratégie de décarbonation du Groupe : une étiquette reconditionnée émet en moyenne 50 % à 60 % de gaz à effet de serre en moins qu'une étiquette neuve⁽¹⁾.

L'objectif du Groupe est de pouvoir donner une deuxième vie à 15 millions d'objets connectés d'ici 2027, dans le cadre du programme seconde vie, soit dans le cadre d'un changement de batterie, soit dans le cadre d'un reconditionnement.

Ambition 2030 en millions d'unités	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Étiquettes recyclées	2,7	3,9	5,5	7,2	9,3	16,0
Batteries renouvelées	20,1	16,0	19,0	23,0	27,0	32,0
Nombre moyen de batteries par IoT	1,6	1,8	2,0	2,0	2,0	2,0
Nombre d'étiquettes / IoT ayant bénéficié d'un changement de batteries	12,6	8,9	9,5	11,5	13,5	16,0
Nombre d'IoT bénéficiant d'une 2de vie	15,3	12,8	15,0	18,7	22,8	32,0

4.2.5.2.3 Recyclabilité



RECYCLER

Fin de vie, mise au rebut

Lorsque les étiquettes ne peuvent pas être remises en état, les filières de recyclage prennent le relai, comme mentionné dans la section 4.2.2.3 Pollution - Gestion des ressources sortantes: déchets électroniques et batteries.

⁽¹⁾ Chiffre basé sur les analyses de cycle de vie des étiquettes électroniques vendues par Vusion.

4.2.5.3 Indicateurs liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

4.2.5.3.1 Indicateurs relatifs à la longévité [E5-3]

Le nombre de brevets relatifs à l'efficacité énergétique

Pour Vusion, l'efficacité énergétique des solutions IoT destinées au retail repose également sur une dynamique d'innovation continue, intégrée dès les phases de recherche et développement. Cette innovation se traduit notamment par le dépôt de brevets portant sur la réduction de la consommation énergétique des dispositifs connectés, couvrant à la fois l'architecture matérielle, les protocoles de communication et les modes de fonctionnement en environnement réel.

Le dépôt de brevets constitue un levier structurant de la stratégie d'éco-conception du Groupe, en permettant de sécuriser et de diffuser des innovations visant à optimiser la performance énergétique des solutions sur l'ensemble de leur cycle de vie. Dans un contexte de déploiement à grande échelle des solutions en magasin, ces innovations contribuent à la sobriété des usages, à l'allongement de la durée de vie des équipements et à la réduction des besoins en maintenance et en remplacement.

À ce titre, les brevets liés à l'efficacité énergétique constituent un indicateur pertinent pour apprécier la capacité du Groupe à concevoir des solutions retail IoT plus sobres, durables, incluant l'utilisation efficiente des ressources.

Les brevets sont regroupés en « familles » sur la base d'un même dépôt prioritaire. Une famille de brevets comprend l'ensemble des demandes et des brevets délivrés dans différents pays (ou juridictions) revendiquant une même invention d'origine. Ce regroupement permet de suivre la couverture géographique et l'évolution d'une invention unique à travers les différents offices de brevets.

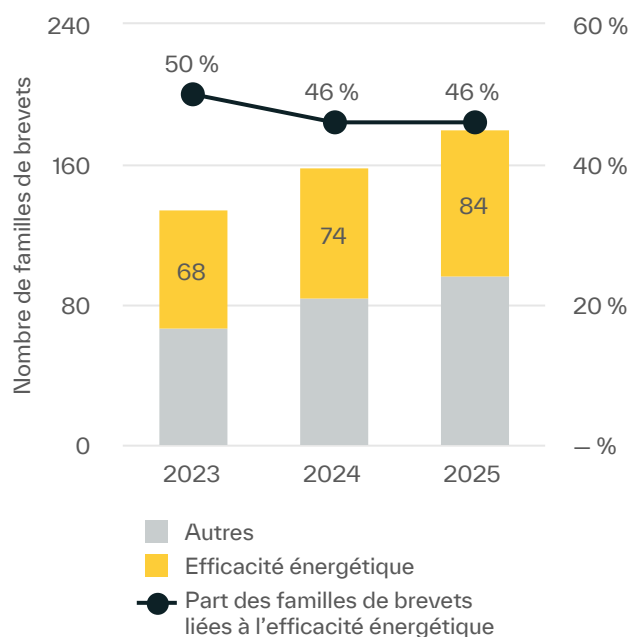
Une invention est considérée comme contribuant à l'efficacité énergétique si elle participe à la réduction de la demande d'énergie ou à l'amélioration de l'utilisation des ressources, au niveau du dispositif, du système ou des opérations, de manière directe ou indirecte, à condition que cette contribution soit techniquement plausible, imputable à l'invention et non purement spéculative.

Les contributions à l'efficacité énergétique sont classées en trois catégories :

- (A) Efficacité énergétique directe – réduction de la consommation d'énergie ou amélioration de l'utilisation de l'énergie au niveau du dispositif.
- (B) Efficacité indirecte au niveau du système – réduction de la demande énergétique globale du système grâce à la conception architecturale, incluant l'utilisation d'infrastructures existantes ou l'évitement d'équipements supplémentaires.
- (C) Efficacité opérationnelle – réduction des activités inutiles du système, des erreurs ou des inefficacités de processus qui entraîneraient autrement une consommation énergétique supplémentaire.

Le graphique présente la part des familles de brevets, toutes contributions A,B,C, confondues, au sein du portefeuille de Vusion.

Évolution des familles de brevets liées à l'efficacité énergétique



4.2.5.3.2 Indicateurs relatifs à la recyclabilité

Ressources entrantes [E5-4]

Les volumes de ressources entrantes et sortantes s'appuient sur le reporting de mise sur le marché des équipements électroniques connectés, des piles et

batteries ainsi que des emballages, reporting destiné en premier lieu à effectuer les déclarations nécessaires au respect des réglementations sur les déchets électroniques et batteries notamment. A ces données sont ajoutées les volumes de porte-étiquettes (rails et fixings en plastique), améliorant ainsi l'exhaustivité du suivi.

E5-4 Flux de ressources entrantes	Unités	Estimations/ mesures directes	Périmètre	2025	2024	2023
Le poids total global des produits et des matières techniques et biologiques utilisés au cours de la période de reporting (§31.a)	Tonnes	Mesures directes	Ventes totales	19 591	8 069	5 645
% de matières biologiques y compris les emballages (§31.b)	%		Ventes totales	23 %	— %	— %
Poids des composants secondaires réutilisés ou recyclés et des produits et matières secondaires intermédiaires utilisés pour produire les produits et services (y compris les emballages) (§31.c)	Tonnes	Estimations via la nomenclature des produits & les quantités vendues	Ventes totales	2 390	18	2
% des composants secondaires réutilisés ou recyclés et des produits et matières secondaires intermédiaires utilisés pour produire les produits et services (y compris les emballages) (§31.c)	%		Ventes totales	12,2 %	0,2 %	— %

4.2.5.3.3 Indicateurs relatifs à la durabilité [E5-5 36a)]

Indicateur relatif à la robustesse et fiabilité

Vusion mesure les retours de marchandises demandés par les clients pour des raisons de problèmes qualité, afin de s'assurer de la robustesse et la fiabilité des produits mis sur le marché - l'ambition est de maintenir un taux de retour inférieur à 1 % durant une période de 2 ans suivant la date de la livraison de ses produits.

	2025	2024	2023
Taux de retours des produits sous 2 ans	1,06 %	0,92 %	0,56 %

Indicateur de longévité

L'indicateur de longévité pour les solutions Vusion consiste à mesurer la présence trappe à piles au sein des gammes de produits d'objets connectés vendus par le Groupe, facilitant ainsi le changement de piles en toute autonomie par le client, lui permettant ainsi une longévité reconduite.

	2025	2024	2023
Part des gammes hardware comportant une trappe à pile en % volume vendu	99,98 %	99,98 %	99,94 %

Durée de vie des objets connectés vendus

La durée de vie moyenne d'un objet connecté commercialisé par Vusion est estimée à 8,5 années. Cet indicateur correspond à la durée de vie fonctionnelle avant remplacement de la batterie, identifiée comme le principal composant limitant la performance du produit.

Cette estimation repose sur un modèle d'usage standardisé intégrant des hypothèses opérationnelles représentatives :

- deux mises à jour d'affichage par semaine (7 jours sur 7),
- une activation quotidienne du flash LED d'une durée de deux minutes, et
- une utilisation en conditions de température ambiante.

La méthodologie s'appuie sur les spécifications techniques des batteries (capacité nominale, profil de décharge) et sur des données issues de tests internes et de retours d'expérience terrain, .

Cet indicateur constitue une estimation modélisée et non une durée de vie garantie contractuellement. Il est sensible aux conditions réelles d'utilisation, ce qui constitue une limite méthodologique.

Dans le cadre de sa stratégie de circularité, Vusion a déployé un programme de reconditionnement (« Second Life ») permettant le remplacement des batteries en fin de cycle initial. Ce dispositif permet, sous réserve du maintien de l'intégrité fonctionnelle des autres composants, d'étendre la durée de vie totale des produits jusqu'à environ 17 ans, contribuant ainsi à l'allongement de la durée d'usage des produits et à la réduction des flux de déchets.

Ressources sortantes [E5-5 36c) ; 37a)]

Vusion est une entreprise de distribution d'objets connectés: les déchets générés par les activités propres de Vusion (dans les bureaux et les entrepôts) ne sont donc pas matériels. Le Groupe considère les produits mis sur le marché comme ses ressources sortantes, c'est-à-dire le packaging, les batteries, les portes-étiquettes et les étiquettes électroniques.

E5-5 Flux de ressources sortantes	Unités	Estimations/ mesures directes	Périmètre	2025	2024	2023
% de contenu recyclable dans les produits (\$36.c)	%	Estimations	Ventes totales	87,7 %	53,2 %	28,7 %
% de contenu recyclable dans les emballages (\$36.c)	%	Estimations	Ventes totales	99,6 %	7,4 %	6,1 %
Quantité totale de ressources sortantes produites (\$37.a)	Tonne	Mesures directes	Ventes totales	19 591	8 069	5 645

4.2.5.3.4 Indicateur relatif à la réparabilité [E5-5 36b)]

Nombre d'étiquettes remises en état	2025	2024	2023
Étiquettes recyclées	2 715 156	1 083 220	1 908 457
Changement de batteries (équivalent étiquettes)	12 652 548	6 922 133	4 379 859
Total	15 367 704	8 005 353	6 288 317

4.2.6 Informations sur la taxonomie européenne

4.2.6.1 Contexte

La publication du règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 ⁽¹⁾ (dit règlement « Taxonomie ») vise à définir un cadre commun d'analyse des activités économiques des entreprises afin de définir celles pouvant être considérées comme « durables » au sens de la Taxonomie. Dans le cadre du Green Deal Européen, l'objectif est d'orienter les flux financiers vers ces typologies d'actifs afin d'atteindre l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050. À ce titre, les entreprises doivent publier pour l'exercice fiscal 2025 la part de leur chiffre d'affaires, de leurs dépenses d'investissements et de leurs dépenses d'exploitations éligibles et alignés aux six objectifs environnementaux décrits ci-après.

Les règlements délégués Climat et le règlement délégué Environnemental définissent la liste des activités couvertes par le Règlement Taxonomie (2020/852). Pour chaque activité une définition est donnée pour répondre aux critères d'éligibilité de l'activité ainsi qu'une liste de critères techniques à respecter permettant de justifier l'alignement.

Pour l'exercice 2025, l'ensemble des textes suivants ont été pris en compte afin de réaliser nos analyses :

- le règlement délégué Climat du 4 juin 2021 et ses annexes sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ⁽²⁾ ;
- le Règlement délégué (UE) 2023/2485 ⁽³⁾ modifiant le règlement délégué Climat (UE) 2021/2139 ;
- la publication des 4 derniers objectifs via le règlement délégué environnemental (UE) 2023/2486 ⁽⁴⁾ ;
- le règlement délégué Article 8 (UE) 2021/2178 ⁽⁵⁾ qui définit la méthodologie et le contenu des indicateurs clés de référence ;
- l'ensemble des FAQ publiées par la commission européenne ainsi que la guidance de la plateforme sur la finance durable (PSF) en matières de garanties minimales ⁽⁶⁾ ;
- le règlement délégué 2026/73 adopté en juillet 2025 et entré en vigueur en janvier 2026, qui introduit des modifications des tableaux réglementaires ainsi qu'un principe de matérialité optionnel permettant de ne pas analyser les activités non matérielles représentant moins de 10 % de chaque indicateur (le Groupe n'a pas utilisé ce dernier).

Présentation de la Taxonomie Verte Européenne

Pour l'exercice fiscal 2025, le Groupe a analysé ses activités selon les critères d'éligibilité et d'alignement des six objectifs environnementaux de la Taxonomie.



l'atténuation du changement climatique (CCM) ;



l'adaptation au changement climatique (CCA) ;



l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines (WTR) ;



la transition vers une économie circulaire (CE) ;



la prévention et le contrôle de la pollution (PPC) ;



la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes (BIO).

Le Groupe doit alors présenter la part de son chiffre d'affaires, de ses dépenses d'investissements (« capex ») et de ses charges d'exploitation (« opex ») associée aux activités économiques éligibles et alignées, le cas échéant, aux critères techniques associés tels que définis par la Taxonomie. Une activité économique est éligible lorsqu'elle est explicitement décrite dans la liste incluse à ce stade dans les règlements délégués Climat et Environnemental et qu'elle est susceptible de contribuer de manière substantielle à l'un des six objectifs environnementaux.

Une activité éligible devient alors alignée dès lors qu'elle respecte l'ensemble des critères d'examen technique, constitués de conditions précises et de seuils de performance nécessaires à la démonstration d'une contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux, sans porter de préjudice important aux autres objectifs et ce dans le respect des garanties minimales définies par le Règlement Taxonomie, qui couvrent les droits humains, la corruption, la fiscalité et le droit de la concurrence.

⁽¹⁾ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32020R0852&from=EN>

⁽²⁾ [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=PL_COM:C\(2021\)2800&from=EN](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=PL_COM:C(2021)2800&from=EN)

⁽³⁾ https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202302485

⁽⁴⁾ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:32023R2486>

⁽⁵⁾ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX%3A32021R2178>

⁽⁶⁾ https://finance.ec.europa.eu/sustainable-finance/overview-sustainable-finance/platform-sustainable-finance_en

DÉFINITION

Les activités éligibles deviennent alignées si elles remplissent les critères techniques suivants :

1 CONTRIBUTION SUBSTANTIELLE (CS)

Les activités respectent les critères de contribution substantielle fixés pour chaque objectif environnemental.

2 NE PAS CAUSER DE PRÉJUDICE IMPORTANT (DNSH)

Les activités ne créent pas de préjudices majeurs significatifs sur aucun des cinq autres objectifs environnementaux.

3 GARANTIES MINIMALES (MS)

Les activités sont menées dans le respect de la Charte internationale des droits de l'homme et des principes fixés par l'OCDE, les NU ou l'OIT, notamment sur la corruption, la fiscalité et le droit de la concurrence.

4.2.6.2 Évaluation et méthodologies

Qualification de l'éligibilité du modèle d'affaires à la Taxonomie

L'analyse de nos activités éligibles a été réalisée sur l'ensemble des 6 objectifs du règlement Taxonomie. Pour l'exercice 2025, les activités suivantes sont considérées comme éligibles, au titre **des mesures individuelles** permettant de conduire à des réductions des émissions de gaz à effet de serre :

Nom de l'activité	Objectif	Activités du Groupe	Section du DEU
6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	Objectif 1 : Atténuation du changement climatique	Dépenses (capex) en location de véhicule longue durée	4.2.1
7.7 Acquisition et propriété de bâtiments	Objectif 1 : Atténuation du changement climatique	Achat ou location de propriété (capex)	4.2.1

Vusion a conservé la même approche que l'an dernier pour valoriser ses dépenses d'investissement (capex) au titre des mesures individuelles permettant de conduire à des réductions des émissions de gaz à effet de serre. Elles correspondent aux dépenses sur les droits d'utilisation calculées en application de la norme IFRS 16, principalement associées aux capex de locations de bâtiments et de véhicules.

Afin d'identifier l'ensemble des activités potentiellement éligibles au sens de la Taxonomie, Vusion a procédé à une analyse de son chiffre d'affaires 2025 par grande catégorie de produits et services vendus. L'analyse a couvert 100 % du périmètre financier consolidé, comme détaillé en section 5.1 Analyse des résultats 2025.

Nom de l'activité	Objectif	Activités du Groupe	Section
5.4 Vente de biens d'occasion	Objectif 4 : Transition vers une économie circulaire	Chiffre d'affaires généré par la mise en vente des étiquettes électroniques intelligentes recyclées dites « de seconde vie ».	4.2.5
8.1 Traitement de données, hébergement et activités connexes	Objectif 1 : Atténuation du changement climatique	Chiffre d'affaires généré par la commercialisation de la plateforme VusionCloud : cette plateforme aide les commerçants à accélérer leur transition numérique et transformer leurs magasins physiques en de véritables environnements digitalisés, automatisés, pilotés par la Data et l'Intelligence Artificielle. Elle permet de déployer très rapidement et gérer dans le temps un grand nombre de magasins et d'étiquettes digitales à un coût très inférieur à toute autre architecture et avec des performances de pointe.	4.2.1

4.2.6.3 Approche d'identification des indicateurs financiers (chiffres d'affaires, dépenses d'investissement et d'exploitation)

Les informations financières utilisées sont issues des systèmes d'information du Groupe (suivi des investissements et états financiers consolidés) validées lors de la clôture annuelle des comptes. Elles ont fait l'objet d'une analyse et d'un contrôle conjoints entre les équipes de consolidation et contrôle de gestion afin d'en assurer la cohérence avec le chiffre d'affaires consolidé et les capex présentés dans les Annexes aux comptes consolidés.

1. Chiffre d'affaires

Définition ⁽¹⁾ : La proportion d'activités économiques éligibles ou alignées à la Taxonomie a été calculée comme la part du chiffre d'affaires provenant des produits et services associés aux activités économiques éligibles ou alignées à la Taxonomie (numérateur) divisée par le chiffre d'affaires (dénominateur), dans chaque cas pour l'exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. Le dénominateur de l'indicateur relatif au chiffre d'affaires est basé sur le chiffre d'affaires consolidé comme détaillé en section 6.1.1.1.2 Compte de résultat consolidé.

Les activités identifiées pour l'indicateur Chiffre d'affaires sont présentées dans les tableaux plus haut (contributrices aux objectifs 1 et 4).

2. Dépenses d'investissements (capex)

Définition ⁽²⁾ : L'indicateur capex est défini comme le ratio entre les dépenses d'investissements éligibles ou alignées à la Taxonomie (numérateur) divisé par les capex totaux (dénominateur) comme détaillé en section 5.1.3 Investissements.

Au numérateur, sont agrégées les capex liées :

- à des actifs ou des processus associés à des activités alignées ou éligibles ;
- aux plans de capex visant à rendre une activité alignée ;

- aux mesures individuelles, comme les investissements liés à la location de véhicules.

Le capex total selon la taxonomie est constitué des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles, des acquisitions de droits d'utilisation (conformément à la norme IFRS 16) et des acquisitions liées à des regroupements d'entreprises.

Pour Vusion, aucun plan de capex n'a été qualifié au titre de l'éligibilité et de l'alignement des activités présentées au sein de l'indicateur Chiffre d'affaires.

La définition du numérateur capex est limitée pour le Groupe aux seules mesures individuelles telles que listées plus haut (contributrices à l'objectif 1 uniquement).

3. Dépenses d'exploitation (opex)

Définition : L'indicateur opex est défini comme le ratio entre les dépenses d'exploitation éligibles ou alignées (numérateur) divisé par les opex totaux selon la Taxonomie (dénominateur).

Au numérateur, sont agrégés les opex liées :

- aux actifs ou processus associés à des activités alignées (aucune activité alignée pour le Groupe),
- à un plan capex existant visant à étendre une activité alignée,
- aux mesures individuelles, comme les achats de productions issues d'activités alignées et les mesures permettant d'améliorer l'efficacité énergétique.

Les opex selon la Taxonomie sont composés des coûts directs non capitalisables suivants : les frais de recherche et développement, les coûts de rénovation des bâtiments, les frais de maintenance et réparation, les loyers présentés au compte de résultat et toute autre dépense liée à l'entretien quotidien des actifs.

⁽¹⁾ Pour plus de détails sur les principes comptables appliqués au chiffre d'affaires consolidé, cf. section 6.1.2. Note II.1.1 des états financiers intégrés au document d'enregistrement universel 2025. Réconciliation : Le chiffre d'affaires consolidé peut être réconcilié avec les états financiers, cf. section 6.1.2.II.4 note 15.

⁽²⁾ Il comprend notamment les actifs liés aux droits d'utilisation (IFRS 16). Pour plus de détails sur les principes comptables concernant les capex, cf. section 6.1.2. note II.1.2. des états financiers intégrés au document d'enregistrement universel 2024. Réconciliation : Le total des dépenses d'investissement peut être rapproché des états financiers, cf. notes 1 et 2, section 6.1.2 des états financiers intégrés au document d'enregistrement universel 2024. Ils correspondent au total des natures de mouvement (coûts d'acquisition et de production).

4.2.6.4 Méthodologie de vérification de la contribution substantielle

Nom de l'activité	Évaluation de la contribution substantielle (CS)	Incertitudes ou arbitrages
CCM 6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers - capex	Sur la base des contrats de leasing de véhicules présentant une augmentation des droits d'utilisation, selon la FAQ 84 de la communication de la Commission C/2023/267 du 20 octobre 2023 : Recensement des véhicules : - appartenant aux catégories M1 et N1, - dont les émissions de CO₂ sont inférieures à 50g de CO₂ /km, - dont la masse de référence n'excède pas le 2,6t (FAQ 84 C/2023/267 du 20 octobre 2023).	Impossibilité de récolter les informations nécessaires pour l'alignement
CC M 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments - capex	- Dans le cas de bâtiments construits avant le 31 décembre 2020, un certificat de performance énergétique relevant au minimum de la classe A a été délivré. - À défaut, le bâtiment fait partie des 15 % du parc immobilier national ou régional les plus performants en matière de consommation d'énergie primaire opérationnelle.	Impossibilité de récolter les informations nécessaires pour l'alignement
CE 5.4 Vente de biens d'occasion - Chiffre d'affaires	- Les produits remis en état sont couverts par un contrat de vente. - L'activité met en œuvre un plan de gestion des déchets qui garantit que les matériaux du produit, en particulier les matières premières critiques, et les composants qui n'ont pas été réutilisés dans le même produit sont réutilisés ailleurs ou sont éliminés conformément à la législation nationale et à la législation de l'Union. - L'emballage est composé d'au moins 65 % de matériaux recyclés ou certifiés par des systèmes reconnus ou a été conçu pour être réutilisé dans le cadre d'un système de réutilisation.	Impossibilité de récolter les informations nécessaires pour l'alignement
CCM 8.1 Traitement de données, hébergement et activités connexes - Chiffre d'affaires	- Centres de données conformes au Code de Conduite Européen pour les centres de données. La mise en œuvre de ces pratiques doit être vérifiée par un tiers indépendant et contrôlée au moins tous les 3 ans. - Potentiel de réchauffement climatique limité pour les fluides frigorigènes utilisés.	Impossibilité de récolter les informations nécessaires pour l'alignement

4.2.6.5 Méthodologie d'évaluation des activités au regard des critères d'évaluation technique (DNSH génériques)

Afin d'évaluer le niveau d'alignement actuel des activités identifiées comme éligibles, le Groupe a procédé à une vérification du respect des critères d'examen technique génériques (DNSH) de ces activités.

4.2.6.5.1 DNSH Génériques énoncés dans l'Appendice A relatif à l'adaptation au changement climatique

Conformément à l'appendice A de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2021/2139 relative à l'atténuation du changement climatique et à l'appendice A de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2023/2486 relative à la promotion de l'économie circulaire, le Groupe a vérifié le respect des critères du DNSH générique Adaptation pour l'ensemble de son chiffre d'affaires concerné par l'alignement. Dans le cadre d'une gestion des risques opérationnels du Groupe, plusieurs risques ont été identifiés tels que décrits en section 2.1 de ce Document d'Enregistrement Universel, ainsi que dans la section 4.2.1.2 de cet état de Durabilité, portant sur les risques physiques climatiques. L'analyse a été menée grâce à un nouvel outil de modélisation des

risques, Altitude, la plateforme scientifique d'AXA Climate au service de l'adaptation au changement climatique.

L'évaluation a porté sur l'ensemble des emplacements géographiques critiques (au nombre de 38) pour la continuité d'activité, qu'il s'agisse de nos opérations propres (centres de R&D et entrepôts notamment) ou de nos fournisseurs amont (matières premières, composants, EMS, fournisseurs de centres de données etc.). Les diligences effectuées couvrent les aléas aigus et chroniques pertinents pour l'ensemble des emplacements de la chaîne de valeur choisis. Cette analyse repose sur des scénarios climatiques reconnus au niveau international et intègre des horizons temporels cohérents avec la durée de vie des actifs et des décisions d'investissement. Les expositions et vulnérabilités ont été appréciées selon une méthodologie proportionnée à la nature et à la localisation des activités. Sur cette base, des mesures de réduction et de gestion des risques sont définies ou envisagées afin de limiter les impacts potentiels identifiés. Le dispositif inclut un mécanisme de suivi et de réévaluation périodique permettant d'actualiser l'analyse au regard de l'évolution des données scientifiques et réglementaires.

4.2.6.5.2 DNSH Génériques énoncés dans l'Appendice B relatif à l'utilisation durable et la protection des ressources hydriques et marines :

Conformément aux critères définis à l'appendice B de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2021/2139, ainsi qu'à l'appendice B du Règlement délégué (UE) 2023/2486, le Groupe n'est pas en mesure de démontrer la conformité aux critères « Do No Significant Harm » (DNSH) relatifs à l'utilisation durable et à la protection des ressources hydriques et marines pour l'ensemble du chiffre d'affaires éligible à l'alignement.

Malgré le renforcement du cadre de gestion des ressources hydriques en 2025 (cf. 4.2.3.1) incluant l'intégration explicite de l'eau dans le Code de conduite fournisseurs, le déploiement d'audits ciblés et le recours à des méthodologies d'analyse du cycle de vie conformes aux normes ISO, les données disponibles ne permettent pas de garantir de manière systématique, sur l'ensemble du périmètre opérationnel et de la chaîne de valeur, l'absence d'impact significatif sur les ressources hydriques et marines.

4.2.6.5.3 DNSH Génériques énoncés dans l'Appendice C relatif à la prévention et du contrôle de la pollution concernant l'utilisation et la présence de produits chimiques

Conformément à l'appendice C de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2023/2486, le Groupe n'est pas en mesure de démontrer la conformité aux critères « Do No Significant Harm » (DNSH) relatifs à la prévention et au contrôle de la pollution, notamment en ce qui concerne l'utilisation et la présence de substances chimiques, pour l'ensemble du chiffre d'affaires éligible à l'alignement.

Le Groupe dispose néanmoins d'un dispositif structuré de suivi des substances présentes dans ses produits, incluant des indicateurs relatifs aux substances extrêmement préoccupantes (SVHC) au titre du règlement REACH ainsi qu'aux substances concernées par le règlement CLP. Ces éléments, mobilisés dans le cadre du reporting ESRS E2, permettent d'identifier et de suivre la présence de substances réglementées dans les produits mis sur le marché.

Par ailleurs, les produits remis sur le marché dans le cadre des activités de seconde vie respectent les réglementations applicables, notamment REACH et RoHS, et ne font pas l'objet de modifications susceptibles d'introduire de nouvelles substances.

4.2.6.5.4 Méthodologie d'évaluation des activités au regard des critères d'évaluation technique (DNSH spécifiques)

Pour l'activité 8.1 Traitement de données, hébergement et activités connexes, les critères sont en cours de vérification auprès de nos fournisseurs Cloud.

Pour l'activité 5.4 Vente de biens d'occasion, les activités du Groupe ne sont pas concernées par les critères d'évaluation technique DNSH spécifiques.

4.2.6.5.5 Méthodologie d'évaluation des activités au regard des garanties minimales (MS)

Respect des garanties minimales

Le Groupe n'a pas fait l'objet de condamnation sur la période, de nature à remettre en cause le respect des MS sur les différentes thématiques.

Conformément aux principes directeurs des garanties minimales décrits dans l'article 3 et 18 du règlement Taxonomie, nous avons conduit une analyse du respect de ces critères sur l'ensemble du Groupe.

Nous avons conduit les travaux en nous basant sur les précisions apportées par la plateforme sur la finance durable et du document ⁽¹⁾ « Final Report on Minimum Safeguards ». Quatre thématiques sont ainsi mises en avant par le rapport et doivent être couvertes par les garanties minimales : (i) les droits humains (y compris les droits des travailleurs et des consommateurs), (ii) la corruption, (iii) la fiscalité et (iv) le droit de la concurrence.

Le respect des garanties minimales a été analysé au regard des critères proposés dans ce rapport afin de s'assurer que le Groupe n'est pas à l'origine de violations des droits et réglementations en lien avec ces quatre thématiques.

Nous avons mené la revue des garanties minimales en central via des ateliers conduits avec les directions concernées.

- **Droits humains** : Vusion s'engage à respecter et promouvoir les droits de l'homme et libertés fondamentales reconnus dans toutes ses activités (cf. Section 4.3.1.3).
- **Lutte anti-corruption et pratiques concurrentielles (droit à la concurrence)** : le Groupe a mis en place des procédures anti-corruption (cf. Section 4.4.1.4). Par ailleurs, le Code d'éthique du Groupe promeut une culture de l'intégrité dans l'ensemble de l'entreprise ainsi que des pratiques commerciales responsables, dans le respect des lois relatives aux pratiques concurrentielles (cf. Section 4.4.1.5) Ce code est complété par le Code de conduite des fournisseurs afin de s'assurer de la bonne prise en compte des préoccupations sociales tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Le Groupe a également instauré les modalités de respect de la loi Sapin II relative à la lutte contre la corruption. (cf. Section 4.4.1.3).
- **Fiscalité** : l'entreprise considère la gouvernance et la conformité en matière fiscale comme des éléments importants de veille : des processus adéquats de gestion des enjeux fiscaux sont en place.

⁽¹⁾ https://finance.ec.europa.eu/system/files/2022-10/221011-sustainable-finance-platform-finance-report-minimum-safeguards_en.pdf

4.2.6.6 Résultats

4.2.6.6.1 Chiffre d'affaires

Pour l'année fiscale 2025, le Groupe a effectué ses analyses en incluant toutes les activités couvertes par les annexes du règlement Taxonomie, portant sur les six objectifs ainsi que sur les amendements des objectifs 1 et 2.

Pour l'activité 5.4 Vente de biens d'occasion (CE), Vusion n'a pas réussi à aligner le chiffre d'affaires généré par la vente d'étiquettes de seconde vie.

Pour l'activité 8.1 Traitement de données, hébergement et activités connexes (CCM), le chiffre d'affaires généré par ce service a doublé par rapport à 2024, en cohérence avec la progression de notre base installée cloud qui a atteint en 2025 plus de 375 millions d'ESL.

Ainsi, ces deux activités portent la part du chiffre d'affaires éligible à la Taxonomie à 8% pour l'exercice 2025.

4.2.6.6.2 Capex reliés aux mesures individuelles

Les travaux d'analyse de l'éligibilité ont porté sur l'ensemble des 6 objectifs du règlement Taxonomie. Une analyse de l'éligibilité des activités 6.5 et 7.7 a été réalisée sur l'objectif d'atténuation du changement climatique (CCM).

Pour l'exercice 2025, n'ayant pas les informations suffisantes pour définir l'éligibilité de nos activités à

l'objectif d'adaptation au changement climatique, le Groupe a décidé de conserver une approche prudente et de reporter uniquement sur l'éligibilité au titre de l'objectif d'atténuation au changement climatique.

Les investissements éligibles tels que définis par le règlement Taxonomie s'élèvent en 2025 à 4,6 millions d'euros (relatifs aux contrats de location longue durée de bâtiments et véhicules), par rapport à un total d'investissements (tels que définis par la réglementation taxonomie) de 142,2 millions d'euros, soit un ratio d'éligibilité des capex de 3,2 %.

4.2.6.6.3 Opex reliés aux activités générant du chiffre d'affaires éligible à la taxonomie

En raison de la non matérialité des opex Taxonomie par rapport au modèle d'affaires, nous avons décidé de conserver la même méthodologie que sur l'exercice 2024 et d'utiliser le régime d'exemption des opex prévu par le règlement Taxonomie. En effet, seulement 16,6 millions d'euros d'opex au sens strict de la Taxonomie sont potentiellement éligibles. Cette année, le ratio entre la nature des opex au sens de la Taxonomie et les opex totaux Groupe est égal à 0,8 % ce qui permet d'appliquer le principe d'exemption.

4.2.6.7 Évolution par rapport à l'exercice précédent

Concernant les capex, les résultats sont très similaires aux résultats de 2024. Seules les dépenses d'investissement relatives aux contrats de location longue durée de bâtiments et de véhicules étaient éligibles, soit un ratio d'éligibilité de 1,7 %.

Concernant les opex, le Groupe a utilisé en 2025 le régime d'exemption des opex, comme en 2024.

4.2.6.8 Perspectives

Au regard de la structure actuelle de ses activités, le Groupe constate que la part d'activités éligibles et alignées au sens du Règlement (UE) 2020/852 demeure limitée et non significative au regard de son modèle d'affaires.

En conséquence, la Taxonomie européenne ne constitue pas, à ce stade, un levier stratégique prioritaire d'allocation du capital ou de pilotage de la performance extra-financière.

Le Groupe assure une stricte conformité aux exigences déclaratives de l'article 8 et procède à une revue périodique de son éligibilité et de son alignement. En revanche, la

stratégie environnementale et climatique reste principalement structurée autour des exigences des ESRS – notamment ESRS E1 (Changement climatique) pour la gestion des risques physiques et de transition, la trajectoire de décarbonation et la résilience – ainsi que des cadres internationaux pertinents (TCFD).

À ce stade, aucun plan d'actions spécifique visant à accroître le taux d'alignement Taxonomie n'est envisagé, celui-ci dépendant essentiellement de l'évolution du périmètre d'activités et du cadre réglementaire applicable.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

4.3 Informations sociales [S1, S2, S4]

La direction des ressources humaines est une direction centralisée au siège du Groupe, disposant de relais (HRBP et chargés de recrutement) au sein des principales filiales du Groupe (États-Unis/Canada, Autriche/Allemagne, Taïwan). L'équipe centrale édicte les grands principes et politiques du Groupe, et s'assure que ceux-ci sont bien mis

en œuvre dans toutes les entités. Le respect des normes et règlements nationaux est assuré grâce au partenariat avec des cabinets spécialisés qui réalisent les paies, et effectuent la veille réglementaire indispensable au bon respect des exigences locales.

4.3.1 Personnel de l'entreprise [S1]

Intérêts et attentes des parties prenantes [ESRS2. SBM-2]

La prise en compte des attentes des parties prenantes est décrite en section 4.1.1.2

4.3.1.1 Impacts, risques et opportunités liés aux effectifs de l'entreprise et leurs interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires [ESRS 2. SBM-3]

L'évaluation des IROs matériels, réalisée pour l'ensemble des effectifs du Groupe sans distinction de poste ou d'implantation géographique, se conclut par l'établissement de cinq impacts, risques et opportunités, de nature systémique, et confirme la nécessité d'entretenir un dialogue managérial de qualité et une attention portée à l'équité.

Cette évaluation sous-tend la stratégie basée sur les trois axes ci-dessous :

- Notre stratégie d'**expansion géographique** conduit au recrutement d'équipes commerciales, techniques et de gestion de projet locales, basées au plus près de nos clients, de leurs magasins physiques et de leurs centres de décision et fait également appel à la mobilité. L'effectif commercial constitue ensuite le sous Groupe le plus significatif, l'expansion mondiale de l'activité du Groupe induisant une présence au plus près des clients. Ces effectifs sont, par la nature de leur mission, plutôt nomades et présentent donc un aspect spécifique de prévention du risque. La connaissance approfondie du marché de la distribution et le nécessaire engagement de long terme dans le suivi client constitue également un enjeu de rétention pour la direction des ressources humaines du Groupe.

Fin 2025, le Groupe comptait 1134 collaborateurs, (la société Yagora, nouvelle entrée en périmètre, n'est pas comprise), de cultures, de langues, de sexes, d'âges et de niveaux d'expertise différents.

Cette diversité de profils alimente une pensée innovante et des idées originales, génératrices de valeur ajoutée durable pour les solutions proposées à nos clients.

- Notre stratégie d'**innovation** induit une force de travail salariée composée, pour l'essentiel, de collaborateurs travaillant dans des conditions de travail tertiaire : en effet un tiers de ses effectifs est lié aux fonctions de

recherche et développement, nécessaires à entretenir le niveau de propriété intellectuelle et de technicité nécessaire à son domaine d'expertise. Ces postes très spécialisés et très recherchés impliquent une capacité d'attrait de ces profils pour le Groupe, puis de rétention.

- Notre stratégie d'**offre de services et d'assistance clients** au sein de leurs établissements, induit la formation d'équipes d'intervention à l'œuvre sur le terrain (personnels des entrepôts, installateurs en magasin). C'est le plus souvent pour ce type de fonctions que le Groupe peut faire appel à des non salariés (intérimaires ou prestataires free-lance) au sein de ses opérations. Cette population présente également un profil de sécurité au travail qui répond aux spécificités de leur métier (décrites en section 4.3.1.6 Santé-Sécurité [S1-14]). La moyenne d'âge des salariés du Groupe est de 37 ans (35 ans pour les femmes, 38 ans pour les hommes), tranche d'âge moyen induisant assez fréquemment des sujets liés à la parentalité de jeunes enfants.

Il n'existe aucun risque de travail forcé ou de travail des enfants au sein des opérations de Vusion. Le Groupe s'engage à proposer à ses collaborateurs des chances égales de reconnaissance et d'évolution de carrière, quels que soient leur origine, leur sexe ou leurs croyances. Le Groupe respecte l'ensemble des réglementations et accords applicables dans chaque pays. Les collaborateurs sont recrutés uniquement sur la base de leur formation, de leur expérience professionnelle, de leur potentiel et capacités d'adaptation, ainsi que de leur motivation pour nous rejoindre.

En conséquence, le Groupe a développé plusieurs plans d'actions, mis en œuvre au sein de l'ensemble des entités du Groupe, et décrits en section 4.3.1.4.

4.3.1.2 Gestion des impacts, risques et opportunités liés aux effectifs de l'entreprise [ESRS 2. IRO-1]

Vusion a procédé à son évaluation de double matérialité tel que décrit en section 4.1.2.1.

Norme ESRS	Sous-sous enjeux	IRO	Type	Partie de la chaîne de valeur
S1	Conditions de travail et bien-être au travail	Transparence et confiance dans le dialogue managérial qui attireraient et retiendraient nos employés.	O	Opérations propres
S1	Conditions de travail et bien-être au travail	Attirer les employés grâce à la diversité (nationalités, cultures, âges) et l'égalité des chances.	O	Opérations propres
S1	Conditions de travail et bien-être au travail	Risque de départ des employés et/ou difficultés d'attraction et de rétention des employés en raison de mauvaises conditions de travail.	R	Opérations propres
S1	Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Violation des droits des employés tels que définis par l'OIT en cas de mauvaises conditions de travail.	—	Opérations propres
S1	Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Violation des droits humains des employés en cas de traitement inégal, de harcèlement et/ou de violence.	—	Opérations propres

4.3.1.3 Politiques liées au personnel de l'entreprise [S1-1]

L'engagement du Groupe pour une croissance éthique et durable repose sur la valeur fondamentale du respect des droits humains et des libertés fondamentales.

Taux de couverture des évaluations de risques droits humains

Le Groupe a identifié l'ensemble de ses établissements et lieux de travail au niveau mondial afin de disposer d'un périmètre exhaustif pour la conduite des évaluations de risques en matière de droits humains.

L'identification des établissements repose sur les référentiels internes du groupe (liste des filiales et des établissements). L'ensemble est consolidé au niveau groupe et mis à jour périodiquement (deux fois par an).

Le Groupe conduit ses évaluations de risques en matière de droits humains conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP) et aux lignes directrices de l'OCDE. Le périmètre couvre l'ensemble des entités consolidées, représentant 1134 collaborateurs répartis dans 20 juridictions. La hiérarchisation des risques géographiques est fondée sur l'analyse croisée d'indices externes de référence tels que les Worldwide Governance Indicators de la Banque mondiale, l'indice Freedom in the World de Freedom House, l'ITUC Global Rights Index relatif aux droits des travailleurs, ainsi que l'indice de perception de la corruption de Transparency International.

L'analyse repose sur une approche fondée sur le risque, intégrant des critères de priorisation tels que la localisation géographique, le cadre réglementaire local, la nature des activités exercées (fonctions tertiaires, R&D, équipes commerciales mobiles, interventions sur site), ainsi que les caractéristiques de la main-d'œuvre.

Le détail de l'analyse est fourni en section 4.3.1.7.

Compte tenu de la répartition géographique du Groupe, majoritairement implanté dans des pays à haut niveau de protection des droits fondamentaux (Union européenne,

Amérique du Nord, Japon, Australie), les risques identifiés concernent principalement des enjeux opérationnels tels que les conditions de travail, la santé et sécurité, l'égalité de traitement et la prévention des discriminations.

Des vigilances spécifiques sont toutefois identifiées dans certaines zones à cadre réglementaire ou à pratiques plus hétérogènes (notamment Mexique, Europe centrale et certaines implantations en Asie), ainsi que sur certaines catégories de travailleurs (personnels mobiles, équipes terrain, recours à des prestataires).

Vusion est signataire du Pacte mondial des Nations unies depuis 2021, reconnaît les principes directeurs de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs de l'ONU sur les entreprises et les droits de l'homme. Il s'attache à faire appliquer partout dans le monde les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), notamment celles sur le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, l'élimination du travail forcé ou obligatoire et l'abolition effective du travail des enfants.

Vusion proscrit strictement toute forme de travail des enfants. Cet engagement s'inscrit dans le respect des normes internationales du travail relatives au travail des mineurs, notamment la Convention n° 138 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et la Convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants.

En conséquence, Vusion n'emploie aucun salarié âgé de moins de 18 ans.

La mise en œuvre des politiques et du Code de conduite (mis à jour en 2025) est pilotée par la direction Juridique et la direction Risque, Audit et Contrôle Interne du Groupe. Ces politiques sont disponibles sur l'intranet du groupe et également accessibles via le site internet du Groupe.

Politique mise en place par le Groupe	Description de la politique	Scope de la politique	Responsabilité
Le Code éthique (complété et détaillé par le Code de conduite fournisseurs, les politiques de lutte contre la discrimination et le harcèlement, l'engagement en faveur des valeurs portées par l'Organisation internationale du travail des Nations unies, la procédure en matière de santé et sécurité au travail, la politique en matière de droit du travail) et le dispositif d'alerte éthique	Les principes directeurs guidant la société et ses salariés sont édictés au sein du Code de conduite des affaires (ou Code éthique). L'objectif du Code éthique est d'exposer les normes légales et éthiques ainsi que les pratiques équitables et intègres du Groupe et notamment : • le respect des droits humains, la lutte contre les discriminations, l'égalité des droits ; • le respect des conditions de santé, sûreté et sécurité ; l'interdiction de tout type de harcèlement ; • les sujets de confidentialité d'informations et de délits d'initiés.	Toutes parties prenantes	La direction juridique et la direction du contrôle interne veille à la signature de ce document par tous les salariés, à chaque mise à jour de ce dernier. la direction des achats industriels veille à la signature du Code de conduite fournisseur une fois par an.
La politique en faveur des droits du travail	Cette politique rappelle le droit sur la liberté d'association et sur le droit à s'inscrire dans le cadre d'accords collectifs, rappelle les principes de lutte contre le travail forcé et celui des enfants, contre la discrimination et le harcèlement.	Toutes parties prenantes	La direction des ressources humaines et la direction des achats industriels (chaîne de valeur amont).
La politique en faveur des droits humains	Cette politique rappelle les grands principes fondamentaux que Vusion s'engage à respecter et attend de ses parties prenantes - il y est rappelé que Vusion a signé ou s'est engagé dans les initiatives/programmes suivants : les principes des Nations unies, de l'organisation internationale du travail, UN Global Compact.	Toutes parties prenantes	La direction des ressources humaines et la direction des achats industriels (chaîne de valeur amont).
La politique de santé et sécurité	Cette politique décrit les actions entreprises en matière de formation (évacuation incendie, prévention des risques d'accident etc.) l'identification et la prévention des troubles musculo-squelettiques ainsi que la préservation de la santé mentale des effectifs.	Effectifs propres	La direction des ressources humaines.
La politique en matière d'égalité des droits	Cette politique détaille le plan d'action en faveur d'un management plus féminisé et des moyens mis en œuvre, dont notamment le mentorat.	Effectifs propres	La direction des ressources humaines.

4.3.1.4 Actions et ressources liées aux effectifs de l'entreprise [S1-2]

Dialogue social

Communication interne Groupe

Afin d'assurer une information régulière, claire et homogène auprès de l'ensemble des collaborateurs, Vusion s'appuie sur plusieurs dispositifs de communication interne à l'échelle du Groupe. Le Groupe organise notamment des réunions régulières intitulées CEO Update, ouvertes à l'ensemble des salariés, avec la possibilité de participer en présentiel ou à distance, afin de garantir une accessibilité équitable quel que soit le lieu de travail.

Les CEO Update permettent de partager les sujets d'actualité du Groupe, les orientations stratégiques, les faits marquants et les projets en cours. Elles contribuent également à anticiper et clarifier les sujets susceptibles de susciter des interrogations ou des discussions en interne, dans un objectif de transparence et de compréhension commune.

En complément, des communications régulières sont diffusées par voie électronique auprès de l'ensemble des salariés afin de relayer les informations clés, les décisions importantes et les messages de la direction générale.

Ces dispositifs participent à la diffusion de l'information, à la cohérence des messages au sein du Groupe et à la bonne compréhension des priorités stratégiques.

Dialogue avec les employés

L'enquête de satisfaction salariés (eNPS®), réalisée tous les semestres, est l'un des outils majeurs d'interaction avec les employés. La méthode de consultation est décrite en section 4.3.1.6.

En complément de l'enquête eNPS semestrielle, le Groupe déploie ponctuellement des enquêtes d'engagement thématiques lorsque les résultats mettent en évidence des axes nécessitant une analyse approfondie. Ces dispositifs permettent d'explorer plus finement certaines dimensions identifiées comme prioritaires par les collaborateurs. À titre d'exemple, des enquêtes dédiées à la Diversité et à l'Inclusion ont été conduites en 2024 et 2025 afin d'évaluer la perception des pratiques internes, d'identifier les écarts éventuels et de recueillir des recommandations concrètes. Comme l'eNPS, ces enquêtes sont strictement anonymes, garantissant la confidentialité des réponses et favorisant une expression libre. Les enseignements issus de ces consultations permettent d'orienter, lorsque cela est pertinent, des actions d'amélioration adaptées aux enjeux identifiés.

Évaluations managériales régulières

Le Groupe réalise des entretiens individuels semestriels. Ces entretiens d'évaluation constituent l'occasion d'un échange de chaque employé avec son manager direct sur le semestre écoulé, les objectifs individuels sont fixés de manière concertés en cohérence avec la stratégie de l'entreprise. Un entretien de développement s'ajoute à l'entretien d'évaluation, une fois par an (en début d'année) : celui-ci permet de se projeter dans l'avenir, faire état des souhaits de formation, d'évolution et de mobilité.

Afin d'homogénéiser les pratiques au sein du Groupe et d'assurer une application cohérente et équitable de la politique d'évaluation, nous utilisons notre plateforme digitale à la source d'une dématérialisation du processus des entretiens semestriels de performance. Cet outil est utilisé dans toutes les entités du Groupe.

Chaque collaborateur, chaque manager doit respecter ce processus selon une méthode homogène et en coordination avec la direction des ressources humaines : alignement des objectifs, identification des besoins en formation, évaluation de la performance et des compétences, gestion des carrières et des mobilités.

L'objectif consiste d'ores et déjà à faire en sorte que 100 % des salariés du Groupe fassent l'objet d'une revue de performance et d'échange managérial, chaque semestre (98 % de taux de réalisation au S2 2025).

Dans une démarche d'amélioration continue, le Groupe a engagé un projet de changement de plateforme de gestion de la performance à compter de 2026. La nouvelle plateforme vise à proposer aux salariés un outil plus collaboratif, favorisant une meilleure lisibilité des objectifs, facilitant l'expression des salariés dans le cadre des échanges avec le manager et renforçant la transparence des processus d'évaluation.

Droit de réunion et de négociation collective

Vusion reconnaît et considère la liberté d'association et la négociation collective comme des droits fondamentaux de ses employés : cette reconnaissance est formalisée au sein de sa « Labor Rights Policy » (disponible sur notre site web) et est signataire du Global Compact. Vusion s'engage à être en conformité avec les différentes réglementations et législations locales dans chacun des pays où il opère.

Le Groupe respecte le droit individuel de ses employés de former, d'adhérer ou de ne pas adhérer, de participer ou de quitter librement des organisations syndicales ou tout autre organisme de leur choix pour faire valoir et/ou défendre leurs intérêts ainsi que de négocier collectivement pour soutenir et/ou défendre leurs intérêts mutuels sans crainte de représailles (l'intimidation, la discrimination ou le harcèlement sous toutes ses formes, la perte de salaire ou le licenciement).

Vusion reconnaît également l'importance du dialogue avec les représentants du personnel nommés librement, les organes de représentation des collaborateurs ou les organisations (comme les syndicats), et soutient le dialogue social.

Enfin, chez Vusion, nous respectons toutes les exigences visant à établir et maintenir des relations fructueuses et mutuellement bénéfiques au sein des instances paritaires.

Tout comportement non conforme à ces droits doit être signalé. Le dispositif d'alerte éthique est disponible pour tous sur notre plateforme employés en versions anglaise et française.

Le dialogue social est géré par la direction des ressources humaines, présidé par le Chef d'établissement et animé localement en collaboration avec les représentants du personnel selon la réglementation de chacun des pays.

Plusieurs accords d'entreprise ont été négociés et conclus avec les représentants du personnel (lorsque cette instance existe dans la filiale concernée), puis déclinés dans le monde afin d'assurer une homogénéité des pratiques. Certains programmes ont été élaborés ensemble :

- accords sur l'organisation du temps de travail ;
- accords de télétravail ;
- Code éthique ;
- charte informatique ;
- droit à la déconnexion ;
- programme Égalité des droits.

4.3.1.5 Remédiation des impacts négatifs et alertes [S1-3]

Les impacts négatifs potentiels bruts, identifiés par le Groupe sont au nombre de deux :

- violation des droits des employés tels que définis par l'OIT en cas de mauvaises conditions de travail ;
- violation des droits humains des employés en cas de traitement inégal, de harcèlement et/ou de violence.

Afin de remédier à ces impacts négatifs potentiels, le Groupe met en œuvre plusieurs plans d'actions afin d'assurer :

- l'équilibre vie professionnelle-vie privée ;
- la sécurité au travail ;
- une politique de lutte contre la discrimination et le harcèlement ;
- et, le cas échéant, la capacité de signaler tout manquement aux droits humains grâce au dispositif d'alerte commun à l'ensemble des parties prenantes, décrit en section 4.4.1.3.

4.3.1.6 Plans d'actions destinés à adresser les impacts matériels liés au personnel de l'entreprise [S1-4]

Les plans d'action destinés à adresser les impacts matériels sont regroupés selon les axes suivants.

Transparence et confiance dans le dialogue managérial

eNPS® : Enquête de satisfaction des collaborateurs

Le plan d'action lié à l'enquête de satisfaction salariés décrite **a pour objectif de maintenir cette consultation semestrielle et d'assurer, à chaque enquête, un score supérieur à +30** ⁽¹⁾ sur une échelle de -100 à +100, ou à remédier immédiatement à toute baisse de ce score, par une analyse poussée des réponses et commentaires des salariés.

Dialogue managérial

Le dialogue managérial décrit en section 4.3.1.4, dont l'objectif est bien de couvrir 100 % des salariés, est utilement complété par une politique de rémunération et un partage de la valeur créée par l'entreprise.

Politique de rémunération

Conformément aux principes énoncés dans notre politique en matière de droits du travail, la direction des ressources humaines veille à ce que chaque collaborateur bénéficie d'une rémunération alignée sur les standards sociaux et économiques en vigueur, et respectueuse des réglementations locales, en cohérence avec les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies.

Présent dans une vingtaine de pays, le Groupe s'assure du respect des réglementations locales en matière de rémunération, d'heures de travail, d'heures supplémentaires et d'avantages sociaux, tout en maintenant une politique globale équitable et compétitive, alignée sur les standards de l'industrie et les marchés locaux. Notre objectif est de proposer une rémunération équitable et compétitive, alignée sur les standards de l'industrie et les marchés locaux. Nous nous engageons à offrir un salaire juste, ainsi que le plein respect des lois applicables en matière de salaires, d'heures de travail, d'heures supplémentaires et d'avantages sociaux.

Une attention particulière est portée à la protection sociale : le Groupe propose une couverture santé et retraite de qualité pour l'ensemble des collaborateurs, ainsi que pour leurs familles et ayants droit, souvent bien supérieure aux exigences réglementaires locales, conformément aux standards sociaux élevés en France.

Aujourd'hui, 96 % de nos collaborateurs disposent d'un contrat à durée indéterminée et sont recrutés localement, contribuant ainsi à l'employabilité et au développement économique des pays où nous opérons.

La croissance rapide des ventes de Vusion et la performance financière depuis 2012 sont directement liées à l'engagement et à l'expertise de nos équipes. Il est donc essentiel que la rémunération variable reflète leur contribution à la réussite du Groupe.

Notre politique de rémunération globale repose sur la performance, l'esprit entrepreneurial et la responsabilité individuelle :

- 80 % de la rémunération variable dépend de la réalisation d'objectifs individuels spécifiques et mesurables ;
- 20 % sont liés aux performances globales du Groupe.

Les objectifs sont définis de manière transparente et formellement validés chaque semestre par le collaborateur. Leur évaluation s'effectue via notre Système d'Information RH, qui permet de décliner les objectifs stratégiques du Groupe à chaque niveau managérial et selon les métiers.

Partage de la valeur

En parallèle de certaines réglementations locales, qui prévoient des régimes de participation aux bénéfices pour les employés, le Groupe, de manière volontariste, a accordé des actions de performance depuis 2016 à des contributeurs clés de la performance du Groupe.

L'objectif est de permettre un ratio d'environ 70 % de la population salariée de bénéficier de ces plans d'actions de performance et cela constitue le ratio cible d'ici 2030, à maintenir en fonction de la croissance du Groupe.

De manière ponctuelle, un élargissement des bénéficiaires, à l'ensemble du personnel en contrat à durée indéterminée, ayant six mois de présence et justifiant d'une performance en ligne ou supérieure aux attentes peut être opéré, ce qui a été le cas en 2024 et en 2025 : ces plans motivent les bénéficiaires sur des objectifs essentiels de création de valeur tels que la croissance, la performance financière et le développement durable.

Ces plans font de la motivation le premier levier de performance de l'entreprise et sont devenus des outils de premier plan pour attirer et fidéliser les collaborateurs les plus talentueux et pour les impliquer dans notre culture d'entreprise.

⁽¹⁾ Explication sur la méthode de notation en section 4.3.3.1.

Quelques plans nationaux spécifiques sont également en cours :

- En France – en 2023, un troisième accord d'intéressement aux bénéfices pour la période 2023 à 2025 a été signé au sein de Vusion SA. Il prévoit l'attribution d'une prime d'intéressement potentielle encore plus importante par rapport aux périodes précédentes,
- Aux États-Unis – des plans spécifiques de RSU (Restricted Stock Units) ont été mis en place dans l'entité américaine.

Égalité des droits

La politique d'égalité des droits chez Vusion a pour axe prioritaire l'accès des femmes aux postes de management et de direction.

Parallèlement à cet axe prioritaire, deux autres indicateurs de la diversité sont suivis de manière récurrente :

- le **mix générationnel** tel que publié au sein de l'indicateur [S1-9] ;
- le **nombre de nationalités présentes à l'effectif : 59 nationalités en 2025.**

Parité au sein des effectifs

En tant que Groupe mondial englobant diverses communautés, nous nous engageons à proposer une égalité de chances à toutes les femmes et tous les hommes employés dans la Société, quel que soit l'endroit où ils vivent et travaillent. Malgré cette intention, la sous-

représentation des femmes dans l'ensemble du secteur technologique reste un sujet. Non seulement la technologie a besoin d'une plus grande représentation des femmes mais nous sommes également convaincus que la diversité au sein des équipes de direction conduit à une meilleure performance. Par conséquent, notre objectif est d'améliorer significativement la représentation féminine à la fois au sein des fonctions dirigeantes et sur l'ensemble du vivier de talents.

L'objectif est d'atteindre un taux de représentation féminine de 30 % au sein du GMB ⁽¹⁾ en 2027 puis de 36 % en 2029 (pour 28 % en 2024 et 32 % en 2025).

Pour l'ensemble des effectifs, le Groupe vise une progression continue du taux de représentation féminine, avec un objectif d'au moins 36 % en 2027-2029, contre 34 % en 2025. Cette trajectoire vise à soutenir la constitution d'un vivier interne suffisant pour alimenter les postes de management et de direction.

Pour parvenir à une meilleure représentation des genres, le Groupe a initié un programme interne visant à accroître la représentation des femmes aux postes de direction par :

- l'identification des femmes qui ont le potentiel, à court ou moyen terme, d'accéder à des postes à responsabilité ;
- la mise en place d'un programme de mentorat et des plans de développement individuels, au travers desquels les femmes sont encouragées à établir des liens avec des mentors susceptibles de les aider à acquérir les compétences dont elles auront besoin pour être en mesure d'assumer des fonctions dirigeantes à l'avenir.

Égalité des droits – Nos actions depuis 2023

2023 - 2024	2025 - 2027	Perspectives 2030
L'accent sur la parentalité et le bien-être au travail	Conduire un changement sociétal positif grâce à tous nos objectifs	Consolider une gouvernance exemplaire en matière de diversité et d'inclusion
• Faciliter la parentalité au sein de Vusion <i>Flexibilité au travail, congés étendus et payés pour tous les pays, 3 jours offerts par an jusqu'à ce que les enfants atteignent 12 ans, 1 jour offert pour la rentrée des classes</i> • Accompagnement spécifique des jeunes parents <i>Formation à propos de la charge mentale, Interview de retour après la naissance</i> • Promettre une égalité de traitement en entreprise <i>4,3/5 au S1 puis 4,4/5 au S2 sur la question du eNPS® « Les chances de développement sont les mêmes pour toutes les personnes de l'entreprise »</i>	• Amélioration de notre marque employeur • Participation des employés pour créer une communauté engagée • Support des écoles d'ingénieurs aux plus forts taux de mixité • Attraction et fidélisation des meilleurs talents • Objectif de 30 % de femmes au sein du GMB en 2027	• Poursuivre nos actions de formation, de sensibilisation et de promotion des femmes vers des rôles à haute responsabilité. • Vers une politique handicap engagée pour assurer l'égalité d'accès et de parcours. • Transparence salariale déployée dans l'ensemble des pays.

⁽¹⁾ GMB = Global Management Board.

Conditions de travail - Équilibre vie professionnelle/vie personnelle

Flexibilité

Depuis 2020, plusieurs accords sur le télétravail ont été mis en place afin que les salariés puissent travailler deux jours par semaine depuis leur domicile. Ces accords sont déployés dans tous les pays dans lesquels nous sommes implantés et sont largement pratiqués, sauf dans certains départements dont les métiers ne peuvent pas se pratiquer à distance comme le service logistique, le service installations et les tests hardware.

Ainsi, l'ensemble des entités du Groupe est maintenant couvert par un accord de télétravail, à l'exception de certains postes, qui par nature, ne peuvent en bénéficier (personnel des entrepôts, etc.). Cette politique répond à un double objectif de performance et d'amélioration de la qualité de vie des collaborateurs, en favorisant une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée, en limitant les contraintes liées aux trajets, en contribuant au développement durable en réduisant le nombre de déplacements automobiles, tout en veillant à maintenir le lien social.

Nous nous assurons que ce nouveau mode de travail s'effectue dans un cadre sécurisé. La connexion à distance est assurée par des plateformes VPN et est autorisée pour les collaborateurs ayant pris connaissance de la charte informatique et de notre Code de conduite des affaires. Cette approche est complétée par des dispositifs d'accompagnement des collaborateurs afin de préserver l'équilibre et la qualité de vie, notamment en matière de temps de connexion et de suivi de la santé.

Nous reconnaissons l'importance et les avantages d'être une organisation agile, tant en ce qui concerne la productivité que la prise en charge de nos collaborateurs. Pour nous, des horaires flexibles qui répondent à la fois aux besoins de l'organisation et à la situation personnelle de chacun constituent le meilleur modèle.

Espaces de travail

Le Groupe a investi dans le développement d'espaces de coworking destinés à offrir à l'ensemble de nos collaborateurs un terrain propice à l'interaction sociale, au partage des connaissances, à la réflexion et à la créativité. Ces espaces sont connectés, conviviaux, aérés, lumineux, flexibles et agiles pour permettre l'organisation d'événements, tant internes qu'externes, et l'installation de nouveaux *showrooms*, plus spacieux et modernisés pour mettre en valeur nos produits et innovations.

L'objectif du Groupe est d'investir dans des espaces de travail favorisant à la fois l'accessibilité et un travail d'équipe productif partout dans le monde, de sorte que tous nos collaborateurs puissent bénéficier de bureaux facilement accessibles et bien desservis en transport publics, conformes à l'état de l'art en matière d'aménagement de bureaux et de bien-être au travail :

- Le siège du Groupe a déménagé en 2014 dans un bâtiment « haute qualité environnementale » (HQE),

conforme aux normes les plus strictes en matière de confort, d'éclairage, d'activités sportives (yoga et pilates), d'ergonomie, d'espaces sociaux et autres.

- En 2019, le centre de R&D et le siège social en Autriche ont été transférés dans un tout nouveau bâtiment à Fernitz, au sud de Graz. Spacieux, il propose un service de restauration, une salle d'entraînement pour pratiquer des sports, un mur d'escalade ainsi que des zones de loisirs.
- En 2023, le bureau de Dallas aux États-Unis s'est installé dans des locaux neufs et ultramodernes. L'équipe Belive d'Amiens en France a déménagé près de la gare et les aménagements intérieurs ont été réalisés dans le même esprit. À Mexico, l'équipe a également déménagé récemment pour bénéficier des mêmes conditions de travail ; et
- de nombreux autres bureaux comme à Chicago, à Milan ou au Japon se sont étendus pour faciliter la croissance et des aménagements modernes, connectés et spacieux.
- Plus récemment, nous avons agrandi en 2025 le bureau de Dallas et de Fernitz afin d'accueillir dans les meilleures conditions la croissance soutenue de nos effectifs dans ces 2 villes.
- Les projets 2026 sont d'ores et déjà identifiés, la recherche de nouveaux sites plus grands à Londres et Tokyo est en très bonne voie, et nous démarrerons l'année 2026 avec l'inauguration de nouveaux bureaux à Montréal.

Le Groupe utilise ces espaces collaboratifs pour organiser et promouvoir de nombreux événements sociaux dans le but de favoriser un environnement interactif et une communication interne efficace. Par exemple, un *CEO update* est organisé au siège social français toutes les 6 semaines et diffusés en live partout dans le monde dans l'ensemble des espaces collaboratifs, de sorte de partager la stratégie du Groupe et ses programmes de transformation, tout en partageant un moment convivial au bureau. Un autre exemple est l'accueil des enfants de nos collaborateurs lors de Kids Days organisés en France, en Autriche, à Taïwan et aux États-Unis.

Homogénéité d'avantages sociaux/politiques sociales

Par ailleurs, Vusion opte pour les avantages sociaux les plus favorables pour ses employés, dans chacune de ses filiales. En complément de l'application de la législation en vigueur en matière de protection sociale, les meilleurs standards sociaux sont mis en place, en particulier pour ce qui concerne la couverture santé et retraite. Bien souvent, les pratiques françaises sont appliquées à l'ensemble du Groupe. À titre d'exemple, les politiques sur les congés parentaux sont homogènes entre la France et les autres filiales.

L'objectif du Groupe est de tendre vers une politique sociale plus favorable que les réglementations locales.

Maternité, paternité & congés parentaux

L'objectif de l'entreprise consiste à soutenir ses collaborateurs dans la parentalité quels que soient leur rôle, leur sexe, leur pays de résidence et leur situation familiale. C'est pourquoi nous proposons à tous nos collaborateurs :

Flexibilité	Égalité	Congés « soutien à la parentalité »	Rentrée scolaire
Flexibilité pour les femmes enceintes avec des horaires de travail adaptés, pour faciliter les rendez-vous médicaux, le confort dans les transports et minimiser la fatigue	Congés de paternité et de maternité rémunérés à 100 %, et ce, partout dans le monde	3 jours de congé supplémentaires sont disponibles pour les parents d'enfants jusqu'à 12 ans	1 jour de congé supplémentaire est disponible pour les parents d'enfants jusqu'à 7 ans, afin qu'ils puissent accompagner leurs enfants lors de leur premier jour d'école

Santé et sécurité

Le Groupe a formalisé sa politique santé et sécurité, disponible en ligne. Un Safety Management System a également été formalisé, qui vise à fournir un cadre commun d'identification, d'évaluation et de prévention des risques professionnels, en tenant compte de la diversité des environnements de travail dans lesquels le Groupe opère, que ce soit à travers ses salariés propres ou bien des prestataires.

Le Groupe emploie directement 1 134 personnes à travers le monde (hors Yagora) et a également recours à des agences d'intérim et à des sous-traitants. Les activités du Groupe s'exercent dans des contextes variés, industriels ou tertiaires, sédentaires ou nomades, exposant les collaborateurs et les prestataires à des risques de nature et d'intensité différentes.

À titre d'illustration, les activités logistiques et d'installation de solutions en magasin peuvent comporter des risques liés aux équipements et à l'organisation des sites (notamment risques mécaniques, électriques, ergonomiques ou liés à l'utilisation d'engins de manutention). Par ailleurs, les fonctions tertiaires, commerciales ou itinérantes peuvent être exposées à des risques liés aux déplacements professionnels, ainsi qu'à des risques psychosociaux, notamment dans un contexte de recours accru au télétravail.

Ces risques sont susceptibles d'avoir des impacts sur la santé, la sécurité et le bien-être des personnes concernées. Ils font l'objet de mesures de prévention et d'atténuation

adaptées, comprenant notamment des dispositifs de sensibilisation, des contrôles des équipements de protection individuelle pour les équipes opérationnelles et logistiques, ainsi que la mise en œuvre de bonnes pratiques en matière d'organisation du travail.

Dans une démarche de prévention, le Groupe a réalisé des audits externes en 2022 et 2023 et a déployé, en 2023, un plan de prévention ainsi qu'une matrice des risques professionnels. Cette dernière repose sur une évaluation des risques associés aux différentes activités exercées par les collaborateurs, conduite en cohérence avec les référentiels de l'Organisation internationale du travail, notamment les International Hazard Datasheets on Occupations.

L'analyse met en évidence, en particulier pour les activités de services, des risques principalement liés aux troubles musculo-squelettiques, aux chutes de plain-pied, aux expositions infectieuses et au stress psychologique.

La politique de santé et de sécurité au travail du Groupe intègre également les relations avec les sous-traitants. Les exigences applicables en matière de santé, de sécurité et de sûreté sont formalisées et intégrées dans la section « Security, Health and Safety Plan » des contrats de sous-traitance, afin d'assurer un niveau de prévention cohérent sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Le suivi d'indicateurs de santé et de sécurité au travail contribue à l'évaluation et à l'amélioration continue du dispositif mis en place.

Plan d'urgence	- Formation sur place du personnel aux situations d'urgence (prévention des incendies) - Signalisation des sorties de secours claire et l'itinéraire dégagé - Réalisation d'exercices d'évacuation et d'incendie - Vérification régulière des alarmes incendie et des extincteurs - Mise en place d'une équipe de secours désignée et formée - Mise à disposition d'une trousse de premiers secours et d'autres équipements de secours d'urgence
Prévention des troubles musculo-squelettiques	- Visites médicales axées sur la prévention des risques liés à l'ergonomie - Mise à disposition de postes de travail ergonomiques
Prévention de la santé mentale	- L'accès en ligne à des modules sur la santé mentale à destination des salariés, des managers, des équipes RH par le biais de notre plateforme d'apprentissage en ligne, - L'élaboration d'une politique de prévention globale couvrant l'organisation du travail et les conditions de travail - Offrir des options de flexibilité des horaires de travail par le biais d'accords de télétravail afin de promouvoir un équilibre sain entre vie professionnelle et vie privée - Charte de déconnexion informatique pour assurer un équilibre sain en établissant des lignes directrices pour la déconnexion informatique

Ces mesures reflètent notre engagement à assurer le bien-être et la sécurité de nos employés dans toutes les sphères de leur travail.

Chaque pays est responsable d'animer, en adéquation avec la réglementation et le niveau de risque local, la santé et la sécurité des salariés. Un reporting international est centralisé, récapitulant pour l'ensemble du Groupe les jours d'absence, scindés en trois catégories :

- les arrêts maladie ;
- les accidents sur le trajet domicile lieu de travail ;
- les accidents du travail.

L'ambition 2026 consiste en la mise en œuvre d'une plateforme de soutien et de prévention dédiée à la santé mentale, pour l'ensemble des salariés du Groupe.

Formation

Nous nous engageons à assurer une formation continue à nos collaborateurs. Dans la mesure où nous opérons dans un secteur technologique, nous tenons à nous assurer que tous nos collaborateurs disposent des compétences nécessaires pour évoluer au sein de la Société et du secteur, et qu'ils sont en situation de développer pleinement leurs compétences et expertises.

Nous encourageons une culture d'apprentissage plus agile grâce à laquelle nos collaborateurs peuvent se perfectionner en accédant n'importe où et n'importe quand à notre plateforme d'e-learning, avec des investissements renforcés pour offrir un plus grand choix de contenus.

Le Groupe a renforcé ses efforts et a investi dans de nouvelles licences e-learning auprès de LinkedIn Learning afin de compléter la plateforme 360 learning utilisée pour les cursus d'e-learning internes.

Le Groupe continue à maintenir des formations en présentiel pour permettre aux collaborateurs de suivre des cursus de formation en présentiel (plus techniques et coûteux), tout en élargissant l'offre de formation e-learning, particulièrement adaptée aux nouvelles générations ainsi qu'à l'éclatement géographique des équipes partout dans le monde.

L'objectif est de combiner une politique de formation volontariste avec une offre de formation très large, dans laquelle les collaborateurs peuvent choisir eux-mêmes les cours de formation en ligne qui sont pertinents pour leur carrière et leurs compétences en fonction de leur temps disponible et de leur motivation personnelle. **La cible établie pour 2026 est de maintenir un volume global d'heures de formation au moins équivalent à l'exercice précédent, tous dispositifs confondus (présentiel et e-learning).**

De plus, lors des entretiens semestriels de performance, managers et collaborateurs cherchent à identifier les besoins de formation en adéquation avec les besoins en compétences et les enjeux de la Société.

Intégration, accueil des nouveaux entrants

Tous les deux mois, le Groupe organise un cursus d'intégration (« onboarding ») combinant présentiel et e-learning, destiné à l'ensemble des nouveaux collaborateurs. Ce programme vise à :

- présenter le Groupe, sa stratégie, ses produits, ses solutions et ses ambitions ;

- mettre en avant les valeurs du Groupe, la politique RH et nos engagements RSE, afin de partager notre culture, nos principes éthiques et nos actions en matière de développement durable, diversité et inclusion ;
- favoriser la création de liens entre les nouveaux entrants ;
- offrir une immersion dans notre marché grâce à une visite client systématique, permettant de mieux comprendre les besoins des clients et les solutions proposées.

La session d'onboarding débute la veille par une soirée conviviale en présence de membres de l'équipe RH, favorisant les échanges informels et la rencontre entre participants, ce qui facilite les interactions lors de la journée suivante.

La journée d'onboarding permet non seulement de découvrir le Groupe, mais aussi de sensibiliser les collaborateurs à des sujets clés tels que :

- La cybersécurité et la protection des systèmes d'information ;
- l'égalité professionnelle femmes-hommes ;
- les résultats de la dernière enquête eNPS ;
- nos engagements ESG et les initiatives concrètes mises en place pour réduire notre impact environnemental et promouvoir la responsabilité sociale.

Les participants ont également l'opportunité de rencontrer des membres du Comex, renforçant le lien avec la gouvernance.

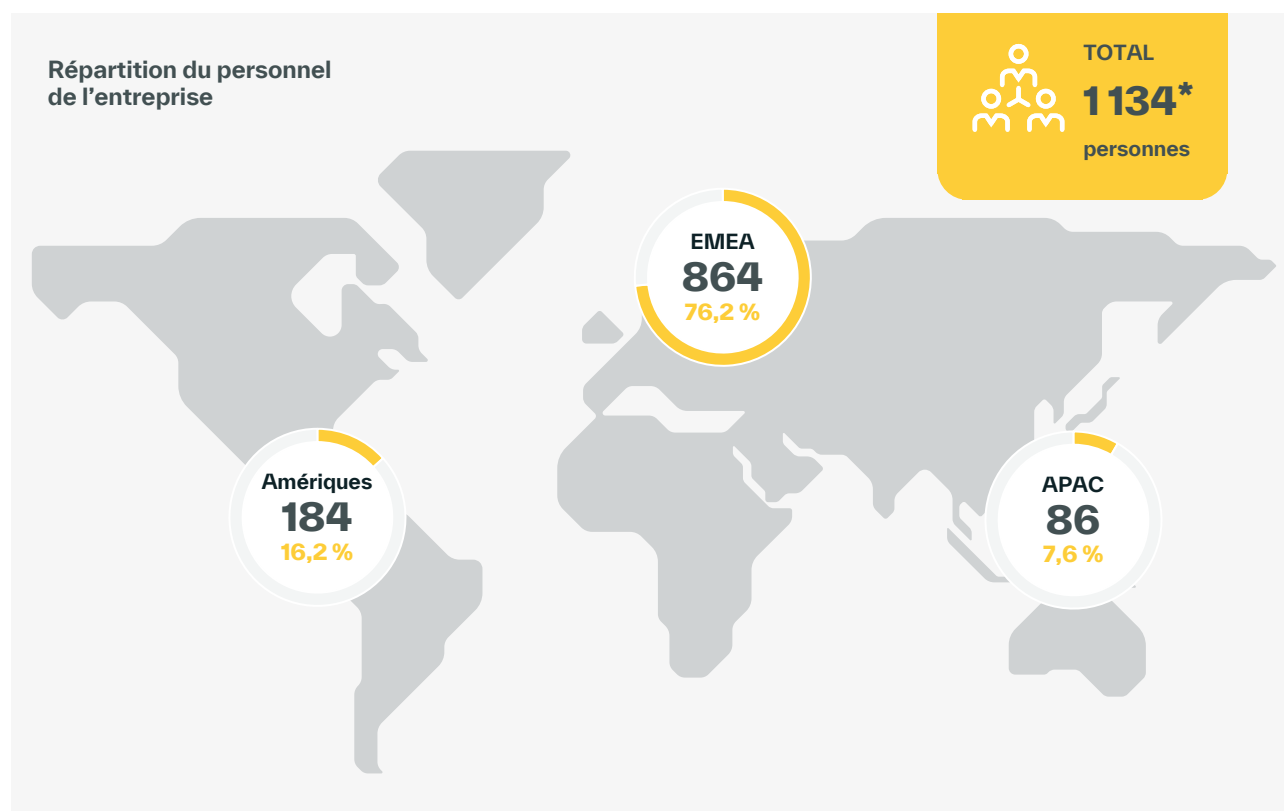
L'objectif initial est d'accueillir chaque nouvel entrant au siège de Nanterre. Toutefois, afin de limiter les déplacements intercontinentaux – pour des raisons pratiques et pour réduire les émissions carbone associées – des sessions spécifiques sont organisées localement en Amérique du Nord. Cette approche garantit une expérience d'intégration homogène tout en contribuant à nos engagements environnementaux.

Focus formations sur le développement durable

Depuis 2023, nous avons accès à la plateforme EcoVadis Academy, composée de plusieurs modules de formation sur l'environnement, les achats responsables, les droits humains, l'éthique. Ces formations sont suivies par certains collaborateurs lorsque leur périmètre métier peut avoir un réel impact sur les ambitions de développement durable du Groupe (équipe RH, équipe durabilité, équipe achats, équipe qualité, équipe légal, ingénieurs...). De plus, un e-learning sur les enjeux du changement climatique, disponible pour l'ensemble des collaborateurs, a contribué à la sensibilisation de près de 500 collaborateurs, en 2025.

Les membres de l'équipe durabilité animent depuis le deuxième semestre 2024 le « Roadshow développement durable » composé de l'atelier de la Fresque du climat et la présentation de la stratégie de durabilité du Groupe, afin de sensibiliser les collaborateurs aux enjeux environnementaux actuels. Depuis 2024, 440 collaborateurs ont pu assister à cette formation en présentiel.

4.3.1.7 Indicateurs et objectifs liés au personnel de l'entreprise [S1-5] - [S1-17]



* La société Yagora n'est pas incluse (40 personnes).

Objectifs - Personnel de l'entreprise [S1-5]

Indicateurs relatifs au dialogue managérial : eNPS®

Le dialogue managérial comporte une étape d'interrogation semestrielle des salariés autour de 8 questions telles que détaillées au sein du tableau ci-dessous :

Pour le eNPS®, à la question « Recommanderiez-vous votre entreprise ? » le feedback des salariés peut varier de 0 (Pas du tout probable) à 10 (Très probable).

Les salariés interrogés sont classés en quatre catégories :

- les ambassadeurs (supérieur à 8,5) ;
- les passifs (6,5 à 8,49) ;
- les non-ambassadeurs (2,5 à 6,49) ; et
- les détracteurs (0 à 2,49).

Le score eNPS® est ensuite calculé selon la formule suivante : $eNPS^{\circledast} = \% \text{ d'ambassadeurs} - (\% \text{ de non-ambassadeurs} + \% \text{ de détracteurs})$.

Les scores eNPS® vont d'un minimum de -100 (si chaque membre de l'équipe est un non-ambassadeur ou un détracteur) à un maximum de 100 (si chaque membre de l'équipe est un promoteur).

- Un score Supérieur à 0, est acceptable ;
- compris entre 10 et 20, est bon ;
- supérieur à 20, est excellent.

L'objectif du Groupe est de préserver l'excellent score eNPS® au-dessus de 30.

L'enquête eNPS® est réalisée deux fois par an (en H1 et H2), l'enquête est menée de manière strictement anonyme afin de garantir la confidentialité des réponses et de permettre à chaque salarié de s'exprimer librement. Les salariés ont également la possibilité, s'ils le souhaitent, d'ajouter un commentaire libre à chacune des questions posées, afin de compléter leurs réponses quantitatives par des éléments qualitatifs. Les résultats de l'enquête sont présentés à l'ensemble des salariés chaque semestre lors d'une plénière.

Marque employeur

Au-delà de constituer un outil de mesure de la satisfaction des salariés, cet indicateur permet également de situer la performance du Groupe en matière d'attractivité employeur grâce à un benchmark externe fondé sur le panel d'entreprises utilisant cet outil. À titre de référence, la plateforme utilisée pour l'enquête indique un eNPS moyen de 8 pour les entreprises de taille comparable (entre 250 et 5 000 salariés) en décembre 2025. Cette approche comparative contribue à l'évaluation de la qualité employeur du Groupe.

Déclarations de l'enquête	Échelle de notation	2025		2024		2023	
		S2	S1	S2	S1	S2	S1
J'ai confiance dans les dirigeants de mon entreprise	notation de 1 à 5	4,1	4,1	4,1	4,2	4,3	4,4
Je me vois bien travailler ici dans trois ans	notation de 1 à 5	4,0	4,0	4,0	4,0	4,1	4,1
Les valeurs de l'entreprise sont en adéquation avec moi-même	notation de 1 à 5	4,2	4,2	4,2	4,2	4,3	4,2
Je suis satisfait.e de mon espace de travail	notation de 1 à 5	4,1	4,1	4,2	4,2	4,3	4,2
J'ai les moyens de contribuer à la réalisation de la stratégie	notation de 1 à 5	4	4	4,1	4,1	4,2	4,1
J'ai un fort sentiment d'appartenance à mon entreprise	notation de 1 à 5	4	4	4,1	4,1	4,2	4,1
Les chances d'évolution sont les mêmes pour toutes les personnes (quels que soient leurs sexes, leurs origines ethniques, leurs croyances, leurs orientations sexuelles, leurs handicaps ou non, etc.)	notation de 1 à 5	4,3	4,3	4,3	4,3	4,3	4,4
Quelle est la probabilité que vous recommandiez votre entreprise comme une entreprise où il fait bon travailler ?	eNPS®	32	33	33	35	40	37

Panorama des effectifs [S1-6]

Les effectifs sont présentés dans l'ensemble des tableaux ne sont pas des équivalents temps plein mais bien le décompte par personnes présentes au 31 décembre de chaque année (Société Yagora, exclue pour cette première année de reporting).

Tableau 1 : Informations sur l'effectif salarié par genre

Les effectifs consolidés font également l'objet d'une publication au sein des notes financières (note 24 section 6.1 du DEU)

Effectifs au 31/12/2025	2025	2024
Masculin	760	628
Féminin	374	321
Autres	0	0
Non déclaré	0	0
Total salariés	1134	949

Répartition des effectifs par genre

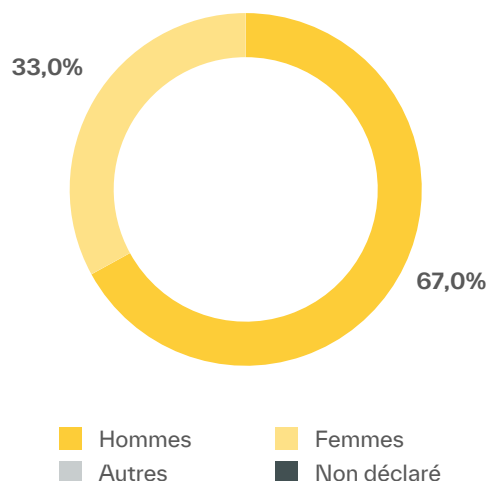


Tableau 2 : présentation de l'effectif salarié dans les pays où l'entreprise compte au moins 50 salariés et pour l'Europe, représentant au moins 10 % de son nombre total de salariés en Europe

Pays	2025	2024	2023
Europe (plus de 10 % des effectifs de l'Europe)			
France	463	419	397
Autriche	214	181	167
Autres continents (pays comportant au moins 50 salariés)			
États-Unis	151	99	61
Taïwan	71		
Autres pays	235	250	222

Tableau 3 : présentation des informations sur les salariés par type de contrat, ventilées par genre (effectif)

Année	2025		2024		2023	
Genre	Effectifs permanents	Effectifs temporaires	Effectifs permanents	Effectifs temporaires	Effectifs permanents	Effectifs temporaires
Femmes	357	17	307	14	263	18
Hommes	732	28	597	31	539	27
Autres	0	0	0	0	0	0
Non communiqué	0	0	0	0	0	0
Total par type de contrat	1 089	45	904	45	802	45
Total Groupe	1 134		949		847	

Les apprentis sont inclus dans les effectifs reportés (effectifs temporaires). Il n'existe pas de contrat aux heures non garanties ou « zéro heure ».

Tableau 4 : présentation des informations sur les salariés par type de contrat, ventilées par région (effectif)

Année	2025		2024		2023	
Région	Effectifs permanents	Effectifs temporaires	Effectifs permanents	Effectifs temporaires	Effectifs permanents	Effectifs temporaires
Amérique (États-Unis, Canada, Mexique)	184	0	127	0	86	1
APAC (Japon, Taïwan, Australie, Hong Kong, Singapour)	86	0	80	0	72	0
EUROPE (France, Italie, Croatie, Autriche, Allemagne, Danemark, Irlande, Grande-Bretagne, Espagne, Suède, Pays-Bas, Pologne)	819	45	697	45	644	44
Total Groupe	1 134		949		847	

Tableau 5 : présentation des informations sur les entrées et sorties de l'effectif

Entrées/sorties de l'effectif	2025	2024	2023
Recrutements	332	238	381
dont permanents	299	203	332
dont contrats à durée déterminée	33	35	49
Sorties de l'organisation	147	136	142
dont démissions	50	43	50
dont licenciements et ruptures négociées	52	39	29
dont Retraites, fins de contrat à durée déterminée (CDD, apprentis) fins de période d'essai	45	54	63
Taux de rotation*	5,85 %	6,05 %	

* Taux de rotation : nombre de départs volontaires/effectif moyen de l'année (somme des effectifs fin 2025 divisée par 12).

La cible relative au taux de rotation est de rester en-dessous de 10 %.

Le taux de rotation, selon la CSRD, incluant les départs volontaires et involontaires, s'élève à 11,7 % en 2025 et 12% en 2024.

Panorama des travailleurs non-salariés [S1-7]

Le Groupe a très peu recours aux contrats de personnels intérimaires pour assurer les fonctions et étapes de sa chaîne de valeur. La raison majeure pour faire appel à ce type de complément de ressources humaines réside le plus souvent dans les pics d'activité, traditionnellement vécus à chaque fin de semestre.

Les postes pourvus sous forme de contrat intérimaire sont le plus souvent :

- des postes d'installateurs en magasin, dont le rôle est de poser rails et étiquettes sur les étagères de nos clients – en cas de pic d'activité, les intérimaires viennent compléter les équipes d'installateurs du Groupe ;
- des postes de caristes venant en renfort au sein de nos entrepôts, durant les périodes de pic d'activité ;
- par ailleurs, quelques contrats « free lance » ; au sein du département IT notamment, ont démarré en 2025 et sont inclus dans cet indicateur.

Année	2025	2024
Effectif non salarié en ETP	5,7	2,5

Conventions collectives et dialogue social [S1-8]

Ci-dessous sont indiqués les pays où le Groupe est implanté, et où sont employés un nombre significatif de salariés, défini par :

- 50 salariés ou plus ; et
- représentant au moins 10 % de l'effectif total de la région géographique (continent).

Continent	Pays	Société	Effectif	Effectif couvert par une convention collective	Convention collective et accords de branches sectorielles ⁽¹⁾	Instance représentative
Europe	France	Belive SAS	50	41,0 %	Accord Collectif Syntec	CSE
	France	In The Memory	72		Accord Collectif Syntec	CSE
	France	Vusion SA	341		Accord Collectif Métallurgie	CSE
	Autriche	PDigital GmbH	28	19,0 %	IT collective agreement	Pas d'instance
	Autriche	Vusion GmbH	186		IT collective agreement	Pas d'instance
Hors Europe	Taiwan	Pervasive Displays Inc.	71	0 %	Pas de convention	Pas d'instance
	États-Unis	Vusion Inc.	151	0 %	Pas de convention	Pas d'instance
Effectif couvert par une convention collective				60,0 %		

(1) Les accords de branches et conventions collectives ne sont pas assortis de délais de validité.

Diversité des effectifs [S1-9]

Présence des femmes au sein de l'effectif	31 déc. 25 %	31 déc. 25 Valeur	31 déc. 24 %	31 déc. 24 Valeur	31 déc. 23 %	31 déc. 23 Valeur
Proportion de femmes dans l'effectif	33 %	374	34 %	321	33 %	281
Rôles techniques occupés par des femmes	22 %	133	22 %	101	19 %	82
Proportion de femmes recrutées	32 %	106	39 %	93	34 %	130
Managers femmes (management d'au moins une personne)	30 %	85	30 %	70	28 %	79
Proportion de femmes chez les managers ayant moins de 35 ans	41 %	35	41 %	27	49 %	25
Parmi les cadres supérieurs (membres GMB) les femmes représentent ⁽¹⁾	32 %	11	26 %	9	19 %	6

(1) GMB = Global Management Board - voir section 3.1.1.2 de ce rapport pour plus de détails.

L'objectif est d'atteindre un taux de féminisation du GMB de 30 % en 2027 et de 40 % en 2030, en phase avec la loi Rixain.

Évaluations de risques droits humains [DP volontaire]

Dans le cadre de son analyse de matérialité, le Groupe procède à l'évaluation des risques relatifs aux droits humains. Cette analyse permet d'identifier et de prioriser les risques saillants, conformément aux exigences de matérialité d'impact. Les résultats de cette cartographie alimentent directement nos dispositifs de gestion des impacts, risques et opportunités (IROs), en orientant le déploiement de mesures de prévention, de mitigation et, le cas échéant, de remédiation. L'évaluation repose sur une analyse des risques intrinsèques pays, fondée sur des sources externes reconnues (indices de gouvernance, de libertés publiques et de droits du travail), combinée à une

appréciation de notre exposition opérationnelle: ces sources incluent notamment les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP), les lignes directrices de l'OCDE en matière de conduite responsable des entreprises, ainsi que les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT). La hiérarchisation des risques géographiques est fondée sur l'analyse croisée d'indices externes de référence tels que les Worldwide Governance Indicators de la Banque mondiale, l'indice Freedom in the World de Freedom House, l'ITUC Global Rights Index relatif aux droits des travailleurs, ainsi que l'indice de perception de la corruption de Transparency International.

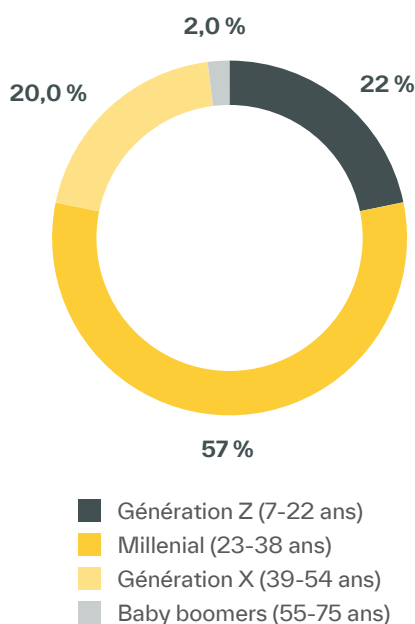
Pays/ Région	Établissements	Effectif		Risques : niveau et nature	Mesures d'atténuation
Europe de l'Ouest					
Australie	1	3			
Autriche	2	28			
	3	186			
Danmark	4	1			
France	5	50			
	6	72			
	7	341			
Allemagne	8	64	Faible	Discrimination / égalité salariale, Risques psycho-sociaux, Santé et Sécurité (équipes terrain)	Politiques RH groupe harmonisées, dialogue social structuré, programme égalité des droits, dispositif HSE, canaux d'alerte
Irlande	9	19			
Italie	10	26			
Pays-Bas	11	9			
Espagne	12	17			
Suède	13	8			
Grande Bretagne	14	27			
Europe centrale					
Croatie	15	14	Modéré	Application variable du droit du travail, dialogue social moins structuré	Alignement standards Groupe, encadrement RH centralisé
Pologne	15	2			
Amérique du Nord					
Canada	17	18	Faible à modéré	Risques discrimination / harcèlement, turnover élevé, pression performance, conformité travail (heures, statuts)	Politiques anti-discrimination renforcées, respect du droit du travail local, formation managers, canaux d'alerte
USA	18	151			
Amérique latine					
Mexique	19	15	Modéré à élevé	Conditions de travail, corruption	Formation éthique
Asie zone sensible					
Hong Kong	20	4	Modéré à élevé	Liberté d'association, protection des données	Alignement standards Groupe, encadrement RH centralisé
Asie					
Japon	21	8	Faible à modéré		
Taiwan	22	71		Temps de travail, santé mentale	Programme work/ life balance
TOTAL GÉNÉRAL		1134			

Répartition des salariés par tranches d'âges en 2025

	Effectifs hommes	Effectifs femmes	% dans la tranche d'âge
Moins de 30 ans	174	128	27 %
Entre 30 et 50 ans	490	218	62 %
Plus de 50 ans	96	28	11 %
Total	760	374	

Moyenne d'âge au sein des effectifs

Moyenne d'âge	2025	2024	2023
Femmes	35	34	34
Hommes	38	37	37
TOTAL	37	36	36



Salaires décents [S1-10]

Assurer le bien-être des employés et une rémunération équitable constitue une priorité pour Vusion. Le Groupe s'engage à garantir, sur l'ensemble de ses sites dans le monde, une rémunération au moins égale aux salaires minimums légaux applicables dans chaque pays d'implantation et visant un niveau de salaire décent. Cet engagement s'inscrit dans notre approche de responsabilité sociale et de durabilité. En 2025 Vusion a mené une analyse

pour chaque pays dans lequel le Groupe emploie des salariés, en utilisant l'indice de référence du salaire de subsistance reconnu par l'IDH et proposé par le Benchmark Finder de l'IDH - WageIndicator Typical Family Methodology : tous les salariés temporaires et permanents ont un salaire décent et adéquat.

Conformément à la méthodologie Anker, Vusion assure le versement d'un salaire vital suffisant à ses travailleurs à travers le monde.

Par ailleurs, une revue annuelle des rémunérations est réalisée afin de s'assurer de la compétitivité des niveaux de salaire pratiqués, de leur cohérence avec les marchés locaux et de leur adéquation continue avec les exigences de rémunération décente.

Pays	Rémunération perçue chez Vusion supérieure au salaire décent (living wage) applicable
France	✓
Autriche	✓
Allemagne	✓
Italie	✓
Irlande	✓
Espagne	✓
Pays-Bas	✓
Danemark	✓
Croatie	✓
Mexique	✓
Canada	✓
États-Unis	✓
Suède	✓
United Kingdom	✓
Taiwan	✓
Australie	✓

Protection sociale [S1-11]

% des salariés couverts par des mesures de protection sociale (perte de revenus dus aux accidents de la vie) - situations d'accident, de maternité, maladie, et retraite.	100 %
---	-------

Vusion respecte systématiquement chacune des réglementations locales, et dans le cadre de la politique des bénéfices du Groupe, certaines cotisations non obligatoires sont mises en œuvre (par exemple assurance maladie aux États-Unis).

Formation [S1-13]

Focus Entretien managérial par genre

% de réalisation d'entretiens au 2 ^{me} semestre de chaque année	S2 2025	S2 2024	S2 2023
Femmes	99	99	95
Hommes	98	98	98
TOTAL	98	98	97

L'objectif est de couvrir 100% des salariés présents aux dates de campagnes d'entretien managérial, toutes géographies et tous postes confondus.

Nombre d'heures de formation par genre en présentiel

Nombre d'heures de formation (présentiel)	2025	2024	2023
Femmes	2 709	3 994	1 082
par employée femme	3,6	12,4	3,9
Hommes	6 190	6 213	2 168
par employé homme	8,1	9,9	3,8
TOTAL	8 899	10 207	3 250
par employé	7,8	10,8	3,8

Nombre d'heures de formation par catégorie de personnel en présentiel

Nombre d'heures de formation (présentiel)	2025	2024	2023
Nombre d'heures de formation - Employé	6 647	6 825	2 208
Nombre d'heures de formation - Manager	2 166	3 127	980
Nombre d'heures de formation - GMB	53	170	62
Nombre d'heures de formation Comité exécutif	33	85	0
TOTAL	8 899	10 207	3 250

Nombre d'heures de formation par thèmes de formation (DP volontaire)

Nombre d'heures de formation par employé et par thème	2025	2024	2023
Nombre moyen d'heures de formation par employé	7,8	10,8	ND
% d'employés ayant suivi une formation liée au développement des compétences	45 %	53 %	ND
% d'employés ayant bénéficié d'un entretien annuel d'évaluation et de développement de carrière			
% d'employés formés aux enjeux de diversité, discrimination et harcèlement	20 %	29 %	ND
% d'employés formés à des enjeux environnementaux spécifiques	43 %	44 %	ND
% d'employés formés à l'éthique des affaires	20 %	29 %	ND

Nombre d'heures de formation e-learning par genre

Nombre d'heures de formation (e-learning)	2025	2024
Femmes	2 129	1 041
par employée femme	5,7	4,6
Hommes	3 620	1 491
par employé homme	4,8	3,6
TOTAL	5 749	2 532
par employé	5,1	2,7

Nombre d'heures de formation e-learning par catégorie de personnel

Nombre d'heures de formation (e-learning)	2025	2024
Nombre d'heures de formation - Employé	4 640	2 157
Nombre d'heures de formation - Manager	1 038	343
Nombre d'heures de formation - GMB	48	26
Nombre d'heures de formation Comité exécutif	25	6
TOTAL	5 751	2 532

Santé-Sécurité [S1-14]

Accidents du travail

	2025	2024
Nombre de décès liés à des accidents du travail	0	0
% de décès résultant d'accidents du travail	0	0
Nombre d'accidents du travail	1	1
Taux fréquence des accidents du travail avec arrêt et sans arrêt	0,6	0,6
Nombre de cas de maladies professionnelles comptabilisables	0	0
Nombre de jours perdus	54	144

Les données ci-dessus couvrent toutes les entités de Vusion.

Les accidents de trajet ne sont pas inclus.

Définition des indicateurs :

- Pourcentage de décès liés à des accidents du travail : nombre de décès liés au travail/nombre d'heures travaillées.
- Nombre d'accidents du travail avec arrêt et sans arrêt : en excluant les décès et accidents graves.
- Pourcentage d'accidents du travail : nombre d'accidents du travail/nombre d'heures travaillées.

- Nombre de maladies directement liées à l'environnement de travail : doit être approuvé par une institution médicale.
- Taux de fréquence des accidents de travail : rapport entre le nombre total d'accidents sur le lieu du travail ayant entraîné la mort ou une incapacité totale d'un jour au moins et le nombre d'heures travaillées, multiplié par 1 000 000.

Équilibre vies professionnelle et personnelle [S1-15]

% des salariés pouvant prendre des congés pour raison familiale

100 %

	Genre	Nombre de collaborateurs	Effectif Global	%
% des salariés admissibles ayant pris des congés en 2024	Femmes	65	322	20 %
	Hommes	142	627	27 %
	TOTAL GÉNÉRAL	207	949	22 %
% des salariés admissibles ayant pris des congés en 2025	Femmes	64	374	17 %
	Hommes	140	760	18 %
	TOTAL GÉNÉRAL	204	1134	18 %

Rémunérations [S1-16]

Ratio de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée) ;

Pour rappel, les écarts de méthode par rapport à 2023 sont les suivants :

La rémunération du Président-Directeur général de la Société calculé en 2023 était calculé comme suit :

- au numérateur, la rémunération [fixe + variable] annuelle théorique si 100 % d'atteinte des objectifs du dirigeant mandataire social, hors LTI ou plan d'action de performance ;
- au dénominateur (à des fins de représentativité, le périmètre retenu est celui de l'entité française uniquement) : la rémunération fixe annuelle + variable annuelle théorique si 100 % d'atteinte des objectifs, sur une base équivalent temps plein des salariés en CDD et CDI de l'entité Vusion SA (SES-imagotag SA), présents au 31 décembre de l'année N.

Les ratios calculés entre 2019 et 2023 étaient compris entre 11,7 et 13 :

- Ce calcul comprend, en 2024, la rémunération long terme du Président-Directeur général (les actions de performance incluses dans sa rémunération) ainsi que les avantages en nature, ce qui n'était pas le cas en 2023 où seule, la rémunération annuelle était prise en compte ;
- Ce calcul est effectué en 2024 sur la prise en compte de la totalité des salariés sous contrat hors les apprentis du périmètre Groupe et non plus sur les seuls salariés de l'entité Vusion SA présent en fin 2024. Un retraitement lié au coût de la vie par pays a été appliqué (indice Numbeo⁽¹⁾) ;
- En 2025, le Groupe a inclus l'ensemble des salariés rémunérés, hors apprentis, en incluant les entrées et sorties survenues au cours de l'année. L'année 2024 n'a pas été recalculée, l'impact étant estimé non significatif. L'augmentation du ratio de rémunération annuelle totale s'explique principalement par l'évolution des éléments variables liés à la performance. En particulier, la valorisation des dispositifs d'actions gratuites (AGA) a fortement progressé entre 2024 et 2025, en raison de la hausse significative du cours de l'action entre ces deux années.

	2025	2024
Ratio calculé	46,31	22,37

⁽¹⁾ <https://www.numbeo.com/cost-of-living/>

L'écart de rémunération entre les sexes, défini comme l'écart de rémunération moyen entre les femmes et les hommes, exprimé en pourcentage du niveau de rémunération moyen des hommes :

Pays	Catégorie de salarié (CSP)	Ratio par CSP	2025		2024
			Ratio Groupe	Ratio par CSP	Ratio Groupe
Autriche	Cadre manager	21 %		22 %	
	Cadre non manager	14 %		16 %	
	Cadre supérieur	58 %		57 %	
Canada	Cadre manager				
	Cadre non manager	8 %		14 %	
	Cadre supérieur				
France	Cadre manager	12 %		– %	
	Cadre non manager	(2 %)		13 %	
	Cadre supérieur	23 %		32 %	
	Non Cadre	1 %		– %	
Allemagne	Cadre manager	49 %		23 %	
	Cadre non manager	19 %		15 %	
	Cadre supérieur				
Irlande	Cadre manager	46 %			
	Cadre non manager	13 %	12 %	9 %	13 %
	Cadre supérieur				
Italie	Cadre manager	48 %		46 %	
	Cadre non manager	18 %		15 %	
Mexique	Cadre manager	49 %			
	Cadre non manager	23 %		22 %	
Taïwan	Cadre manager	15 %		30 %	
	Cadre non manager	24 %		20 %	
	Cadre supérieur				
États-Unis	Cadre manager	(4 %)		4 %	
	Cadre non manager	23 %		16 %	
	Cadre supérieur	18 %		(4 %)	
Royaume-Uni	Cadre manager	42 %			
	Cadre non manager	26 %			
	Cadre supérieur				

Méthode

Pour tous les salariés de Vusion, hors apprentis, et en tenant compte des entrées/ sorties de l'exercice, la moyenne pondérée des ratios par catégorie de salariés (CSP) et par pays a été calculée en tenant compte d'un retraitement lié au coût de la vie pour les salariés hors de France (indice <https://www.numbeo.com/cost-of-living/>).

Les lignes grisées n'ont pas été calculées puisqu'il n'y a pas de représentation significative des deux genres. La consolidation des données de tous les pays est effectuée en utilisant les indices de coût de la vie « Numbeo ».

Incidents et plaintes [S1-17]

Le nombre d'incidents et plaintes est reporté selon le même canal que l'ensemble des alertes éthiques dont le dispositif est décrit en 4.4.1.3 :

- Incidents de harcèlement ou de discrimination et le montant des amendes correspondantes ;
- Plaintes reçues du personnel ;
- Non-respect des droits humains et le montant des amendes correspondantes.

La cible est ne pas avoir d'incident ou de plainte relatifs au non respect des droits humains.

Aucune alerte recensée en 2025.

4.3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur [S2]

4.3.2.1 Impacts, risques et opportunités liés aux travailleurs de la chaîne de valeur [ESRS 2,, SBM-2] et [ESRS 2, SBM-3]

Vusion a procédé à son évaluation de double matérialité tel que décrit en section 4.1.2.1.

Selon l'indice The Labour Rights Index ⁽¹⁾ qui évalue les pays en fonction des lois du travail applicables, nos EMS (sous-traitants d'assemblage) sont situés dans des pays où le score minimum est de 73,5 /100, ce qui les définit comme des pays ayant un « accès raisonnable à un travail décent ». Ainsi aucun de nos fournisseurs de rang 1 ne se situe dans des géographies à risque (score inférieur à 60/100).

Les métiers de la chaîne de valeur

La chaîne de valeur aval du Groupe comprend des services d'installations en magasin et des fournisseurs logistiques ainsi que des sous-traitants d'assistance téléphonique clients. Il n'a pas été identifié de risques ou impacts matériels sur ce type de fournisseur d'achats non stockés.

La chaîne de valeur amont de Vusion se compose de fournisseurs :

- d'achats non stockés de type fournisseurs de prestations intellectuelles tels que avocats, auditeurs, marketing, agence de voyage, consultants IT et R&D situés dans la zone OCDE ; cette catégorie de travailleurs de la chaîne de valeur n'a pas été identifiée comme présentant de risques, impacts ou opportunités matériels ;
- d'achats stockés représentant les montants d'achats les plus significatifs (coûts des biens vendus), fournis par des fournisseurs localisés essentiellement en Asie et au Mexique : c'est sur cette catégorie de fournisseurs que l'analyse de matérialité a identifié des IROs matériels, en matière d'atteinte potentielle aux droits humains.

La chaîne de valeur amont s'étend de l'extraction minière des matières premières nécessaires à l'industrie de fabrication de composant électroniques et inclut :

- nos fournisseurs de rang 2 (fabricants de composants tels que des semi-conducteurs, des résistances, des condensateurs, des connecteurs, des batteries etc. ;
- nos fournisseurs de rang 1 (EMS) ;
- en passant par une chaîne de valeur complexe, mondialisée, comprenant de nombreux intermédiaires.

Les entreprises de services de fabrication électronique (EMS), qui constituent nos fournisseurs de rang 1, emploient une variété de typologies de salariés qualifiés pour répondre à leurs besoins de production et de gestion en Asie et Amérique Latine. Voici quelques-unes des principales catégories de salariés que l'on peut trouver au sein des EMS :

- Ingénieur de conception : Responsable de la conception des circuits imprimés (PCB) et des composants électroniques ;
- Technicien de production : Supervise les lignes de production et assure le bon fonctionnement des machines ;
- Opérateur de machine : Travaille directement sur les machines de production pour assembler les composants électroniques ;
- Technicien de test : Effectue des tests sur les produits finis pour s'assurer de leur qualité et de leur conformité aux spécifications ;
- Responsable de la qualité : Supervise les processus de contrôle de la qualité et s'assure que les produits répondent aux normes requises ;
- Technicien de maintenance : Assure l'entretien et la réparation des équipements de production.

Ces différentes typologies de salariés permettent aux EMS de fonctionner efficacement et de répondre aux exigences de leurs clients en matière de production électronique. Le niveau d'automatisation sur les sites est très élevé.

Reconnaissant que ses activités peuvent avoir un impact direct ou indirect sur les droits de l'Homme, sur la santé et la sécurité des personnes (détaillés dans le tableau ci-dessous), le Groupe s'engage à promouvoir, respecter et faire observer les droits de l'Homme dans tous les pays où le Groupe et ses fournisseurs sont présents.

Vusion se concentre, pour ses plans d'action, sur ses fournisseurs d'achats stockés (de rang 1 et 2) pour lesquels la traçabilité est possible d'un point de vue opérationnel - cf. l'infographie 4.1.1.1 Présentation de la chaîne de valeur). Les politiques destinées à ces fournisseurs impactent indirectement nos fournisseurs de rang 3 avec lesquels Vusion n'est pas en contact direct.

⁽¹⁾ <https://labourrightsindex.org/>

4.3.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités liés aux effectifs de la chaîne de valeur [ESRS2. IRO-1] et Politiques liées aux travailleurs de la chaîne de valeur [S2-1]

Les travailleurs de la chaîne de valeur pourraient être affectés par les impacts négatifs suivants si nos fournisseurs ne respectent pas les politiques mises en place: salaires décents, travail forcé, travail des enfants, santé et sécurité, temps de travail, sécurité de l'emploi.

Norme ESRS	Sous-sous enjeux	IRO	Type	Partie de la chaîne de valeur	Politiques ⁽¹⁾	Description de la politique	Indicateurs et objectifs
S2	Conditions de travail décentes sur la chaîne de valeur	Contribution négative à la santé et à la sécurité, aux droits humains, à la conformité appropriée, au devoir de vigilance sur toute notre chaîne d'approvisionnement (y compris les minerais de conflit, l'exploitation et le travail des enfants).	—	Chaîne de valeur amont	Le Code de conduite fournisseurs	Le code impose aux fournisseurs de Vusion un respect strict et complet des droits humains et des droits du travail, couvrant la prévention du travail des enfants et du travail forcé, la non-discrimination, la santé et sécurité, les conditions de travail équitables, la liberté d'association et des mécanismes de signalement protégés.	Taux de signature du Code de conduite
					La politique sur l'esclavage moderne	Cette politique interdit tout type d'esclavage (travail forcé, travail des enfants, traite des êtres humain) pour les fournisseurs de notre chaîne de valeur.	Taux de signature du Code de conduite et reporting sur les minerais de conflit et certification ISO 45001 et évaluation EcoVadis.
					La déclaration en faveur des valeurs portées par l'Organisation internationale du Travail des Nations Unies	Pratiques commerciales responsables, dans le respect des Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les normes de l'OIT sur la conduite responsable des affaires, tout en garantissant l'éthique, le respect des droits humains, de la santé et sécurité, des conditions de travail équitables et de la durabilité environnementale.	
					La politique en matière du respect des droits de l'Homme	Cette politique adresse la protection des droits des travailleurs dans toute la chaîne de valeur de Vusion. Elle impose aux fournisseurs le respect des normes internationales du travail et du Code de conduite des fournisseurs. Le suivi est assuré via des évaluations EcoVadis et des audits annuels, garantissant l'absence de travail forcé, de discrimination et de conditions dangereuses.	
					La politique sur les minerais de conflit	Impose aux fournisseurs de respecter les réglementations internationales et européennes concernant l'approvisionnement responsable en 3TG (étain, tungstène, tantalite et or). Les fournisseurs doivent exercer une diligence raisonnable sur l'origine et la traçabilité des minerais afin de garantir qu'ils ne financent pas de groupes armés ni ne contribuent à des violations des droits humains.	Taux de reporting sur les minerais de conflit, Nombre de personnes formées aux reporting sur les minerais de conflit.
					La politique en matière d'Anti-discrimination, d'anti-harcèlement & de la promotion de la diversité	La politique de Vusion contre la discrimination et pour la diversité impose aux fournisseurs de garantir l'égalité de traitement, d'interdire le harcèlement et les représailles, et de fonder les décisions d'emploi sur des critères objectifs. Elle promeut la diversité et l'inclusion comme priorités stratégiques, favorisant un environnement de travail respectueux et sûr et protégeant les groupes vulnérables	Taux de signature du Code de conduite
					Politique des achats responsables	La politique établit un cadre explicite de respect des droits humains dans la chaîne d'approvisionnement, articulé autour : - d'un alignement avec les principes internationaux (UN Global Compact) ; - d'exigences contractuelles formalisées (Code de conduite fournisseurs) ; - l'obtention d'une évaluation externe ESG ; - l'acceptation d'un dispositif d'audit pour les fournisseurs critiques.	Taux de signature du Code de conduite et reporting sur les minerais de conflit et certification ISO 45001

(1) Les politiques du Groupe sont disponibles sur le site www.Vusion.com.

La direction des achats stratégiques de Vusion applique un cadre politique cohérent et structuré dédié aux travailleurs de sa chaîne de valeur, intégrant les principaux standards internationaux :

- Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ;
- Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- Pacte Mondial des Nations Unies, dont Vusion est signataire.

Le Code de conduite fournisseurs

Les engagements de Vusion se traduisent au sein du Code de conduite fournisseurs : ce Code constitue la politique centrale du Groupe, complétée par les politiques citées en section 4.3.2.2. La nouvelle version du Code fournisseurs soumis au Comité d'audit du 10 septembre 2025, marque une évolution structurante vers un dispositif de gouvernance opérationnelle couvrant des exigences substantielles telles que :

- l'interdiction du travail des enfants (alignement sur les conventions OIT 138 et 182) ;
- l'interdiction du travail forcé et de toute forme d'esclavage moderne, y compris la rétention de documents d'identité ;
- l'interdiction de toute discrimination, harcèlement ou comportement abusif ;
- le respect de la liberté d'association et du droit à la négociation collective ;
- le respect des normes relatives au temps de travail (référence explicite aux conventions OIT) ;
- l'existence de contrats de travail légaux et compréhensibles.

Les progrès majeurs instaurés dans la version révisée concernent :

- l'introduction explicite de l'exigence de « minimum living wage », définie par référence à la méthodologie IDH Benchmark Finder – WageIndicator Typical Family Methodology. Il ne s'agit donc plus seulement de respecter le salaire minimum légal, mais de viser un niveau de rémunération adéquat et décent ;
- la formalisation des leviers d'influence dont le Groupe se prévaut (capacité d'audit, politique de désengagement) ;
- l'accessibilité d'un mécanisme d'alerte aux travailleurs de la chaîne de valeur ;
- l'intégration explicite de critères sociaux plus exigeants que la simple conformité légale ;
- l'extension de ces exigences aux activités potentiellement sous-traitées. Le Code interdit la sous-traitance sans accord écrit préalable du Groupe. Lorsque celle-ci est autorisée, les fournisseurs doivent transmettre le Code et s'assurer du respect de ses principes par leurs sous-traitants. Ce point étend explicitement les exigences sociales au-delà du premier

rang et limite la dilution des responsabilités dans la chaîne de valeur.

Le Code devient ainsi un élément central du dispositif de due diligence sociale pour les travailleurs de la chaîne de valeur, (cf. section 4.4.1.5 pour plus de détails), complété par les :

- Politique approvisionnements et achats responsables ;
- Politique contre l'esclavage moderne ;
- Déclaration d'adhésion aux valeurs de l'OIT ;
- Politique d'approvisionnement en minerais issus de zones de conflit ;
- La politique en matière d'Anti-discrimination, d'anti-harcèlement & de la promotion de la diversité.

Ces politiques garantissent le respect des droits fondamentaux, la prévention du travail forcé et du travail des enfants, la non-discrimination, la santé et sécurité, la rémunération décente et la protection des libertés syndicales. Les politiques ont été conçues pour assurer :

- un alignement constant avec les normes internationales ;
- une amélioration continue des conditions de travail dans la chaîne de valeur ;
- une responsabilisation des fournisseurs via des engagements contractuels et révisions régulières.

Vusion a mis en place un dispositif de diligence raisonnable couvrant les EMS et les fournisseurs critiques, notamment grâce aux actions décrites en 4.3.2.3 :

- Prévention et atténuation des risques via contractualisation, clauses spécifiques et adhésion obligatoire au Code de conduite.
- Suivi continu de la conformité des fournisseurs, incluant des procédures d'évaluation à chaque mise à jour des politiques.

Le Groupe n'a identifié aucun cas de non-conformité aux principes internationaux de droits humains dans sa chaîne de valeur amont.

Minerais de conflit

En 2025, Vusion a mis à jour sa politique relative aux minerais de conflit et s'appuie, pour cela, sur ses prestataires externes de fabrication électronique (EMS) pour la production de ses produits finis qui contiennent des composants électroniques intégrant de l'étain, du tantale, du tungstène et de l'or (minerais 3TG), Vusion a mis en place des actions visant à garantir un approvisionnement responsable en minerais tout au long de sa chaîne de valeur :

- tous les EMS soumettent chaque année un Conflict Minerals Reporting Template (CMRT) dans le cadre du processus d'audit sur site. Ces déclarations doivent inclure la liste des fonderies, l'identification des pays d'origine et le statut de conformité des fonderies en amont ;
- les EMS sont également tenus de suivre une formation sur les minerais de conflit, soit via EcoVadis, soit via la Responsible Minerals Initiative (RMI).

4.3.2.3 Actions et ressources liées aux travailleurs de la chaîne de valeur [S2-2], [S2-3], [S2-4]

L'approche de Vusion en faveur des droits des travailleurs sur la chaîne de valeur combine des pratiques d'achats responsables, l'engagement des fournisseurs, la diligence raisonnable sur les minerais de conflit et des mécanismes d'alerte éthique, soutenus par des exigences contractuelles et des initiatives d'amélioration continue. Ces actions sont pilotées par la direction des achats stratégiques ainsi que la direction juridique et la direction des risques.

Processus d'interaction au sujet des impacts avec les travailleurs de la chaîne de valeur [S2-2]

Les attentes des effectifs des fournisseurs de rang 1 et 2 sont prises en compte au cours des audits et sessions de négociation, entretiens qualité, etc. réalisés avec plusieurs managers de nos fournisseurs audités. Il n'existe pas à ce jour d'interaction plus approfondie, réalisée directement avec l'ensemble des travailleurs de la chaîne de valeur.

Processus de gestion des impacts [S2-4]

La gestion de la relation fournisseur

La direction des achats stratégiques ainsi que la direction en charge de la planification et de l'ordonnancement industriel se chargent d'animer le respect des points clés en matière d'achats responsables :

- **Relations stables avec les fournisseurs** : partenariats à long terme avec des fournisseurs stratégiques afin de favoriser la confiance et la prévisibilité.
- **Délais raisonnables et temps d'exécution** : afin de préserver un rythme de travail équilibré, la planification des achats est réalisée en étroite coordination avec nos partenaires EMS au travers de réunions hebdomadaires de planification de la production, au cours desquelles sont examinés les prévisions de demande, les volumes de production requis, les capacités de production des fournisseurs ainsi que les délais d'approvisionnement des composants. Cette approche collaborative favorise l'établissement de plannings de production réalistes et l'anticipation des commandes de matières.

Les composants identifiés comme présentant un risque élevé en raison de délais prolongés ou de tensions d'approvisionnement font l'objet d'un suivi spécifique ; des mesures d'atténuation sont définies et suivies dans le temps.

L'impact d'éventuelles modifications significatives des commandes sur la capacité des fournisseurs et les calendriers de livraison est évalué dans le cadre de ce processus de planification glissante, contribuant ainsi à limiter le risque de recours excessif aux heures supplémentaires ou de conditions de travail dégradées chez les fournisseurs.

- **Prix équitables** : Les stratégies de tarification reflètent le coût réel d'une production durable, permettant aux fournisseurs de respecter les normes sociales.
- **Supervision de la chaîne d'approvisionnement** : 97 % de nos achats industriels sont concentrés auprès de trois partenaires EMS majeurs situés dans trois pays, ce qui permet un niveau élevé de supervision, une collaboration renforcée et une capacité accrue à soutenir les droits des travailleurs et l'amélioration des conditions de travail.

Audits annuels des fournisseurs et évaluations ESG externes

Un audit annuel de nos fournisseurs, conduit par les équipes Qualité Produits lors de visites sur site, permet d'évaluer la conformité aux exigences du Groupe. Appuyé par un questionnaire qui couvre les sujets de qualité, l'environnement, les droits humains, l'éthique et la chaîne d'approvisionnement, cet audit vise à vérifier la qualité des pratiques, le respect de la politique approvisionnements et achats responsables et du Code de conduite fournisseur (détails fournis en section 4.4.1.7). Notamment, en matière de conditions de sécurité au travail, la certification ISO 45001 est vérifiée chaque année auprès de nos fournisseurs EMS (détails au sein de la section indicateurs en 4.4.1.7).

En complément de ces audits, le Groupe s'appuie également sur des évaluations ESG externes pour évaluer ses fournisseurs EMS et ses fournisseurs critiques. Ces évaluations incluent EcoVadis, MSCI, Sustainalytics et S&P Global ESG, qui couvrent les droits humains et les conditions de travail. Les exigences du Groupe ainsi que ses processus de diligence raisonnable sont détaillés en section 4.4.1.6.

Renforcement des connaissances pour un approvisionnement responsable

La formation continue constitue un élément essentiel de notre approche d'approvisionnement responsable. En 2025, l'équipe Achats Stratégiques a suivi des formations portant sur la gestion de l'eau, la biodiversité et les minerais de conflit, via la plateforme de formation EcoVadis. Ces formations ont vocation à être progressivement élargies afin de couvrir des thématiques plus larges liées à l'approvisionnement responsable, notamment les droits du travail, à partir de 2026.

Tous les partenaires EMS et certains fournisseurs critiques sélectionnés doivent suivre des modules thématiques sur les minerais de conflit (voir Section 4.4.1.5 pour plus de détails).

De plus, un programme de formation dédié aux droits du travail pour les partenaires EMS et les fournisseurs critiques – ciblant les équipes de direction et les équipes RH des fournisseurs – sera lancé en 2026, avec pour objectif de former 100 % de nos partenaires EMS.

Devoir de diligence relatif aux minerais de conflit

Vusion intègre des exigences liées à l'approvisionnement en minerais responsables dans ses décisions d'approvisionnement:

Fonderies identifiées via le CMRT et en cours de diligence raisonnable

Sur la base des déclarations CMRT 2025 (voir section 4.3.2.4), nos partenaires EMS ont identifié 270 fonderies au sein de leurs portefeuilles amont.

Dans le cadre du processus de vigilance au sein de la chaîne d'approvisionnement, aligné sur les standards de la Responsible Minerals Initiative (RMI), treize fonderies parmi les 270 fonderies identifiées, ont été classées comme non conformes aux exigences de la RMI.

À ce stade, les informations disponibles concernent le portefeuille global de fonderies des fournisseurs et ne permettent pas de confirmer un lien avec les produits Vusion. Ces fonderies sont donc considérées comme potentiellement liées à notre chaîne d'approvisionnement.

Vusion a engagé des investigations complémentaires avec les partenaires EMS concernés afin de :

- vérifier la traçabilité au niveau des produits ;
- clarifier les circuits d'approvisionnement ;
- évaluer, le cas échéant, les plans d'actions correctives.

En fonction des conclusions de cette analyse, des mesures supplémentaires pourront être mises en œuvre, incluant un renforcement du suivi, l'exigence d'actions correctives ou la réévaluation des décisions d'approvisionnement.

Fonderies situées dans des pays à haut risque (3TG – CMRT)

Cinq fonderies ont été identifiées comme s'approvisionnant dans des pays à haut risque.

Vusion a formellement demandé confirmation aux EMS que :

- les fonderies concernées sont auditées dans le cadre d'un programme reconnu par l'OCDE (tel que le Responsible Minerals Assurance Process – RMAP) ou participent activement à un tel audit ;
- les Principes directeurs de diligence raisonnable de l'OCDE sont appliqués, incluant l'évaluation et l'atténuation des risques ;
- la poursuite de l'approvisionnement est justifiée par une diligence raisonnable appropriée et des mesures d'atténuation démontrées.

Tous les EMS ont confirmé le respect de ces exigences. Toutes les fonderies concernées disposent actuellement du statut « conforme RMI ».

Les données présentées reposent sur le cadre de la Section 1502 du Dodd-Frank Act (États-Unis, 2010), centré sur la RDC et les pays limitrophes et principalement axé sur le financement des conflits armés. Ce cadre implique un périmètre d'analyse partiel, ne couvrant pas l'ensemble des risques de la chaîne d'approvisionnement.

À compter de 2026, le Groupe prévoit d'évoluer vers un cadre de type CAHRA (Conflict-Affected and High-Risk Areas), fondé sur les lignes directrices de l'OCDE, permettant une couverture géographique plus large, une prise en compte élargie des risques (dont les droits humains) et un meilleur alignement avec la politique « Conflict Minerals » du Groupe.

Reporting élargi sur les minerais (EMRT)

En complément, en 2025, Vusion a initié son évaluation au moyen du Extended Minerals Reporting Template (EMRT). Dans le cadre de cette première phase de déploiement, le Groupe a défini un périmètre ciblé sur la base d'une analyse de matérialité des minerais les plus pertinents pour ses

activités et sa chaîne d'approvisionnement. Cette approche a conduit à prioriser le lithium et le cuivre, considérés comme les minerais les plus significatifs pour les produits et opérations de Vusion.

Vusion a collecté des Extended Minerals Reporting Templates (EMRT) auprès du même panel d'EMS afin d'identifier les fonderies de lithium et de cuivre liées à sa chaîne d'approvisionnement. Cinq fonderies de lithium et cinquante-deux fonderies de cuivre ont été identifiées. Aucune des fonderies de lithium n'a été déclarée comme s'approvisionnant dans des pays à haut risque, tandis que six fonderies de cuivre sont concernées.

Vusion a engagé des échanges avec les entités EMS concernées au sujet de ces fonderies de cuivre. Conformément à l'approche appliquée aux minerais 3TG, Vusion a demandé la confirmation de la mise en œuvre de mesures de diligence raisonnable alignées sur les lignes directrices de l'OCDE.

L'ensemble des EMS ont confirmé le respect de ces exigences. Toutes les fonderies de cuivre situées dans des pays à haut risque concernées disposent actuellement du statut « conforme RMI ».

Dans le cadre de son approche d'amélioration continue, Vusion intégrera formellement l'Extended Minerals Reporting Template (EMRT) dans son dispositif de vigilance en matière de durabilité et de chaîne d'approvisionnement.

Lorsque Vusion ou une agence de notation ESG identifie un fournisseur susceptible d'utiliser des minerais de conflit et que ce fournisseur ne répond pas aux demandes d'informations, Vusion applique sa norme de désengagement fournisseur (voir section 4.4.1). Cette politique garantit que les partenaires EMS qui ne respectent pas les exigences d'approvisionnement responsable en minerais peuvent être retirés de la liste des fournisseurs approuvés.

Mécanismes d'alerte éthique et remédiation [S2-3]

Vusion dispose d'un système d'alerte accessible aux employés, clients, fournisseurs et prestataires, tel que décrit dans le Code de conduite fournisseurs. Le Groupe a mis en place un système d'alerte interne accessible et confidentiel.

- Le Code de conduite prévoit des canaux de signalement pour tous les travailleurs de la chaîne de valeur, sans crainte de représailles.
- Les fournisseurs et leurs salariés ont accès à ce système d'alerte.
- Vusion supervise la gestion et le suivi des alertes, conformément à sa politique Éthique & Alerte. Ce canal permet de signaler des pratiques non éthiques, y compris des violations des droits humains et des préoccupations liées aux minerais de conflit.

Aucun incident de violation des droits humains n'a été signalé en 2025.

4.3.2.4 Indicateurs et objectifs liés aux effectifs de la chaîne de valeur [S2-5]

Vusion suit des indicateurs clés pour évaluer la mise en œuvre de ses engagements en matière de droits des travailleurs et de conditions de travail dans l'ensemble de sa chaîne de valeur. Ces indicateurs incluent l'adoption du Code de conduite des fournisseurs mis à jour, le taux de complétion des audits, la proportion de fournisseurs certifiés ISO 45001, les notations ESG externes telles que celles d'EcoVadis, ainsi que la conformité aux exigences de formation et de reporting concernant les minerais de conflit.

Adoption du Code de conduite des fournisseurs

Les taux de complétion du Code de conduite fournisseurs sont présentés dans la section 4.4.1.7.

L'objectif est de maintenir un taux de signature du Code de conduite auprès de 100 % des EMS et fournisseurs critiques.

Certification ISO 45001 des fournisseurs

Dans le cadre de l'analyse de sa chaîne de valeur, Vusion évalue la maturité et la robustesse des systèmes de management Santé & Sécurité au travail de ses partenaires amont. La présence d'une certification ISO 45001 constitue un indicateur structurant pour apprécier la capacité des acteurs de la chaîne de valeur à prévenir les risques professionnels, à maîtriser leurs impacts sociaux et à garantir des conditions de travail sûres et conformes aux attentes internationales.

Les taux de certification fournisseurs sont présentés dans la section 4.4.1.7.

L'objectif consiste à maintenir un taux de conformité aux systèmes de management de la santé et de la sécurité au

travail (ISO 45001) supérieur à 95 % auprès des EMS et des fournisseurs critiques disposant de sites de production.

Notations ESG externes

Les évaluations externes internationalement reconnues de type EcoVadis, ISS, sont systématiquement vérifiées - cf. section 4.4.1.7.

L'objectif est que, au moins 70 % des fournisseurs critiques obtiennent un score minimum de 50 points sur EcoVadis, ou une notation équivalente délivrée par une autre agence ESG reconnue (voir section 4.4.1.6 pour plus de détails).

Minerais de conflit

a) La formation continue

Les taux de complétion de la formation obligatoire sur les minerais de conflit pour les fournisseurs EMS et les fournisseurs critiques sélectionnés sont présentés dans la section 4.4.1.7.

b) Le programme de diligence

La collecte des déclarations CMRT de tous ses partenaires EMS est synthétisée ci-dessous.

L'objectif est de maintenir un taux de réponse de 100 % aux questionnaires CMRT et EMRT parmi les fournisseurs concernés par les minerais de conflit au sein des achats industriels.

Minerais	Description	Part représentative des fournisseurs concernés par les minéraux de conflit au sein des achats industriels	Taux de réponse en 2025	Taux de réponse en 2024	Modèle de reporting utilisé	Fonderies identifiées	Fonderies s'approvisionnant dans des pays à haut risque
3TG	Étain, Tantale, Tungstène et Or – minerais couramment utilisés dans la fabrication électronique et soumis aux directives OCDE sur les minerais de conflit	97 %	100 %	98 %	Modèle de reporting sur les minerais de conflit (CMRT)	270	5
Lithium et cuivre	Minéral critique pour la production de batteries (lithium) et plusieurs composants clés (cuivre)	97 %	100 %	ND	Modèle de reporting étendu sur les minerais (EMRT)	57	6

4.3.3 Consommateurs et utilisateurs finaux [S4]

4.3.3.1 Impacts, risques et opportunités liés aux consommateurs et utilisateurs finaux [ESRS 2. SBM-3]

Assurer la transparence vis-à-vis des consommateurs

Le prix, la fraîcheur, la composition, la qualité ou encore la provenance du produit sont les principaux attributs qui comptent pour les achats d'aliments. Le consommateur est demandeur de transparence pour faire des choix plus éclairés en magasin.

À mesure que le nombre d'informations à afficher augmente (réglementaires ou pas), les étiquettes électroniques deviennent la réponse idoine pour des mises à jour rapides, productives et efficaces, afin de garantir que les informations présentées au client sont toujours exactes et conformes aux réglementations ou aux informations données par le fournisseur (origine, composition, empreinte carbone...). D'ailleurs, la législation évolue dans ce sens avec le Digital Product Passeport Européen, ou encore le Food Safety Modernization Act aux États-Unis, qui obligeront les distributeurs à une plus grande transparence en magasin.

Grâce à la surface d'expression de l'étiquette, les écrans peuvent faciliter l'accès à une information plus large. Vusion développe également des technologies permettant une interaction avec le client (NFC ⁽¹⁾, codes QR), grâce à la connexion étiquette électronique/ smartphone, notamment sur des attributs santé.

On notera par exemple quelques informations essentielles pour aider le consommateur en rayon :

- Les allergènes : les allergies alimentaires constituent un véritable enjeu de santé publique. Les allergies alimentaires touchent une proportion croissante de la population mondiale. Voici quelques statistiques clés ⁽²⁾ : environ 2 à 10 % de la population mondiale souffre d'allergies alimentaires. Les allergies alimentaires ont augmenté de manière significative au cours des dernières décennies, en particulier dans les pays développés. Les enfants sont plus souvent touchés que les adultes, avec une prévalence pouvant atteindre 8 % chez les enfants de moins de 3 ans. Les allergènes alimentaires les plus courants incluent le lait, les œufs, les arachides, les fruits à coque, le poisson, les crustacés, le blé et le soja.

- Les informations nutritionnelles : pour améliorer la nutrition et en prévenir les maladies chroniques liées, les organisations internationales recommandent diverses stratégies, dont l'étiquetage nutritionnel, ce que les étiquettes électroniques peuvent diffuser, indépendamment de la présence d'un emballage ou pas. L'obésité est un problème de santé publique majeur à l'échelle mondiale. Voici quelques statistiques clés ⁽³⁾ : En 2022, environ 1 personne sur 8 dans le monde était obèse - Depuis 1990, l'obésité chez les adultes a plus que doublé et celle chez les adolescents a quadruplé.
- Les informations environnementales : le label bio, un bon éco-score, un badge « durable » ou « producteur engagé »... Autant de logos facilement reconnaissables que les étiquettes électroniques peuvent afficher en magasin. Les aliments qui ont voyagé à travers le monde pour arriver dans notre assiette ont un impact plus important sur notre environnement. Il faut plus d'énergie pour les transporter, les réfrigérer et les stocker, et souvent il faut davantage d'emballages pour les garder au frais. Les aliments à base de viande ont également une empreinte carbone bien supérieure par rapport aux alternatives végétariennes.
- Les informations éthiques : le label « fairtrade » illustre les initiatives, pour promouvoir des produits issus du commerce équitable, assurant des conditions de travail décentes et un prix juste pour les producteurs.

Les étiquettes électroniques peuvent également être utilisées pour améliorer l'accessibilité et l'inclusion en magasin. En effet, Vusion a débuté un partenariat avec NaviLens, pour permettre aux malvoyants de mieux se déplacer en magasin. Ces derniers ont du mal à utiliser la signalisation traditionnelle et ne peuvent donc pas être autonomes dans des environnements inconnus. Les utilisateurs malvoyants peuvent utiliser les codes NaviLens, car ils n'ont pas besoin de savoir précisément où ils sont placés. Le QR code fonctionne sur une distance 12 fois supérieure au QR code standard, et profite d'une lecture dans toutes les conditions d'éclairage, en grand angle de 160°.

4.3.3.2 Gestion des impacts, risques et opportunités liés aux consommateurs et utilisateurs finaux [ESRS 2. IRO-1]

Vusion a procédé à son évaluation de double matérialité tel que décrit en section 4.1.2.1.

Norme ESRS	Sous-sous enjeux	IRO	Type	Partie de la chaîne de valeur
S4	Accès à une information de qualité	Assurer la transparence de l'information (prix, origine, etc.) pour le consommateur final.	+	Aval

⁽¹⁾ NFC: Near Field Communication.

⁽²⁾ <https://www.opa-pratique.com/journal/article/007149-epidemiologie-mondiale-lallergie>

⁽³⁾ <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/obesity-and-overweight>

4.3.3.3 Politiques, actions et ressources liées aux consommateurs et utilisateurs finaux

Contribution à l'information du consommateur final

Les différentes Business Units de Vusion, en lien avec la direction R&D et la direction des partenariats (cf. modèle d'affaires – section 4.1.1.1), contribuent à l'amélioration continue de l'information destinée au consommateur final, à travers les partenariats conclus, les fonctionnalités développées et les évolutions technologiques déployées.

À ce stade, Vusion ne dispose pas d'une politique formalisée ni d'objectifs chiffrés spécifiques relatifs à l'information transmise au consommateur final. Les actions menées s'articulent néanmoins autour de quatre axes structurants, visant à multiplier et enrichir les possibilités d'accès à une information fiable, complète et actualisée.

1) Fiabilité, exactitude et transparence de l'information alimentaire en point de vente (ESRS S4-1, S4-2)

La fiabilité et l'exactitude de l'information mise à disposition en point de vente constituent un élément central de la protection des consommateurs et de la qualité de l'expérience d'achat. La synchronisation en temps réel des prix vise à garantir une information exacte au moment de l'acte d'achat et à prévenir tout risque d'erreur ou de pratique susceptible d'induire le consommateur en erreur.

Au-delà du prix, les solutions de Vusion facilitent l'accès à des informations clés en matière d'alimentation, telles que la fraîcheur, la qualité, l'origine géographique, la saisonnalité ou encore certains attributs nutritionnels des produits, en particulier pour les aliments frais. Ces éléments sont déterminants dans les décisions d'achat des consommateurs.

En améliorant la visibilité de l'origine locale et de la saisonnalité des produits alimentaires, ces dispositifs contribuent à une plus grande transparence sur les caractéristiques des produits, permettant aux consommateurs d'adopter des comportements d'achat plus éclairés. Cette meilleure information peut également générer des impacts environnementaux positifs, en favorisant la consommation de produits locaux et de saison, en cohérence avec les enjeux de prévention des pollutions et de réduction des impacts environnementaux.

2) Partenariats pour le renforcement de l'information nutritionnelle et environnementale des produits alimentaires (ESRS S4-2 ; ESRS E2-2)

Vusion développe des partenariats avec des acteurs spécialisés dans la fourniture d'informations fiables et structurées relatives aux caractéristiques nutritionnelles, sanitaires et environnementales des produits alimentaires, tels que HowGood ou SpoonGuru. Ces partenariats visent à enrichir l'information mise à disposition des consommateurs et à renforcer la transparence sur les impacts des produits proposés.

L'augmentation du volume d'informations attendues par les consommateurs, telles que le Nutri-Score, les indicateurs environnementaux (empreinte carbone, impacts biodiversité) ou les informations relatives aux allergènes, nécessite des supports capables d'assurer une mise à jour rapide, homogène et fiable. Les étiquettes électroniques répondent à cet enjeu en permettant l'affichage dynamique d'informations alimentaires clés, adaptées aux évolutions des données réglementaires, nutritionnelles ou environnementales.

Ce dispositif contribue ainsi à améliorer la qualité, l'accessibilité et l'actualité de l'information alimentaire, tout en limitant les risques liés à la diffusion d'informations obsolètes ou incomplètes. Il s'inscrit pleinement dans les attentes de l'ESRS S4 en matière de protection des consommateurs et dans une démarche de gestion proactive des impacts environnementaux et sanitaires liés à l'alimentation.

3) Technologies de connexion et d'accès étendu à l'information

Les solutions de Vusion intègrent des technologies permettant de connecter les étiquettes électroniques en magasin aux équipements électroniques personnels les plus couramment utilisés par les consommateurs, notamment les smartphones.

Cela s'est matérialisé :

- par l'intégration de la technologie NFC (Near Field Communication),
- puis, plus récemment, par l'utilisation de codes-barres bidimensionnels (QR codes), capables de stocker et de restituer un volume important d'informations, accessibles à l'ensemble des parties prenantes tout au long de la chaîne de valeur.

Avantages des codes 2D

Les codes 2D présentent plusieurs bénéfices majeurs :

- Capacité de stockage accrue : possibilité de contenir un volume d'informations nettement supérieur aux codes-barres traditionnels, dans un espace réduit ;
- Flexibilité et polyvalence : usages étendus dans des secteurs variés (logistique, santé, commerce de détail), favorisant transparence et optimisation des processus ;
- Traçabilité et sécurité renforcées : meilleure identification des produits et intégration de données complémentaires améliorant la fiabilité de l'information.

4) Accessibilité et inclusion des publics en situation de handicap

Vusion a également développé des technologies visant à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap, notamment les personnes non-voyantes ou malvoyantes, afin de leur permettre un accès à l'information selon des modalités adaptées et inclusives.

4.4 Informations en matière de gouvernance [G1]

Les sujets de gouvernance ont été évalués dans le cadre de l'analyse de doublé matérialité explicitée en section 4.2.1.2 et sont présentés ici en trois sections distinctes, chacune structurée de manière à faire état des IRO's matériels identifiés, puis des politiques, plans d'actions et indicateurs relatifs à ces sujets :

- 1) une première section relative à la conduite des affaires (éthique, corruption), est suivie
- 2) d'une deuxième section relative à la relation fournisseurs, et enfin,
- 3) une troisième partie décrit les enjeux spécifiques tels le risque cyber et les risques de fuites de données.

4.4.1 Conduite des affaires [GOV-1]

4.4.1.1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

Les sujets d'éthique dans la pratique des affaires, dans la gestion de la relation fournisseur, dans la lutte anticorruption, sont pilotés par la direction financière et ses départements (direction du contrôle interne, de la conformité et de l'éthique, direction des systèmes d'information et direction juridique) et supervisés par le Comité d'audit qui en réfère au Conseil d'administration (cf. section 3.1.3.2 pour consulter la synthèse des sessions d'information au Comité d'audit en 2025). Les membres des directions en charge de la conduite des affaires et de la lutte anticorruption disposent de formation et/ou d'expérience adéquates en la matière.

Les compétences des membres du Conseil d'administration font l'objet d'une évaluation annuelle, telle que décrite en

sections 3.1.2.6 et 3.1.2.13, et pour ce qui concerne les compétences plus spécifiques en matière d'éthique et de gouvernance, celles-ci sont synthétisées en section 4.1.3.1.

Le cadre de politiques et procédures du Groupe est revu régulièrement afin de tenir compte de l'évolution des activités, de l'implantation géographique du Groupe et de son environnement réglementaire, ainsi que des travaux de cartographie des risques et d'évaluation du dispositif de conformité. Ce cadre est piloté notamment par les fonctions Conformité et Juridique, en lien avec les autres fonctions concernées. Ce cadre fait l'objet d'une supervision par les instances de gouvernance du Groupe, notamment au travers des travaux du comité d'audit.

4.4.1.2 Gestion des impacts, risques et opportunités matériels liés à la conduite des affaires [ESRS 2. IRO-1] ; et Politiques liées à la culture d'entreprise et la conduite des affaires [G1-1] ; [G1-5]

La conduite des affaires constitue un enjeu structurant pour le Groupe dans un contexte de développement de ses activités et d'internationalisation de ses opérations. Les principaux risques identifiés à ce titre concernent notamment les risques de manquements aux règles d'éthique des affaires, de corruption, de conflits d'intérêts ou de pratiques commerciales inappropriées, ainsi que, le cas échéant, les risques liés au comportement de partenaires ou de fournisseurs au sein de la chaîne de valeur.

Ces risques s'inscrivent dans les conclusions de l'analyse de double matérialité réalisée (détaillée en section 4.1.2.1) sur l'ensemble des zones géographiques dans lesquelles le Groupe opère et sont susceptibles de concerner en particulier les fonctions commerciales, fonctions achats et certaines fonctions de gestion de projets, fonctions impliquant des actions directes avec les tiers externes.

La conduite des affaires est appréhendée par le Groupe principalement sous l'angle de la prévention et de la maîtrise des risques, au travers de dispositifs de gouvernance, de prévention et de contrôle visant à encadrer les comportements et à promouvoir une culture d'éthique et de conformité au sein de l'organisation.

Le Groupe pilote son activité dans le respect des principales réglementations internationales en matière de lutte contre la corruption. Il respecte les exigences de la loi française « Sapin II » ainsi que, lorsque pertinent, celles de

cadres étrangers équivalents tels que le Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) américain et le UK Bribery Act. Le dispositif de conduite des affaires s'aligne également sur les recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA), assurant une conformité aux standards internationaux, notamment ceux définis par la Convention des Nations Unies contre la corruption (UNCAC).

Le Groupe s'appuie sur un cadre structuré de politiques, procédures et référentiels internes visant à prévenir et encadrer les risques liés à la conduite des affaires. Ce cadre repose principalement sur le Code d'éthique du Groupe, mis à jour en 2024, et toujours en vigueur sur l'exercice 2025. Il fixe les principes et règles de comportement attendus de l'ensemble des collaborateurs du Groupe, quelle que soit leur localisation géographique, dans leurs relations avec les parties prenantes internes et externes. Il rappelle notamment les exigences en matière de conformité aux lois et réglementations applicables en matière de lutte contre la corruption et les manquements à la probité, de blanchiment de capitaux, de commerce international, de concurrence loyale, ainsi que de protection des informations confidentielles et de prévention des abus de marché.

Le parrainage et les dons font l'objet d'un paragraphe dédié, qui précise notamment l'interdiction d'effectuer un don au nom du Groupe au profit de syndicats et/ou de partis politiques.

La gestion des situations de conflits d'intérêts fait l'objet d'une procédure dédiée, intégrée au Code d'éthique du Groupe: elle vise à garantir que les processus de décision ne soient pas affectés par des intérêts personnels ou privés. Elle prévoit des mécanismes d'identification, de déclaration et de gestion des situations de conflits d'intérêts, applicables aux collaborateurs, aux dirigeants et aux membres des organes de gouvernance, selon des modalités adaptées à leurs responsabilités respectives.

Dans un contexte de croissance des effectifs, le Groupe veille à ce que les nouveaux collaborateurs valident leur prise de connaissance du Code éthique par une signature dès leur intégration et s'engagent formellement à en respecter les principes. Le Code et les principales politiques associées sont accessibles à l'ensemble des collaborateurs sur l'intranet du Groupe.

Norme ESRS	Sous-sous enjeux	IRO	Type	Partie de la chaîne de valeur	Politiques ⁽¹⁾	Description de la politique	Indicateurs
G1	Conduite des affaires	Risque réputationnel et juridique si le Groupe est soumis à des sanctions en raison de manquements éthiques	—	Opérations propres	Le Code éthique	L'objectif du Code éthique est d'exposer les normes légales et éthiques ainsi que les pratiques équitables et intègres du Groupe: - la conformité aux lois de lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux - la conformité aux lois régissant le commerce international ; - l'adhésion au principe fondamental de concurrence loyale ; - les sujets de confidentialité d'informations et de délits d'initiés. La procédure d'alerte décrit les canaux de lancement d'alerte et la protection des lanceurs d'alerte	Taux de signature du Code, Taux de formation « anti-corruption » du personnel, Nombre et montant des condamnations et amendes liés à la corruption
G1	Conduite des affaires	Risque réputationnel et juridique si le Groupe est soumis à des sanctions en raison de corruption					
G1	Conduite des affaires	Risque de coûts liés aux sanctions et aux enquêtes internes à la suite d'un incident éthique sur notre chaîne de valeur	R	Opérations propres, Amont, Aval			

(1) Les politiques du Groupe sont disponibles sur le site web Vusion.com.

R Risque + Impact positif
O Opportunité — Impact négatif

4.4.1.3 Actions et ressources liées à la conduite des affaires [G1-1], à la prévention et détection des cas de corruption et des pots-de-vin [G1-3 ; G1-4]

Le Groupe déploie un ensemble d'actions et de ressources visant à prévenir, détecter et traiter les risques liés à la conduite des affaires. Ces dispositifs s'inscrivent dans un cadre structuré, piloté par les fonctions Conformité et Juridique, et fait l'objet d'un suivi régulier, notamment par le comité d'audit.

- Un dispositif de prévention et de détection des manquements à la probité, structuré notamment autour d'un programme de conformité anticorruption. Ce programme s'appuie sur les travaux de cartographie des risques de corruption réalisés à l'échelle du Groupe et régulièrement mis à jour afin de tenir compte de l'évolution des activités, de l'organisation et de l'implantation géographique du Groupe.
- Un dispositif d'alerte éthique accessible aux collaborateurs et aux parties prenantes concernées, permettant le signalement de situations susceptibles de constituer un manquement aux règles de conduite des affaires.

Le Groupe n'a pas fait face, au cours de l'exercice, à des incidents de corruption ayant donné lieu à des sanctions ou condamnations.

Formation et sensibilisation

La formation et la sensibilisation des collaborateurs constituent un levier central du dispositif de conduite des affaires du Groupe.

En 2025, le Groupe a renforcé son dispositif de formation par le déploiement d'un nouvel e-learning dédié à la prévention de la corruption. Cette formation, rendue obligatoire en interne, est destinée à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, sans distinction de fonction, de service ou de direction. Elle vise à diffuser un socle commun de connaissances et de bonnes pratiques en matière d'éthique des affaires et de prévention des risques de corruption, et s'inscrit dans une démarche allant au-delà des exigences réglementaires applicables.

Par ailleurs, des formations spécifiques sont déployées à destination des collaborateurs occupant des fonctions identifiées comme intrinsèquement exposées aux risques de corruption et de manquement à la probité, sur la base des travaux de cartographie des risques. Ces formations, obligatoires pour les populations concernées, sont dispensées en présentiel ou sous forme de sessions à distance, et sont animées par des formateurs spécialisés. En 2025, ce dispositif a été déployé notamment en Europe et aux États-Unis.

En complément des dispositifs de formation, le Groupe mène des actions régulières de sensibilisation sur les enjeux de conduite des affaires, reposant sur des supports de communication internes variés (communications ciblées, supports visuels, campagnes thématiques), afin de renforcer la diffusion des principes éthiques et la vigilance des collaborateurs.

Le Groupe s'est fixé l'objectif de s'assurer que l'ensemble des collaborateurs signe le Code d'éthique de l'entreprise, formalisant ainsi la bonne compréhension et l'adhésion aux valeurs du Groupe. Les campagnes de signatures sont ainsi renouvelées à chaque mise à jour du code et lors de l'on-boarding (intégration) des nouveaux arrivants.

Focus sur la procédure d'alerte (Whistleblowing) et protection des lanceurs d'alerte

Depuis 2021, un dispositif d'alerte Groupe est déployé au sein du Groupe, accessible aux salariés en français et en anglais, mais également aux clients, aux fournisseurs, via une adresse e-mail dédiée.

Vusion a intégré les obligations liées à la protection des lanceurs d'alerte (notamment la loi Waserman) : les modalités de traitement des alertes sont encadrées par des procédures internes garantissant la confidentialité des informations, la protection des personnes concernées et le respect des réglementations applicables.

En cas de signalement, une cellule d'investigation est mise en place selon la nature de l'alerte. Les investigations sont conduites par des personnes habilitées disposant des compétences appropriées, et peuvent, le cas échéant, donner lieu au recours à une expertise externe. Les conclusions des investigations sont transmises, de manière anonyme, aux instances de direction concernées, permettant une prise de décision éclairée et conforme aux principes éthiques du Groupe. Aucun cas de corruption n'a été identifié en 2025.

La procédure relative aux conflits d'intérêts

La politique relative aux conflits d'intérêts (composante du Code d'éthique) a pour but de garantir que le processus de prise de décision au sein du Groupe n'est pas affecté par des situations de conflit d'intérêts (un conflit d'intérêts survient lorsqu'un individu est confronté à un choix entre les devoirs et les exigences de sa position et ses propres intérêts privés). La procédure a pour but d'aider chacun, y compris nos employés, la direction générale et le conseil d'administration, à détecter et à gérer les potentielles situations de conflits d'intérêts. Elle comporte également le mode opératoire pour procéder à la déclaration annuelle obligatoire pour les cadres dirigeants et les membres du Conseil d'administration, cette déclaration étant à remplir au cas par cas pour les autres collaborateurs du Groupe. Le dispositif de déclaration est disponible sur le portail interne du Groupe, auquel chaque salarié a accès. La déclaration des membres du Conseil d'administration est effectuée sur un support distinct, initié par la direction juridique du Groupe.

Interdiction de financement de partis politiques (information volontaire)

L'entreprise applique une interdiction stricte de tout financement politique, direct ou indirect, qu'il s'agisse de contributions financières, en nature, ou via des tiers. Aucun fonds, ressource ou communication de l'entreprise ne peut être utilisé pour soutenir ou s'opposer à un parti, un candidat ou une organisation politique. Les collaborateurs conservent la liberté de s'engager à titre strictement personnel, sous réserve d'une séparation claire avec leur rôle professionnel et sans donner l'impression d'agir au nom de l'entreprise. Par ailleurs, l'entreprise peut participer à des associations professionnelles ou initiatives sectorielles dans un cadre de défense des intérêts du Groupe

transparent et soumis à validation interne, sans que ces activités ne constituent des contributions politiques.

Contributions à des partis politiques, syndicats ou associations professionnelles [DP volontaire]

(En K€)	2025
Partis politiques	0
Syndicats	0
Associations professionnelles	45

4.4.1.4 Indicateurs et objectifs liés à la conduite des affaires [G1-1], à la prévention et détection des cas de corruption et des pots-de-vin [G1-3; G1-4]

Signature du Code d'éthique	2025	2024
Taux de signatures du Code d'éthique (ensemble des salariés du Groupe)	94 %	95 %

En 2025, les campagnes de signature n'incluent pas Yagora, acquise en juin 2025.

Nombre d'alertes éthiques [DP volontaire]	2025	2024
Nombre d'alertes jugées fondées et investiguées	0	0

Formation du personnel	2025
Taux de suivi de la formation e-learning Anti Corruption (ensemble des salariés du Groupe) [DP Volontaire]	72 %
Taux de suivi de la formation Anti Corruption (personnel considéré comme exposé) [G1-3 - DP 21b.]	91 %

La société Yagora n'est pas incluse dans le reporting 2025.

Le taux de couverture de la formation correspond à la proportion de collaborateurs identifiés comme exposés aux risques de corruption (sur la base de la cartographie des risques du Groupe) ayant participé à une session de formation anticorruption au cours du cycle de trois ans).

Nombre et montant des condamnations et amendes liés à la corruption [G1-4]	2025	2024
Condamnations pour violation des lois anticorruption (en nombre)	0	0
Montant des amendes infligées pour violation des lois anticorruption (en €) relevés dans les comptes consolidés du Groupe	0	0

Ces statistiques sont élaborées à partir des courriers de condamnation reçus (ou non) par la direction juridique du Groupe ainsi que des amendes comptabilisées dans les comptes des entités du Groupe.

4.4.1.5 Gestion des impacts, risques et opportunités matériels liés à la conduite des affaires [ESRS 2. IRO-1] ; Politiques liées à la gestion des relations avec les fournisseurs [G1-2 ; G1-6],

Vusion a procédé à son évaluation de double matérialité tel que décrit en section 4.1.2.1. Les fournisseurs susceptibles de peser sur la chaîne d'approvisionnement de produits et services ont été identifiés en deux catégories: les fournisseurs d'achats stockés (achats industriels) et parmi

les achats non stockés, les fournisseurs de centres de données (plateformes Cloud) ont été identifiés comme pouvant affecter la disponibilité de services matériels fournis à Vusion.

Norme ESRS	Sous-sous enjeux	IRO	Type	Partie de la chaîne de valeur	Politiques ⁽¹⁾	Description de la politique	Indicateurs et objectifs
G1	Conduite des affaires	Risque d'interruptions dans la chaîne d'approvisionnement pouvant affecter la disponibilité des produits ou services pour les clients, entraînant une insatisfaction, en raison de problèmes de gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les retards de paiements ou les litiges.	R	Opérations propres, Amont, Aval	Politique approvisionnements et achats responsables	Celle-ci définit les grandes orientations et les principaux engagements du Groupe en matière d'achats responsables, couvrant les enjeux relatifs à l'environnement, aux droits humains et à l'éthique.	Taux de signature du Code de conduite et reporting sur les minéraux de conflit et certification ISO 45001
					Code de conduite fournisseurs	Le Code de conduite fournisseurs reprend les principes du Code d'éthique et détaille les attentes en matière d'éthique, de respect des droits de l'homme (travail des enfants, rémunération juste, reporting sur les minéraux de conflits), en matière d'impact sur l'environnement et sur la capacité de Vusion à réaliser ses audits.	Taux de complétion des signatures du Code de conduite des fournisseurs
					Évaluation des fournisseurs & Évaluation de la durabilité (Interne)	La politique définit la manière dont Vusion évalue et surveille annuellement les risques et la performance ESG de ses fournisseurs critiques, fixe les seuils de conformité requis et impose des actions correctives ou un désengagement lorsque les standards ne sont pas respectés.	Taux d'évaluation ESG et performance de conformité Contrôles des conformités REACH
					Politique de désengagement des fournisseurs (Interne)	La politique définit la manière dont Vusion met fin à ses relations avec des fournisseurs sous-performants ou non conformes, tout en minimisant les risques juridiques, opérationnels et réputationnels. Elle garantit un processus de désengagement structuré, conforme et bien documenté.	

(1) Les politiques du Groupe sont disponibles sur le site web Vusion.com exceptées les politiques d'évaluation et de désengagement fournisseurs, qui restent internes.

R Risque
 + Impact positif
 O Opportunité
 - Impact négatif

Vusion gère la relation à ses fournisseurs de manière :

- centralisée pour l'ensemble des achats stockés (que l'on nomme également « achats industriels ») ;
- décentralisée pour le reste du portefeuille fournisseurs, les directeurs de départements fonctionnels ou opérationnels pilotant eux-mêmes cette relation par domaine de responsabilités (les achats informatiques effectués par la DSI, les achats de transports opérés par le Directeur logistique etc.).

Les fournisseurs présentant un risque matériel en matière de fourniture de services sont les fournisseurs de centres de données (plateforme Cloud) dont la gestion est décrite en section « risque spécifique cyber » en 4.4.2.2.3.

Pour ce qui concerne les achats stockés et ses composants stratégiques, le Groupe s'appuie sur des principes et des standards éthiques forts dans la conduite de ses activités, détaillés dans :

- le **Code de conduite** fournisseurs dont la nouvelle version 2025 répond à un objectif d'élargissement et approfondissement des engagements ESG, et la structuration d'un cadre plus opposable vis-à-vis des fournisseurs. L'ancienne version, principalement centrée sur la conformité légale générale, évolue vers un dispositif plus détaillé, contractuel et orienté « gestion des risques », intégrant des mécanismes d'audit, de médiation et de désengagement, ainsi qu'un alignement formel avec le Code d'éthique du Groupe. Les principaux progrès introduits sont les suivants :
 - environnement, passage d'une conformité générale aux lois à l'intégration explicite des enjeux climat, eau, biodiversité, substances dangereuses et conformité REACH/RoHS,
 - social, renforcement des exigences au-delà des standards de base, dont, bien entendu l'interdiction du travail des enfants, avec la prise en compte du salaire vital minimum et la protection des travailleurs vulnérables,
 - éthique et conformité, alignement avec le nouveau Code d'éthique et formalisation détaillée des règles

relatives aux cadeaux, blanchiment, délit d'initié et conflits d'intérêts, assorties d'un dispositif d'alerte (Ethical Alert Line) accessible aux fournisseurs,

- audit et gouvernance, introduction d'actions correctives formalisées et d'un droit explicite de désengagement en cas de non-conformité,
- gestion de la chaîne d'approvisionnement, encadrement contractuel de la sous-traitance via une exigence d'approbation écrite préalable,
- déploiement opérationnel et reporting, possibilité d'exiger des formations en durabilité pour les employés des fournisseurs, traduisant une approche plus structurée de montée en compétence et de résilience de la chaîne de valeur ;
- **la politique approvisionnement et achats responsables** qui définit les grandes orientations et les principaux engagements du Groupe en matière d'achats responsables, couvrant les enjeux relatifs à l'environnement, aux droits humains, et à l'éthique: elle constitue un cadre structuré de conduite responsable des affaires dans la chaîne d'approvisionnement, fondé sur :
 - un référentiel normatif international (UN Global Compact) ;
 - une contractualisation des exigences éthiques (Code fournisseurs) ;
 - un dispositif d'évaluation externe et d'audit des partenaires ;
 - une intégration des critères ESG dans les décisions d'achats.

La mise en œuvre des politiques fournisseurs et du Code de conduite est assurée par le Département Juridique, le Département des Achats Stratégiques et le Département du Contrôle Interne du Groupe, ainsi que par des audits ciblés sur certains fournisseurs critiques réalisés par le Département Qualité Produits.

4.4.1.6 Action et ressources liées à la gestion des relations avec les fournisseurs [G1-2; G1-6]

Le Groupe détient les droits de propriété intellectuelle sur ces produits (hardware) mais en sous-traite la fabrication. La plupart de nos partenaires de sous-traitance d'assemblage, ou EMS, sont situés en Chine continentale, en Asie du Sud-Est, ou plus récemment au Mexique.

Afin de renforcer la résilience de sa chaîne d'approvisionnement, Vusion construit des relations à long terme avec ses principaux sous-traitants de fabrication/assemblage. Le Groupe porte une attention particulière aux mesures nécessaires pour garantir la continuité des approvisionnements, en particulier pour les composants stratégiquement critiques.

Les contrats de sous-traitance et de partenariat s'appuient sur des contrats pluri-annuels, animés par réunions de

coordination régulières, un suivi des prévisions de production et d'ordonnancement industriel permettant une planification efficace. La durée de ces partenariats de longue date est détaillée dans la Section 4.4.1.7.

Ces partenaires EMS adhèrent aux standards mondiaux de reporting en matière de durabilité et sont tous certifiés selon des normes internationales ISO, telles que l'ISO 14001:2015 et l'ISO 45001:2018, qui fournissent des lignes directrices pour l'adoption de comportements environnementaux et sociaux responsables au sein de l'entreprise.

1) Cadre de gouvernance et système de diligence raisonnable

Outre le Code de conduite fournisseurs, le Groupe a mis en place un cadre de gouvernance structuré pour la supervision des fournisseurs, conforme aux attentes des ESRS en matière de diligence raisonnable, de transparence et de responsabilité. Les procédures d'évaluation, d'audit et de désengagement des fournisseurs sont documentées dans deux normes internes :

- **Procédure d'évaluation des fournisseurs et d'évaluation de la durabilité.**
- **Standards de désengagement des fournisseurs.**

Ces standards définissent le système de conduite responsable des affaires du Groupe au sein de sa chaîne d'approvisionnement et garantissent que les décisions sont documentées, basées sur une analyse de risques et supervisées par la direction des achats stratégiques.

Les fournisseurs critiques — ceux présentant une importance stratégique élevée, un impact environnemental important (par ex. fabricants de PCB, de batteries), un niveau élevé de dépendance, ou dont la substitution nécessite plus de six mois — sont évalués annuellement dans le cadre de cette gouvernance.

Pour ces fournisseurs critiques, l'évaluation annuelle des risques repose sur un cadre multidimensionnel couvrant cinq dimensions clés :

- risques financiers (par exemple : risque de crédit, risque de liquidité) ;
- risques industriels (qualité, coûts et performance de livraison) ;
- risques ESG ;
- risques géographiques (catastrophes naturelles et exposition aux risques géopolitiques) ;
- risques de dépendance fournisseur (exposition au mono-approvisionnement, criticité pour l'activité).

S'agissant des risques de dépendance fournisseur, des informations complémentaires sur la réduction de l'exposition au mono-approvisionnement, via la stratégie de multi-sourcing du Groupe, sont présentées en Section 4.2.1.2 (Plan d'adaptation).

L'évaluation des risques ESG constitue une composante intégrée de ce cadre et est mise en œuvre au travers de la procédure d'évaluation de la durabilité décrite à la Section 2 ci-après.

Dans son ensemble, ces normes internes structurent l'approche du Groupe en matière de conduite responsable des affaires au sein de sa chaîne d'approvisionnement. Elles garantissent que les décisions relatives aux fournisseurs sont fondées sur une analyse des risques, dûment documentées et supervisées par la direction des achats stratégiques. En cas de non-conformité ou d'écarts significatifs, ceux-ci sont traités dans le cadre d'un processus formalisé d'escalade et de désengagement, tel que décrit en Section 3 (Mécanisme d'escalade, actions correctives et gouvernance du désengagement).

2) Procédure d'évaluation de la durabilité : sélection des fournisseurs, audits et suivi de la conformité

Sélection des fournisseurs

Les fournisseurs potentiels sont soumis à une auto-évaluation structurée, pilotée par les équipes Qualité et Achats Stratégiques. Cette évaluation couvre les politiques environnementales, les garanties en matière de droits humains, l'éthique des affaires, la gestion de la qualité et la gouvernance de la chaîne d'approvisionnement.

Le questionnaire d'auto-évaluation a été élaboré par le département Qualité du Groupe et les équipes Achats Stratégiques, et est systématiquement soumis aux fournisseurs potentiels. Ce questionnaire, composé de 19 questions (dans sa version complète), aborde des thèmes tels que la politique de management de la qualité, la politique environnementale, les droits humains, l'éthique et la chaîne d'approvisionnement.

Le résultat est évalué par l'équipe Qualité de Vusion, qui partage systématiquement les conclusions du questionnaire ainsi que les actions correctives avec ces fournisseurs dans une démarche d'amélioration continue.

Si la performance est jugée insuffisante, le fournisseur doit mettre en œuvre les actions correctives identifiées et améliorer sa performance globale au travers d'un plan d'amélioration continue, avec un calendrier défini conjointement entre les deux parties. Cet engagement constitue une condition préalable obligatoire pour devenir fournisseur de Vusion.

La mise en œuvre des actions correctives définies est suivie de près jusqu'à leur achèvement et, en cas de performance insatisfaisante, le Groupe ne noue pas de relation commerciale avec ce fournisseur.

Mécanisme d'audit annuel

Le Département Qualité Produit met en œuvre un dispositif de contrôle en deux niveaux sur sa chaîne d'approvisionnement.

D'une part, le Groupe réalise des audits annuels sur site auprès de ses partenaires Electronic Manufacturing Services (EMS) ainsi que des fournisseurs critiques présentant soit un impact environnemental significatif, soit un rôle stratégique dans la conception des solutions ESL (notamment batteries, PCB et EPD). Ces fournisseurs sont, en principe, audités selon une fréquence annuelle.

D'autre part, pour les fournisseurs critiques non couverts directement par ce périmètre d'audit, le Groupe s'appuie sur un dispositif de supervision indirecte : les partenaires EMS assurent la gestion, le suivi et le contrôle de ces fournisseurs de rang 2. Le Groupe procède alors à une revue de l'efficacité des processus de gestion et de conformité mis en œuvre par les EMS, permettant d'étendre la couverture du contrôle au-delà de son périmètre d'audit direct.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

Ces audits évaluent la conformité aux exigences environnementales, sociales et de santé & sécurité au moyen de questionnaires standardisés. Ils vérifient notamment que les fournisseurs disposent :

- d'une certification ISO 14001 (systèmes de management environnemental) ;
- d'une certification ISO 45001 (santé et sécurité au travail) ; et
- du respect de la réglementation REACH, en particulier en ce qui concerne les substances chimiques et les obligations liées à la pollution, dans le cadre de l'évaluation des pratiques de prévention de la pollution des fournisseurs.

Les audits sont formalisés à travers des questionnaires adaptés à chaque catégorie de fournisseurs, en fonction de leur secteur d'activité, et comprennent une section dédiée à la durabilité. Dans leur version complète, ces questionnaires comportent plus de 40 questions liées aux critères ESG couvrant des thématiques telles que la gestion de la qualité, les politiques environnementales, les droits humains, l'éthique et la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Les fournisseurs sont tenus de fournir des documents justificatifs, et les audits sur site sont complétés par des entretiens en face à face afin de permettre une évaluation plus approfondie.

Chaque thématique ESG est évaluée individuellement, et un fournisseur est considéré comme ayant réussi l'audit lorsqu'il obtient un score de conformité d'au moins 80 % sur la base du questionnaire standardisé (voir les résultats en section 4.4.1.7).

Ces audits visent à garantir la conformité avec la Politique Achats du Groupe, le Code de conduite fournisseurs et les standards de qualité globaux. Lorsque la performance est jugée insuffisante, les fournisseurs doivent mettre en œuvre des actions correctives dans un délai défini, en fonction de la gravité des non-conformités identifiées. La mise en œuvre de ces actions correctives, définies conjointement avec le fournisseur, fait l'objet d'un suivi étroit par le Groupe et est validée lors des audits ultérieurs. Si la performance demeure insuffisante, le Groupe peut réévaluer sa relation avec le fournisseur et engager un processus de désengagement (voir section « Mécanisme d'escalade, actions correctives et gouvernance du désengagement »)

Évaluations externes comme instruments de gouvernance

Vusion évalue la performance en matière de durabilité de ses fournisseurs critiques au moyen de notations ESG externes réalisées par des organismes tiers accrédités : ces évaluations sont requises lors du processus de sélection et sont à mettre à jour chaque année, pour les fournisseurs existants.

Le Groupe demande à ses fournisseurs de réaliser des évaluations de durabilité auprès d'agences de notation (EcoVadis ou équivalentes telles que ISS ESG, MSCI, Sustainalytics). Ces agences mesurent la performance des

fournisseurs sur la base de 21 critères regroupés en quatre thèmes :

- Environnement ;
- Social & Droits humains ;
- Éthique ;
- Achats responsables.

Ces notations constituent une base de discussion avec les fournisseurs concernant leur performance en matière de développement durable.

Vusion assure le suivi de la performance ESG au moyen d'indicateurs clés.

À titre d'exemple, un indicateur clé exige qu'au moins 70 % de ces fournisseurs obtiennent un score minimum de 50 points sur EcoVadis, ou une notation équivalente délivrée par une autre agence ESG reconnue :

- ISS ESG : C- ;
- MSCI : BB ;
- Sustainalytics : risque moyen ;
- S&P Global ESG : 40 points.

Les fournisseurs qui ne respectent pas les niveaux de notation requis disposent d'un délai d'un an pour atteindre la conformité et doivent suivre des plans d'actions correctives, soit via la plateforme EcoVadis, soit en interne.

Ce système de notation externe garantit une vérification indépendante de la performance des fournisseurs, permettant à Vusion de maintenir transparence, comparabilité et alignement avec les standards internationaux de durabilité.

Il constitue un élément essentiel du cadre global d'évaluation des fournisseurs du Groupe : des situations de non-coopération — telles que le refus de réaliser une évaluation ou de fournir les informations relatives aux minerais de conflit — peuvent entraîner une escalade ou un désengagement conformément au Standard de désengagement des fournisseurs.

3) Mécanisme d'escalade, actions correctives et gouvernance du désengagement

Lorsque des fournisseurs ne respectent pas les standards requis, le Groupe active un cadre d'escalade structuré :

- **Première étape d'escalade** : Réduction des volumes d'achats, utilisée pour signaler une détérioration de la performance.
- **Deuxième étape d'escalade** : Suspension de toute nouvelle allocation de volumes jusqu'à la mise en œuvre des améliorations demandées et à l'achèvement satisfaisant des actions correctives.
- **Troisième étape d'escalade** : Activation du processus formel de désengagement, conformément au Standard de désengagement des fournisseurs.

Au 31 décembre 2025, un fournisseur se trouvait au stade de la première étape d'escalade. Des actions correctives sont actuellement en cours de mise en œuvre pour ce fournisseur.

Un responsable du désengagement — le Responsable des Achats Stratégiques du composant concerné — est nommé pour coordonner l'ensemble des activités associées, garantissant la cohérence des procédures et une documentation exhaustive. Le processus de désengagement comprend une analyse complète des risques, couvrant notamment :

- les risques contractuels et juridiques, incluant les délais de préavis, les obligations contractuelles et la prévention des litiges ;
- les risques de continuité opérationnelle, incluant la qualification d'alternatives ;
- les risques financiers, tels que les paiements en cours et les coûts de transition ;
- les risques liés à la sécurité des données, garantissant la révocation de tous les droits d'accès et la restitution ou destruction sécurisée des données sensibles ;
- les risques réputationnels et réglementaires, incluant le respect du RGPD, des lois anticorruption et des règles de gouvernance interne.

Tout au long du désengagement, le Groupe maintient une communication transparente et professionnelle avec le fournisseur et pilote les activités de transition afin de protéger la continuité opérationnelle.

4) Formation des fournisseurs

En 2025, Vusion a introduit un programme de formation obligatoire en matière de durabilité pour tous les partenaires de rang 1 (EMS) ainsi que pour certains fournisseurs critiques¹ présentant des impacts environnementaux significatifs. Le programme porte sur trois thématiques essentielles — la gestion de l'eau, la biodiversité et la gestion des minerais de conflit — et vise à renforcer la compréhension par les fournisseurs des attentes en matière d'environnement et d'approvisionnement responsable.

Les fournisseurs déjà évalués par la plateforme EcoVadis ont accès à la plateforme de formation en ligne EcoVadis Academy. Pour les autres, Vusion requiert qu'ils suivent des modules équivalents via l'UN Global Compact Academy ou la Responsible Business Alliance (RBA) Learning Academy, et qu'ils fournissent des certificats de formation attestant de la complétion.

Ce programme de formation soutient les efforts plus larges de Vusion visant à améliorer les compétences des fournisseurs, réduire les risques environnementaux et sociaux et assurer l'alignement avec les normes internationales en matière de durabilité.

En 2026, nous prévoyons d'élargir notre programme de développement des compétences en introduisant de nouveaux modules de formation sur les Achats Durables, la Gestion des Émissions de Gaz à Effet de Serre, ainsi que la Santé & Sécurité et les Droits Humains pour les partenaires EMS et à certains fournisseurs critiques sélectionnés.

4.4.1.7 Indicateurs liés à la gestion des relations avec les fournisseurs [G1-2 ; G1-6]

Partenariats pluri-annuels avec nos EMS

La stabilité de ces partenariats permettent des investissements communs et soutiennent les efforts de collaboration en matière d'action climatique et de décarbonation de la chaîne de valeur.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
EMS 1								
EMS 2								
EMS 3								

⁽¹⁾ Nos fournisseurs sont considérés comme critiques ou stratégiques lorsqu'ils répondent à l'un des critères suivants : Ils sont nos Electronics Manufacturing Services. Ils fournissent un composant critique pour nos produits ou fondamental à la production. Ils détiennent un monopole sur un composant spécifique.

Mécanisme d'audit annuel et résultats des évaluations ESG externes [Indicateur propre à Vusion]

	Fournisseurs critiques ⁽¹⁾	Type	Catégorie	Audit ESG (global) ⁽²⁾	Audit Environnement	Audit Social & DH
EMS audités et fournisseurs critiques audités	Transaction directe	EMS1	EMS	Réussi	Réussi	Réussi
		EMS2 – Site A	EMS	Réussi	Réussi	Réussi
		EMS2 – Site B	EMS	Réussi	Réussi	Réussi
		EMS3 – Site A	EMS	Réussi	Réussi	Réussi
		EMS3 – Site B	EMS	Réussi	Réussi	Réussi
		Fournisseur critique 1	Composant	Batterie	Réussi	Réussi
		Fournisseur critique 2	Composant	Batterie	Réussi	Réussi
		Fournisseur critique 3	Merchandise	Rails	Réussi	Réussi
		Fournisseur critique 4	Merchandise	Rails	Réussi	Réussi
		Fournisseur critique 5	Composant	EPD	Réussi	Réussi
	Taux de couverture (dépenses d'achats industriels)			98,1 % (en 2024 92,8 %)	98,1 %	98,1 %
	Transaction indirecte	Fournisseur critique 6	Composant	Batterie	Réussi	Réussi
		Fournisseur critique 7 – Site A	Composant	Batterie	Réussi	Réussi
		Fournisseur critique 7 – Site B	Composant	Batterie	Réussi	Réussi
		Fournisseur critique 8	Composant	Batterie	Réussi	Réussi
		Fournisseur critique 9	Composant	Batterie	Réussi	Réussi
		Fournisseur critique 10	Merchandise	Rails	Réussi	Réussi
		Fournisseur critique 11	Composant	EPD	Réussi	Non Réussi (Actions correctives en cours)
		Fournisseur critique 12 – Site A	Composant	EPD	Réussi	Réussi
		Fournisseur critique 12 – Site B	Composant	EPD	Réussi	Réussi
		Fournisseur critique 12 – Site C	Composant	EPD	Réussi	Réussi
		Fournisseur critique 13 – Site A	Composant	EPD	Réussi	Réussi
		Fournisseur critique 13 – Site B	Composant	EPD	Réussi	Réussi
		Fournisseur critique 14	Composant	EPD	Réussi	Réussi
		Fournisseur critique 15	Composant	PCB	Réussi	Réussi
		Fournisseur critique 16	Composant	PCB	Réussi	Réussi

Sous-total EMS audités et fournisseurs critiques audités

Fournisseurs critiques non audités
27 autres fournisseurs critiques

TOTAL EMS ET FOURNISSEURS CRITIQUES

- (1) Nos fournisseurs sont considérés comme critiques ou stratégiques lorsqu'ils répondent à l'un des critères suivants : Ils sont nos Electronics Manufacturing Services. Ils fournissent un composant critique pour nos produits ou fondamental à la production. Ils détiennent un monopole sur un composant spécifique.
- (2) Un fournisseur est considéré comme ayant réussi l'audit lorsqu'il obtient un score de conformité d'au moins 80 % sur le questionnaire standardisé pour chaque section.
- (3) Les fournisseurs sont considérés comme conformes s'ils obtiennent un score minimum de 50 points sur EcoVadis, ou une notation équivalente délivrée par une autre agence ESG reconnue (ISS ESG : C- ; MSCI : BB ; Sustainalytics : risque moyen ; S&P Global ESG : 40 points).

ISO 14001	REACH	ISO 45001	Code de conduite	Notation ESG externe – Conformité ⁽³⁾	Formation Eau	Formation Biodiversité	Formation Minerais de conflit
Oui	Oui	Oui	Signé	Oui	✓	✓	✓
Oui	Oui	Oui	Signé	Oui	✓	✓	✓
Oui	Oui	Oui	Signé	Oui	✓	✓	✓
Oui	Oui	Oui	Signé	Oui	✓	✓	✓
Oui	Oui	Oui	Signé	Oui	✓	✓	✓
Oui	Oui	Oui	Signé	Oui			
Oui	Oui	Oui	Signé	Oui			
Oui	N.A.	Oui	Signé	Oui			
Oui	N.A.	Non	Signé	Oui	✓	✓	✓
Oui	Oui	Oui	Signé	Oui			
98,1 %	98,1 %	98,1 % (en 2024 88,5%)					
Oui	Oui	Oui	Signé	Non (actions correctives en cours)			
Oui	Oui	Oui	Signé	Oui	✓	✓	✓
Oui	Oui	Oui	Signé	Oui	✓	✓	✓
Oui	Oui	Oui	Signé	Oui	✓	✓	✓
Oui	N.A.	Oui	Signé	En cours d'évaluation			
Oui	Oui	Oui	Signé	Oui	✓	✓	✓
Oui	Oui	Oui	Signé				
Oui	Oui	Oui	Signé	Oui	✓	✓	✓
Oui	Oui	Oui	Signé				
Oui	Oui	Oui	Signé	Oui	✓	✓	✓
Oui	Oui	Oui	Signé	En cours d'évaluation			
Oui	Oui	Oui	Signé	Oui			
Oui	Oui	Oui	Signé	Oui			
Les 19 fournisseurs ont signé				16 fournisseurs conformes 2 fournisseurs actuellement en cours d'évaluation 1 fournisseur non conforme			
Tous les 27 autres fournisseurs critiques ont signé				21 fournisseurs conformes 4 fournisseurs actuellement en cours d'évaluation 2 fournisseurs non conformes (actions correctives en cours)			
100 % ont signé				92,5 % des fournisseurs EMS et autres fournisseurs critiques évalués sont conformes			

1

2

3

4

5

6

7

8

9

Délais de paiement [G1-6]

Les données relatives aux délais de règlement ci-dessous ont été établies sur la base des factures fournisseurs payées sur l'année 2025 dans les entités Vusion SA, Vusion GmbH et Vusion Inc (France, Autriche, USA). Cet échantillon a été sélectionné car le solde des balances fournisseurs de ces trois entités représente 96 % de la balance fournisseurs du Groupe au 31.12.25. Les dettes intra-groupe sont exclues de cette analyse.

La politique en matière de délai de règlement fournisseur consiste à accorder un délai de règlement compris entre 0 et 60 jours à compter de la date de facture, pour toutes les catégories d'achat hors achats de produits industriels, et ce, sur les 3 entités du Groupe mentionnées précédemment. Le délai de règlement des achats de produits industriels (fournisseurs de production et d'assemblage des équipements électroniques), réalisés exclusivement par l'entité française, est compris entre 60 jours nets et 60 jours fin de mois le 10 du mois suivant.

Délais de paiement : le tableau ci-dessous synthétise le délai moyen constaté entre la date contractuelle de règlement et sa date effective :

Informations	Données pour le Groupe (hors dettes intra-groupe)
Délai moyen (en nombre de jours) de paiement d'une facture à compter de la date à laquelle le délai de paiement contractuel ou statutaire commence à courir.	- Le délai moyen de paiement de l'entité française qui concentre tous les achats de produits industriels du Groupe, est de 49 jours contre 50 jours en 2024. - Le délai moyen de paiement est de 27 jours sur l'entité autrichienne et de 34 jours sur l'entité américaine contre respectivement 27 jours et 38 jours en 2024. Pour rappel, ces entités ne réalisent aucun achat de produits industriels.
Description des délais de paiement standard de l'entité (en nombre de jours) par grande catégorie de fournisseurs et le pourcentage de paiements effectués dans ces délais.	- Délai standard : 30 jours à 60 jours date de facture. - Exception pour une catégorie de fournisseurs : Entreprise d'assemblage d'équipement industriel : le délai de paiement est de 60 jours nets à 60 jours fin de mois le 10. Compte tenu de cette catégorisation, le pourcentage de paiement effectués dans les délais standard est de 56 % sur l'entité française (55 % en 2024), de 73 % sur l'entité autrichienne (69 % en 2024) et de 58 % sur l'entité américaine (55 % en 2024). Le pourcentage de paiements effectués dans les délais dans la catégorie des achats de produits industriels est de 99 %. Le montant des achats effectués auprès de sociétés de type « PME » sont non significatifs tant sur l'échantillon sélectionné qu'au niveau groupe. Aucune politique n'est en œuvre concernant la prévention des retards de paiements en faveur des PME, car ce type de fournisseur est non significatif au sein du portefeuille fournisseurs du Groupe.
Nombre de procédures judiciaires en cours pour retard de paiement.	Aucune.

4.4.2 Risques spécifiques à l'entité

4.4.2.1 Gestion des impacts, risques et opportunités liés au risques spécifiques à l'entité [ESRS2. IRO-1]; Politiques liées aux risques spécifiques

Vusion a procédé à son évaluation de double matérialité tel que décrit en section 4.1.2.1. Les risques d'une violation de la sécurité informatique et les risques de violation de données (induites ou non par une violation de la sécurité informatique) ont été identifiés comme matériels :

- 1) violation des données intellectuelles, dont la protection est pilotée par la direction juridique et la direction de la conformité technique, essentiellement encadrée par le Code d'éthique et de conduite des affaires ;
- 2) violation des données à caractère personnel (les données clients sont évaluées comme représentant le risque le plus matériel) dont la protection est pilotée par la direction juridique, essentiellement encadrée par la politique de protection des données personnelles et ses annexes ;
- 3) violation des données de l'entreprise qui comprennent non seulement les données de propriété intellectuelle et à caractère personnel, citées plus haut, mais également les données techniques du Groupe, dont la protection est pilotée par la direction des services d'information et encadrée par deux politiques majeures :

La charte d'utilisation des ressources informatiques et des outils numériques : la direction des ressources humaines s'assure que cette charte fasse partie des documents d'entreprise remis à l'embauche au format numérique avec l'ensemble des documents d'intégration. Par ailleurs, la direction des systèmes d'information la met à disposition sur le portail intranet de l'entreprise accessible à l'ensemble des collaborateurs pour une consultation libre.

Sont détaillés : les usages autorisés des ressources informatiques mises à sa disposition, les devoirs des utilisateurs, les différentes règles de sécurité, les mesures mises en place par l'entreprise, les sanctions encourues par l'utilisateur. Cette politique étant interne à l'entreprise, elle n'est pas diffusée à nos partenaires ou clients. Elle peut leur être transmise sur demande exceptionnelle et justifiée après signature d'un accord de confidentialité.

La politique ISMS qui elle, couvre plusieurs aspects clés :

- confidentialité : protection des informations confidentielles en limitant leur accès, stockage et utilisation,
- intégrité : vérification que les systèmes de l'entreprise fonctionnent comme prévu et prévention des erreurs humaines et des modifications non autorisées,
- disponibilité : assurance que les systèmes et les données sont accessibles aux employés et aux clients quand ils en ont besoin.

Elle sert de guide pour les employés, les prestataires et les partenaires sur les pratiques de sécurité à suivre pour protéger les actifs informationnels de l'organisation.

L'ambition du groupe est de pouvoir mettre à disposition de nos partenaires, au cours du premier semestre 2026, un accès à notre cadre de gouvernance de la sécurité de l'information via un portail accessible sous demande (souvent appelé « Trust Center »).

Enfin, la gouvernance du risque cyber lié à l'usage de l'intelligence artificielle, est formalisée par le Groupe au sein de la **Charte de l'utilisation de l'IA** encadrant l'usage des systèmes d'intelligence artificielle (IA), incluant l'IA générative, tant pour les usages internes que pour l'intégration dans ses produits et services.

Cette charte s'inscrit dans le dispositif global de maîtrise des risques cyber et de conformité réglementaire, en articulation avec les politiques de sécurité des systèmes d'information, de protection des données, de gestion des fournisseurs et de Code d'éthique.

L'usage de l'IA est identifié comme un facteur d'exposition accru aux risques suivants :

- Fuite ou divulgation de données confidentielles ou personnelles (notamment via des systèmes tiers SaaS).
- Atteinte à la propriété intellectuelle (contamination des modèles, réutilisation non maîtrisée de contenus).
- Génération de contenus erronés, biaisés ou trompeurs pouvant affecter la réputation ou la conformité.
- Vulnérabilités de sécurité liées aux architectures techniques IA (intégration SI, API, dépendances logicielles).
- Risque de non-conformité réglementaire (protection des données, obligations sectorielles, futures exigences IA Act).

Ces risques sont considérés comme relevant à la fois du risque opérationnel, du risque cyber et du risque de conformité.

Le cadre de gouvernance repose sur un contrôle préalable des solutions IA, une définition des exigences techniques de cybersécurité, un encadrement des données et des usages.

Le Groupe se réserve la possibilité de surveiller l'usage des systèmes IA.

La gouvernance repose sur une articulation claire entre direction juridique (conformité réglementaire), direction IT et sécurité (CISO), direction technique (CTO), Management opérationnel (validation des usages métier).

L'approche adoptée vise à :

- Prévenir l'émergence de risques cyber systémiques liés à l'IA.
- Réduire le risque de fuite de données stratégiques.
- Maintenir l'intégrité du système d'information.
- Protéger la réputation et les actifs immatériels du Groupe.
- Anticiper les exigences réglementaires émergentes (notamment IA Act, NIS2).

Ce dispositif contribue à la robustesse du cadre de gestion des risques numériques et s'inscrit dans la stratégie globale de gouvernance responsable des technologies.

Ces risques sont supervisés par le Comité d'audit qui en réfère au Conseil d'administration (cf section 4.1.2.2 pour consulter la synthèse des sessions d'information au Comité d'audit en 2025). Les membres des directions en charge de la conduite des affaires et de la lutte anticorruption disposent de formation et/ou d'expérience adéquates en la matière.

Norme ESRS	Sous-sous enjeux	IRO	Type	Partie de la chaîne de valeur	Politiques ⁽¹⁾	Description de la politique	Indicateurs et objectifs
Spe	Protection de la propriété intellectuelle	Risque de violation de la propriété intellectuelle, par le Groupe ou par la concurrence	R	Opérations propres	Le Code éthique, la politique de gestion de la propriété intellectuelle	Politique de gestion de la propriété intellectuelle créée en 2026, visant à structurer l'identification, la protection, la valorisation et la défense des actifs immatériels du Groupe, assortie d'une intégration des risques dans le dispositif global de gestion des risques.	taux de signature du Code
Spe	Gestion des données	Violations de la sécurité informatique pouvant entraîner une interruption des activités au sein des opérations propres du Groupe:s.	R	Opérations propres	La charte d'utilisation des ressources informatiques et des outils numériques.	La charte contribue à la préservation de la sécurité du système d'information de Vusion et fait de l'utilisateur un acteur essentiel dans la réalisation de cet objectif.	Nombre d'incidents critiques et couverture évaluation fournisseurs
Spe	Gestion des données	Risque d'atteinte à la réputation à la suite d'une violation de données	—	Opérations propres, Aval	La politique ISMS (Information Security Management System)	Document qui définit les normes et les procédures pour la gestion de la sécurité de l'information au sein d'une organisation, basée sur la norme ISO/IEC 27001.	
					Charte de l'utilisation de l'IA	La charte encadre l'usage de l'intelligence artificielle afin d'assurer une utilisation légale, éthique, sécurisée et responsable: elle impose de n'utiliser que des systèmes d'IA approuvés, de protéger les données personnelles et confidentielles. La charte rappelle également les exigences de cybersécurité, les processus d'approbation des outils, ainsi que l'obligation de signaler toute non conformité.	
					Data privacy policy	Indique comment Vusion collecte, utilise, stocke et protège les données personnelles conformément au RGPD. Elle s'applique aux prospects, clients, partenaires, fournisseurs, visiteurs et utilisateurs des sites du Groupe.	

(1) Les politiques du Groupe sont disponibles sur le site web Vusion.com exceptées la politique ISMS, la charte de l'utilisation de l'IA et la politique Data privacy, disponibles sur le portail de l'entreprise.

- R Risque + Impact positif
O Opportunité — Impact négatif

4.4.2.2 Actions et ressources liées aux risques spécifiques

4.4.2.2.1 La protection de la propriété intellectuelle du Groupe

La propriété intellectuelle au sein du Groupe fait l'objet d'un système de suivi structuré couvrant les brevets, les marques, les logiciels, les bases de données, les secrets d'affaires et les technologies propriétaires. Ce dispositif inclut une veille continue en matière de brevets et de marques, ainsi qu'un dispositif de surveillance des marchés, des analyses de paysage brevets (patent landscaping) et des activités d'intelligence concurrentielle.

Les brevets et marques font l'objet d'enregistrements réguliers, et le Groupe s'assure du respect des droits de tiers par la mise en œuvre de contrôles systématiques, incluant notamment des recherches d'antériorité préalables aux dépôts, ainsi que des analyses de liberté d'exploitation (freedom-to-operate) avant toute commercialisation. Des processus de conformité aux licences sont également déployés, en particulier pour les logiciels open source, avec des audits dédiés et des procédures de validation. (cf. section 1 « Leadership technique » pour plus d'information sur le portefeuille de brevets du Groupe).

Un processus formalisé de déclaration d'invention ainsi que des critères d'évaluation définis soutiennent la prise de décision quant aux stratégies de protection appropriées, incluant les brevets, les secrets d'affaires et les publications défensives. Dans le cadre d'opérations de fusions-acquisitions, le Groupe procède systématiquement à des audits de propriété intellectuelle (due diligence) afin d'évaluer la titularité, la validité, la conformité aux licences et l'exposition aux litiges, complétés, le cas échéant, par des mesures d'intégration et de remédiation post-acquisition.

Le Groupe adopte une approche responsable et proportionnée dans la défense de ses droits de propriété intellectuelle. À ce titre, il peut engager des procédures contentieuses à l'encontre de contrefacteurs lorsque cela est nécessaire, tout en privilégiant, lorsque cela est pertinent, des modes de résolution amiables et en veillant à éviter toute pratique abusive ou opportuniste.

La gouvernance de la propriété intellectuelle repose sur une instance transverse composée de représentants des directions Juridique et R&D qui valide les stratégies brevets, suit la performance du portefeuille et les risques associés, et supervise les actions de défense.

Les enjeux de propriété intellectuelle sont intégrés au dispositif global de gestion des risques et font l'objet d'un examen périodique au sein du Comité des risques. Le Chief Technology Officer et la Directrice Juridique du Groupe sont membres de ce comité, qui analyse notamment des indicateurs clés tels que le nombre et la gravité des litiges en matière de propriété intellectuelle, l'exposition aux risques de contrefaçon, la conformité aux obligations de

licence et la couverture des analyses de liberté d'exploitation.

L'ambition du Groupe consiste à formaliser, en 2026, son système de management de la propriété Intellectuelle selon la norme ISO 56005.

4.4.2.2.2 La protection des données à caractère personnel

Vusion a fait le choix de nommer en 2025 un DPO Groupe, chargé de la supervision du cadre de conformité, de la revue des procédures, de la formation, du traitement des demandes : le dispositif repose sur un enregistrement systématique des activités de traitement conformément à l'article 30 du RGPD, au travers d'un registre des traitements documentant finalités, bases légales, catégories de données, destinataires internes et externes, durées de conservation et mesures de sécurité, ainsi que les mécanismes d'encadrement des transferts hors UE.

Sur le plan du management des risques et du contrôle interne, la sécurité des données personnelles est intégrée au système de management de la sécurité de l'information, avec des mesures techniques et organisationnelles documentées (chiffrement, « pseudonymisation », contrôle d'accès, journalisation, sauvegardes et rétention) et un dispositif formalisé de gestion des violations de données (data breach policy) prévoyant détection, notification et remédiation. Les recours des sous-traitants sont encadrés contractuellement et des obligations équivalentes à celles du Groupe leurs sont faites.

Enfin, le cadre est complété par des politiques spécifiques accessibles aux parties prenantes (prospects, clients, candidats) détaillant les traitements de données à caractère personnel effectuées sur leurs données, ainsi que par une politique « cookies » encadrant les traceurs, l'anonymisation des adresses IP et les mécanismes d'opt-out. Ces politiques sont mises à jour régulièrement en fonction des évolutions des processus du Groupe ou des évolutions réglementaires.

Ce dispositif est adossé à des référentiels reconnus de management de la sécurité de l'information et de la protection de la vie privée, notamment ISO/IEC 27001 et ISO/IEC 27701, certification obtenue en avril 2024, permettant d'assurer une approche systémique des risques, une traçabilité des contrôles et une amélioration continue.

L'ensemble démontre l'existence d'un cadre de gouvernance formalisé, d'un dispositif de contrôle interne proportionné aux risques, et d'une supervision indépendante via le DPO, visant à prévenir les risques juridiques, financiers et réputationnels liés à la protection des données personnelles.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

4.4.2.2.3 Le risque cyber

Évaluation des fournisseurs IT

L'évaluation des fournisseurs de services IT repose sur la définition d'un « threat level », déterminé en fonction de l'exposition du Groupe, qui prend en compte le niveau de dépendance à ce fournisseur et son degré de pénétration.

100 % des fournisseurs IT du Groupe, ayant un « threat level » égal ou supérieur à 1 font l'objet d'une évaluation CyberVadis, renouvelée chaque année. Les fournisseurs sont contractuellement soumis à l'obtention d'une note de 700 sur 1000 dans les douze premiers mois de la relation commerciale. Par ailleurs, le groupe étend progressivement depuis 2024 l'évaluation CyberVadis à nos fournisseurs critiques (selon la définition de notre chaîne d'approvisionnement et principalement nos EMS).

Notre ambition étant de pouvoir évaluer l'ensemble de nos fournisseurs critiques à horizon 2027.

Politique de prévention

L'activité du Groupe intègre l'utilisation de systèmes d'information interdépendants, en particulier :

- notre plateforme Cloud de gestion de l'ensemble de notre parc d'étiquettes électroniques, hébergée chez de grands fournisseurs d'hébergement Cloud ;
- nos solutions clients : Captana, Memory, Sepioo, Pulse, Belive.

Par ailleurs, la multiplication des tentatives d'accès non autorisés à nos systèmes par diverses techniques comme des attaques par « force brute » ou par du hameçonnage (messages qui semblent provenir de sources fiables) par différents canaux (mail, réseaux sociaux, téléphone) auprès des salariés du Groupe pourrait compromettre la sécurité de nos systèmes d'information et de nos données.

Le Groupe, ou ses fournisseurs et partenaires, peuvent donc subir des attaques et incidents de cybersécurité, l'utilisation abusive ou la manipulation de ses systèmes informatiques et de ses données.

Le Groupe s'attache donc à la structuration et à l'évolution continue d'un système de prévention adéquat afin de se prémunir du mieux possible contre l'usurpation d'identité, le vol de données et la détection des attaques cyber. Ce système de prévention s'applique à l'ensemble des activités du Groupe.

Ce pilotage de la prévention passe par les étapes suivantes :

- des comités opérationnels hebdomadaires, constitués des équipes IT, assurent le suivi des derniers incidents, de leur résolution et le suivi des actions court terme ;
- des comités trimestriels, constitués des directeurs des systèmes d'information et de la sûreté et sécurité, assurent la revue des indicateurs de performance, de sécurité, vulnérabilités, surface d'attaques et la résolution des principaux incidents.

La surveillance et la détection des incidents complètent le dispositif pour détecter les activités suspectes et les incidents de sécurité en temps réel. Par ailleurs, en complément de l'équipe sécurité interne, le Groupe a lancé en 2025 un projet d'implémentation d'un SOC⁽¹⁾ externalisé pour renforcer ses compétences. Un plan de réponse aux incidents est également structuré pour gérer efficacement les cyberattaques lorsqu'elles se produisent. Ce plan inclut des procédures pour contenir l'incident, le résoudre et restaurer les systèmes affectés. L'amélioration continue

consiste à effectuer des audits réguliers et des tests de pénétration pour évaluer l'efficacité des mesures de sécurité en place.

Enfin, l'évaluation de la qualité de ces politiques et procédures est réalisée annuellement grâce à trois évaluations externes :

- La certification ISO 27001 : cette norme définit les exigences pour la mise en place d'un système de management de la sécurité de l'information. Ce management recense les mesures de sécurité, dans un périmètre défini, afin de garantir la protection des actifs de l'entreprise. L'objectif est de protéger les fonctions et informations de toute perte, vol ou altération, et les systèmes informatiques de toute intrusion et sinistre informatique.
- Périmètre : La certification ISO27001 couvre nos opérations IT groupe, notre solution Vusion Cloud.
- La certification SOC2 Type1 sur le périmètre Vusion Cloud définit un cadre de sécurité de l'information autour de cinq principes de confiance: sécurité, disponibilité, intégrité du traitement, confidentialité et vie privée.
- Périmètre : La certification SOC2 Type1 couvre notre solution Vusion Cloud.
- L'évaluation de la qualité de la cybersécurité grâce à CyberVadis. L'entreprise a reçu une note de 980/1000, en progression par rapport à l'an passé et correspondant à un niveau de réussite Platinum. L'objectif de l'évaluation est d'obtenir une vue d'ensemble claire des performances de cybersécurité de l'entreprise, suivant quatre axes clés : identifier, protéger, détecter et réagir.
- Périmètre : La certification CyberVadis couvre l'ensemble de nos opérations IT et notre solution Vusion Cloud.

L'ambition du groupe reste de faire certifier graduellement l'ensemble des solutions de l'entreprise à horizon 2027.

Développement de politiques de sécurité

La direction des systèmes d'information procède, au travers de son système de gestion de la sécurité de l'information, à des phases régulières d'identification des risques. Ces phases de revue sont réalisées en utilisant la méthode eBIOS RM en partant des risques de plus haut niveau puis en s'intéressant aux éléments plus techniques en étudiant les différents chemin d'attaque potentiels. L'évaluation des risques se base sur une échelle qui s'appuie sur l'impact financier, opérationnels et de réputation de l'entreprise. Les dernières conclusions mettent en valeur cinq grandes menaces opérationnelles :

- infiltration du réseau pour exfiltrer des données ;
- ingénierie sociale pour usurper l'identité de collaborateurs ;
- vol d'équipement pour atteindre les données de l'entreprise ;
- impact des logiciels malveillants collectant ou portant atteinte à l'intégrité des données d'entreprise ;
- impact des logiciels malveillants bloquant les Services d'entreprise.

À la suite de chaque phase d'identification des risques, la direction des systèmes d'information met à jour les politiques et les procédures de sécurité et les diffuse à tous les collaborateurs. Ces politiques couvrent notamment les aspects tels que la gestion des mots de passe, l'accès aux données et l'utilisation des appareils personnels. Des mesures de sécurité assez classiques sont également instaurées : les pare-feu, les antivirus, la supervision des

⁽¹⁾ SOC : Le Security Operations Center est une plateforme permettant la supervision et l'administration de la sécurité du système d'information au travers d'outils de collecte, de corrélation d'événements et d'intervention à distance.

actifs informatiques et les systèmes de détection d'intrusion. Ces systèmes sont régulièrement mis à jour.

Le suivi des contrôles, des risques et des plans d'action définis dans le cadre du SMSI (système de management de la sécurité de l'information) est réalisé au travers d'une gouvernance constituée d'instances régulières de comités de pilotage semestriels, constitués des directeurs IT, R&D et de la sécurité et sûreté, qui revoient l'ensemble des indicateurs du SMSI en se focalisant sur la revue de la stratégie appliquée à la sécurité de l'information, les risques et des plans d'actions. Un des plans d'action a conduit le Groupe à déployer comme outils de sécurité à l'ensemble des collaborateurs et de nos applications :

- le SSO (Single Sign-On) : permet de se connecter à plusieurs applications avec un seul identifiant. Cela réduit le risque de réutilisation de mots de passe ;
- accompagné du MFA (Multi-Factor Authentication) : ajoute une couche de sécurité en demandant plusieurs éléments d'authentification, comme un mot de passe et un code envoyé par SMS ;
- le DLP (Data Loss Protection) pour mieux gérer et sécuriser nos documents par niveau de confidentialité.

Par ailleurs, un projet de déploiement de la gestion d'accès conditionnel pour limiter les accès aux ressources de l'entreprise seulement aux équipements gérés par la direction informatique (téléphones, ordinateurs) a été initié en 2025 avec pour ambition de couvrir l'ensemble de nos collaborateurs en 2026. Certaines de nos solutions peuvent héberger des données clients. Elles doivent donc offrir le plus haut niveau de sécurité pour éviter toute fuite de données ou toute compromission d'information client. L'ensemble de nos systèmes fonctionnent sur des principes de séparation physique et logique des environnements clients qui permet d'appliquer des règles d'accès ciblées et robustes permettant d'obtenir une étanchéité des environnements et de limiter les droits aux personnes autorisées. Par ailleurs, nous appliquons les principes du

« Security By Design » pour garantir un haut niveau de qualité de code sur les aspects sécurité. Cela passe par plusieurs axes comme la formation de nos développeurs aux bonnes pratiques de sécurité dans le développement, l'utilisation d'outil de « DevSecOps » pour tester la sécurité de notre code et la mise en place de la gestion des vulnérabilités pour pouvoir appliquer les mises à jour de sécurité.

Sensibilisation et formation des salariés

La formation des salariés en cybersécurité est essentielle pour protéger les entreprises contre les cyberattaques : le Directeur des systèmes d'information veille donc à une sensibilisation continue des effectifs du Groupe : Il est crucial de sensibiliser régulièrement les employés aux risques de cybersécurité et aux bonnes pratiques. Des sessions de formation régulières peuvent aider à maintenir un haut niveau de vigilance.

Par ailleurs des formations spécialisées sont suivies par les équipes IT qui peuvent ainsi bénéficier de formations techniques avancées.

Des simulations sont régulièrement organisées auprès des effectifs en diffusant des messages de type hameçonnage afin :

- d'accroître les bons réflexes en matière de cyber sécurité ;
- de réaliser une mise à jour régulière des connaissances : La cybersécurité est un domaine en constante évolution. Il est donc important de mettre à jour régulièrement les connaissances des employés pour qu'ils soient au courant des dernières menaces et des scénarii d'attaques les plus récents.

Notre ambition est de sensibiliser l'ensemble de nos collaborateurs annuellement aux derniers risques cyber et d'avoir un taux d'échec au campagne de phishing qui tendra vers 0.

4.4.2.3 Indicateurs et objectifs liés au risque cyber

Niveau de service ou SLO/SLA

Notre ambition est d'opérer un dispositif de réponse aux incidents cyber aligné sur les meilleurs standards internationaux, garantissant une détection rapide, une prise en charge immédiate et une remédiation maîtrisée. Nous visons un MTTD (Mean Time to Detect) inférieur à 4 heures, une prise en charge en moins d'une heure, un confinement des incidents critiques en moins de 12 heures

et une résolution complète sous cinq jours. Ces objectifs traduisent notre volonté de réduire significativement le temps d'exposition aux menaces, de limiter les impacts opérationnels et financiers, et de renforcer la confiance de nos parties prenantes, dans un cadre conforme aux exigences réglementaires et aux attentes des marchés.

Ci dessous le tableau des taux de respect des SLO/ SLA ou niveau de service attendu.

	T1 2025	T2 2025	T3 2025	T4 2025
SLA compliance - Global Rate	88 %	92 %	94 %	98 %
SLA compliance - Response rate	86 %	92 %	97 %	97 %
SLA compliance - Resolution rate	92 %	94 %	96 %	98 %

Cartographie des fournisseurs [DP volontaire]

% de fournisseurs SMSI selon leur "threat level" (échelle de notation Cybervadis)	2025	2024
Mature	51,4 %	50 %
Développé	16,2 %	13 %
Modéré	5,4 %	7 %
Basique	5,4 %	— %
En train de passer le questionnaire	5,4 %	3 %
Pas noté Cybervadis	16,2 %	27 %

L'échelle de notation Cybervadis offre un moyen clair et transparent de mesurer la performance d'une entreprise en matière de cybersécurité en utilisant les niveaux de notation suivants :

- insuffisant (<400/1 000) : CyberVadis n'a pas été en mesure de vérifier la définition et la mise en œuvre de la sécurité de l'information de l'entreprise ou n'a pu le faire que de manière minimale ;
- basique (400-549 / 1000) : CyberVadis a pu vérifier que l'entreprise a une certaine compréhension de ses besoins en matière de sécurité de l'information et qu'elle est en train de définir son approche de la sécurité ;
- modéré (550-699 / 1000) : CyberVadis a pu vérifier que l'entreprise comprend ses besoins en matière de sécurité de l'information et qu'elle améliore son approche de la sécurité ;
- développé (700-849 / 1000) : CyberVadis a pu vérifier que l'entreprise tient compte de ses besoins en matière de sécurité de l'information et qu'elle a développé son approche de la sécurité ;

- mature (>850/1000) : CyberVadis a pu vérifier que la sécurité de l'information fait partie de la culture de l'entreprise et que son approche de la sécurité est mature.

Sécurité informatique et violation de données

Indicateurs relatifs à la cyber sécurité

Les indicateurs suivis par la direction des systèmes d'information consistent à mesurer :

- le nombre d'incidents critiques constatés (et la robustesse de la défense par la mesure de l'intrusion) ;
- deux indicateurs mesurent la maturité des salariés, soit par le biais des formations suivies (ratio de collaborateurs Groupe ayant suivi une formation) soit par le taux d'échec aux campagnes de phishing organisées.

Indicateur volontaire	T1 2025	T2 2025	T3 2025	T4 2025	T1 2024	T2 2024	T3 2024	T4 2024
Nombre incidents critiques (sans intrusion) ⁽¹⁾	5	1	0	4	4	3	3	0
Taux d'échec à la campagne annuelle de phishing (proportion de comptes ayant été compromis)	N/A	5,6 %	18,6 %	N/A	N/A	10,0 %	N/A	N/A
Pourcentage de collaborateurs ayant terminé les formations e-learning sur le cyber risk - changement de modules de formation en Q4 ⁽²⁾	75 %	77 %	76 %	34 %	16 %	16 %	17 %	52 %
Nombre de fuites de données personnelles	0	0	0	0				Non publié
Déploiement du MFA: couverture des effectifs	100 %	100 %	100 %	100 %				Non publié
Nombre de Fournisseurs IT soumis à l'évaluation Cybervadis ⁽³⁾	32	36	37	37	10	18	28	0,3

(1) Incident critique: incident qui aurait pu mener à une usurpation d'identité, une perte ou une corruption de données, une indisponibilité de nos systèmes critiques. Cet indicateur fournit le nombre d'incident par trimestre. Ces nombres ne se cumulent pas d'un trimestre à l'autre.

(2) Le pourcentage des collaborateurs formés se cumule d'un trimestre au suivant, puis présente une baisse à chaque introduction de nouveaux modules de formation et ainsi de suite.

(3) Le nombre de fournisseurs soumis à l'évaluation cybervadis est cumulatif d'un trimestre au suivant.

Le déploiement du MFA ne tient pas compte des effectifs de la société Yagora pour les trimestres 3 et 4 de l'année 2025.

4.5 Table de correspondance

Table de correspondance des exigences de publication et des points de données ESRS avec la SFDR, le Pilier 3 et les autres cadres réglementaires de l'Union européenne

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Section/ Page
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d).	Indicateur n° 13, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission.		Section 4.1.3.1
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point e).			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission.		Section 4.1.3.1
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable paragraphe 30.	Indicateur no 10, tableau 3, annexe I				Section 4.1.3.4
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point d) i).	Indicateur no 4, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013 ; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission (6), tableau 1 : Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2 : Informations qualitatives sur le risque social.	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission.		Section 4.1.1.1
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point d) ii).	Indicateur n° 9, tableau 2, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission.		Section 4.1.1.1
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point d) iii).	Indicateur no 14, tableau 1, annexe I		Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818 (7), annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816.		Section 4.1.1.1
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40, point d) iv).			Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II.		Section 4.1.1.1
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 paragraphe 14.				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119.	Section 4.2.1.3

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Section/ Page
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris » paragraphe 16, point g).		Article 449 bis Règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle.	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818.		Section 4.2.1.3
ESRS E1-4 Cibles de réduction des émissions de GES paragraphe 34.	Indicateur n° 4, tableau 2, annexe I	Article 449 bis Règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique : indicateurs d'alignement.	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818.		Section 4.2.1.5
ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant un fort impact sur le climat) paragraphe 38.	Indicateur no 5, tableau 1, et indicateur no 5, tableau 2, annexe I				Section 4.2.1.5
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37.	Indicateur n° 5, tableau 1, annexe I				Section 4.2.1.5
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43.	Indicateur n° 6, tableau 1, annexe I				Section 4.2.1.5
ESRS E1-6 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44.	Indicateurs n° 1 et n° 2, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle.	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818.		Section 4.2.1.5
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes paragraphes 53 à 55.	Indicateur n° 3, tableau 1, annexe I	article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique : indicateurs d'alignement.	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818.		Section 4.2.1.5

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Section/ Page
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	NA
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66.			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, Annexe II du règlement (UE) 2020/1816		NA
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point a) ESRS E1-9 Localisation des actifs importants exposés à un risque physique matériel paragraphe 66, point c).		Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5 : Portefeuille bancaire — Risque physique lié au changement climatique : expositions soumises à un risque physique.			NA
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point c).		Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2 : Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique : Prêts garantis par des biens immobiliers — Efficacité énergétique des sûretés.			NA
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69.			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission.		NA
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28.		Indicateur n° 8, tableau 1, annexe I ; indicateur n° 2, tableau 2, annexe I, indicateur n° 1, tableau 2, annexe I ; indicateur n° 3, tableau 2, annexe I			Section 4.2.2.3
ESRS E3-1 Ressources hydriques et marines, paragraphe 9.		Indicateur n° 7, tableau 2, annexe I			Section 4.2.3.2
ESRS E3-1 Politique en la matière paragraphe 13.		Indicateur n° 8, tableau 2, annexe I			Section 4.2.3.2

1

2

3

4

5

6

7

8

9

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Section/ Page
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers paragraphe 14.	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I				NA
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28, point c).	Indicateur n° 6.2, tableau 2, annexe I				NA
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m ³ par rapport au chiffre d'affaires généré par les propres activités de l'entreprise paragraphe 29.	Indicateur n° 6.1, tableau 2, annexe I				4.2.3.3
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point a) i.	Indicateur no 7, tableau 1, annexe I				Section 4.2.4.2
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point b).	Indicateur no 10, tableau 2, annexe I				Section 4.2.4.2
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point c).	Indicateur n° 14, tableau 2, annexe I				Section 4.2.4.2
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/ agricoles durables paragraphe 24, point b).	Indicateur n° 11, tableau 2, annexe I				NA
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/ mers paragraphe 24, point c).	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I				Section 4.2.4.2
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation paragraphe 24, point d).	Indicateur n° 15, tableau 2, annexe I				NA
ESRS E5-5 Déchets non recyclés paragraphe 37, point d).	Indicateur n° 13, tableau 2, annexe I				Section 4.2.5.3
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39.	Indicateur n° 9, tableau 1, annexe I				Section 4.2.5.3
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail forcé paragraphe 14, point f).	Indicateur n° 13, tableau 3, annexe I				Section 4.3.1.1
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail paragraphe 14, point g).	Indicateur n° 12, tableau 3, annexe I				Section 4.3.1.1
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 20.	Indicateur no 9, tableau 3, et indicateur no 11, tableau 1, annexe I				Section 4.3.1.3

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Section/ Page
ESRS S1-1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21.			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission.		Section 4.3.1.3
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22.	Indicateur n° 11, tableau 3, annexe I				Section 4.3.1.3
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23.	Indicateur n° 1, tableau 3, annexe I				Section 4.3.1.3
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32, point c).	Indicateur n° 5, tableau 3, annexe I				Section 4.3.1.5
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points b) et c).	Indicateur n° 2, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission.		Section 4.3.1.7
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88, point e).	Indicateur n° 3, tableau 3, annexe I				Section 4.3.1.7
ESRS S1-17 Cas de discrimination paragraphe 103, point a).	Indicateur n° 7, tableau 3, annexe I				Section 4.3.1.7
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 17.	Indicateur no 9, tableau 3, et indicateur no 11, tableau 1, annexe I				Section 4.3.2.2
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18.	Indicateurs n° 11 et n° 4, tableau 3, annexe I				Section 4.3.2.2
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme paragraphe 16.	Indicateur n° 9, tableau 3, annexe I, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				NA
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT ou des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17.	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818.		NA
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 36.	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				NA

1

2

3

4

5

6

7

8

9

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Section/ Page
ESRS S4-1 Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux paragraphe 16.	Indicateur no 9, tableau 3, et indicateur no 11, tableau 1, annexe I				NA
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17.	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818.		NA
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 35.	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				NA
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption paragraphe 10, point b).	Indicateur n° 15, tableau 3, annexe I				Section 4.4.1.3
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10, point d).	Indicateur n° 6, tableau 3, annexe I				Section 4.4.1.3
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point a).	Indicateur n° 17, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816.		Section 4.4.1.4
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point b).	Indicateur n° 16, tableau 3, annexe I				Section 4.4.1.4

4.6 Annexes

4.6.1 Tableaux taxonomie selon format de l'article 8

Exercice financier 2025	Répartition par objectifs environnementaux des activités alignées sur la Taxonomie															
	ICP	Total (millions d'euros) (2)	Pourcentage d'activités éligibles à la Taxonomie (3)	Activités alignées sur la Taxonomie (4)	Pourcentage d'activités alignées sur la Taxonomie (5)	Atténuation du changement climatique (6)	Adaptation au changement climatique (7)	Eau (8)	Économie circulaire (9)	Pollution (10)	Biodiversité (11)	Pourcentage d'activités habilitantes (12)	Pourcentage d'activités transitoires (13)	Activités non évaluées considérées comme non matérielles (14)	Activités alignées sur la Taxonomie sur l'exercice financier précédent (15)	Pourcentage d'activités alignées sur la Taxonomie sur l'exercice financier précédent (16)
Chiffre d'affaires	1 472	7,8 %	0	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %	0	— %
CapEx	142	3,2 %	0	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %	0	— %
OpEx	17	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Activités économiques (1)	Objectif environnemental des activités Taxonomie alignées													
	Exercice financier 2025	Code (2)	ICP éligible à la Taxonomie (Part éligible du chiffre d'affaires) (3)	ICP aligné sur la Taxonomie (valeur monétaire du chiffre d'affaires) (4)	ICP aligné sur la Taxonomie (Part alignée du chiffre d'affaires) (5)	Atténuation du changement climatique (6)	Adaptation au changement climatique (7)	Eau (8)	Économie circulaire (9)	Pollution (10)	Biodiversité (11)	Activité habilitante (12)	Activité transitoire (13)	Proportion des activités alignées par rapport aux activités éligibles (14)
Vente de biens d'occasion		CE 5.4	0,1 %	0	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %
Traitement de données, hébergement et activités connexes		CCM 8.1	7,7 %	0	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %
Somme de l'alignement par objectif						— %	— %	— %	— %	— %	— %			
Total de l'ICP (chiffre d'affaires)			7,8 %	0	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %

ICP reporté CapEx Exercice financier 2025		Objectif environnemental des activités Taxonomie alignées											
Activités économiques (1)	Code (2)	ICP éligible à la Taxonomie (Part éligible des CapEx) (3)	ICP aligné sur la Taxonomie (valeur monétaire des CapEx) (4)	ICP aligné sur la Taxonomie (Part alignée des CapEx) (5)	Atténuation du changement climatique (6)	Adaptation au changement climatique (7)	Eau (8)	Économie circulaire (9)	Pollution (10)	Biodiversité (11)	Activité habilitante (12)	Activité transitoire (13)	Proportion des activités alignées par rapport aux activités éligibles (14)
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	0,1 %	0	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	3,1 %	0	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %
Somme de l'alignement par objectif					— %	— %	— %	— %	— %	— %			
Total de l'ICP (CapEx)		3,2 %	0	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %

4.7 Rapport des commissaires aux comptes habilités

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de VusionGroup S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société VusionGroup S.A.,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes de VusionGroup S.A. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et incluses dans les sections 4.1 à 4.6 du rapport sur la gestion du groupe (ci-après « État de durabilité »).

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, VusionGroup S.A. est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport de gestion.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité de VusionGroup S.A. sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires, des résultats et de la situation du Groupe. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux exigences découlant des normes d'information en matière de durabilité adoptées par la Commission européenne en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour European Sustainability Reporting Standards) du processus mis en œuvre par VusionGroup S.A. pour déterminer les informations publiées, qui incluent, lorsque l'entité y est soumise, l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le Code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par VusionGroup S.A. dans son rapport sur la gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de VusionGroup S.A., notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par VusionGroup S.A. en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans l'État de durabilité.

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) n° 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le rapport sur la gestion du groupe.

Conformité aux exigences découlant des normes ESRS du processus mis en œuvre par VusionGroup S.A. pour déterminer les informations publiées, qui incluent l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par VusionGroup S.A. incluant l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans l'État de durabilité, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par VusionGroup S.A. avec les ESRS.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Les informations relatives à la manière dont l'entité conclut à des changements significatifs ayant eu lieu au cours de l'exercice nécessitant une actualisation de son processus de double matérialité sont mentionnées à la section 4.1.4.3 « IRO's matériels : méthodologie [IRO-1 ; IRO-2] » de l'État de durabilité

Nous avons, par entretien avec la direction et/ou les personnes que nous avons jugé appropriées et par inspection de la documentation disponible, pris connaissance :

- de l'identification et évaluation des facteurs internes et externes ayant conduit à l'actualisation du processus de double matérialité. Ceux-ci incluent notamment les évolutions des intérêts et points de vue des parties prenantes ;
- des changements apportés, par rapport à l'exercice précédent, à la liste des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités, réels ou potentiels identifiés par l'entité, et au processus d'évaluation de la matérialité d'impact et financière mis en œuvre par l'entité pour déterminer les informations matérielles publiées (y compris la fixation de seuils) ;
- de l'absence d'impact de l'actualisation de son processus de double matérialité sur les informations matérielles publiées.

Sur la base de notre jugement professionnel, nos diligences ont notamment consisté à :

- exercer notre esprit critique sur la documentation des analyses menées par l'entité ainsi que sur la démarche mise en œuvre par cette dernière pour identifier les facteurs internes et externes à considérer ;
- apprécier le caractère approprié des facteurs internes et externes considérés par l'entité au regard des faits et circonstances propres à l'entité ;
- apprécier la pertinence des changements réalisés par l'entité sur l'appréciation des impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés au regard :
 - de notre connaissance de l'entité / des faits et circonstances propres à l'entité ;
 - des analyses sectorielles et benchmark concurrentiels disponibles que nous avons jugées pertinentes.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par VusionGroup S.A. relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité, avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1 à E5)

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées dans la section « 4.2.1 Changement climatique » de l'État de durabilité.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Nos diligences ont notamment consisté à apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans le chapitre « 4.2.1 Changement climatique » de l'État de durabilité et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan des émissions gaz à effet de serre :

- Nous avons apprécié la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan des émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés et la chaîne de valeur amont et aval ;
- Nous avons pris connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par l'entité pour établir le bilan des émissions de gaz à effet de serre et apprécié ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions et de sites, sur le scope 1 et le scope 2 ;
- Nous avons apprécié le processus de collecte d'informations concernant les émissions relatives au scope 3, en particulier les postes 3.1 – Produits et services achetés, 3.2 – Biens d'investissement, 3.3 – Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non comprises dans les scopes 1 et 2), 3.4 et 3.9 – Transport et distribution amont et aval, 3.12 – Fin de vie des produits ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
- Pour les données physiques (telles que la consommation d'énergie), nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan des émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives ;
- Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques ;
- En ce qui concerne les estimations que nous avons jugé structurantes auxquelles l'entité a eu recours, pour l'élaboration de son bilan des émissions de gaz à effet de serre, nous avons pris connaissance de la méthodologie de calcul des données estimées et des sources d'informations sur lesquelles reposent ces estimations ;
- Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

Nous avons par ailleurs :

- examiné le périmètre géographique/juridique sur lequel les informations ont été établies ;
- apprécié si les méthodes et hypothèses utilisées par la Société pour déterminer les informations publiées sont appropriées au regard de ESRS S1 ;
- examiné, sur la base de sondage, les justificatifs avec les informations correspondantes.

En ce qui concerne les vérifications au titre du plan de transition pour l'atténuation du changement climatique :

nos travaux ont principalement consisté à apprécier si les informations publiées au titre du plan de transition répondent aux prescriptions d'ESRS E1, étant précisé que nous n'avons pas à nous prononcer sur le caractère approprié ou le niveau d'ambition des objectifs de ce plan de transition.

Les informations publiées au titre de l'utilisation des ressources (ESRS E5) sont mentionnées dans la section « 4.2.5 Économie circulaire » de l'État de durabilité.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Nos diligences ont notamment consisté à apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans le chapitre « 4.2.5 Économie circulaire » de l'État de durabilité et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

En ce qui concerne les informations publiées au titre des flux de ressources entrantes utilisées pour la fabrication des produits :

- Nous avons apprécié le processus de collecte d'informations concernant les matières utilisées pour la fabrication des produits, notamment la part des composants secondaires réutilisés ou recyclés et des produits et matières secondaires intermédiaires utilisés pour fabriquer les produits et services ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié des hypothèses de calcul et d'extrapolation, dont notamment les sources et analyses internes ou externes utilisées, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
- Nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration de ces informations avec les pièces justificatives ;
- Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques ;
- Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852**Nature des vérifications opérées**

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par VusionGroup S.A. pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de tels éléments à communiquer dans notre rapport.

Paris-La Défense, le 24 avril 2026

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

KPMG S.A.

Hélène DE BIE

Mathilde FIMAYER